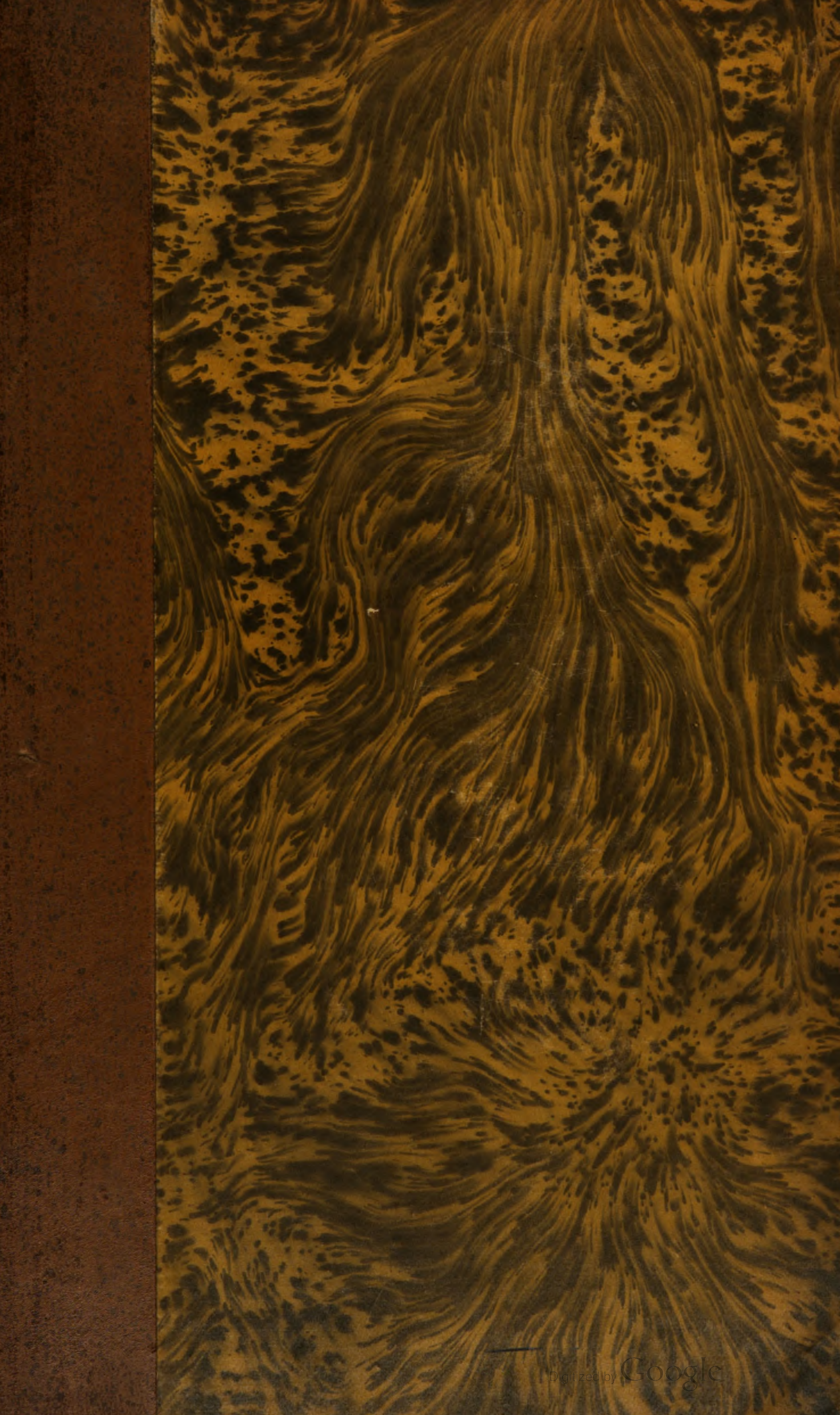
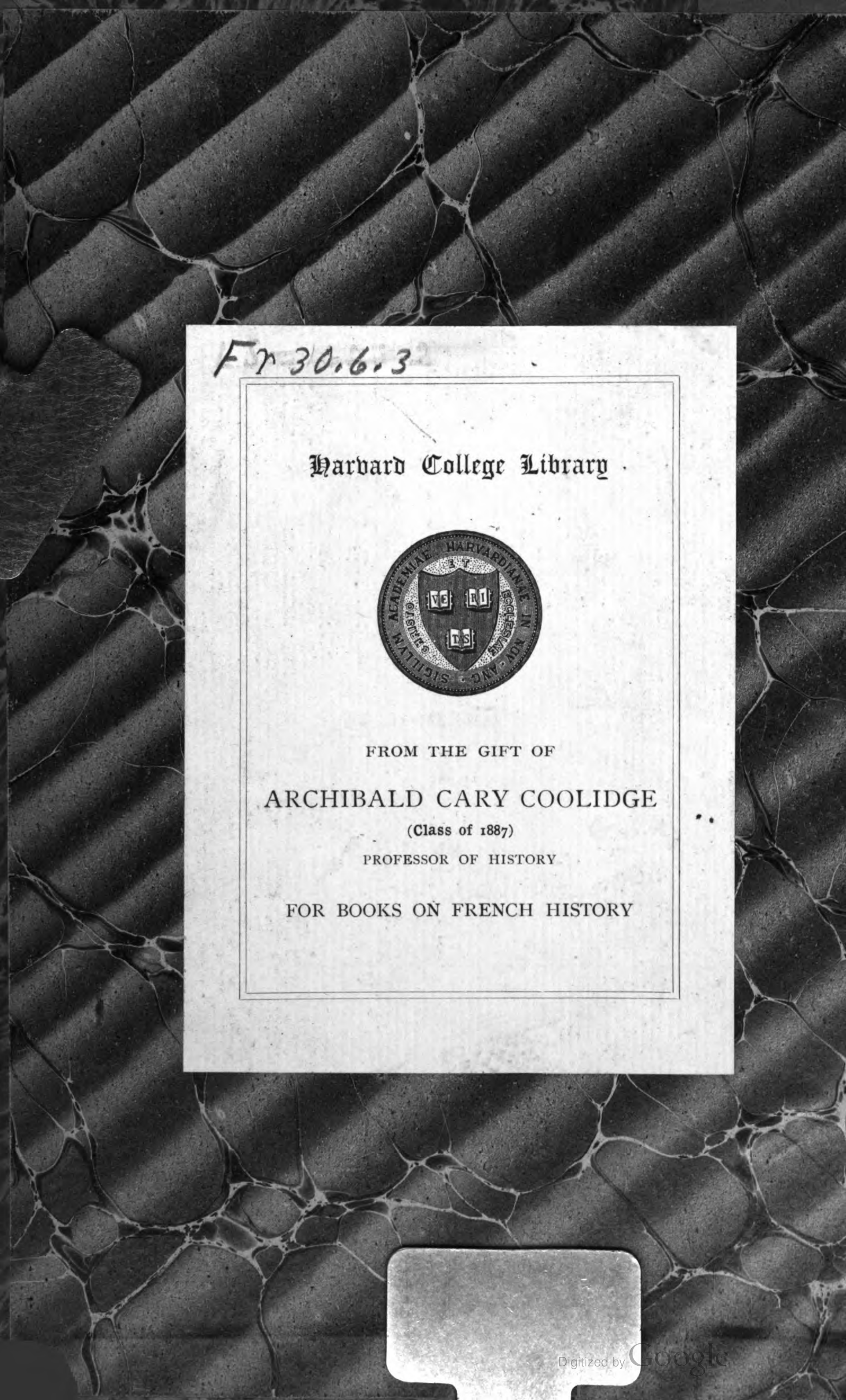






MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.

MÉMOIRES

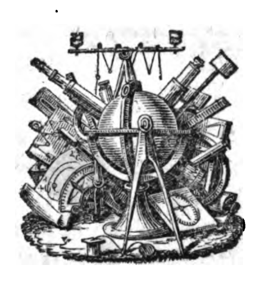
DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.

Partie des Sciences.

ANNÉE 1834.



DIJON,

FRANTIN, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

1834.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

GÉOLOGIE.

MÉMOIRE SUR QUELQUES OSSEMENS DE MAMMIFÈRES TROUVÉS SUR LA MONTAGNE DU TÉLÉGRAPHE, PRÈS SEMUR, DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR.

Les savans nous ont assez bien tracé les limites où commencent et où finissent les diverses espèces végétales et animales qui ont habité notre sol avant la création de l'homme; la géologie d'ailleurs a pour but, dans ses progrès constans, de trancher de plus en plus ces diverses époques géognostiques; mais il s'en faut beaucoup que l'on soit d'accord sur la dernière révolution du globe, celle qui a mis les mers dans leurs lits actuels. Les diverses opinions religieuses se sont d'abord opposées à cette liberté d'examen, à ce calme que réclament les sciences de la nature sur de semblables matières; d'un autre côté les faits sont mal observés, et quelquefois tout-à-fait contradictoires.

L'homme, géologiquement parlant, existait-il peu de temps avant le dernier déluge? ou a-t-il été créé après? Les animaux que l'on trouve dans les brèches et les cavernes à ossemens, avec ou sans débris de squelettes humains, sont-ils fossiles (1), ou datent-ils d'une époque post-diluvienne? Voilà les questions qui s'agitent continuellement dans les diverses sociétés savantes et qui sont loin d'être résolues; d'ailleurs les matériaux manquent quelquefois ou ils n'ont pas été observés sous un assez grand nombre de points de vue pour arriver à un résultat satisfaisant à cet égard. C'est dans l'intention de faciliter la solution de ces problêmes difficiles, que j'ai l'honneur de vous soumettre, Messieurs, le fruit d'une observation que j'ai faite cette année en recherchant les produits géologiques du département de la Côte-d'Or.

Toutes les montagnes, comprises dans la vaste surface que donnerait une ligne à-peu-près semi-circulaire, tracée, en allant du midi au nord, et passant par Nolay, Bligny-sur-Ouche, Crugey, Baume-la-Roche, Saint-Seine, Chanceaux, Montbard, Epoisses, et qui, laissant à l'ouest les chaînes granitiques du Morvan, se dirigerait, en revenant au midi, sur Semur, Thil, Mont-Saint-Jean, Arnay-le-Duc et Nolay; ces montagnes, dis-je, ont une forme particulière qui les caractérise et les fait reconnaître, au premier coup-d'œil, pour appartenir, en partie, à la grande formation marneuse dépendante du lias. Les diverses couches ou terrains que l'on rencontre dans leur épaisseur, en partant de la base au sommet, sont disposées de la manière suivante :

1° Le granit,
2° Les arkoses,

---

(1) Les géologues entendent par fossiles, les corps organisés, pétrifiés ou non, que l'on trouve dans des terrains de formation antérieure au dernier cataclysme.

3° Les argiles vertes,
4° Les grès inférieurs du lias,
5° Les lumachelles siliceuses,
6° Les lumachelles calcaréo-argileuses,
7° Le calcaire à gryphées arquées (lias),
forment les étages inférieurs de toutes les hauteurs et le sol de toutes les plaines;
8° Les marnes dépendantes du lias,
9°. Les divers bancs de calcaire noduleux-ferrugineux,
10° Une couche de marne très-épaisse contenant
11° Un lit mince et fissile de grès micacé (1),
12° Les bancs épais de calcaire à entroques,
13° Le calcaire terreux à bucardes,
14° Enfin, le calcaire oolithique, composent la masse de toutes ces montagnes; les deux derniers bancs n'existent que par places et sont les sommets les plus élevés de cette vaste enceinte. Ils appartiennent, ainsi que les couches du calcaire à entroques, à la formation jurassique, dont le reste des terrains de la surface de notre Département est le représentant. Une multitude de fentes verticales et irrégulières, plus ou moins grandes et sinueuses, traversent ces trois espèces de roches; elles livrent facilement passage aux eaux pluviales qui les pénètrent et s'échappent en fontaines abondantes sur les lits argilo-marneux qui les retiennent; elles déposent souvent sur le sol des tufs calcaires en stratifications quelquefois très-épaisses.

D'après la disposition et la nature des roches que nous venons d'indiquer, l'on voit que les assises les

(2) Ce grès observé, près Sombernon, par Leschevin, n'a pas été vu aux environs de Pouilly-en-Auxois par M. Lacordaire. Voyez la coupe de ces terrains qu'il en a faite, publiée par M. de Bonnard dans ses Mémoires sur la géologie de quelques parties de la Bourgogne.

plus solides se trouvent à la partie supérieure de ces montagnes, tandis que celles qui s'observent à la base sont molles et désagrégeables. Les secousses intérieures, les soulèvemens des terrains primitifs et les eaux diluviennes, dans leurs cours précipités, ont brisé et enlevé les calcaires oolithiques, terreux à bucardes, à entroques et porté au loin leurs débris; dès qu'elles ont été en contact avec les marnes inférieures qui servent de bases à ces roches, elles les ont rongées avec facilité; de vastes plateaux, de formes variées, sont demeurés comme des témoins de l'ancien ordre de choses, et ont formé des îles de diverses grandeurs qui sont aujourd'hui nos sommets les plus élevés de cette partie de la Côte-d'Or. Nous savons, d'après les lois de l'hydrodynamique, que les eaux sont presque tranquilles au fond de leur lit, tandis qu'elles courent avec vîtesse aux parties supérieures; cela explique naturellement pourquoi les assises résistantes du lias à la surface des plaines ne sont presque nulle part entamées par ce fluide dans ces localités; et pourquoi les parties inférieures, quoique molles et friables des montagnes isolées de Thil, de Bard-les-Époisses, etc., etc., offrent une base si large, tandis que les couches dures et compactes de leurs sommets sont presque partout enlevées ou ont très-peu d'étendue.

La nature et la disposition des roches qui composent les collines influent donc puissamment sur leurs formes et leur donnent un aspect particulier. Celles que nous décrivons ressemblent assez bien à ces ondulations agréables à l'œil que les architectes nomment doucines. Le calcaire à entroques, à l'endroit le plus élevé de ces montagnes, en serait le carré; les marnes supérieures et le petit lit de grès, la partie creuse; les bancs de calcaire noduleux-ferrugineux, à la moitié de la hauteur générale, en représenterait le renflement; et enfin, les diverses assises inférieures de ce calcaire donneraient le second en-

fonceement qui se joint à la plaine et forme la base conique de tous ces mamelons.

D'après cet exposé, nous voyons qu'il existe un plateau très-large sur la pente de toutes ces montagnes, au-dessus du calcaire noduleux; là, il forme un vaste réceptacle sur lequel tombent et s'accumulent toutes les pierres détachées des divers bancs qui couronnent ces hauteurs, et, à la suite des temps, forment d'énormes masses de remblais (lettres A, B, fig. 1re), qui, par leur mélange continuel avec les marnes, donnent une terre végétale excellente; des forêts épaisses y prennent naissance; l'on y voit même s'y construire de riches villages.

Les eaux qui s'échappent des calcaires supérieurs filtrent entre ces dépôts de cailloux et les formations marneuses; dans leurs cours, elles lavent et délaient les parties molles; alors ces masses de sable ne pouvant se soutenir tombent, glissent au bas des montagnes jusques dans les plaines. Les habitations, les jardins et les forêts épaisses qui croissent sur ces terrains mouvans, se trouvent transportés à de grandes distances. L'un de ces éboulemens s'est fait dernièrement dans le bassin du réservoir du canal de Bourgogne, à Grosbois, et a causé des dépenses considérables pour enlever les dépôts qui menaçaient de combler les travaux de la digue.

L'un de ces remblais, situé sur la montagne du télégraphe près Semur, entre Vulcin et Chevigny, ayant été coupé verticalement sur une étendue de 8 ou 10 mètres de longueur, pour en extraire des sables propres à la composition des mortiers, a laissé voir la tranche de tous les lits dont il était formé dans une épaisseur d'à-peu-près 5 mètres. De grosses masses anguleuses de 50 centimètres environ de côté (fig. 2), se trouvaient accumulées par place à la partie inférieure de ces dépôts; ils étaient de même nature de roche que les petites pierres qui les accompagnaient, de calcaire terreux à bucardes, et

passaient, par un mélange insensible, aux débris de calcaire à entroques qui seul existe à la surface supérieure du sol. Ils montrent dans cette coupe quinze à vingt strates assez régulières de deux à trois pouces de puissance (Lettres A, B, fig. 2), contournées selon les accidens du terrain sur lequel ils sont placés, et colorées alternativement de blanc et de brun. Les zônes blanches étaient dures et fortement soudées par un ciment tufacé; elles passaient sans transition brusque aux lits bruns inférieurs, tandis que ceux-ci tranchaient distinctement sur ceux qui les portaient; ils n'offraient aucune adhérence et se désagrégeaient facilement. La grosseur moyenne de ces grains de sable était à-peu-près d'un centimètre, de formes irrégulières, leurs arrêtes vives et tranchantes.

A la seconde ou à la troisième strate, à partir de la base, à quatre mètres à-peu-près de profondeur, se trouvait une grande quantité d'ossemens de grands mammifères, tous couchés horizontalement, mélangés sans ordre les uns avec les autres et empâtés dans ce lit de décombres avec lequel ils adhéraient pour la plupart.

Ces os offraient des cassures et des brisures diverses, dont les angles, comme ceux des pierres qui les accompagnaient, étaient tranchans et aigus; leur tissu parenchymateux a été plus ou moins détruit; il n'a pas été remplacé par des sucs calcaires; le plus ordinairement ils sont composés de phosphate de chaux; les autres ont presque entièrement passé à l'état de carbonate calcaire, ce qu'indique le peu de pesanteur relative des échantillons et l'essai chimique auquel ils ont été soumis.

Tous ces ossemens ont appartenu à de grands mammifères ruminans et pachydermes, parmi lesquels nous avons reconnu trois espèces, dont une seule vit encore aujourd'hui à l'état sauvage en France. L'une des deux autres ne se retrouve plus en

Europe; la dernière enfin, soumise à l'homme, se voit partout en captivité et à demi sauvage en certains lieux.

FAMILLE DES RUMINANS A CORNES.

1re Espèce. Aurochs, *Taurus ferus. Linn.* Ce bœuf gigantesque était autrefois extrêmement commun dans nos montagnes; il vivait même en Allemagne du temps de César. Aujourd'hui on ne le voit plus qu'isolément et confiné dans les plus profondes forêts des monts Krapacks et du Caucase où il est extrêmement rare. Nous avons recueilli de cet animal plusieurs dents molaires et une portion de la mâchoire supérieure,

Un fragment de la mâchoire inférieure,
Une omoplate gauche,
Une vertèbre atlas,
Deux vertèbres cervicales,
Deux vertèbres dorsales,
Deux portions de tibias, (parties supérieures),
Une autre portion du tibia gauche,
Deux calcaneum,
Un calcaneum plus petit que le précédent,
Un astragale droit,

Ce qui ferait au moins trois individus.

FAMILLE DES RUMINANS A BOIS.

2e Espèce. Cerf commun, *Cervus elaphus*, *Linn.*, très-répandu dans l'ancien et le nouveau continent, se rencontre souvent aussi à l'état fossile en France, en Angleterre, en Allemagne, etc.; comme ses congénères, il diminue tous les jours sensiblement; nous savons qu'on ne retrouve plus aujourd'hui plusieurs belles espèces de ruminans à bois qui existaient cependant en Europe dans le commencement de notre ère.

Une portion de la tête,
Plusieurs dents molaires,

Une petite partie du bois, (un andouillé),
Une vertèbre dorsale,
Un tibia, sont les restes de cet animal que nous avons extraits du sol.

FAMILLE DES PACHYDERMES.

3e Espèce. Cheval, *Equus caballus, Linn.*, existe partout en captivité; se voit errant dans les vastes forêts de l'Amérique méridionale, où il a été propagé par la main de l'homme; ne se retrouve plus à l'état sauvage, ou du moins il est si rare que son existence en cet état est tout-à-fait problématique. Pallas en a découvert un individu femelle en Sibérie, qui se rapprochait, par ses formes, de la race des chevaux mongols. Le cheval a été contemporain des mastodontes, des mammouths, des rhinocéros, des tigres et des hyènes, avec lesquels on le rencontre souvent fossile dans toute l'Europe. Nous avons recueilli deux individus de cette espèce, dont les débris sont :

Dents molaires (beaucoup),
Une portion de la mâchoire inférieure,
Tibias (plusieurs portions supérieures et inférieures),
Deux premiers phalangiens (gauche et droit),
Un astragale gauche,
Une partie inférieure d'omoplate (articulation).
Ce qui pour le total de ces trois espèces ferait au moins six individus.

L'on a retiré encore un très-grand nombre d'autres fragmens de têtes, de vertèbres, de sacrums, de fémurs, de tibias, etc., etc., perdus ou brisés par les ouvriers; il a été impossible de déterminer le reste, vu la petitesse des échantillons et leur mauvais état de conservation. Il est très-probable qu'il existait encore, soit parmi ces débris, soit plus profondément engagés dans l'épaisseur du sable, d'autres restes d'animaux d'espèces différentes que les moyens insuffisans en notre pouvoir ne nous ont pas permis

de retirer. L'on conçoit aisément, par le nombre d'ossemens qui se sont offerts à nous dans un si petit espace de terrain, qu'il devait y en avoir un grand nombre d'autres dans tout le pourtour de cette montagne et sur les flancs d'une partie de celles qui lui ressemblent par la forme de leur profil et par la nature des roches qui les composent.

Ces amas de dépôts offrent la plus grande analogie, quant aux circonstances qui les ont formés et à la nature des espèces de débris qu'ils contiennent, avec quelques-unes des brèches et des cavernes à ossemens connues.

1° Semblables aux fentes de notre calcaire à entroques, les brèches remplissent toutes les cavités ouvertes dans les bancs de calcaire compactes appartenant, comme nos montagnes, au terrain de sédiment moyen et presque toujours à la formation jurassique; les ossemens y sont plutôt brisés qu'entiers et empâtés dans un limon calcaréo-sableux, avec des pierres anguleuses, et recouverts par des couches de concrétions cristallines qui pénètrent jusque dans les plus profondes cavités des débris organiques. En outre, on y trouve encore quelquefois des coquilles toujours fluviatiles, lacustres et terrestres, ce qui peut se voir également dans les tufs dont nous avons parlé plus haut.

2° Comme tous les ossemens enfoncés sous nos sables, ceux que l'on trouve dans la grotte du bourg de Bouwell, dans le comté de Sommerset, en Angleterre, appartiennent à des ruminans à cornes de grandes dimensions, et sont mêlés de débris du calcaire de la montagne où elle est creusée; ils semblent y être entrés par des puits naturels placés au-dessus des amas les plus abondans.

3° Enfin, la caverne de Contard, dont nous avons donné la description dans nos Mémoires de 1833, où les débris d'animaux sont quelquefois collés à une certaine hauteur contre les parois des murs avec

des pierres anguleuses et des galets roulés. Les dépôts les plus considérables semblent avoir été poussés par les eaux qui s'écoulent par les fissures et portés, avec le limon et les cailloux dans lesquels ils sont empâtés, à une certaine distance des lieux où ils ont été déposés, circonstance absolument semblable à toutes les masses de remblais de nos collines que l'on voit souvent s'ébouler et glisser jusque dans les plaines.

Maintenant si nous voulions remonter aux causes qui ont anéanti ces diverses espèces animales, à celles qui ont formé ces lits de sable dans lesquels ils se trouvent empâtés sur le flanc de nos montagnes, si enfin, l'on voulait pénétrer jusque dans l'abîme qui nous cache encore ce qui se passait en Europe, dans les premiers âges de l'humanité et avant les traditions historiques, nous serions obligés d'examiner avec soin les mœurs des peuples sauvages les plus reculés en civilisation, les habitudes des animaux avec lesquels ils vivent, et tous les phénomènes de la nature qui les accompagnent dans leurs misères. Alors nous aurions des points de comparaison exacts, qui nous fourniraient des analogies parfaites et nous aideraient puissamment dans la solution de ces questions difficiles. Trop faible pour entreprendre une semblable tâche, je me bornerai seulement à effleurer au hasard quelques-uns de ces sujets qui me semblent offrir de l'intérêt.

La présence de débris de grands mammifères dans les lieux que nous venons de décrire; le phénomène curieux de leur empâtement à une grande profondeur, dans des couches de sables de nature de pierre différente de celle qui existe au sommet de cette montagne, nous conduiraient à admettre de suite une cause générale, un bouleversement qui aurait enlevé les formations supérieures au calcaire à entroques, et nous serions tenté de le rapporter au déluge, ou à la

dernière révolution qui a anéanti la plus grande partie des animaux gigantesques de l'ancien monde.

Si nous jetons les yeux sur ce qui se passe encore aujourd'hui dans les deux Amériques, nous voyons qu'il y existe de vastes plateaux, recouverts par d'immenses forêts, qui dégagent continuellement des vapeurs et les accumulent en nuages épais sur un seul point : des pluies, des orages effroyables dont on n'a aucune idée en Europe, éclatent de toutes parts; les glaces fondues des sommets élevés, des avalanches énormes roulent avec fracas; les arbres, les forêts, les rochers sont cassés, déracinés et transportés au loin; dans leur trajet, ils bouleversent et entraînent tout ce qu'ils rencontrent; les habitations, les hommes, les animaux sont submergés dans un instant et engloutis sous des tourbillons de neige. Les voyages dans ces montagnes deviennent presque impossibles à certaines époques de l'année, quoique des huttes en pierres, connues sous le nom de *casucas*, aient été construites sur les chemins et à des distances très-rapprochées, pour faciliter la retraite aux voyageurs imprudens qui seraient surpris à l'improviste par ces orages furieux (1).

Par analogie, nous devons penser qu'après la retraite des eaux de la mer, nous nous trouvions exactement dans les mêmes circonstances que ces pays éloignés, et que les mêmes effets se sont passés chez nous. La plupart de nos montagnes et nos vastes plaines étaient recouvertes de forêts magnifiques produisant les mêmes phénomènes atmosphériques : les nuages amoncelés retombaient bientôt en pluies abondantes qui, en s'écoulant rapidement sur nos formations marneuses, ont dégradé la base sur la-

---

(1) Voyez les ouvrages de M. de Humboldt, et les Mémoires de M. J. Th. Lacordaire, sur les habitudes des coléoptères de l'Amérique méridionale.

quelle reposaient les assises supérieures de nos roches solides; en s'écroulant, par leur chute elles se sont brisées et ont roulé avec les végétaux qui les recouvraient, sur nos côteaux et au loin jusque dans nos plaines, par les torrens rapides qu'on voyait partout en ces temps reculés. Cela s'observe encore maintenant en certaines parties de l'Europe, dans les Pyrénées, dans les Alpes, la Suisse, le Tyrol et dans tous les pays où il y a de hautes montagnes, boisées surtout, et où coulent des ruisseaux en cascades; l'on y remarque de profondes excavations, des ravins sinueux creusés par ces eaux pluviales; il n'est même pas rare d'y voir des accidens affreux causés par ces éboulemens de rochers qui encombrent quelquefois les chemins tracés dans les vallons. (Un exemple de cette nature a eu lieu dans le courant de l'année dernière, à la grande Chartreuse près Grenoble, département de l'Isère.) Ces antiques forêts (1) donnaient asile à de nombreux animaux herbivores qui vivaient et se multipliaient beaucoup dans ces lieux sauvages.

---

(1) Souvent ces forêts arrachées du sol ont été enfouies profondément sous les alluvions dans nos plaines; le plus ordinairement les gros arbres ont été décomposés promptement par le contact de l'air; mais lorsqu'ils se sont trouvés placés profondément dans des marnes argileuses, ils se sont assez bien conservés pour permettre de reconnaître quelquefois les espèces auxquelles ils appartiennent. Nous avons vu des troncs de chênes d'un à deux pieds de diamètre qui avaient passé à un état noir charbonneux; on en rencontre souvent de semblables dans les lits de la Saône et du Doubs et dans toutes les alluvions des plaines au sud-est de notre département. Il en est d'autres dont les fibres étaient très-resserrées et sans doute pénétrées de sucs pierreux, et qui sont devenus très-durs et peuvent à peine être entamés par les instrumens tranchans; la couleur du bois est restée à-peu-près la même que pendant la vie du sujet. Très-souvent tous ces arbres sont accompagnés de débris d'ossemens de mammifères que nous nous proposons de faire connaître dans un travail spécial sur les animaux vertébrés fossiles de notre département.

Pour entretenir cet équilibre salutaire, cette harmonie sublime de la nature, les carnassiers devaient aussi y exister en grand nombre, y trouver une nourriture abondante et empêcher la trop grande production des autres. L'habitude naturelle à ces animaux de se retirer dans l'ombre pour dévorer leur proie, leur faisait de préférence rechercher pour gîte les cavernes et les trous de rochers. Souvent aussi ces lieux servaient de retraite aux espèces paisibles qui, fuyant les intempéries, s'y réfugiaient et trouvaient quelquefois une mort inattendue.

L'homme alors était bien rare; n'habitant avec sa famille qu'en certains lieux isolés, fuyant ses semblables même, il ne pouvait se propager dans la même proportion qu'aujourd'hui; obligé de se défendre contre les armes de ses voisins, la dent des animaux féroces et les fureurs des frimas, la pêche, la chasse étaient ses seuls moyens d'existence. Ce n'est que peu à peu qu'il a envahi le sol; son industrie s'est développée : la culture des céréales, la fabrication des métaux, la civilisation enfin, a fait disparaître ces vastes forêts, toutes ces inondations, toutes ces fauves; les unes ont été détruites entièrement, d'autres ont été soumises ou domptées; plusieurs enfin se sont éloignées de ce roi de la terre, et ne se retrouvent plus maintenant qu'au loin, dans des lieux déserts où elles vivent péniblement; le nombre en diminue sensiblement tous les jours.

Cette analogie acquiert une bien autre importance si l'on examine les produits des arts des premiers peuples de l'Europe, et ceux des habitans des îles de la mer du Sud, où la civilisation n'a pu encore pénétrer; tout est semblable. Que l'on considère la forme, la nature des ustensiles, soit de guerre, soit de pêche ou de chasse déposés dans les alluvions de tous les pays, l'on y retrouvera les mêmes dispositions; l'on aura la preuve par analogie, que les premiers humains par toute la terre, ont eu les mêmes idées, les mêmes

mœurs, les mêmes habitudes et les mêmes passions que ces cannibales de l'autre hémisphère (1).

Si nous jetons maintenant nos regards sur les dépôts de sables de nos montagnes, nous trouverons des preuves évidentes de ces dégradations causées autrefois par les inondations locales, et par là nous acquerrons peut-être la certitude que les choses se sont passées en Europe, dans les premiers âges de l'humanité, comme elles se voient encore aujourd'hui dans les deux Amériques.

Premièrement. Les lits de remblais où l'on trouve ces ossemens, n'ont-ils pas été roulés sur les flancs des collines, à des époques successives et à peu près constantes, comme cela se voit dans le Nouveau-Monde? A chaque renouvellement d'année, les orages, les pluies et les vents n'ont-ils pas formé ces minces couches de pierres arrachées du sommet de nos mamelons? Et comme si la nature avait voulu marquer d'un cachet particulier le nombre exact de ces révolutions annuelles, comme elle le fait sur les couches concentriques des grands végétaux, elle a déposé ces lits successifs de tuf sur chacun des bancs de sable, et a formé ces zônes blanches qui tranchent si distinctement avec les couches de l'année précédente.

Deuxièmement. Le calcaire terreux à bucardes,

---

(1) « C'est dans les alluvions des fleuves, dit Brongniard, qu'on a trouvé des bateaux presque entiers, qui par leur forme et leur mode de construction indiquent des peuples encore éloignés de la civilisation, et à-peu-près dans la position sociale où sont les peuples sauvages de la mer du Sud et des deux Amériques. » (*Dict. des sc. nat.*, t. 54, p. 32.)

« C'est dans ces terrains qu'on trouve ces silex, ces jaspes, ces troppites, ces quartz et plusieurs autres pierres dures taillées en coin, en hache, en armure de flèche ou de lance, instrumens tranchans faits par les premiers hommes qui ont habité le pays. Ces armes et ces instrumens sont semblables à ceux que font encore les peuples sauvages de l'Amérique. »

(*Dict. des sc. nat.*, t. 54, p. 29.)

situé au sommet de la montagne, devait être brisé, arraché et placé le premier sur le flanc des collines, avec les animaux qui se trouvaient soumis aux mêmes influences atmosphériques et aux mêmes bouleversemens; il fallait enfin qu'il fût recouvert par le calcaire à entroques qui, étant lui-même inférieur au premier, devait être déposé le dernier sur ces débris organiques.

Troisièmement. Ces restes de mammifères ne doivent que très-rarement être accompagnés de portions de squelettes d'hommes, à raison du petit nombre de ces derniers, de la différence de leur organisation, de leurs besoins, des lieux où ils plaçaient de préférence leurs habitations, et qui ne pouvaient être assurément ces côteaux dévastés constamment par les agens destructeurs d'une nature sauvage; et d'ailleurs il serait bien surprenant de trouver justement dans de légères excavations creusées aujourd'hui au hasard par leurs mains, les restes de leurs semblables si rares à ces époques reculées.

Quatrièmement. Dans les profondes fentes sinueuses creusées par les eaux dans l'épaisseur des assises du calcaire à entroques, on devait aussi rencontrer à l'endroit où il repose sur les marnes du lias, des débris animaux semblables à ceux que nous rencontrons sur le flanc des collines; c'est aussi ce qui a lieu fréquemment. M. Payen, ingénieur des ponts et chaussées, a trouvé dernièrement dans une carrière située auprès du village de Caumarin, une tête d'aurochs parfaitement conservée et empâtée dans un limon rougeâtre, avec des fragmens anguleux de rochers de diverses grosseurs.

Cinquièmement. Une découverte semblable, mais bien plus curieuse encore, vient d'être faite par M. Lacordaire, ingénieur en chef du canal de Bourgogne. Je m'estime heureux de lui témoigner publiquement ma reconnaissance pour les excellentes notes géologiques sur l'arrondissement de Pouilly en Auxois,

qu'il a bien voulu me communiquer avec un désintéressement peu ordinaire. A Grosbois, dans l'une des fentes du calcaire dont nous avons parlé, il a trouvé récemment, avec des ossemens d'animaux, des débris de squelettes humains parfaitement reconnaissables; ils étaient, comme les précédens, dispersés avec des pierres anguleuses, dans une argile rougeâtre, comme on le voit dans presque toutes les brèches et les cavernes à ossemens.

Sixièmement enfin, ces preuves deviennent encore plus positives, si nous examinons les grottes du midi de la France, et particulièrement celle connue sous le nom de *grotte du Rocher du Fort,* aux environs de Mialet près Anduze (Gard), dans laquelle MM. Marcel de Serres, Teillier et Dumas de Sommières, ont découvert en 1832, avec des débris de trois espèces d'ours, *ursus pitorii, spelæus et aractoideus,* des ossemens d'hyènes, de lièvres, de lapins, de chevreuils, d'antilopes, de bœufs; des portions de squelettes humains appartenant à la race caucasique, et des restes de produits des arts et de l'industrie, enfouis profondément dans le sol argileux, pêle-mêle avec des pierres et des cailloux roulés sous des couches épaisses de stalagmites calcaires (1).

De tout ce que nous venons d'exposer, l'on pourrait peut-être conclure qu'une grande partie des restes de mammifères perdus, que l'on trouve dans des terrains de formation analogue à ceux dont nous avons donné la description plus haut, et que jamais les travaux manuels n'ont fouillé, datent bien d'une époque antérieure au déluge universel; mais qu'un grand nombre de ceux-ci ont survécu à ce cataclysme, qu'une grande partie des débris organiques qui se

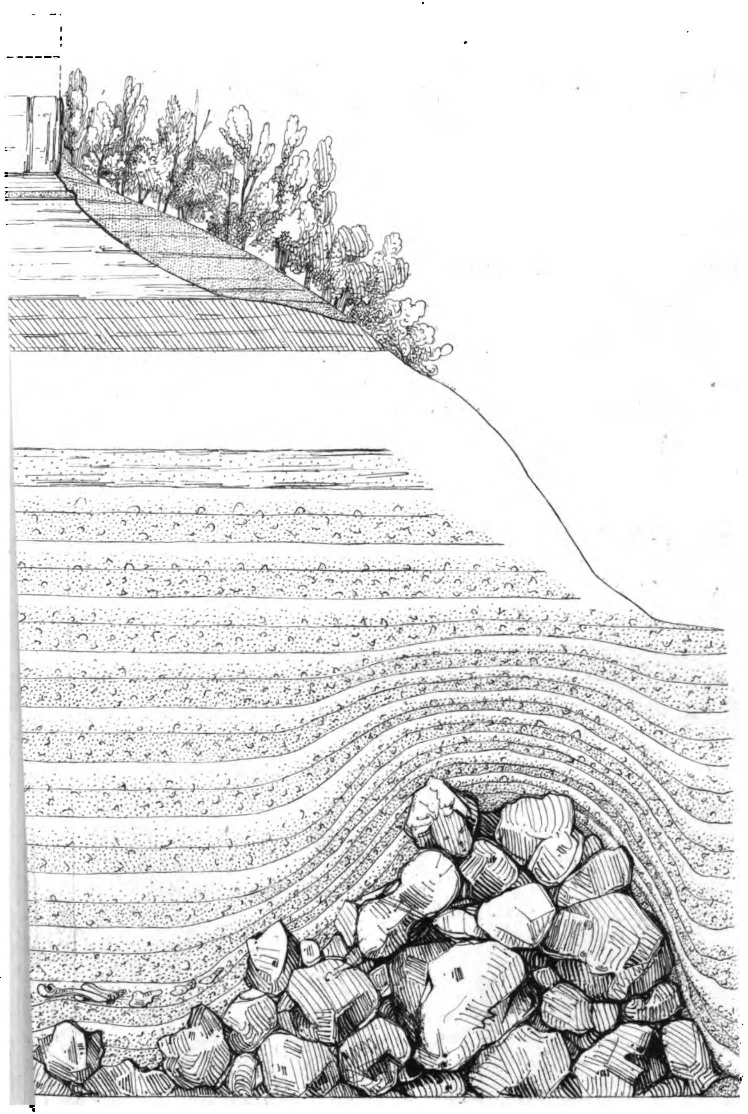
(1) Voyez les Actes de la Société linnéenne de Bordeaux, t. V, p. 344.

voient dans les cavernes et les brèches à ossemens sont récens, puisqu'ils y auraient été entassés par des causes locales bien connues. Ces êtres enfin, soumis comme nous aux lois invariables de perfection qui gouvernent le monde, ont disparu par l'influence qu'exercent le sol et la civilisation sur leur existence. L'homme seul, cet être doué de génie, est chargé par l'Auteur de l'univers, de détruire ce qui nuit à son entier développement, jusqu'à ce qu'enfin il jouisse en paix du globe, et fasse servir à sa félicité terrestre toutes les conquêtes qu'il a faites sur la nature, toutes les productions que sa science et son industrie lui signalent chaque jour comme des moyens nécessaires à l'entier complément de ce bonheur matériel.

L. Nodot.

Depuis la lecture de ce Mémoire à l'Académie, de nouvelles fouilles ont eu lieu sur la montagne dont on vient de lire la description et sur celle de Chevigny, près Semur, par MM. Magnin-Philippon et Ligeret, dont le zèle pour la science, l'amour pour tout ce qui peut être utile au pays, et la rare générosité avec laquelle ils nous ont communiqué le fruit de leurs recherches, méritent de notre part d'être signalés à la reconnaissance publique.

Ces messieurs ont déposé au museum d'histoire naturelle que forme en ce moment notre sage administration municipale, une foule de débris de squelettes de mammifères appartenant presque en totalité aux mêmes espèces que celles décrites dans ce Mémoire, et confirment de tous points nos observations.



verticale de la masse de remblais.

…ès Semur. (Dép.t de la Côte d'Or)

HISTOIRE NATURELLE.

MÉMOIRE
SUR LES PLANTES LUMINEUSES
MENTIONNÉES PAR LES ANCIENS;

PAR M. VALLOT,

DOCTEUR EN MÉDECINE, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES, NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

On trouve, dans les anciens auteurs, les récits d'une foule de faits, regardés aujourd'hui comme fabuleux; presque tous ces faits sont fondés sur des observations mal faites. Les commentateurs et les copistes, en les répétant, n'ayant point assez d'instruction, les altéraient encore; et ce n'est qu'en remontant aux sources que l'on peut espérer de découvrir les véritables bases de ces récits. C'est en les examinant, avec soin, que l'on parvient à reconnaître la vérité de l'axiôme, mis en avant par Aristote : *Nil est in intellectu, quod non priùs fuerit in sensu.*

J'ai déjà, à plusieurs reprises, donné des preuves de cette assertion; et mon intention est d'en fournir une nouvelle, en communiquant à l'Académie mes réflexions sur la plante lumineuse, mentionnée d'abord par Elien, et rappelée par Pline, *Hist. nat.*, *lib.* XXI, *cap.* XI, sous le nom de *Nyctegreton*,

et *lib.* XXIV, *cap.* XVII, sous celui d'*Aglaophotis* (1).

Je vais rapporter les deux passages de Pline, en me servant de la traduction de Poinsinet de Sivry.

« Démocrite a regardé le *Nyctegreton* (2) comme une des herbes les plus singulières. Il est de couleur bleue ; il rampe par terre, et sa feuille ressemble à celle d'une épine. Le même auteur ajoute que le meilleur *Nyctegreton* croît dans la Gedrosie (3) ; qu'on l'arrache de terre après l'équinoxe de mars, et qu'on le laisse se sécher à la lune durant trente jours, ensuite de quoi il éclaire pendant la nuit ; que les mages et les rois des Parthes se servent de cette herbe quand ils font quelques vœux à leurs divinités ; qu'elle est aussi nommée *Khênomykhon*, parce

---

(1) Selon Démocrite, l'herbe nommée *Aglaophotis* (a), nom qu'elle a reçu de l'admiration des hommes pour la beauté de sa couleur, croît parmi les marbres de l'Arabie, ce qui l'a fait encore appeler *Marmaritès*. Les Mages s'en servent quand ils veulent évoquer les Dieux. Suivant Leloyer, *des Spectres*, p. 825 D, cette plante attire le diable.

(a) C'est-à-dire *admiration des hommes*. C'est cette même plante qu'Elien, Hist. anim., lib. 14, cap. 27, appelle aussi Cynospaston, et dont il dit qu'on la reconnaît à ce qu'elle est luisante pendant la nuit. Voyez aussi Théodore de Tarse, chez Photius, in *Bibl. cod.* 223, p. 781. Apulée dit que le surnom d'Aglaophotis a été aussi donné : à la Pivoine. Voyez C. B. Pin., p. 323. II. Poinsinet, t. 8, p. 287 : à la Pteris cretica. *C. B. Pin.*, *p.* 354, *b*, *IV* : au Baharas. C. B. Pin., p. 512. III.
Aglaophotis. De hac Ælian., Hist. anim. XIV, 7, qui et cynospaston vocari ait, nocte stellæ instar lucere, et igneo splendore facile internosci. Class. Lemaire, Pline, tom. VII, p. 459.
Etoile de terre. Les alchymistes donnèrent ce nom au talc. Les botanistes à une plante. Act. Div., 1819, p. 61.

(2) Le veilleur de nuit. Sunt qui hanc esse censeant quam chimistæ *Lunariam* nominant, noctibus cum luna lucentem, inde nomen. Ruellius, *de natur. stirp.*, lib. II, cap. 143, p. 606.

(3) Le Mekran, province méridionale de la Perse et voisine des Indes. Si l'on pouvait attacher quelqu'importance aux connaissances géographiques de Pline, on serait conduit à admettre qu'il s'agit ici du *fungus igneus*. Rumph.

que les oies en ont peur, et s'enfuient dès qu'elles la voient; qu'enfin d'autres la nomment *Nyctalops*, parce qu'elle brille de loin pendant la nuit. » *Poinsinet, Hist. natur. de Pline, tom.* VII, *p.* 439.

Les notes jointes à cette traduction ne donnent point d'éclaircissemens : elles se bornent à rappeler l'opinion de Ruel, qui dit : « Il en est qui regardent le « *Nyctegreton* comme la plante appelée *Lunaire* « par les chimistes, à raison de la propriété dont « elle est douée, de luire comme la lune pendant la « nuit. » *Ruell. de natur. stirp., lib.* II, *cap.* 143, *p.* 406. Cette opinion de Ruel ne fournit aucune donnée positive. Cependant, avec un peu d'attention on reconnaîtra, dans la *Lunaire* des chimistes, la plante désignée sous le nom de *Lunaria rediviva*, dont Caspar Bauhin, *Pin. p.* 203, *b*, dit : *Siliquae laminosae*. Le rapport entre *luminosae* et *laminosae* est si grand que l'un a été substitué à l'autre par des copistes ignorans. Cette substitution est d'autant plus probable, que la blancheur et l'éclat satiné de la cloison de la silicule de la lunaire suffisent pour la faire distinguer pendant la nuit et lui faire attribuer un éclat comparable à celui de la lune.

J'espérais trouver dans l'édition de Pline des *classiques latins de Lemaire* quelque renseignement plus positif. J'y ai trouvé seulement : « Nyctegre« ton, *Caesalpinia* est *pulcherrima*, tom. VII, « p. 47. » L'éditeur, n'ayant point indiqué les motifs sur lesquels il s'est fondé pour avancer cette assertion, tirée sans doute de l'éclat de la fleur de cette Poincillade, ne peut inspirer grande confiance.

Il n'y a en effet d'autre rapport entre le *Caesalpinia pulcherrima* et une plante lumineuse que la vive couleur; d'ailleurs le *Caesalpinia* ne croît pas dans les endroits pierreux de l'Arabie, c'est-à-dire dans l'Arabie Pétrée.

Il faut donc diriger ses recherches d'un autre côté. Dans un *Mémoire sur l'urine lumineuse*, Act.

Div. 1832, p. 175, j'ai parlé de quelques substances phosphorescentes auxquelles il faut ajouter : la larve de la *Phalæna occulta*, Gmel. S. N. XIII, tom. 1, p. 2564, sp. 147, et celles de plusieurs autres lépidoptères, observées par MM. Lefebvre et Bois-Duval, en France, par M. Gimmerthal, en Russie ; les plaies phosphorescentes signalées par Percy, *Mém. de l'Institut*, 1820, *tom.* IV, *p.* cxxj ; la sueur phosphorescente dont parle Henckel, E. N. C., 1740, p. 332, et d'autres cas mentionnés dans le *Mémoire sur la phosphorescence*, publié par M. Dessaignes, *Mém. de l'Instit.*, 1810, *p.* XLVI.

M. Delille vient de lire à l'Institut, 25 *novembre* 1833, des recherches fort curieuses sur la phosphorescence de plusieurs champignons, et entre autres sur celle de l'agaric de l'olivier. A cette occasion il rappelle le *Byssus phosphorea*, Lin., et ajoute : « On n'a point déterminé les circonstances qui le « privent ou le douent de cette propriété. »

Je regarde cette propriété de ce *Byssus* comme très-douteuse et même comme nulle : je la crois uniquement fondée sur l'épithète *phosphorea* donnée par Linné à ce Byssus, parce qu'il croît sur les bois pourris (1) qui sont quelquefois phosphorescens. Les successeurs de Linné ne se rappelant pas le motif de la dénomination spécifique, ont attribué à ce Byssus la propriété du bois sur lequel il croît (2).

(1) A la séance de l'Académie impériale des sciences de St.-Pétersbourg, du 9 janvier 1833, M. Pétrow lit une note sur quelques plantes annuelles qui jettent de la lumière dans certaines circonstances, et sur la véritable cause de la phosphorescence du bois pourri (en russe). *L'Institut.* 1834, *p.* 309. La traduction de cette note intéresserait les naturalistes.

(2) Les tronçons de perches de chêne ou de charme, employés comme bois de soutenement dans la houillère de Decise (Nièvre), sont quelquefois phosphorescens, de même que les *Byssus* et les *Rhizomorphes* que l'on trouve aussi dans la mine. *Note du docteur Valat de Montpellier.*

Il aurait été nécessaire de désigner les circonstances qui favorisent la phosphorescence des *Byssus* et des *Rhizomorphes*.

J'explique de la même manière la phosphorescence attribuée à certains Rhizomorphes, phosphorescence dont aucun botaniste, dit M. Delille, n'a été témoin. Cependant je vois indiqués, comme phosphorescens, le *Rizomorpha subterranea* et le *Rhizomorpha aidula*, dans le *Bullet. Feruss.*, 1825, *Sc. nat., tom.* v, *p.* 85, n° 66, sur le *Rizomorpha phosphorescens.* Reste à savoir si l'observateur n'a pas attribué à la Rhizomorphe la phosphorescence du bois sur lequel cette plante s'étendait. Il n'en est pas de même des deux agarics dont nous allons parler.

Batarra avait figuré un champignon phosphorescent que M. Delille (1) a reconnu être l'agaric de l'olivier. *Agaricus olearius,* Dec. *Dict. sc. nat.,* VIII, *p.* 131, XVII, *p.* 202, *sp.* 5, XXXVI, *p.* 321. « L'hymen ou la face inférieure lamellée, dit M. Delille, est la seule partie de ce champignon qui soit « phosphorescente. Inhérente au tissu des feuillets, « cette phosphorescence n'a jamais lieu le jour, quelle « que soit l'obscurité des lieux où on la place; elle « commence une heure avant la nuit, et continue « jusqu'après le soleil levé (2). »

Pline, *lib.* XVI, *cap.* VIII, parle d'un champignon

---

(1) Descript. de l'agar. de l'olivier, par M. Delille, Archives de botanique, 1833, tom. 2, pp. 519-528.

(2) Le champignon de l'olivier ou oreille de l'olivier (*Agaricus olearius*), se trouve aussi sur les racines du chêne vert, du peuplier blanc, et de beaucoup d'autres arbres et arbustes. *Archives de botanique,* 1833, *tom.* 2, *p.* 523.

Fries attribue la phosphorescence de l'*Agaricus olearius* au *Cladosporium umbrinum,* qu'il a trouvé tapissant d'une couche épaisse et soyeuse des échantillons d'oreille d'olivier. *Ouv. cité, p.* 527.

Cette opinion de Fries est contraire à celle du professeur de Montpellier.

lumineux sur lequel il donne trop peu de détails pour pouvoir le reconnaître (1).

Voilà donc en Europe un champignon bien certainement doué de phosphorescence ; et comme les oliviers croissent en Grèce et dans l'Orient, les Anciens auront observé sur eux le champignon lumineux, et l'auront désigné sous les noms de Nyctegreton (*veilleur de nuit*) ; Nyctalopa, qui se fait remarquer la nuit.

L'Asie en offre une seconde espèce. *Rumphius, Herbar. Amboin., tom.* VI, *p.* 130, *lib.* XI, *cap.* 23, *pl.* LVI, *fig.* 5, la décrit sous le nom de *Fungus igneus*. A la fin de sa description, il ajoute : « Nocte lucet instar stellæ igne cœrulescente, vel « instar millepedis commoliti, sed hoc non diutius « fit, nisi dum humidam continet viscositatem, ita « ut nocte facile distingui potest a quarta specie « *cœlat fono.* »

Rumpf s'était assuré, comme on le voit, de la phosphorescence de ce champignon, qu'il compare à celle des mille-pieds, dont nous nous sommes servis pour expliquer celle des urines. *Act. Div.* 1832, *p.* 182.

Outre les deux champignons dont nous venons de parler, il y en a sans doute encore d'autres doués de la même propriété phosphorescente. Celui dont parle Rumpf suffit pour expliquer le *Nyctegreton* et l'*Aglaophotis* (2) qui se trouvaient en Asie, au dire d'Elien, et l'on a une réponse affirmative à

(1) *Est autem fungus candidus, odoratus, antidotis efficax, in summis arboribus nascens, nocte relucens.*

Dans ce passage Pline me paraît confondre ce qui appartient au *Boletus laricis*, au *Boletus suaveolens* et à l'*Agaricus olearius*.

(2) Ce mot ne serait-il pas mieux traduit, si l'on disait *lumière merveilleuse?* En effet, les premiers observateurs ont dû être surpris de voir du feu, sur une plante, sans être produit par un corps incandescent. Au surplus cette traduction vaut celle de Pline citée plus haut p. 23 (1).

adresser à Haller qui, *Bibl. botan.*, *tom.* 1, *p.* 14; dit : « Quis *Nyctegreton* (Plin., lib. XXI, c. 36, « *lisez* c. XI), credat noctu lucere ? » Si Haller eût connu le champignon phosphorescent de l'olivier, ou les vers luisans, ou le *fungus igneus* décrit par Rumpf, il aurait tenu un autre langage.

Beaucoup d'auteurs se sont occupés de la phosphorescence soit des animaux, soit des végétaux. Thomas Bartholin a publié un traité intitulé : *de luce animalium*, dans lequel, p. 20, 21, il parle du Baharas dont je me suis occupé autrefois, *Act. Divion.* 1819, *p.* 52-59. J.-Frédéric Helvetius, alchymiste, dans son *Xystus herbarum*, publié en 1661, a parlé des plantes qui luisent la nuit, *Haller, Bibl. bot. tom.* 1, *p.* 512.

Jonston, en traitant de la racine Baharas (1), *Thaumat.*, *p.* 216, avait dit : « Fabella esse videtur, nisi « alius subsit sensus. » J.-E. Nieremberg, *Hist. natur. maxime peregrinae*, p. 473, cap. LII, a donné un chapitre intitulé : *De valle et herbâ Baaras*, rappelé dans l'*Essai sur les phénomènes de la nature*, 1773, *p.* 22.

M. Eusèbe Salverte, *des Sciences occultes, tom.* 1, *p.* 34, 209, parle du Baharas, et, *tom.* 2, *p.* 57-58, il place cette plante, qu'il regarde comme le *Cynospatos* d'Elien, parmi les plantes magiques. « Elle guérit, dit-il, de l'épilepsie et chasse les dé« mons; c'est la jusquiame. » Nous verrons plus bas qu'elle n'est point la jusquiame.

« On a prétendu que la pivoine brillait dans les « ténèbres; de là sans doute le nom d'*Aglaophotis*,

---

(1) J.-B. Porta, dans sa *Magie naturelle*, *p.* 197, et Ozanam, *Récréat. mathém.*, *édit. Montucla*, 1778, *t.* 4, *p.* 458, parlent du *Baharas*, du *Nyctegreton*, etc.

Bertholon, *de l'Electric. des végét.*, *p.* 337, rappelle l'*Aglaophotis*, la *Thalagssigle* et l'*Étoile de terre*, comme répandant de la lumière.

« un de ceux qui lui furent donnés. » *Dict. sc. méd., tom.* XLII, *p.* 515. Pœoniam Apulejus noctu dicit lucere (1), ob id à pastoribus inveniri. *Cynospastos* seu *Aglaophotis* tantum noctu, stellæ instar lucens, dignoscitur. *Kircher, magneticum naturæ regnum, p.* 109. Boistuau, *Hist. prodigieuses,* 1561, *fol.* 98 *verso,* a de même répété ce qu'Apulée avait avancé.

Dans ma note citée sur le Baharas, j'avais rappelé la fulguration de la fleur de la capucine, observée par la fille de Linné. Amici regarde ce phénomène comme un indice d'électricité. *Annal. de chimie et de physique, tom.* XIII, *p.* 403 (2). Mais je pense que si la fille de Linné a réellement vu sur les fleurs de capucine une scintillation (2), ce phénomène a été le résultat d'une affection, pareille à celle qui atteignit les deux vaporeuses dont Bosc d'Antic, *OEuvres, tom.* 2, *p.* 409-411, donne l'histoire : « Des étincelles vives avec pétillement sortaient des « yeux de la première ; des bluettes étaient vues par « la seconde. »

---

(1) La lueur, attribuée à la pivoine, reconnaît la même cause, que celle attribuée à la phosphorescence de la capucine.

(2) La phosphorescence de certains champignons et de quelques *byssus,* citée par quelques auteurs, est le résultat de leur décomposition ou de celle du bois sur lequel ils croissent. Les fleurs des *Tropœolum, Calendula, Lilium bulbiferum, OEnothera biennis,* citées comme lumineuses, après les journées très-chaudes de l'été, n'ont point présenté ce phénomène, même dans l'obscurité la plus complète. Il en est de même du *Coreopsis tinctoria,* du *Gorteria pavonina,* et l'erreur où sont tombés plusieurs observateurs s'explique par l'observation de Goethe, dans son Traité des couleurs; savoir que l'œil frappé de la teinte vive de ces fleurs, qui contraste avec la demi obscurité qui les environne, transmet au cerveau une image exagérée de leur coloration et produit ainsi l'illusion qui a abusé plusieurs naturalistes. *Bullet. Feruss.* 1830, *Scienc. nat., tom. XXI, pp.* 256, 257, *n.* 165. Éclairs produits par la capucine.

En comparant les passages cités plus haut et en les analysant, on voit qu'ils se rapportent tous à des plantes phosphorescentes. L'observation du phénomène, ayant été faite primitivement par des gens ignares, aura été consignée avec toutes les circonstances extraordinaires inspirées par la surprise et produites par l'amour du merveilleux, stimulant d'une force extraordinaire, dont l'empire s'exerce sur tous les hommes, et même sur les savans. L'enthousiasme s'étant une fois emparé du narrateur, les auditeurs et les lecteurs s'en sont trouvés saisis, et le récit a été répété avec des additions, comme le dit ingénieusement La Fontaine, dans sa jolie fable intitulée, *la Femme et le Secret*.

Les récits dénaturés exigent des recherches pour être ramenés à leur origine; mais comme ces recherches exigent de la peine, du travail, on préfère admettre une opinion ridicule toute faite, plutôt qu'une autre raisonnable qu'il faudrait découvrir et appuyer de preuves.

Dans les temps chauds et orageux, les Hydrophytes se corrompent avec la plus grande facilité. C'est alors plus particulièrement qu'elles montrent dans l'obscurité, ce phénomène de la phosphorescence, sur lequel

---

Journ. phys. 1773, *t. I, p.* 137. Phosphorisme des vers de terre. *Journ. phys.* 1780, *octobre*, pp. 311-315. Phosphorescence. *Nouv. Dict. Hist. nat., tom.* 26.

L'état lumineux du suc laiteux de l'*Euphorbia phosphorea*, observé au Bresil, par M. Martius, se rapproche de celui de l'urine et d'autres excrétions, sans parler du développement d'électricité qui se manifeste souvent lors de la coagulation des liquides. *Act. Divion.*, 1832, *p.* 184 *à la note.*

M. Hugi a communiqué à la Société Helvétique, l'observation de toiles d'araignée phosphorescentes, trouvées sur des lieux d'aisances. M. Kottmann, qui a examiné ce phénomène de plus près, l'attribue à l'hydrogène phosphoré qui s'est dégagé de l'urine en décomposition. *Bullet. Feruss.* 1828. *Sc. phys., tom.* 10, *p.* 310, *n°* 246. *Act. Divion.*, 1832, *p.* 184 *à la note.*

on a tant disserté, sans avoir trouvé d'explication satisfaisante pour tous les cas où il se présente. *Séance publique de la Société linnéenne de Normandie*, 1834, *p.* 90.

La phosphorescence des Hydrophytes en décomposition se rapproche de celle des rhizomorphes, de celle du bois pourri, etc., p. 26.

L'Aglaophotis et les autres plantes lumineuses mentionnées par les Anciens, ne sont que des champignons phosphorescens. Cette explication est fortifiée par le récit de Rumpf, relatif au ginseng. On le trouve consigné dans deux lettres qu'il a écrites à Mentzel, et que ce dernier a publiées dans les *E. N. C. Dec. II, an V*, 1686. Ces lettres sont traduites par extrait et infidèlement dans la *Collection académique, partie étrangère, tom.* IV, *p.* 679-683, ainsi que je vais le démontrer plus bas.

Des détails très-circonstanciés, relatifs au Ginseng, sont encore donnés dans le supplément de la Flore d'Amboine, par Rumph. *Herbar. Amboin. auctuarium, cap.* LVI.

Nous allons rapporter les uns et les autres.

Ut itaque præstans hæc radix hominibus demonstretur, ubi nempe lateat, quum nulla ejus pars supra terram in conspectum veniat, natura peculiarem ac mirabilem ipsi dedit characterem, quod nempe hæc radix isto tempore paululum supra terram protuberet, sive per naturalem ejus, ac turgidum prægnantemque succum, sive quod per rorem tumefacta, splendorem de se emittat, stellarum fulgori haud dissimilem, ex quo locus, ubi lateat, detegi potest.

Effossores, claris noctibus, quum Boreas et Eurus flat, cœlumque sit frigidum, clarum, et stellis micantibus coruscum, montes petunt, in quibus norunt Som crescere, quod tum per hyemis frigus denudatum, et omni superiore parte orbatum est, illique ibi oberrantes diligenter et accurate adtendunt, quo-

ESSAI TE,

1.er DE LA UE DES TROUVÈRES
ET DE NS DE SES DIALECTES.

LANGUE LATINE.	1 ROMANE des Troubadours.	LANGU de (T	3 LORRAIN, comté de Vaudemont.	FRANÇAIS actuel.
DEUS. . . .	DEU.	Déu.	Due.	DIEU.
SOL.	SOLHELH . . .	soulel.	slot.	SOLEIL (1).
LUNA. . . .	LUNA.	luno.	lune.	LUNE.
DIES.	DIA; DIOES. .	djour	joue.	JOUR.
TERRA. . .	TERRA.	terro.	tairre.	TERRE.
IGNIS. . . .	FOC; FOU. . .	fioc.	feuie.	FEU.
AQUA . . .	AIGUA; EGUE.	aïaguo	aueie.	EAU.
PATER. . .	PAIRE	païre	pére.	PÈRE.
MATER . .	MAIRE.	maïre	mére.	MÈRE.
OCULUS. .	HUEIL; OILL. .	el. .	œil.	ŒIL.
CAPUT. . .	CAP; TESTA. .	cap.	tête.	TÊTE.
NASUS . . .	NAS	nasse	né.	NEZ.
OS; BUCCA.	BOCCA.	bouco	bouche. . . .	BOUCHE.
LINGUA. .	LENGUA	leuguo	langue.	LANGUE.
DENS. . . .	DENT.	deun.	da.	DENT.
MANUS. . .	MAN.	ma. .	main.	MAIN.
PES.	PES	pé. .	pie.	PIED.
UNUS. . . .	UN; US.	une.	une.	UN.
DUO.	DOS; DOI . . .	dousse	dousse.	DEUX.
TRES. . . .	TRES; TREI. .	tresse	troche.	TROIS.
QUATUOR.	QUATRE. . . .	quatre	quoite.	QUATRE.
QUINQUE. .	CINC.	cinque	cinq.	CINQ.
SEX.	SEX; SEI. . . .	siesse	cheie	SIX.
SEPTEM. .	SET.	sept.	sept.	SEPT.
OCTO. . . .	HUECH; OICT.	heit.	hieuette. . . .	HUIT.
NOVEM . .	NOV.	noau.	niuf.	NEUF.
DECEM. . .	DETZ.	detz.	diez.	DIX.

(1) Le mot SOLEIL a beaucoup d et à leurs dialectes soit méridionaux, soit septentrionaux, tels y. le *Glossaire de la langue romane* de M. de Roquefort, à ces manes.

(2) L'*e* qui termine le mot *pèr* se faire sentir; il en est de même de tous les mots finissant pa

(3) Le tableau de M. Balbi port

nam in loco istum detegant instar radiantis stellæ fulgorem, illumque notant locum calce humido, quam in istum finem secum portant, vel cinere locum obtegunt, seseque ad somnum deponunt usque ad crepuscula, quum notatum inquirunt locum, ac radicem effodiunt, quod ante solis ortum præstari opportet.

Rumph. *Herbar. Amboin. auctuar., cap. LVI.* Radix sinica. Ginseng. Som., p. 44.

Alchœmenidos seu Achœmenidon, Plin. lib. XXIV, cap. XVII. Rumpf dit que c'est le ginseng.

Per electrum intelligo neutiquam metallum fulgens, neque Succinum; sed credo eum sine dubio significare velle fulgorem istum instar stellæ micantem, quo radix per noctem fulget, ac supra dictum fuit, vulgares sinenses hactenus credere ginseng aphyllum, seu foliis destitum esse, qualis revera quoque est, istis mensibus quibus effoditur.

Dein aliæ insuper sunt radices, quibus etiam proprietas, seu qualitas noctu lucens adscribitur, qualis est *Aglaophotis*, seu *Marmaritis*. Radix porro ignea *Baaras* est de qua *Josephus de Bello judaico, lib. 7, cap. 25*, mentionem facit, quum verò docti uno ore declarent ac putent, per has binas radices solummodo intelligi *Paeoniam*. Rumpf, cit., p. 49.

D. Christiani Mentzelii de radice chinensium Gîn-Sên. E. N. C. Dec. II, an. V, 1686. C'est une Monographie complète, p. 76.

De la lettre reçue de Rumphius, et donnée par Mentzel, j'extraits le passage suivant :

Ut autem tam nobile medicamentum ab homine commodius inveniri posset, quando nihil suprà terram apparet, benigna natura mirabilem huic radici notam tribuit, quod aliqua sui parte protuberet, et noctibus serenis, flante frigido aquilone, sive rore cœlesti facta, sive proprio humore turgens astralem quemdam fulgorem de se sparget, adeo ut tunc de-

mum veritas appareat, illius, quod ante hoc scripsi, p. 77.

Quærunt, serenâ nocte fulgentibus astris, stato tempore, quando radix illa paululum suprà terram extuberat, ut rorem bibat. Ros autem radici huic illapsus facit illam nonnihil splendere luce quadam astrali, quod signum quærentes secuti dilutam calcem in eum finem secum allatam loco, ubi lucem animadverterunt illinunt, diemque expectant. Postquam dies illuxit, montana repetunt, et quæcumque loca calce illita inveniunt, effossa humo perscrutantur, p. 76.

Pour les découvrir (ces racines), on choisit une belle nuit sereine, et le temps où ces racines commencent à s'élever hors de terre, parce que la rosée ramassée en globules sur la partie qui est à découvert, brille à la clarté de la lune et des étoiles, et indique les lieux où il faut les chercher. *Coll. acad., part. étrang., t.* III, *p.* 680.

On doit traduire : Ils la cherchent (cette racine), pendant une belle nuit de la saison, où la racine fait une légère saillie à la surface de la terre, pour recevoir la rosée, qui, déposée sur cette racine, lui fait projeter une lumière pareille à celle d'une étoile.

Citons un autre passage :

Il semble, au reste, que la nature ait pourvu à ce qu'on pût se procurer cette racine salutaire dans le temps même que les parties extérieures de la plante ne l'annoncent plus, parce qu'alors sa racine s'élève un peu hors de terre, et que pendant les nuits seraines (*sic*), et surtout par le vent du nord, elle répand une sorte de lueur qui la fait découvrir, soit que cela arrive parce que la partie de la racine, qui est hors de terre, se trouve alors couverte de rosée, ou qu'il s'en exhale quelque humidité. *Coll. acad., part. étrang., tom.* III, *p.* 681.

Cette traduction, quoique moins infidèle que celle ci-dessus, n'est cependant point exacte. Il fallait dire :

Afin que l'homme pût trouver plus facilement un médicament aussi précieux, la nature bienfaisante a imprimé à cette racine un caractère merveilleux : dans la saison où elle laisse saillir légèrement, à la surface de la terre, sa partie supérieure, pendant les nuits sereines et par le vent du nord, cette racine, soit par la rosée qui la recouvre, soit par un suc propre particulier qui la gonfle, laisse échapper (répand d'elle-même), une certaine lumière pareille à celle d'une étoile, ainsi que je l'ai dit plus haut.

Il suffit de comparer le texte latin donné par Mentzel avec l'ouvrage de M. Nadaut, pour reconnaître l'inexactitude de la traduction.

Plusieurs ombellifères ont la propriété de nourrir des champignons. Nous en avons la preuve en Europe dans le chardon Roland, *Eryngium campestre*, sur le collet de la racine duquel croît l'agaric du Panicaut, connu sous le nom de Baligoule (*Bolus gulae*), ciciolo, oreille de chardon, *Agaricus Eryngii*, Dec., *Fl. fr.*, *tom.* v, *p.* 47, n° 462°, *Dic. sc. nat.*, *tom.* III, *suppl. p.* 171, *tom.* IX, *p.* 197, *tom.* XXXVI, *p.* 317.

Il est probable que sur le collet de la plante (*Panax quinquefolium*), qui fournit le Ginseng, il croît aussi un champignon. Ne serait-ce pas le *Fungus igneus* de Rumpf ?

On sait de plus que parmi les champignons, il en est plusieurs de phosphorescens. Nous avons rappelé l'agaric de l'olivier, sur lequel M. Delille a fait des recherches qui confirment d'une manière certaine cette propriété, signalée également par Rumpf pour son *Fungus igneus*, espèce d'agaric des Indes orientales. C'est donc à la présence d'un champignon phosphorescent, sur la racine de Ginseng, qu'il faut attribuer la lueur, qu'y auront quelquefois remarquée les herboristes tartares, et qui leur aura fait croire que c'était un moyen de trouver le ginseng ; un fragment de bois pourri, phosphorescent, un ver luisant re-

marqué dans le voisinage de la plante, peuvent aussi expliquer le phénomène.

Ainsi, avant de traiter de fables une multitude d'observations qui nous ont été transmises soit par les Anciens, soit par les Modernes, il faut auparavant s'assurer si elles n'ont pas leur source dans quelque phénomène naturel, remarqué par des individus dépourvus des connaissances suffisantes pour l'apprécier. La phosphorescence de certains animaux et de certains végétaux nous donne l'explication très-satisfaisante de merveilles qui jusqu'à ce jour étaient regardées comme des fables.

J'en donne la preuve dans la citation suivante :

« La capucine n'est pas la seule plante qui brille, pendant la nuit, d'une lumière spontanée; il y en a plusieurs autres qui ont cette propriété. On sait qu'il y a deux sortes de plantes qui portent le nom d'aglaphotis (*sic*), et qui toutes les deux répandent pendant la nuit une clarté sensible. L'aglaphotis marin jette du feu, mais le terrestre paraît seulement lumineux. La thalagssigle est aussi une plante qui luit durant la nuit au milieu des eaux; il y en a une autre qui porte le nom d'étoile de la terre, tant sa lumière est sensible : on a prétendu qu'après s'être, pour ainsi dire, remplie des rayons de la lune, elle s'ouvrait ensuite la nuit, et brillait comme une étoile. » *Bertholon, de l'électr. des végét.*, 1783, *p.* 337, 338.

Bertholon ne fournit aucune donnée pour retrouver les plantes dont il parle. Nous allons suppléer à ce qu'il n'a pas dit, ou plutôt à ce qu'il ne pouvait certainement pas dire.

Nous signalerons d'abord la fulguration prétendue de la Capucine.

Ce fait singulier s'explique facilement d'après l'observation de Goëthe, qui dit que l'œil, frappé de la teinte vive de ces fleurs, qui contraste avec la demi-obscurité qui les environne, transmet au cerveau une image exagérée de leur coloration, et produit

ainsi l'illusion qui a abusé la fille de Linné et d'autres observateurs. Goëthe, ayant fait un *Traité des couleurs*, s'est beaucoup occupé des jeux de lumière. *Bullet. Féruss.*, 1830, *Sc. nat.*, *tom.* XXI, *p.* 257.

Les deux sortes de plantes qui portent le nom d'Aglaphotis (*lisez* Aglaophotis) sont la Pivoine officinale, *Pœonia officinalis*, Linn., et la Lunaire, *Lunaria rediviva*, Linn. On a vu ci-dessus ce que l'on doit penser de leur propriété lumineuse.

L'Aglaphotis (Aglaophotis) marin s'explique facilement par la phosphorescence des hydrophytes en décomposition par les temps chauds et orageux. *Voy. ci-dessus*, *p.* 31.

La Thalagssigle (mot forgé des mots grecs ΘΑΛΑΣΣΑ la mer, et ΓΛΑΤΣΣΩ je brille) me paraîtrait indiquer simplement la phosphorescence de la mer.

L'étoile de la terre est une expression vague fondée sur une certaine ressemblance, comme on le voit dans l'*Astragalus stella*, Linn., dans le *Centaurea calcitrapa*, Linn., *Act. Divion.* 1819, *p.* 61, à la note. Ce mot d'ailleurs est fort équivoque, puisqu'employé par les alchimistes, il désigne le Talc, *Boet. de Boot de Lapid.*, *lib.* 2, *cap.* 214; Lefêvre, *Traité de chimie*, *tom.* 2, *p.* 149; et employé par Dampier, il désigne le plantain corne-de-cerf, *Plantago coronopus*, Linn. Voyez *Haller, biblioth. botanic.*, *tom.* 2, *p.* 302. §. MCCCXXI.

Pline parle aussi d'une pierre lumineuse pendant la nuit, il l'appelle *Chrysolampis*.

La Chrysolampie naît en Ethiopie; pâle le jour, elle jette des feux pendant la nuit. H. N. *Pl.* XXXVII, *cap.* X, *p.* 675, 2. C'est probablement le phosphate jaune de plomb qui, la nuit, brillait de lui-même par un temps orageux, ou dans le voisinage d'une source de Naphte. *Bibl. lat. Franc. Plin. tom.* XX, *p.* 475.

On pourrait tout aussi bien prendre le *Chryso-*

lampis pour un diamant, ou pour du sulfate de Baryte que pour le sulfate de plomb jaune.

Il suffit donc de rapprocher les récits étranges, des phénomènes naturels, qui ont avec eux quelques rapports, pour démontrer leur vérité, surtout si on les débarrasse de l'exagération qui la voilait aux yeux.

Sur la Substance désignée par les Anciens sous les noms de Adarce, Adarca, Adarcion, Adarcis, Calamochnus, Calamachne (*Arundinum lanugo : Arundinum spuma*), Calamochium, Pericalamitis et Limnestris.

Pline parle, d'après Dioscoride, d'une substance restée jusqu'à ce jour au nombre des objets non éclaircis par les commentateurs et les traducteurs : tous se sont contentés de répéter la description très-exacte donnée par Dioscoride et de l'embrouiller avec les détails donnés par Pline; cela prouve la nécessité de recourir aux sources lorsque l'on veut disserter sur un objet.

Pline parle de l'Adarca, *lib.* XVI, *cap.* 36, XX, *cap.* 22, XXXII, *cap.* 10; dans le livre XXIV, cap. 11, il parle de l'*Harundinum lanugo*, mais ne donnant point d'explication, il est impossible de savoir si Pline avait l'intention d'indiquer l'*Adarca* ou bien le duvet de la massette, *Typha latifolia—angustifolia*. Je me bornerai à donner la traduction de l'article de Dioscoride sur l'*Adarca, lib.* V, *cap.* 137.

« L'Adarca est une sorte de tumeur (*salsugo*, « terre stérile), qui se trouve autour des roseaux « et des autres plantes aquatiques. L'abaissement « du niveau des eaux la laisse apercevoir; elle est « molle, sa couleur se rapproche de celle des efflo- « rescences de la pierre assiene (schiste alumineux, « ou pyrite en décomposition); sa figure se rappro- « che de celle de l'Alcyon poreux (Tubipora musica,

« Lin.); aussi pourrait-on l'appeler Alcyon des marais. »

Cette traduction est exacte; celle donnée par Diderot dans l'*Encyclopédie, tom*. 1, *p*. 128 a, au mot ADARCE, présente des inexactitudes par erreur typographique sans doute; il est dit : « On la trouve « dans la Glatie, » au lieu de « On la trouve dans la « Galatie; et auparavant, « l'espèce d'écume..... qui « s'attache...... et qui s'y endurcit en temps sec. » Dioscoride ne parle pas de ce desséchement.

Pline, en extrayant l'article de Dioscoride, en a altéré le sens au point de rendre l'objet méconnaissable; mais on peut le reconnaître par l'usage que les femmes font de l'Adarce pour enlever les taches lenticulaires du visage, c'est-à-dire les éphélides lentiformes décrites et parfaitement représentées par le docteur Alibert, *Maladies de la peau, p*. 103, *pl*. 26.

Galien, *de simplic. medicamentor. facultatibus, t*. 3, *p*. 295, *lib*. XI, *cap*. 48, *de simplic. medicam., t*. 4, *p*. 1083, *cap*. XXVI, a suivi Pline plutôt que Dioscoride; aussi fournit-il peu de données pour déterminer l'*Adarca*. Beaucoup de chimistes, de médecins et des lexicographes, *Pandect. medicin. castelli lexicon., p*. 15, *Dict. sc. nat., t*. 1, *suppl., p*. 55, ont parlé de cette substance en se répétant les uns les autres, en se copiant et souvent en se tronquant, parce qu'aucun d'eux ne l'avait vue.

Aldrovandi, naturaliste italien, très-savant, mais malheureusement trop prolixe, a cependant retrouvé l'Adarca, comme on peut le voir (1) dans son vo-

---

(1) Aldrovandi, *op. cit*. p. 212, a vu l'Ephydatie fluviatile, signalée depuis long-temps par Dioscoride qui l'appelait *Alcyonium primum, spongiosa facie, piscem olens*. Voyez *Act. Divion*. 1833, *p*. 30-36.

lume intitulé, *de Metallicis;* il parle de cette production et en donne plusieurs figures; l'une p. 213, avec le titre, *Salsilago concreta circa juncum instar adarcis*, et d'autres, p. 214, sous les titres, *Adarces, Pericalamites*.

En comparant ces grossières figures avec l'Alcyonelle en nature et ensuite avec la description donnée par Dioscoride qui a vu réellement l'Alcyonelle, comme le prouvent les pores dont il parle, on reconnaîtra la production désignée aujourd'hui, par les naturalistes modernes, sous le nom d'Alcyonelle des étangs, et dont nous avons donné l'histoire dans nos *Mémoires pour* 1833, *p.* 25-30; histoire à laquelle, pour la compléter, il faudra ajouter la présente note.

Les propriétés attribuées à l'*Adarca* (Alcyonelle des étangs), que l'on regardait comme engendrée par une espèce d'écume, expliquent le préjugé de certaines gens qui regardent l'écume accumulée sur l'eau, soit devant les vannes des moulins, soit dans certains endroits des rivières où l'eau est tranquille après avoir été battue plus haut, comme un excellent cosmétique.

N'ayant point vu l'Alcyonelle fraîche, je ne puis dire si elle a une saveur salée; et je crains bien que Pline n'ait attribué cette saveur à l'Adarca, par suite de la comparaison qu'a faite Dioscoride de la couleur de ce polypier, avec celle de certaines substances sulfureuses efflorescentes; lesquelles ont effectivement une saveur piquante, quoique cependant différente de celle de la moutarde, à laquelle Pline la compare.

Ce n'est pas la première fois que de pareilles substitutions se sont fait remarquer dans la compilation de Pline. Cuvier en a signalé un certain nombre à l'occasion de divers passages d'Aristote mutilés par le naturaliste Romain.

Je reviens à Aldrovandi, dont l'ouvrage cité con-

tient encore l'indication de plusieurs substances que je crois utiles de faire connaître.

La première, *de Metall.*, *p.* 211, est l'*Agaricum aereum*. « Cette substance, dit-il, est lisse, d'un « gris cendré, d'une saveur salée, d'une apparence « laineuse et filamenteuse comme l'amiante. On « parle aussi d'une *manne laineuse* conservée dans « le trésor de l'église Notre-Dame à Arras, assez « semblable à l'Agaric aérien. »

Aldrovandi regardait ces substances comme tombées du ciel ou des nuages ; mais ce sont simplement ou la Réticulaire des jardins, ou la conferve qui forme sur le sol desséché un dépôt lamelleux pris pour du papier tombé du ciel.

Le même auteur, de *Metal.*, *p.* 212, sous le nom de *Primum alcyonium Dioscoridis, spongiosa facie et tetri odoris* (1), désigne la Spongile fluviatile, ou l'Ephydatie fluviatile, *Act. Div.*, 1833, *p.* 30-36.

Sous celui de *Alcyonium tertium formae vermicularis ex colore purpureum*, il indique clairement le frai du lièvre marin, *Aplysia depilans*, Lin., *Act. Div.*, 1819, *p.* 104, 105, désigné par les pêcheurs, sous le nom de *Vermicelle de mer*, parce que les œufs des Aplysies sont déposés en longs filets glaireux, entrelacés, minces comme des ficelles. *Cuv.*, *règn. anim.*, *édit.* 2, *tom.* 3, *p.* 60.

---

(1) Dioscoride ajoutait : *grave et piscem olens*, comme a dit depuis Reneaume.



MÉMOIRE

SUR

LE LIMAÇON DE LA MER SARMATIQUE;

PAR M. VALLOT,

DOCTEUR EN MÉDECINE, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES, NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

On trouve dans les ouvrages des anciens voyageurs, des récits extraordinaires, regardés aujourd'hui comme fabuleux. Cependant, si l'on veut comparer les détails, donnés par ces auteurs, aux descriptions exactes de certains objets, on ne tarde pas à s'assurer que la singularité, dont on a été frappé, n'est que la suite de la confusion mise par les voyageurs, dans la rédaction de leurs notes. Les dessins ayant été faits d'après les descriptions, il n'est point surprenant qu'ils présentent une foule de bizarreries. Je vais en fournir la preuve dans la présente dissertation, annoncée dans les *Act. Divion.*, 1829, *p.* 168-172.

Thevet (1) (*Cosmog. univ. tom.* 2, *liv.* XX, *chap.* 16, *fol.* 929, *verso*), a le premier parlé de ce limaçon, dont il a donné la figure, reproduite par Ambroise Paré (*Œuvres*, *livre* XXV, *chap.* 34, *p.* 1058), copiée par Aldrovandi (*De Testac.*, *lib.* III, *p.* 391),

---

(1) Le bon cordelier Thevet est ce voyageur auquel on fit accroire que Démosthène était évêque; qu'Anacréon avait écrit lui-même être mort en avalant un pepin de raisin, et autres absurdités que l'on s'est plu sans doute à exagérer. TUET, *Matinées senonnaises, ou Proverbes français*, *p.* 289.

sous le titre : *Cochlea ex mari Sarmatico* seu *Germanico orientali* (1), recopiée par Jonston (*exsang. aquat. p.* 38, *tab.* XII), et par Bonanni (*Recreat. mentis et oculi, p.* 142, *n°* 230), mais regardée, par ces deux derniers auteurs, comme fabuleuse; assertion répétée par Linné (*Syst. nat. ed.* XII, *p.* 1235, *lin. ult.*), dans les termes suivans : *Cochlea sarmatica, Thevet, Cosm.* 120 (lizez *liv.* 20), *et ex eo aliorum, fabulosa est.*

Mon intention n'est point de démontrer la réalité de la fable avancée par Thevet, mais seulement de faire connaître les faits réels, dont la confusion des caractères et des vertus l'a conduit à créer son limaçon sarmatique. Ces détails appartiennent à l'histoire des progrès des sciences naturelles, et démontrent comment des observations, mal faites et confondues les unes avec les autres, ont donné naissance aux opinions les plus bizarres.

Nous allons donner un extrait de la description du limaçon de la mer Sarmatique. « Entre autres (pois-« sons de la mer Sarmatique, qu'on dict autrement

---

(1) Favanne a avancé deux inexactitudes : 1° en disant qu'Aldrovandi parlait d'après Paré; et 2° en rapportant à l'*Olearia*, le limaçon de la mer Sarmatique, ainsi qu'on peut s'en assurer dans le passage suivant :

« Il faut peut-être rapporter à l'*Olearia* (*Turbo olearius*, « Linn.) le limaçon extraordinaire des Sarmates, ou de la « Germanie orientale, dont Aldrovande (*Testac. lib. III, p.* « 389) a donné la figure avec l'animal, et la description d'après « Ambroise Paré, et dont Jonston (*Hist. nat. de exang. aquat.* « *lib. III, tab. XII*), et Bonanni (*Recreat. ment. et ocul., class.* « *III, fig.* 230, *p.*142), ont aussi copié la figure ; mais ayant « fait graver dans le zoomorphose (Pl LXX, lett. II) cette co-« quille avec l'animal fabuleux que ces naturalistes lui attri-« buent, nous n'en dirons pas davantage ici sur cet article. » *Favanne, Conchyl. tom.* 2, *pp.* 78 *et* 79, *fin de la note* (40). La coquille du limaçon de la mer Sarmatique n'appartient pas au *Turbo olearius*; et Paré n'en avait parlé que d'après Thevet.

« Germanique orientale), il s'en trouve un tout ainsi « fait qu'un limaçon ; mais gros comme un tonneau, « ayant les cornes quasi comme celles d'un cerf, au « bout desquelles et aux rameaux d'icelles, il y a « des petits boutons ronds et luysans comme fines « perles; il a le col fort gros, le nez rondelet avec un « petit de poil tout autour;... quatre jambes et des « pattes lages et crochues, qui luy servent de na- « geoires, avec une queue assez longue, toute mar- « tellée et coulourée de diverses couleurs, comme « celle d'un tygre. Il se tient en pleine mer de force « qu'il est craintif : car je suis asseuré qu'il est am- « phibie, participant de l'eau et de la terre. Quand « le temps est serein, il se met en terre sur le rivage « de la marine, là où il paît et mange ce qu'il trouve « de meilleur. La chair en est fort délicate et plai- « sante à manger, le sang duquel est propre contre « ceux qui sont gastez du foye, et qui sont pulmo- « niques, comme celuy des grandes tortues, à ceux « qui sont atteints de lèpre. Thevet dit l'avoir eu du « pays de Dannemarch. »

Avant d'expliquer cette description, il faut entrer dans quelques détails généraux sur le sens attribué par les Anciens à certaines expressions, et rappeler que le mot coquille désignait jadis toute enveloppe dure recouvrant un corps; ainsi l'œuf des oiseaux a une coquille, les noix et les noisettes ont une coquille; le test des cancer, des oursins, n'a-t-il pas été appelé quelquefois coquille ?

La coquille, qui recouvre l'animal, a été faite sur celle dont une gravure se trouve dans la *Conchyliologie* de d'Argenville, 1742, *p.* 262, *tab.* II, *fig.* B, avec la description suivante : « Très-gros limaçon « à tubercules dont la tête ou la pointe est applatie, » appelé la *Veuve perlée* ou le *Coco*, par Favanne, *Conchyl. tom.* 2, *p.* 87, *tab.* VIII, *lett.* L, et *Turbo sarmaticus* par Linné, *Gmel. p.* 3593, *n°* 16.

La grandeur colossale (d'un tonneau) attribuée à cette coquille est le résultat de la confusion des mots coquille et carapace (1), désignés génériquement en latin par le mot *testa*, radical de *testudo*, nom qui a été employé par Albert non-seulement pour désigner les *tortues* (du mot *tordu*, étymologie plus sûre que celle de Ménage), mais aussi les colimaçons (limaçons à coquille) ou *Hélix* : « Testudines, dit-il, a « gyratione testæ quas inhabitant limaces. *Op. cit.* « *p.* 652. In mari occidentale cancri tam magni sunt, « juxta Solin., quod hanc amplitudinem adipiscun- « tur, etc. » C'était pour répondre au volume de la carapace des grandes tortues franches, qui a quelquefois 15 pieds de circonférence et qui avec l'animal pèse huit à neuf cents livres; elle est aussi la suite de la taille que l'on supposait au prétendu animal qui l'habitait. Elle dépasse de beaucoup celle des plus grands coquillages univalves connus; aussi il n'est pas surprenant que Colonne (*Hist. nat. de l'univers, tom.* 2, *p.* 309, *tom.* 4, *p.* 170), dise : « Le lima- « çon de la mer Sarmatique est le géant des coquilles; « il vient de la rivière de Sprehe, qui va se rendre « dans la Silésie, dans la mer de la Marche de Bran- « debourg, lequel est gros comme un tonneau. »

Les plus grandes coquilles univalves connues sont parmi les strombes, le strombe aile d'aigle, *Strombus gigas* (2), Linn., long de onze pouces et large de neuf, placé autrefois comme ornement dans les salles à manger, et aujourd'hui employé seulement à la construction des grottes dans les jardins; le strombe aile large, *Strombus latissimus*, Linn., long de qua-

---

(1) Aucuns animaux sont armés de coquilles et écailles, comme le crocodile et la tortue. Amb. Paré, OEuv., liv. 2, ch. 1, p. 55, et dans la table, tortue armée de coquilles.

(2) Le Lambis (*Dict. de Trevoux*) pèse quelquefois six livres.

torze pouces, etc.; et parmi les casques, le fer à repasser, *Buccinum cornutum*, Linn., long de douze pouces.

Le Cône gigantesque, *Conus Nicolii*, est long de huit pouces et demi.

Au cabinet de l'Académie des sciences de Pétersbourg, on voit une coquille univalve d'une grosseur extraordinaire; elle a trois pieds de long sur deux de large.

Cette note n'étant accompagnée d'aucun autre renseignement, est insuffisante pour indiquer le genre de cette coquille, dont les auteurs systématistes n'ont point parlé.

Knorr (*Délices des yeux et de l'esprit*, v^e *part.*, *p.* 37), dit qu'on « trouve souvent des oper« cules d'une grandeur considérable, et quelquefois « même d'un pied de largeur. » Un tel opercule ne doit pas avoir moins de trois pouces d'épaisseur, et conséquemment la coquille à laquelle il appartenait devait avoir près de trois pieds de diamètre, ce qui indique un des plus prodigieux testacés de la classe des univalves. *Favanne, Conchyl.*, *tom.* 2, *p.* 36 *et* 37, *p.* 80.

L'égalité de dimension, entre la coquille supposée par Favanne et celle déposée au cabinet de l'Académie des sciences de Pétersbourg, laisserait croire qu'il s'agit de la même coquille; mais on ne saurait l'assurer, puisqu'on ne trouve la description d'aucune d'elles.

Bruce (*Voyage aux sources du Nil*, *tom.* IV, *p.* 397), parle d'un colimaçon pesant jusqu'à une livre, que les naturalistes systématistes n'ont point encore placé dans leurs catalogues, et qui pourrait être une iridine (1).

---

(1) D'après Pline, *Hist. nat. lib. IX*, *cap.* 56, Fulvius Hirpinus élevait dans des parcs plusieurs espèces de limaçons;

Favanne (*Conchyl.*, *tom.* 1, *p.* 816), parle d'un « limaçon tournant à gauche, de deux livres de « pesanteur, d'une espèce inconnue jusqu'à présent, « dans le cabinet de M. Riis, à Copenhague. »

Adanson (*Hist. nat. du Sénégal*, *p.* 113), dit : « L'animal de la conque persique, Yet, *Voluta* « *cymbium*, Linn., pèse cinq à six livres et est mangé « par les Nègres. » Plusieurs peuples à demi civilisés mangent des hélices boucanées.

S'il faut en croire Maltebrun (*Précis de la géograph. univers. tom.* IV, *p.* 12), dans le Congo on trouve des limaces grosses comme le bras.

On pourrait multiplier la citation de coquilles et de mollusques de grandes dimensions, excepté cependant le poulpe gigantesque, fruit de l'imagination de Denys Montfort, *Act. Divion.* 1820, *p.* 295, qui en avait appuyé la réalité sur le tableau *ex voto* déposé dans une chapelle à Saint-Malo.

---

il était parvenu à obtenir des individus dont la coquille contenait *octoginta quadrantes*, quatre-vingts quadrans, au rapport de Varron.

M. de Ferussac, *Hist. natur. des Mollusq. tom. I*, *pp.* 106-125, dans une dissertation savante sur les textes de Varron et de Pline, fait observer la différence de sens du mot *conjici*, employé par Varron, et du mot *caperent* substitué par Pline. Il rappelle ensuite les deux acceptions de *quadrans*, l'une relative aux mesures de capacité pour les fluides; l'autre se rapportant au quart de l'as, monnaie romaine, qui égalait à peine notre pièce d'un sol. Il fait voir que Varron en disant : « Les limaçons « de Solite en Afrique ont une coquille si grande qu'on peut « jeter dedans 80 quadrans, » désigne une espèce d'Agathine ou plutôt d'Iridine. En effet l'agathine, *Bulla achatina*, Linn. *Bulimus achatinus*, Brug., atteignant quelquefois sept à huit pouces de long sur trois à quatre de large, offre une assez grande capacité pour recevoir quatre-vingts quadrans.

Pline en disant *Solitanae, quibus nobilitas*, désigne très-certainement, et à ne pas s'y méprendre, l'agathine dont la beauté (*nobilitas*) et l'élégance ont dû fixer l'attention de tous les observateurs et la faire distinguer d'une manière particulière.

Après avoir fait connaître la coquille à laquelle Thevet attribuait de si énormes dimensions, il faut nous occuper de l'animal qu'il lui donnait pour habitant. Le plus léger examen nous aura bientôt appris qu'il est le résultat de la confusion des caractères de plusieurs animaux marins et d'une production végétale.

« Le col fort gros, le nez rondelet fait comme « celui d'un chat, avec un petit de poil tout autour, « les yeux lui éclairant comme une chandelle; » sont autant de traits qui appartiennent aux phoques, *Phoca vitulina*, dont Thevet parlait certainement dans cette circonstance en disant : « Il se tient en « pleine mer de force qu'il est craintif : car je suis « asseuré qu'il est amphibie, participant de l'eau et « de la terre. Quand le temps est serein, il se met en « terre sur le rivage de la marine; là où il paît et « mange de ce qu'il trouve de meilleur. » Il est difficile de mieux caractériser les habitudes des phoques.

Ces animaux ne sont pas les seuls dont Thevet parle dans cet article : « Les quatre jambes, les pattes « larges et crochues, qui lui servent de nageoires, » conviennent aux phoques; mais lorsqu'il ajoute : « avec une queue assez longue, » ces caractères appartiennent certainement à la tortue dont « la « chair est fort délicate et plaisante à manger; dont « le sang est propre contre ceux qui sont gastez du « foye et qui sont pulmoniques. »

Les grandes tortues offrant une carapace que l'auteur aura comparée à une coquille, l'auront amené à la comparaison de la dimension du tonneau; et parlant d'un escargot, il a représenté le test d'un coquillage univalve.

Pour ne laisser aucun doute sur les explications présentées, il nous reste à faire connaître sur quoi sont fondées « les cornes quasi comme celles d'un cerf, « au bout desquelles et aux rameaux d'icelles, il y a « des petits boutons ronds, et luysans comme fines « perles. »

Il faut d'abord se rappeler que la Sarmatie d'Europe (1) est la Pologne et la partie méridionale de la Russie, pays renommés par l'excessive quantité de champignons qu'ils produisent, et dont le peuple fait une consommation prodigieuse (2).

Parmi ces champignons il en est qui offrent des dimensions extraordinaires, et dont l'histoire a conservé le souvenir, comme on peut le voir dans Dion Cassius : « Lorsque Trajan fut dans le pays de ces « Barbares (les Daces), assez proche du lieu où ils « étaient campés, on lui apporta un grand champi- « gnon sur lequel était écrit en langue latine : *Burros* « *sociosque omnes à Trajano petere, ut pace* « *factâ domum reverteretur;* les Burriens et leurs « alliés supplient Trajan de leur accorder la paix et « de s'en retourner chez lui. » *Histoire de Dion Cassius de Nicée, abrégée par Xiphilin, traduite du grec en français par M. de B. G**** (de Bois Guilbert) *Tom.* 2, *p.* 75.

En faisant cette présentation, les Daces pouvaient avoir deux motifs : le premier d'étonner Trajan en lui offrant une production monstrueuse ou merveilleuse, qui lui annonçait tout ce qu'il pouvait attendre d'un peuple qui avait résisté avec succès à Domitien ;

---

(1) Sarmatia Europæa propè fluvium *Agari* vitales edit in auras agaricum, fungum lariceum famigeratissimum. *Tillingii Rhabarbarologia, p.* 50 : de là le nom générique d'Agaric.

(2) Le vrai peuple russe aime avant tout les champignons, et la nature complaisante lui en fournit en abondance. *Malte-brun, Précis de la géogr. univ. tom VI, p.* 574.

Les *Rischikes* sont une sorte de mousserons qui deviennent brunâtres et même noirâtres, lorsqu'ils sont salés. *Ouvr. cit. p.* 469. On en exporte beaucoup de Wologda, *p.* 469. Les Lapons ont une espèce de *Moxa* qu'ils appellent *Toule* (feu); c'est un fungus qui croît sur les bouleaux, et dont on applique un petit morceau sur la partie malade, en l'y laissant brûler petit à petit. *Op. cit. p.* 496.

le second d'honorer Trajan par une cérémonie que les modernes ont remplacée par la présentation des vins d'honneur. « M. de Keralio dit que le mot μύκης, « que l'on trouve dans Dion, ne doit pas être rendu « par champignon, comme si les Daces avaient en- « voyé à Trajan un champignon sur lequel ils avaient « écrit le conseil de ne pas leur faire la guerre, mais « qu'il faut traduire, une garde d'épée; ce qui in- « dique qu'il doit se contenter d'être sur la défen- « sive. » *Encycl. méthod.; Géograph. ancienne, tom.* 1, *p.* 571, *colonne* 1, *note* (1).

M. de Keralio n'avait sans doute aucune connaissance de ces énormes champignons, dont l'un, trouvé en 1661 dans la forêt d'Altdorff, sur les confins de la Hongrie et de la Croatie, était le même que celui signalé par Clusius et qui pouvait remplir et faire la charge d'un chariot, *fungus maximus ungaricus multis laciniis squammatim incumbentibus*. C. B. Pin. p. 372, n° XXXII. Sterbeeck theatr. fung. p. 114. *Agaric rameux*. Encycl. Bot. tom. 1, p. 51, sp. 10. *Bolet ombellé*. Enc. méthod. Botan. suppl. tom. 1, p. 676, n° 84.

En France nous n'en trouvons pas d'une taille aussi volumineuse; cependant on en rencontre quelquefois d'assez gros et du poids de quarante livres; tel le *Boletus frondosus*, Dict. Sc. nat. tom. 42, p. 417, sp. 6, dans la forêt de Fontainebleau.

La famille des champignons, soit par les variétés de quelques-uns d'entre eux, soit par leur taille, a fourni des sujets d'observation dont il est nécessaire de citer plusieurs, afin de rendre plus clairs les détails explicatifs que nous donnerons ci-dessous.

J'ai vu un échantillon, Pezize vesse-loup, *Peziza lycoperdoïdes*, Dec. Fl. fr. tom. 2, p. 87, sp. 227, m'offrir un diamètre de treize centimètres (près de cinq pouces), dimension énorme.

Pierre-Jean Bergius parle d'une énorme vesse-loup, qui avait plus de deux aunes de circonférence. *Act.*

Suec. 1762, *n°* 4. C'était un volumineux échantillon de la vesse-loup gigantesque, *Lycoperdon giganteum*, Batsch.

Jean-Pierre Marsigli décrit *fungi carrariensis historia*, un très-grand champignon du poids de 25 livres, que l'on mange en Italie.

Si l'on examine les champignons étrangers, on trouvera la *Pezize acabus* de Java.

« Cette espèce surpasse par sa grandeur tous les « champignons connus (1); molle, membraneuse, « elle s'élève à trois pieds environ; elle est portée sur « un stipe de près d'un pied et demi de haut et forme « une coupe large de deux pieds à sa partie supé- « rieure. » *Dict. class. d'Hist. nat. tom.* 13, *p.* 315.

Après avoir indiqué la taille gigantesque de quelques champignons, il nous reste à faire connaître les singularités offertes par quelques-uns d'entre eux, et une rectification de synonymie à l'usage des cryptogamistes.

Le *Fungus antropomorphos* est le résultat d'une greffe accidentelle des pédicules et des chapeaux, comme cela a été observé dans l'*Agaricus campestris*, Linn. *Amanita adulis*, Lam. *Encycl. Bot. tom.* 1, *p.* 112, *sp.* 51, par Fougeroux de Bondaroy. *Act. Paris.* 1767, *Hist. p.* 80, §. IV; *Collect. acad. part. franç. tom.* XIV, *p.* 184, §. IV.

Ce champignon a été décrit par Georges Seger, *E. N. C. Dec.* 1, *an.* 1, 1671, *p.* 112, *obs.* LV; *Journ. des Sav.* 1678, XV, *p.* 93; *Sterbeeck, theat. fung. p.* 275, *n°* 139, *tab.* 29, *fig.* B (2). Haller, *Bibl.*

---

(1) Excepté cependant le *Boletus ramosissimus*, auquel le rédacteur de l'article n'a pas pensé.

(2) C'est d'après une indication fautive de Raj, que l'on a rapporté au *Lycoperdon coronatum* le *Fungus antropomorphos* de Seger. En voici la preuve : le *Lycoperdon coronatum* a été

botanic. tom. 1, *p.* 548, dit de lui : *Fungus antropomorphus*, *pictoria* (1) *icon.* D'après le *Dict. des sc. nat. tom.* 2, *sup. p.* 82, *tom.* 18, *p.* 262, *p.* 267, ce fungus serait le *Lycoperdon coronatum*, Schœffer, tab. 183; et même le *Lycoperdon quadrifidum*, Schœffer, tab. 185; mais un examen plus attentif apprend bientôt que l'antropomorphite de Seger n'appartient point au genre géastre; il est, en effet, le Bolet rameux, *Boletus ramosissimus*, Scopoli, dont Schœffer, *Fung. bavar. tom.* 2, *p.* 79, CLXIX, *tab.* III, 127-129, 265, 266, a donné de nombreuses figures avec une synonymie assez étendue, à laquelle je joindrai les indications suivantes afin de remédier à la confusion résultant de la multiplicité de noms donnés à ce champignon.

---

décrit par Ch. Rayer, *E. N. C. dec. I, an. IV, p.* 82, *obs. XC* sous le titre *De fungis monstrosae ac insolitæ formae*, avec deux figures assez bonnes, dont Haller, *Bibl. bot., tom. I, p.* 578, dit, je ne sais pourquoi : *Cespitosorum fungorum aut suillorum icon mala.*

Raj, *Hist. plant. tom.* 3, *p.* 19, *n*° 4, à l'article *Fungus pulverulentus*, crepitus lupi *dictus, coronatus et infernè stellatus*, D. Sherard, ajoute : *describitur* in Ephem. Germ. *sub titulo* fungi antropomorphi; mais c'est une erreur. Elle vient de ce que Raj a confondu le nom de Rayer avec celui de Seger; il a pris l'observation de l'un pour celle de l'autre, comme on peut s'en assurer d'après les détails dans lesquels nous sommes entrés; il a attribué à Rayer l'observation faite par Seger; cependant il y a une grande différence générique entre un Lycoperdon et un Bolet.

Fred. Er. Brukmann, *Epist. cent. II, epist. XXXVI*, décrit un *Agaricus antropomorphos*; ne connaissant cette lettre que sur l'indication de Haller, *Bibl. botan. tom.* 2, *p.* 164, je ne puis dire si Brukmann parle du même champignon que Seger.

Auguste-David Herman a inséré dans *Breslauer sammlungen*, 1720, octobre, un article sur un champignon représentant une tête de mort. Haller, *Bibl. botan. tom.* 2, *p.* 168, se bornant à citer le titre : *De fungo mortui hominis caput referente*, ne fournit aucun renseignement pour déterminer le champignon vu par Herman.

(1) Lisez *fictitia*.

Agaric rameux, *Encycl. méthod. Bot.*, *tom.* 1, *p.* 51, *n*° 10.

Bolet rameux, Lam. *Fl. fr. tom.* 1, *p.* 119, *n*° 1282; III. Bolet ombellé, *Encycl. méth. Bot. suppl. tom.* 1, *p.* 676, *n*° 84, avec le Bolet polycéphale.

Bolet acanthoïde, Bulliard, *Champ. p.* 337, *esp.* 20, *tab.* 486. Bolet, feuille d'acanthe, *Encycl. méth. Bot. suppl. p.* 673, *n*° 64. *Dec. Fl. fr. tom.* 2, *p.* 121, *n*° 322.

Boletus *lacteus*, — ramosissimus, — frondosus, Gmel. *S. N.* XIII, *tom.* 2, *p.* 1433, 17-19.

Gmelin donne mal-à-propos trois espèces, puisque Schœffer dit positivement : « Toutes mes figures re« présentent le même champignon, mais à des âges « différens. » Dans l'Encyclopédie, le même champignon est également décrit plusieurs fois sous différens noms.

La bizarrerie des formes, offertes par quelques champignons, a monté l'imagination des observateurs et donné naissance à de singulières opinions : je ne parlerai point de celles relatives aux Phallus, je me bornerai au *Fungus agniformis*. Chrétien-François Paullini, *E. N. C. Dec.* III, *ann.* III, 1695, 1696, *p.* 311, *obs.* 176, sous le titre de *Fungo agniformi*, décrit un champignon qui représentait exactement, suivant lui, l'Agneau pascal tenant, du pied de devant, un étendard; aussi Haller, *Bibl. botan.*, *tom.* 1, *p.* 595, en rapportant plusieurs observations de Paullini, s'exprime ainsi : *Fabulosa narrat, ut vereor, et per imaginationem aucta; habet.... Fungum Agni paschalis similem.* En effet l'imagination exaltée de Paullini lui aura représenté l'Agneau pascal dans une variété monstrueuse du Bolet du noyer, *Boletus juglandis*, Bull., dont la forme se rapprochait de celle de la variété de l'*Agaricus squamosus*, Schæff, *Tab.* 30, *fig.* 1, rapportée par Gmelin, *S. N.*, *ed.* XIII, *tom.* 2, *p.* 1409, *sp.* 117, à son *Agaricus flammeus*.

Ce *Fungus agniformis* me rappelle la tirade suivante dont l'auteur n'a donné aucune explication.

« L'imbécille s'agenouille dévotement devant un « champignon monstrueux, dans lequel il revoit la « robe et la tête d'un capucin. » *Tablettes universelles*, 1820, *tom*. 2, *p*. 286.

Toutes ces citations prouvent l'abus que l'on a fait en comparant les champignons monstrueux à des objets bien différens.

Aussi, en comparant la *fig*. 2 *de la Tab*. cxI de l'ouvrage de Schæffer, intitulé, *Fung. bavaric.*, avec les cornes, placées par Thevet sur la tête de son limaçon de la mer Sarmatique, on sera frappé de la ressemblance, et l'on aura l'explication du « li- « maçon ayant les cornes quasi comme celles d'un « cerf, au bout desquelles, et aux rameaux d'icelles, « y a des petits boutons ronds et luysans comme fines « perles. » Effectivement les petits tubercules, situés aux extrémités des divisions (1) du bolet rameux jeune, présentent les caractères indiqués par Thevet, et confirment l'opinion où je suis qu'il a placé un jeune bolet rameux sur la tête de l'animal, formé de toutes pièces, qu'il a donné pour habitant à une coquille. Tous les doutes seront dissipés, si l'on jette les yeux sur la planche de Dalechamp, *Hist. des plantes*, *tom*. 2, *p*. 455, intitulée, *Champignons*. On y voit en effet l'*Agaricus campestris*, Linn., représenté dans tous ses âges, accompagné d'un colimaçon, sans doute pour rappeler que l'un et l'autre peuvent servir à la nourriture.

Nous avons vu plus haut les deux animaux mis à

---

(1) Ces divisions s'observent encore dans d'autres bolets tels que le *Boletus tuberaster*.

Nascunturque fungi ex his (lapides fungiferi) petris aliquando non pileati, sed turiones, ut asparagi, et in ramos divisi. *Joan. Porta*, *lib*. 10, *cap*. 70. *Vid*. Fortun. Liceti, *de monstris*, p. 26.

contribution pour former le limaçon sarmatique; en y réunissant le bolet rameux jeune, on connaîtra tous les objets dont Thevet s'est servi pour faire son limaçon, formé de la tête d'un phoque, ornée d'un champignon rameux, des pattes et de la queue d'une tortue; le tout réuni dans une coquille pour représenter la carapace et le plastron dont il a fallu aggrandir les dimensions, pour les proportionner à la taille des objets, c'est-à-dire à celle de la grande tortue franche qu'elle devait contenir.

Thevet, ainsi que tous les voyageurs, avait recueilli une multitude de notes; il n'a pu les rédiger que longtemps après les avoir prises; ainsi il n'est pas extraordinaire qu'il y ait confusion dans ses récits; il était d'ailleurs assez crédule, très-curieux et avide de faits extraordinaires. Certes il n'en fallait pas tant pour l'engager à écrire des choses très-étranges. Au surplus, il usait du privilège accordé à tous les voyageurs, et dont les modernes eux-mêmes profitent aussi en rapportant comme réels des récits d'insulaires ignorans, dont à peine ils comprennent le langage. J'en ai donné la preuve dans une note sur la pierre de coco, regardée comme minérale, tandis qu'elle est seulement une portion façonnée de l'amande durcie du coco double des Maldives. *Voy. Act. Div.*, 1827, *p.* 83, 84.

La tortue, mal décrite, n'a pas seulement donné naissance à quelques caractères attribués, par Thevet, au limaçon de la mer Sarmatique; mais par suite d'une équivoque, Isidore de Séville en avait fait un *Gendarme de mer*, sous le nom de *Zitiron*, dérivé sans doute du grec ΚΗΤΟΣ, animal marin, baleine, cétacé, etc.

Lisant dans Ambroise Paré, *Œuvres, liv.* XXV, *chap.* XXXIV, *p.* 1051, la description du zitiron, traduite de Gesner, *de Aquatil.*, *p.* 240, 60, *p.* 241, 1-12, *p.* 1142, 26-40, on ne tarde pas à reconnaître les caractères de la tortue de mer, appelée *Bar-*

chora, par Albert, *Alberti magni oper. tom.* VI, *lib.* XXVI, *p.* 649, 660, 661, qui dit d'ailleurs positivement : « Les pêcheurs flamans et allemands « donnent le nom de soldat (1) à cet animal, parce « qu'il est cuirassé, c'est-à-dire qu'il a un bouclier « et un casque. » Il le désigne aussi sous les noms de *Zityron* et d'*Albirom*. « Les militaires, dit-il, « s'en affublent la tête. » Et en effet, dans le principe, la carapace de tortue a été employée comme arme protectrice, c'est-à-dire comme bouclier et comme casque.

Le nom donné à la tortue par les pêcheurs allemands et flamans, ayant été pris au propre, a été la source de l'erreur dans un temps où l'on se plaisait à trouver dans la mer la correspondance de tout ce qui se trouve sur la terre. Et puisqu'on avait des diables marins, des moines marins, des évêques marins, des hommes marins, il fallait bien aussi avoir des soldats marins.

Aussi, dans l'*Hortus sanitat.*, *lib.* III, *cap.* 104, *p.* 94, en parlant du zitiron, l'auteur dit : « Ce

(1) Par une raison analogue, Albert avait appelé soldat, *miles*, l'espadon, ou poisson empereur, *Xiphias gladius*, parce que, dit Charleton, *Onomasticon*, *p.* 125, ce poisson est armé d'un glaive; c'est le nom donné vulgairement au bec de ce poisson, composé principalement du vomer et des intermaxillaires, et renforcé à sa base par l'ethmoïde, les frontaux et les maxillaires, ainsi que l'a démontré Cuvier.

La substitution des noms a multiplié les erreurs; pour le moment je ne signalerai que la suivante : « Yrcus est cuniculus « masculus, cujus sanguis vitra mollèfacit atque silices, si re- « bus diaphoreticis pastatur. Quod Hirco ab imperitis adscrip- « tum est. » *Paracelsi opera, tom.* 2. Dictionnarium, p. 18.

Ainsi ce n'était pas le sang de Bouc qui avait la propriété d'amollir le verre : cette admirable propriété n'était attribuée qu'au sang des lapins mâles qui s'étaient nourris de plantes diaphorétiques. Il est inutile de faire observer la folie de ces deux opinions; mais il était nécessaire d'en faire connaître l'origine.

« monstre marin », vulgairement appelé *Soldat de*
« *mer*, est armé de toutes pièces : une peau rude
« et ferme couvre sa tête, comme le ferait un cas-
« que ; de son col pend un long et large bouclier,
« qui le rend inattaquable aux traits.... On ne peut
« le tuer qu'à coups de marteau. »

Cette description assez incomplète suffit cependant pour faire reconnaître la tortue, dont les grandes carapaces, d'un diamètre de plusieurs pieds, ont jadis servi de boucliers, comme l'a rappelé Lacépède, *Hist. nat., Quad. ovip.*, 1, p. 107. Ces moyens de défense sont encore employés aujourd'hui par les hordes à demi-sauvages de quelques contrées équatoriales tant de l'Ancien que du Nouveau Monde. Les Anciens avaient aussi donné le nom de tortue à une machine de guerre employée pour attaquer les places.

Après avoir parlé de l'abus que l'on a fait du mot tortue, il faut faire connaître une autre erreur publiée par les commentateurs des premiers voyages faits aux Indes à la fin du quinzième et au commencement du seizième siècle : c'est celle relative au petit poisson appelé *arrête-nef* auquel on attribuait la faculté non-seulement de retarder, mais encore d'empêcher la marche des vaisseaux.

C'est l'*Echeneis Naucrates* dont nous avons parlé, *Act. Div.*, 1829, *p.* 144-148, et qui a été confondu par les anciens naturalistes avec un échantillon de *Diodon spinosissimus* défiguré par l'empaillage.

Avant de terminer cette dissertation, je ne puis me dispenser de faire connaître le véritable caractère de l'animal à douze pattes, à quatre yeux et quatre oreilles, dont on voit une figure (1) dans Am-

---

(1) Cette figure, copiée par Aldrovandi, *Monstror. histor.* p. 323, sous le titre erroné de *Animal africanum deforme*, est faite d'idée, d'après la description que Thevet (*Cosmogr. univers. tom. I, liv. IX, chap. VI, fol.* 294 *verso*) donne du *Geluchart*, espèce de poisson, appelé *Testudo polypus* par

broise Paré, *OEuv.*, *liv.* xxv, *chap.* xxxvi, *p.* 1075, sous le titre : *Figure d'un animal fort monstrueux naissant en Afrique ;* avec le texte suivant : « Mais « qui est celui qui ne s'émerveillera grandement de « contempler cette beste, ayant tant d'yeux, oreilles « et pieds, et chacun faire son office? Véritablement, « quant à moi, j'y perds mon esprit, et ne saurais « autre chose dire, fors que nature s'y est jouée « pour faire admirer la grandeur de ses œuvres. »

Pour déterminer l'animal dont parle Ambroise Paré, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur la table de son ouvrage, où il dit, en renvoyant à cette figure : « Animal monstrueux, semblable à une « tortue, et sa description. » Et plus loin, « Tortue « admirable d'Afrique, et propriété de son sang à con- « solider les playes. » En recourant aux sources, on

---

Gesner, *De quadrup. ovipar. p.* 110, puis par Aldrovandi, *De quadrup. digitat. ovip. lib. II, p.* 695, et que l'on doit rapporter au *Tetraodon ocellatus*, Linn.

L'addition des pattes et de la queue est le résultat d'une supposition bizarre, comme on peut le voir dans les textes latins de *Boemus* et de *Tillingius*, rapportés ci-dessous.

Les prétendues oreilles sont les nageoires mal vues, et les yeux sont les taches du dos de ce poisson, analogues à celles que plusieurs lépidoptères portent sur leurs aîles.

N. B. Les ouvrages d'Aldrovandi sont une mine à exploiter. Ils contiennent en effet une foule d'observations curieuses; mais le hasard peut seul les faire connaître, car les auteurs systématistes n'en parlent pas. C'est ainsi que sous le nom de *Muscodora*, seu *Musca moscata*, il donne une figure grossière, à la vérité, *Aldrovandi Dendrolog. p.* 657, de la petite espèce d'abeille, signalée, par Raj, comme ayant une odeur de musc, et comme se trouvant souvent parmi les fleurs dans les jardins du sud et de l'est de l'Angleterre. *Collect. acad. part. étr. tom.* 2, *p.* 339. Réaumur la désigne, *tom. VI, p.* 154, *tab. XIII, fig.* 12, sous le nom d'abeille répandant une odeur de musc. Elle est connue aujourd'hui sous les noms d'*Apis annulata*, Gmel. p. 2779, sp. 33. *Hylæus annulatus*, Latr. *Prosopis signata*. Encycl. méth. Ent. tom. X, p. 214, sp. 3.

trouve les détails suivans, répétés et traduits en latin par Jonston, et précédemment par des commentateurs, dont le travail a plus souvent servi à embrouiller les récits qu'à les éclaircir et à les ramener à leur véritable origine.

Insula ab Jambolo reperta in Oceano versus meridiem animalia producit, magnitudine quidem parva, sed natura et sanguinis virtute mirabilia. Corpore sunt rotundo, ac testudinis simili, duabus lineis per invicem per medium transversis, in quarum cujuslibet extremo sit auris et oculus, ut quatuor oculis videant, totidemque auribus. Unicus venter absque intestino in quo comesta fluunt; pedes circum habent plures quibus in utramque partem ambulant. Sanguis mirabili asseritur virtute. Omne enim corpus concisum dum spirat hoc tinctum sanguine cohæret. *Johan. Boemus* cité par Jonston, *Thaumat., p.* 384.

En comparant cette traduction avec le texte de Jambol, il sera facile de reconnaître la négligence ou l'insouciance de *Boemus :* aussi doit-on se défier des traducteurs, si plaisamment désignés en italien par *Traduttori, Traditori.*

La traduction suivante présente quelques différences avec celle qui précède.

In provincia *Quantung* monstrum marinum invenitur, τετρόφθαλμον, id est quatuor oculis, et ἑξάπουν, id est, sex pedibus instructum, hepatis figuram utrumque repræsentans : quod uti ex ostreis vitam tolerat, sic quoque uniones subindè evomere videtur. Si comparatio unius cum altero instituatur, videtur hoc animal eorum piscium esse ex genere, quos araneos marinos appellant; sunt enim testudini seu torpedini prorsus similes quoad formam; quatuor aut etiam plures oculos in dorso habent; sex vero pedibus, testudineis pedibus haud absimilibus gaudent; natant et non gradiuntur. *Tilingii Rhabarbarol., p.* 24.

Les six nageoires, prises pour des pattes, ont fait supposer douze pattes à l'animal.

Pour confirmer mon explication, il suffit de rapprocher la phrase suivante, relative aux tortues de mer.

« Nonnullæ testudines pedibus alas adjunctas ha-
« bent, ut hoc pacto tardissimum progressum ala-
« rum velocitate compensent. » *Tilingii Rhabarbarol., p.* 29.

L'équivoque roule sur pattes palmées, que des traducteurs, à raison d'*Alas adjunctas*, prendraient pour des ailes. On peut comparer ces deux traductions avec le texte français suivant :

« Dans cette île bienheureuse (Sumatra, ou une
« autre des îles de la Sonde), sont certains animaux
« de forme petite, mais de substance corporelle, et
« vertu de leur sang fort merveilleuse. Ils sont de for-
« me ronde presque semblable à la tortue, et sur le dos
« sont croisés et signés de deux lignes jaunes en figure
« de croix d'or. A chaque bout desquelles lignes d'or
« croisantes, est un œil et une oreille, tellement
« qu'en quatre parts et de tous côtés, ces animaux
« voient et entendent de quatre yeux et quatre oreil-
« les, et toutefois n'ont qu'une seule bouche, un
« estomac, un ventre et entrailles uniques où des-
« cend ce qu'ils mangent. Ces bêtes ont plusieurs
« pieds à l'entour de la circonférence du corps, avec
« lesquels peuvent cheminer de quelque côté qu'elles
« veulent sans contourner leur corps. Et affirment,
« les habitans de ce pays, le sang de ces animaux
« être conglutinatif pour réunir toutes les parties du
« corps séparées, etc. » Jambol. *De l'Afrique*, 1830, *tom.* 4, *p.* 269, 270.

Cette description confirme la détermination du *Tetraodon ocellatus*.

NÉCROLOGIE.

NOTICE

SUR M. RENAUD,

MEMBRE RÉSIDANT DE L'ACADÉMIE DE DIJON.

M. Pierre Renaud naquit à Dijon le 23 juillet 1748, de parens sans fortune. Son père, qui était un simple instituteur, mais qui sentait tout le prix de l'instruction, lui fit faire ses études au collége de cette ville. Un penchant décidé le porta vers les mathématiques, et il y réussit si bien, que le 3 mai 1773 il succéda, dans cet établissement, en qualité de professeur de mathématiques, à M. l'abbé Jurin, dont il avait été l'élève, et plus tard le suppléant. M. Renaud y enseigna cette science jusqu'à la suppression des colléges effectuée au commencement de la première révolution; mais à l'ouverture de l'Ecole Centrale, qui eut lieu à Dijon le 22 mai 1795, il reprit la même chaire qu'il occupa jusqu'à la fondation du Lycée où il fut appelé en qualité de Censeur des études, le 20 mai 1803. Il remplit ces dernières fonctions jusqu'au 23 mai 1809, époque de l'installation de l'Académie de Dijon, à laquelle il fut attaché comme Inspecteur. Il est mort le 10 avril 1829 dans l'exercice de ces dernières fonctions.

M. Renaud appartenait à l'Académie depuis le 16 juillet 1778. Un Mémoire *sur la forme que l'on peut donner aux ondes pour élever des poids le long d'une courbe quelconque*, lui en ouvrit l'enceinte.

Dans les différens emplois qu'il a successivement remplis, notre collègue a porté le zèle d'un fonctionnaire attaché à ses devoirs, et la conscience d'un homme de bien; ses services ont constamment été appréciés par les chefs de l'instruction publique qui se sont empressés de les récompenser par d'honorables promotions. Il n'a jamais cessé de jouir de l'attachement de tous ses collègues dont il a emporté l'estime et les regrets. M. Renaud, pendant tout le cours de sa vie, montra un esprit essentiellement religieux, et trouva, dans les pratiques et les devoirs de la Religion, des consolations et des secours que savent seuls apprécier ceux qui les connaissent et les remplissent.

N.-A. Pingeon.

NOTICE

SUR M. GUICHARD,

PHARMACIEN ET MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE DIJON.

Si la vie simple et modeste du savant qui, dans des fonctions communes, consacre tous ses instans au soulagement et au bien-être de l'humanité, n'offre pas cet éclat qui attire tous les regards, du moins elle ne passe pas inaperçue; elle exhale un parfum de vertus sociales toujours cher à l'amitié et à l'homme de bien.

Telle fut la vie de Jean-Pierre-Simon-Hubert Guichard, pharmacien à Dijon. Né à Fontaine-les-Chalons, département de Saône-et-Loire, le 23 septembre 1760, il passa son enfance auprès de ses parens qui étaient cultivateurs et sans fortune, mais que recommandaient de rares qualités. Ils lui apprirent, par l'exemple, à aimer le travail, et de bonne heure façonnèrent son esprit à tous les devoirs de la vie humaine. L'éducation qu'il reçut alors fut celle qu'on rencontre dans les villages; elle était interrompue chaque fois qu'il fallait reprendre les travaux agricoles, mais il y avait chez lui une grande aptitude à l'étude; aussi, pendant les jours de relâche et de repos, se dérobait-il aux jeux de son âge pour s'y adonner. Sa mère, femme de sens et très-pieuse, qui l'entretenait du désir de lui voir embrasser l'état ecclésiastique, nourrissait cette heureuse disposition;

elle se plaisait, dans les soirées d'hiver, à lui faire faire à haute voix de ces lectures spirituelles qui captivent si fort l'attention de l'enfance et laissent tant de souvenirs dans les âges suivans de la vie; mais il ne lui fut pas donné de voir accomplir ses espérances. La mort l'enleva encore jeune; et son mari, frappé d'une perte d'autant plus sensible qu'elle était prématurée, ne lui survécut que deux années.

A l'âge de 18 ans, M. Guichard se trouva ainsi placé à la tête d'une famille composée de quatre enfans qui n'avaient que lui pour appui. Loin d'être effrayé de la tâche difficile qui lui était imposée, il parvint, par sa persévérance dans le travail, à suffire à leurs besoins, et put dès-lors se convaincre par sa propre expérience de tous les avantages qu'il procure pour le bien-être; aussi cette direction imprimée à ses facultés qui passèrent par de pénibles épreuves, eut la plus heureuse influence sur le reste de sa vie.

Il touchait à sa vingt-quatrième année, lorsqu'une occasion fortuite le fit connaître du Père supérieur des Minimes qui possédaient à la Guiche une riche communauté. Il fut présenté et accueilli avec beaucoup de bienveillance; et peu après, l'entrée de la maison lui fut proposée. Le désir de changer sa position plutôt que son inclination pour une carrière, dont ne l'éloignaient cependant pas les idées et les sentimens que lui avait inculqués sa mère, lui fit accepter cette proposition, et dès-lors commença son éducation de collége. Là il puisa l'aptitude à étudier les sciences naturelles, l'ardeur d'acquérir des connaissances, et sut si bien se concilier, par l'amour de ses devoirs et l'aménité de son caractère, l'amitié de ses bienfaiteurs, que bientôt il fut destiné, par une faveur singulière, à être détaché de l'Ordre pour remplir, dans la communauté, les fonctions de médecin et de pharmacien. M. Guichard quitta donc le couvent de la Guiche pour ve-

nir habiter celui des Minimes de Dijon, afin de puiser aux sources, et de suivre les cours publics qu'y professaient alors avec tant de distinction les Chaussier, les Enaux, les Hoin, les Guyton de Morveau, les Durande, les Tartelin. C'est à leur école qu'il vint se pénétrer des principes fondamentaux de la science, et que son zèle trouva un aiguillon dans l'admiration des modèles qui lui étaient offerts. Admis bientôt dans la familiarité de ses maîtres, l'élève devint leur ami et participa sans cesse à leurs entretiens scientifiques.

Chargé des trésors qu'il avait acquis, M. Guichard rentra au couvent de la Guiche pour s'y voir l'égal de ses anciens maîtres; et déjà son existence se partageait entre l'exercice de sa profession et la paix de la solitude, entre la science et la religion; lorsque la tempête, qui grondait sur la France, allait occasionner les plus violentes agitations. La révolution ne tarda pas à pénétrer, avec ses ombrageuses investigations, dans les retraites les plus paisibles, et l'année 1790 vit supprimer tous les corps religieux et effectuer leur dispersion. M. Guichard quitta les Minimes le cœur rempli de reconnaissance pour ces hommes qui lui avaient fait connaître et aimer l'étude, et l'avaient rendu témoin de la pratique de toutes les vertus; il revint à Dijon se perfectionner dans les sciences médicales, en attendant que des circonstances plus favorables rétablissent l'ancien ordre de choses, ainsi qu'on le pensait généralement; mais la secousse politique fut si profonde que tout espoir de retour fut promptement anéanti.

La guerre qui éclata bientôt après sur tous les points des frontières de la France, força le Gouvernement d'alors d'établir de nouveaux hôpitaux dans les villes de l'intérieur, pour y soigner les nombreuses victimes des combats. Dijon en compta plusieurs, auxquels on attacha des officiers de santé pris dans leurs spécialités. M. Guichard fut placé à l'hôpital Cérutti, en

qualité de pharmacien; et trois mois après, un ordre du ministre de la guerre l'envoya à Strasbourg, quartier général de l'armée du Rhin. Le séjour de cette ville lui plaisait beaucoup, il y trouvait tous les élémens propres à son instruction; et par un hasard qu'il aimait à raconter, il eut le rare bonheur d'y être accueilli par deux hommes qui ont occupé un rang élevé dans les sciences, Parmentier et Percy. Bientôt il fallut se séparer de ces deux hommes illustres. M. Guichard se rendit successivement dans le Palatinat du Bas-Rhin, avec un grade qui lui donnait la faculté d'exercer en chef dans les hôpitaux ambulans, puis à Spire, et revint de nouveau à Strasbourg pour diriger le laboratoire où étaient confectionnés les médicamens destinés aux deux armées du Rhin et de Sambre et Meuse.

Mais la pharmacie militaire convenait peu aux goûts de notre collègue. La vie aventureuse, et les changemens que les circonstances et le besoin du service exigeaient, ne pouvaient s'accorder avec ses idées de tranquillité et de stabilité. Les mesures précipitées et les innovations violentes étaient incompatibles avec cet esprit méthodique et réservé qui dirigea toujours toutes ses actions. Aussi, quoiqu'il fût arrivé au sommet de la hiérarchie pharmaceutique, et que les promesses les plus séduisantes pour l'avenir lui fussent assurées, tournait-il sans cesse ses regards vers la vie civile, et fit-il de longues démarches pour obtenir sa démission qui arriva au moment même où il désespérait de réussir. Il avait été envoyé, sur ces entrefaites, à Dijon pour y réorganiser le service de l'hôpital Jean-Jacques; et jamais circonstance n'était arrivée plus à propos pour favoriser ses projets et lui faire attendre plus patiemment le jour où il pourrait enfin disposer de lui-même.

Rendu à la vie civile, M. Guichard se hâte d'accourir chez le Pharmacien dont il fut l'élève, et auquel il doit succéder à son retour selon des conventions

arrêtées et consenties réciproquement avec les plus solennelles promesses. Vain espoir! il ne trouve qu'un accueil froid et embarrassé; cet homme a changé de sentiment, il rétracte sa parole, et à 34 ans, notre collègue, déçu dans ses plus chères espérances, échange une réalité contre une désespérante incertitude. Ce cruel *désappointement* fut sensible à son cœur trop confiant et lui laissa une triste idée de la moralité des hommes; aussi citait-il cet événement comme un des principaux obstacles qu'il eût rencontrés dans sa marche.

Longtemps il demeura incertain sur le parti qu'il devait prendre; il suivit enfin les conseils de l'amitié, entra dans le laboratoire de l'illustre Guyton de Morveau; et après s'être occupé des actes probatoires qui lui donnèrent le droit d'exercice, il fonda une pharmacie en 1796 qu'il dirigea et vit bientôt prospérer au-delà de son attente. Tout entier à sa profession, on le vit déployer cette activité et ce zèle qu'il apporta constamment dans tout ce qu'il entreprit; et ce qui était remarquable en lui, c'était surtout cette ténacité qui ne lui permettait d'abandonner une chose qu'après l'avoir conduite à son dernier terme, ne s'inquiétant nullement des difficultés et mettant toujours sa confiance dans le temps qui souvent protège qui l'invoque.

Ce fut le 21 janvier 1807 que l'Académie l'admit dans son sein. Son travail sur la gomme des cactiers lui en ouvrit l'enceinte. Cette distinction fut pour lui une nouvelle occasion d'activité, et son investigation se tourna surtout vers les moyens de remplacer, par des productions indigènes, certaines substances exotiques reconnues de première nécessité, et qui manquaient au commerce et aux arts par suite du système de guerre continentale alors en vigueur, ou qui avaient acquis un prix excessif.

Il étudia les propriétés de l'ivraie sous deux points de vue très-importans.

1° Sous le rapport de l'hygiène, il démontra que cette substance est perfide quand elle est mélangée à la farine des céréales dans la préparation du pain, qu'elle engendre des maladies épidémiques, dont les descriptions se sont multipliées dans les recueils des Sociétés savantes, et qu'elle agit d'une manière analogue sur les animaux où elle engendre des épizooties calamiteuses qui dévastent les campagnes, et dont la cause est souvent ignorée ou rapportée à d'autres agens.

2° Sous le rapport de la pharmacologie, il obtint un extrait qui, séparé des différentes substances qui entrent dans son organisation, possède des propriétés narcotiques et peut suppléer l'opium pour les mêmes indications et sous les mêmes préparations.

Dans ses études sur la gomme des cactiers, il établit par des expériences comparatives qu'elle fournit un mucilage aussi abondant que celui de la gomme adragant, qu'elle doit être placée sous ce rapport avant la gomme arabique, et lui est très-préférable sous plusieurs rapports, autant pour les usages médicinaux que pour l'emploi qui la fait rechercher par plusieurs professions.

Un autre travail non moins intéressant que les précédens est celui qui traite de l'analyse du *Mirabilis Dychotoma*, plante où il a démontré la présence d'une résine parfaitement analogue à celle du jalap, et possédant comme elle les mêmes propriétés purgatives, seulement à une dose plus élevée.

Collaborateur de Tartelin, il étudia les propriétés du pastel indigo pour l'appliquer à la teinture de plusieurs substances et rédigea les expériences qu'ils firent en commun sur cette plante intéressante.

A une époque antérieure il avait fait connaître dans une notice spéciale, la manière prompte d'oxider le mercure par les huiles essentielles et principalement celle de térébenthine dans la préparation de l'onguent napolitain; procédé qui simplifiait la main d'œuvre

et qui donnait au métal un degré d'oxidation et de division telles qu'il devait être plus intimement uni avec la graisse et partant plus efficacement employé.

Ces Mémoires sont les seuls que notre collègue ait livrés à la publicité. Il en est beaucoup d'autres non moins utiles qu'il n'a pas fait connaître, parce que la sanction d'une longue expérience ne leur était pas encore acquise; car telle était sa loyauté, qu'il lui aurait été impossible d'avancer un fait qui ne fût pas revêtu de tous les caractères qui lui assignent une place parmi les productions utiles.

Ce qu'il exécutait sous le rapport scientifique, M. Guichard l'accomplissait pareillement dans la vie privée, et la même probité présidait à tous ses actes. Affable et facile dans son intimité, il paraissait froid et réservé avec les personnes qui lui étaient étrangères; le besoin que son esprit éprouvait d'être éclairé sur ce qui l'entourait le rendait pensif et circonspect, faculté qui lui servit merveilleusement dans le choix qu'il sut faire de ses amis. La modestie de son extérieur et la timidité de son caractère l'ont toujours éloigné de toute intrigue; il ne redoutait rien tant que les esprits inquiets et présomptueux; aussi toutes ses relations sociales ont-elles été marquées par cette élévation de principes qui rend juste et impartial pour les autres, sévère et méfiant pour soi-même, et jamais redoutable et nuisible à autrui. Le fait suivant si honorable pour sa mémoire met au jour ces précieuses qualités de l'ame. Étant à l'armée, il fut envoyé à Worms pour remplacer un pharmacien dont le service laissait beaucoup à désirer; il se présente, mais son collègue lui expose qu'il ne possède que son grade pour soutenir sa famille et que son déplacement va le réduire au désespoir. M. Guichard ne put résister aux larmes d'un confrère; il préféra faire changer sa destination plutôt que de supporter la pensée qu'il aurait été cause de son malheur, et grâce à cette délicatesse de l'ame son collègue resta au poste qu'il occupait.

Qui sut mieux que lui apprécier les convenances et garder le respect dû aux hommes et aux institutions ! C'est ainsi que M. Guichard comprenait la liberté qu'il aimait de toute son ame et qui n'est en effet que la faculté d'être juste et de faire respecter les droits communs. Un des traits dominans de son caractère était l'amour de l'ordre ; aussi depuis long-temps l'aviez-vous chargé des fonctions de votre trésorier dont il s'acquitta avec son exactitude et sa délicatesse habituelles. Lors de la première invasion et à l'approche de l'ennemi qui surprit en quelque sorte notre ville, il se hâta de mettre à l'abri du danger les fonds dont il était dépositaire. Le sol de son laboratoire dépavé reçut nos finances, et par un singulier rapprochement, le petit trésor de l'Académie demeura enfoui pendant plusieurs mois, sous une table qui servait jadis à Guyton de Morveau dans ses expériences.

M. Guichard était aussi membre du Jury médical et de la Commission permanente d'agriculture fondée dans le sein de l'Académie. Dans ces diverses fonctions il justifia la confiance et l'estime de ses concitoyens. Son temps était tour-à-tour rempli par les devoirs de sa profession et l'étude de la botanique, de l'histoire naturelle, de l'horticulture qu'il entendait à merveille, et qui lui fournit quelquefois des observations utiles dont il a enrichi les archives de la Commission d'agriculture. Il n'excellait pas moins dans les jeux d'adresse et les exercices du corps qu'il reprenait dans l'occasion comme un souvenir de sa jeunesse, et qui semblaient témoigner que la même rectitude passait de son esprit dans ses organes.

C'est au milieu de ces occupations que notre collègue vit arriver la vieillesse. Doué d'une constitution extrêmement robuste, affermie par la tempérance et entretenue par l'austérité de son régime, il semblait la promettre à sa famille et à ses amis belle et longue, lorsqu'à 66 ans des symptômes assez vagues causés par la présence de calculs dans la vessie donnèrent le

signal de l'âge des infirmités. Ce ne fut que cinq ans après qu'il obtint la conviction de la cause matérielle de ses douleurs dans une récidive plus grave de son mal, et aussitôt il se décida à subir les opérations nécessaires pour se délivrer de ses vives souffrances. Déjà plusieurs applications de la lithotritie semblaient promettre un heureux succès, lorsqu'une inflammation aiguë de la vessie se manifesta, et bientôt par ses rapides progrès entraîna notre excellent collègue au tombeau. Il mourut à Paris, le 20 août 1831, dans sa 71e année.

Ainsi s'éteignit cet homme de bien! La nouvelle de sa mort consterna ses amis, et provoqua de sincères regrets dans toutes les classes des habitans de cette ville. Mais c'est à vous qui l'avez long-temps connu et apprécié qu'était réservé surtout le soin de rendre hommage à ses belles et précieuses qualités et de lui accorder ce témoignage public de vos regrets.

N. A. Pingeon.

NOTICE

SUR M. DEGOUVENAIN,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Les sociétés savantes ont conservé l'usage de jeter quelques fleurs sur la tombe des membres que la mort vient leur enlever; c'est une manière de prolonger au-delà du terme fatal, les relations qui existaient entre tous les associés à une même compagnie, et un moyen de conserver le souvenir de collègues dont les relations ont constamment été bienveillantes. Ces réflexions s'adaptent avec beaucoup de justesse à la notice rédigée sur le confrère dont nous déplorons la perte.

Claude-Antoine Degouvenain naquit à Charolles (département de Saône-et-Loire), le dix-neuf novembre 1751. Nous ne nous arrêterons pas à détailler les événemens de ses premières années, qui d'ailleurs sont en grande partie les mêmes pour la plupart des individus. Nous nous bornerons à dire qu'il vint à Dijon, en 1769, pour y étudier en droit; il fut élu procureur général de l'Université et reçu avocat au Parlement de Dijon, le 23 mars 1771.

Désirant épouser une jeune personne dont les parens le refusèrent à raison de son peu de fortune, il alla se fixer à Paris, où la recommandation de M. de Saint-Germain le fit charger d'un travail de con-

fiance par le Ministre de la marine. Après avoir achevé ce travail, il lui fut délivré un certificat de gratification annuelle de 800 fr. sur ce département.

Il ne tarda pas à se concilier les bonnes grâces de ses chefs, dont il acquit toute la confiance. Il se servit de son crédit pour obliger une multitude de personnes, et finit par obtenir pour lui à Dijon, la place de régisseur du droit sur les cartes. Il put alors unir son sort à celui de la personne, dont l'espoir de la posséder avait excité son ardeur pour le travail et entretenu son zèle; aussi le 8 juillet 1776, il épousa Mlle Anne Degrain de Saint-Marsault. En 1781, la place qu'il occupait ayant été supprimée, M. Degouvenain en fut dédommagé par une pension de 3000 fr., dont il a joui jusqu'à la révolution, époque depuis laquelle il en a été privé.

L'aisance dont jouissait M. Degouvenain au commencement de son mariage, le mit à même de satisfaire le goût qu'il ressentait pour les sciences physiques. Les rapports directs qu'il avait avec Guyton de Morveau, un des membres les plus célèbres de notre Académie, comme l'un des fondateurs de la chimie moderne, dirigèrent ses vues du côté de cette partie de la physique, et quoiqu'il en connût très-bien toutes les branches, il en adopta une de préférence : ce fut celle de la fermentation.

Je ne sais si des conversations avec un de nos anciens confrères, dom Gentil, le dernier Prieur de Fontenay, ne contribuèrent pas à entretenir chez M. Degouvenain le goût des recherches sur la fermentation. Mais le Prieur de Fontenay se bornait à la fermentation vineuse ou alcoolique, à laquelle il soumettait tous les fruits, tandis que M. Degouvenain ne la limitait point de cette manière. Quoi qu'il en soit, l'étude de la fermentation occupa toute sa vie, et ses recherches furent couronnées du succès, puisqu'elles lui firent découvrir le procédé de fabriquer, avec le vin, de l'excellent vinaigre, et supérieur à

tous ceux connus; la confection du vinaigre lui présenta des anomalies singulières, dont il ne sera sans doute pas possible de rendre raison. C'est ainsi, par exemple, que dans la même vinaigrerie, en opérant sur le même vin, dans les mêmes proportions de mélange, dans des vases de même nature, de même capacité, on obtient des résultats qui ne sont point identiques; il faudra, pour achever l'opération dans certains vases, un temps double de celui qui a été nécessaire pour le vase situé à côté. Les recherches minutieuses de M. Degouvenain n'ont pu lui faire découvrir les causes de cette anomalie.

La liqueur de chaque vase était essayée, avec le soin le plus scrupuleux, par notre confrère; et lorsqu'il s'était assuré du degré requis d'acétification, il la mettait en bouteille, et recommençait de même pour chaque vase dont la liqueur n'était jamais mêlée à celle d'un autre. Puisque j'ai parlé des anomalies de la fermentation acéteuse, remarquées par notre confrère, je ne dois pas passer sous silence celle qu'il a observée dans la congélation. Ayant exposé à un froid intense un certain nombre de bouteilles de vinaigre, il fut très-surpris de voir que les unes étaient gelées, tandis que d'autres ne l'étaient pas. D'où provient cette singularité? Dépendrait-elle du fluide électromagnétique? C'est ce que les physiciens n'ont point encore déterminé.

L'assiduité et la patience, jointes à l'exactitude la plus scrupuleuse, caractérisaient M. Degouvenain, dont les travaux offrent le cachet de la vérité. Il avait dressé une table de la pesanteur spécifique des mélanges d'alcool et d'eau, que Chaussier fit insérer, en 1792, dans l'Encyclopédie méthodique : il l'a publiée depuis, en 1825, avec des additions et des corrections, sous le titre de *Table exacte de la pesanteur spécifique des mélanges d'alcool et d'eau, faite par centièmes de volumes. Dijon, in-8°, 16 pages et 4 planches*; et le premier il

a démontré par l'analyse la pénétration des liqueurs prouvée depuis longtemps par la synthèse. En effet, la distillation d'un mélange de parties égales d'eau et d'alcool, présentant un volume apprécié 10,000, il en a retiré, et à plusieurs reprises, 10,120, *p.* 9 *de l'ouvrage cité.*

Forcé de se cacher pendant le règne de la terreur, il se retira dans le Charollais, où il eut le bonheur de ne point être poursuivi. Après la chute de Robespierre, il revint à Dijon reprendre ses occupations chéries, et essaya d'en faire tourner le résultat à l'avantage de sa fortune. Privé, par les secousses révolutionnaires, de la pension dont il jouissait, il monta une fabrique de vinaigres. Pour donner la plus grande publicité à leur supériorité, il en envoya à l'exposition des produits de l'industrie française pour les années 1802, 1806, 1819 et 1823; chaque fois le jury d'examen constata la supériorité des vinaigres de M. Degouvenain sur tous ceux connus, et lui décerna chaque fois une médaille. Les rapports les plus avantageux ont été faits sur lui par la Société d'encouragement de Paris et par l'Académie de Dijon. Voyez *Notice de sa séance publique tenue le* 19 *fructidor an* x, *p.* 8, *et Notice de celle tenue le* 3 *fructidor an* xi, *p.* 3. Nous n'entrerons pas dans les détails de la polémique engagée en 1808, à l'occasion de certains vinaigres extraits du bois; cependant nous devons la mentionner, parce qu'elle est relative à l'histoire de l'Académie de cette époque, (Voyez *Séance publique du* 8 *février* 1809, *p.* 22, 23,) à l'hygiène, et à l'industrie.

La constance avec laquelle M. Degouvenain se livrait aux recherches sur la fermentation, ses connaissances très-étendues sur cette opération si importante et qui a fixé l'attention de tous les chimistes, lui ouvrirent, le 3 juillet 1798, les portes de l'Académie qui portait alors le titre de *Société libre d'agriculture, sciences et arts de Dijon.*

L'Académie de Besançon, rendant justice à ses talens, se l'associa. Il fut nommé correspondant de la Société d'encouragement de Londres, pour les arts, le commerce et les manufactures.

Son assiduité à nos séances, l'exactitude avec laquelle il s'y rendait, les renseignemens précieux qu'il donnait, le rendaient un membre très-utile ; et s'il ne s'est pas fait connaître par un plus grand nombre de publications, c'est qu'il s'astreignait à une exactitude rigoureuse, et n'était content de l'avoir atteinte qu'après s'être livré à une multitude d'essais et s'être assuré de la constance et de l'identité des résultats. Tel est le motif pour lequel il n'a pas livré à l'impression une foule d'expériences relatives à l'économie domestique, qui présentent un grand intérêt et un but d'utilité réelle.

On trouve, dans nos publications, différens travaux de notre confrère. Outre celui dont nous avons déjà parlé, on peut lire, dans nos *Mémoires* 1821, *p.* 117-152, le *Résultat de quelques expériences sur la fermentation vineuse*, et dans ceux de 1830, 2e *livrais.*, *p.* 62-68, le récit d'expériences qui ont eu pour résultat de faire connaître l'exagération des éloges donnés à la culture du chou-arbre, dit de Laponie : exagération qui a été signalée presqu'en même temps dans le *Journal d'agronomie pratique*, 1830, *p.* 53-57. Dans le Recueil, pour 1829, *p.* 52-65, il a rendu compte de différens essais qu'il avait tentés soit sur la culture de la vigne, soit sur certains procédés d'économie domestique. Mais le travail qui lui souriait le plus était celui intitulé : *Découverte fort importante pour les finances, le commerce, la banque, l'industrie, les arts, etc., Dijon*, 1826 ; ouvrage qui suffirait seul pour donner une idée de la patience et de l'esprit de combinaison dont était doué l'auteur. A cette occasion je rapporterai une singularité assez curieuse qu'il m'a expliquée lui-même ; voulant conserver dans sa

brochure des dates relatives à lui et à sa découverte, M. Degouvenain les a consignées dans la *table* 25, dont la 7e colonne, à partir de la 21e tranche, contient en descendant 1751, l'année de sa naissance; 1791, celle de sa découverte; 1815, celle où il en proposa l'achat au Gouvernement; et enfin 1826, celle où il la fit imprimer.

Au mois d'août 1831, le Préfet forma une société d'agriculture et d'industrie agricole du département de la Côte-d'Or. A la première réunion, M. Degouvenain en fut nommé président, place qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 29 janvier 1834, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Après avoir indiqué les services rendus aux sciences et à la société par notre confrère, il ne me reste plus qu'à rappeler ses qualités morales. Naturel dans ses habitudes, ennemi du faste, M. Degouvenain, avec des goûts très-simples et une passion pour l'étude, menait une vie tranquille; entièrement étranger aux passions politiques, il se contentait de consacrer au travail un temps que beaucoup d'autres consomment inutilement. Aussi les relations que l'on pouvait avoir avec notre confrère étaient toujours marquées au coin de la bienveillance et de la bonté.

TABLE

DES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON.

PARTIE DES SCIENCES.

Année 1834.

GÉOLOGIE.

HISTOIRE NATURELLE.

(1) Ne serait-ce pas plutôt le *Cochlearia coronopus* de Linné ?

NÉCROLOGIE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

MEMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.

Partie des Lettres.

ANNÉE 1834.



DIJON,

FRANTIN, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

1834.

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE.

LITTÉRATURE DU MOYEN AGE.

ESSAI ANALYTIQUE

SUR

L'ORIGINE DE LA LANGUE FRANÇAISE

ET SUR

UN RECUEIL DE MONUMENS DE CETTE LANGUE,

CLASSÉS CHRONOLOGIQUEMENT

DEPUIS LE IXe SIÈCLE JUSQU'AU XVIIe.

LU A LA SÉANCE DU 27 AOUT 1834.

Messieurs,

Beaucoup d'écrivains se sont occupés de l'histoire de la langue française depuis son origine, mais aucun, du moins à notre connaissance, n'a songé à donner, d'une manière suivie et spéciale, les pièces justificatives de cette histoire, c'est-à-dire à présenter de siècle en siècle et de règne en règne, une série progressive et continue de monumens fidèles et authentiques de cette langue depuis le neuvième siècle où l'on commence à en entrevoir le germe, jusqu'au

dix-septième, époque de sa pleine maturité. Cependant il nous semble que rien ne serait plus intéressant et plus curieux qu'un pareil recueil dont chaque pièce rangée par ordre de date, offrirait scrupuleusement le texte et l'orthographe d'ouvrages français écrits sous chaque règne, et surtout d'ouvrages en prose; ce serait le moyen le plus sûr de juger du développement, des progrès et enfin de la perfection de cette belle langue qui chaque jour voit reculer les limites de son vaste domaine, et qui même n'est plus étrangère aux extrémités des diverses parties du globe (1).

---

(1) On ne peut disconvenir que depuis 150 ans, la langue française, par sa variété, sa clarté, sa précision et par une foule d'expressions consacrées aux sciences, au commerce de la vie, aux affaires, aux plaisirs, ne le cède à aucun idiôme moderne; et que malgré les rivalités nationales, elle est la plus universellement répandue. M. Balbi, dans son *Atlas etnographique,* tabl. xii, dit : « La grande influence politique de la France « depuis Louis XIV et la richesse de sa littérature ont rendu le « français la langue sociale et politique de l'Europe, et « par conséquent de tous les pays du monde où les Européens « ont des établissemens. » En effet, il est reconnu qu'en Afrique près de 200,000 habitans indigènes parlent français; en Amérique, on en comptait, il y a dix ans, 1,523,800. — Cooper, dans un de ses romans, *Les Pioniers,* tom. II, p. 13, dit que le français est d'un usage commun chez les Iroquois. — On lit dans l'*Annual Register,* Lond., année 1826, p. 38 : « Au « mois d'avril 1825, quatre chefs des tribus indigènes du « Canada eurent une audience du roi d'Angleterre. L'un d'eux « harangua ce prince en langue française; le roi leur répondit « également en français et s'entretint ensuite avec eux dans la « même langue. » — A la Nouvelle-Orléans, toutes les proclamations et papiers publics sont imprimés en anglais et en français, sur deux colonnes. — En 1783, l'Académie de Berlin proposa pour sujet de prix cette question : *Qu'est-ce qui a rendu la langue française universelle?* Rivarol fut couronné, et son discours imprimé, *Paris,* 1784, *in*-8° de 92 pag. avec cette épigraphe : *Tu regere* eloquio *populos,* o Galle, *memento.* — Le gouvernement russe, il y a plus de trente ans, fonda une université dans une ville sur les frontières les plus reculées de son empire, au nord; le discours d'inauguration y fut prononcé en français. — A

L'idée d'un pareil travail nous a souri depuis long-temps. Dès 1815, nous en avions déjà donné un léger aperçu dans notre ABRÉGÉ *de l'Histoire de France*, in-8° *de* lxiij — 432 *pag.*, en présentant, sous la plupart des règnes, depuis Hugues-Capet (roi en 987), jusqu'à Henri III (mort en 1589), quelques fragmens d'ouvrages du temps, offrant l'état de la langue à chaque époque. En 1827, nous avons encore parlé de l'utilité d'une telle entreprise à M. Crapelet, si habile explorateur des trésors de la littérature du moyen âge, en lui envoyant l'HISTOIRE *de la Passion de Jésus-Christ*, d'Olivier Maillard, qui fait partie de sa superbe COLLECTION *des anciens monumens de l'histoire et de la langue française* (1). Mais dès-lors nous nous sommes occupé plus spécialement de cet objet; et, quoique dénué de ressources précieuses, à raison de notre éloignement des riches dépôts de la capitale, nous avons tâché de réunir une certaine quantité de ces monumens puisés dans les actes authentiques des différens siècles, que nous ont fournis les meilleurs ouvrages d'histoire littéraire et de diplomatique, une correspondance assez étendue, et les archives de Bourgogne confiées à un digne conservateur aussi éclairé qu'obligeant.

Casan, ville sur les limites de l'Europe et de l'Asie, il existe depuis plusieurs années un théâtre français qui est très fréquenté. — A Saint-Pétersbourg, sur 3400 ouvrages publiés en langue russe, on compte 1525 traductions d'ouvrages étrangers, dont 802 sont traduits du français, 483 de l'allemand, 97 de l'anglais, 68 du latin, 35 du grec, 23 de l'italien et 17 d'autres langues.

(1) Voy. dans le volume de l'*Histoire de la Passion*, la lettre qui suit la préface, pp. XIX-XXIV. Puisque nous avons cité la précieuse collection de M. Crapelet, on verra peut-être avec plaisir la liste exacte des chefs-d'œuvre typographiques qui la composent en 13 *vol. gr. in-8°*, tous imprimés sur jésus vélin fort. Cette liste étant un peu longue, nous la renvoyons à la fin de cet opuscule.

La bienveillance dont vous avez honoré nos essais précédens, nous enhardit, Messieurs, à vous entretenir aujourd'hui de celui-ci. Nous allons d'abord mettre sous vos yeux la partie préliminaire de notre travail, c'est-à-dire une notice sommaire sur l'origine de la langue française. Cette introduction nous paraît indispensable à l'exposition de ses monumens de tous les temps : car il serait difficile de juger de leur importance si l'on ne remontait aux sources d'où ils découlent. Il est donc essentiel de savoir ce que devint la langue gauloise sous les Romains, ensuite quel fut son sort pendant l'invasion des Barbares, et enfin comment, sous la domination des Francs, elle prit un caractère à elle et devint l'une des plus belles langues de l'Europe. Mais ses progrès furent très-lents; n'en soyons pas surpris, Messieurs; cette lenteur est commune à toutes les langues et à toutes les littératures anciennes et modernes : voyez les Grecs, il a fallu huit siècles de culture progressive depuis la guerre de Troie pour amener le siècle de Périclès; chez les Romains, le siècle d'Auguste était aussi le huitième depuis la fondation de Rome; chez les Italiens, combien de temps écoulé depuis la chute de l'Empire jusqu'à Pétrarque et Boccace, disons mieux, jusqu'au Tasse; chez les Anglais, depuis la fin de l'heptarchie, en 828, jusqu'à la fin du règne d'Elizabeth, en 1603; et chez nous, le siècle de Louis XIV est le douxième depuis Clovis. Oui, les progrès de la langue française ont été lents; mais cette lenteur, loin de lui nuire, a peut-être contribué à l'amener à ce degré de perfection qui lui donne, parmi les langues modernes, une suprématie universellement reconnue. Passons à l'essai historique sur son origine; ce préambule, ainsi que nous l'avons dit, nous mettra dans le cas de mieux apprécier la série de ses monumens.

P. 9.

ÉPITAPHE de GORDIANUS

En caractères Gaulois du troisième siècle.

ΘΗϚ ႸωΡϭΗΑ ႸႸC ႸΑΛΛΗΕ ႸႸΡϚΗႸϚΗ ႸΚႸ
ΧΑΤႸϬΠ ᑭωΦΗϭΕ CႸΜΦΛΜΗΛΗΑΤωΤΑ
ϘႸΗ Є CCႸ ᑭΤ ΗᑭΠ ΑΚЄ
ႸΘΦΗΛΑΑᑭCΗ ΛΛ ΑΦЄCΗΤ

Lith. d'Amb. Jobard à Dijon.

ESSAI ANALYTIQUE

SUR L'ORIGINE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

La France, dans ses limites actuelles, forme une grande partie des Gaules telles qu'elles étaient après que les Romains en eurent fait la conquête; nous ne rechercherons point quelles langues étaient en usage dans ces contrées soit au moment où le sénat déclara la Gaule Narbonnaise province romaine, l'an 125 avant J.-C., soit à l'instant où César y mit le pied, 73 ans plus tard. N'ayant à parler que sommairement de l'origine et de l'histoire de la langue française, il suffit de dire que la langue dominante dans les Gaules, avant la conquête des Romains, était la celtique (1) avec ses divers dialectes.

En effet trois races principales se partageaient alors la Gaule : la race celtique, qui formait près des quatre cinquièmes de ses habitans; la race germanique, qui comprenait ceux des provinces appelées depuis Flandre, Alsace et Lorraine; et la race pélagienne, répandue sur le versant de la Méditerranée et dans la Corse. Cette division ne s'éloigne pas de celle que

---

(1) Les Celtes, originaires de l'Asie, s'appelaient *Gail* ou *Gael*, et de ce mot les Grecs ont fait *Keltes*, et les Romains *Galli*.

Nous avons déjà eu occasion de parler de la langue celtique dans nos *Mélanges littéraires, philologiques et bibliographiques*, Paris, Renouard, 1818, *in*-8°; on y trouvera, pp. 140-153, une *Notice sur la langue celtique, considérée comme ayant concouru à la formation de la langue des Romains*, avec une planche gravée représentant l'*Alphabet gaulois* tiré de Fabretti, et une inscription ou épitaphe, du 3e siècle, en caractères gaulois, et qui, rendue en latin, lettre pour lettre, signifie :

THIS GORDIANUS GALLIE NUNCIUS JUGU
LATUS PRO FIDE CUM FAMILIA TOTA
QUIESCUNT IN PAKE.
YTHFILA ANCILLA FECIT.

César mentionne dans ses *Commentaires;* selon lui, la Gaule était partagée en trois nations principales (1), savoir : 1° les *Celtae,* qui étaient au milieu ; 2° les *Aquitani,* qui étaient au sud (ces deux nations appartenaient évidemment à la race celtique, quoiqu'elles eussent un langage différent) ; et 3° les *Belgae,* que plusieurs savans croient appartenir à la race germanique ; ils occupaient le nord de la contrée. Le nom de *Belges,* donné à ces peuples par les Celtes, signifie habitans d'un pays bas.

Mais des dialectes alors en usage chez ces différentes nations on ne connaît plus guère que deux idiômes principaux parlés encore de nos jours : le gaëlique et le gallois. Issus évidemment d'une source commune, ils diffèrent cependant assez pour être considérés comme deux langues distinctes. Chacun de ces deux idiômes se subdivise en trois dialectes principaux, comme le démontre clairement le petit tableau suivant :

Langue celtique	gaëlique	irlandais,
		manx,
		erse,
	gallois	gallois,
		cornique,
		bas-breton.

Les trois dialectes gaëliques sont parlés en Irlande, dans l'île de Man, et en Ecosse ; ils sont assez rapprochés pour que les habitans de ces trois pays puissent converser sans beaucoup de difficulté. Le gaëlique est d'une richesse extraordinaire ; on y trouve soixante mots pour exprimer *colline,* trente-six pour *noble,* vingt-huit pour *bruit,* vingt-cinq pour *grand,* etc. ; et pour chaque verbe un plus ou moins grand nombre

(1) Elle l'était en quatre ; mais il ne compte pas la Gaule Narbonnaise, parce qu'elle était déjà soumise aux Romains.

de synonymes, par exemple dix-sept pour *observer*, seize pour *consumer*, etc., etc.

Les trois dialectes gallois sont parlés dans le pays de Galles, dans la province de Cornouailles et dans la Basse-Bretagne (1). Ils sont également assez rapprochés pour que les habitans de ces trois pays puissent s'entendre entre eux. Le gallois est moins riche en synonymes que le gaëlique; mais il se distingue éminemment par un grand nombre de racines monosyllabiques d'une signification abstraite et très-générale, qui donnent naissance à une foule de dérivés. Cette langue fait aussi un usage fort étendu des préfixes. On trouve dans le dictionnaire d'Owen (2) le préfixe privatif *di* appliqué à 4,300 mots, et le préfixe *cy* (le *cum* des Latins) à plus de 2,600. Les Gallois ont cinquante-deux préfixes du même genre qui expriment tous les rapports. (*V. Owen's welsh Grammar*, p. 41.)

Quelques philologues ont mis le basque au nombre des langues celtiques; mais il s'en éloigne beaucoup et appartient évidemment à une famille différente. On le regarde même comme une langue primitive et étrangère à toutes les autres. Les Basques descendent des Cantabriens, peuple dont l'origine est inconnue. On les trouve des deux côtés des Pyrénées, en Espagne et en France. Leur langue se di-

---

(1) Le bas-breton, qui nous regarde plus spécialement, est soudivisé maintenant en quatre dialectes : 1° le *léonard*, parlé sur le territoire de Saint-Pol-de-Léon; 2° le *trécorien*, sur celui de Tréguier; 3° le *cornouailler*, sur celui de Quimper-Corentin; et 4° le *vanneteux*, sur celui de Vannes.

(2) Cet ouvrage qui contient environ 100,000 mots, et qui est précédé d'une grammaire galloise, a pour titre : *Dictionary of the welsh language, explained in english; with numerous illustrations, from the literary remains, and from the living speech of the Cymry; by William Owen*. London, 1793-1794, et avec un nouveau titre, 1803; 2 *vol. gr. in*-8°.

vise en quatre dialectes : 1° le biscaïen ; 2° celui de Guipuscoa ; 3° celui de la haute Navarre et du pays d'Alava ; 4° et celui de la basse Navarre et du pays de Labour. Mais nous n'avons pas à nous en occuper.

Quant aux dialectes, ou plutôt aux débris de l'ancienne langue celtique qui se parlait dans les Gaules avant que les Romains y pénétrassent, nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit plus haut. Voyons maintenant quel a été le sort de cette langue depuis l'invasion des Romains.

Ces fiers conquérans n'eurent pas plutôt occupé diverses contrées du pays, déclarées provinces romaines, qu'ils s'empressèrent, selon l'habitude de leur haute politique, d'y impatroniser leur langue (1). Adoucissant, autant qu'il était possible, le joug imposé aux vaincus, éveillant leur ambition en exaltant la grandeur du nom romain auquel ces vaincus allaient participer, flattant la masse du peuple au milieu duquel se trouvaient des légions permanentes et beaucoup de Romains accourus à la suite de la conquête, ils ne tardèrent pas à voir les Gaulois multiplier leurs relations avec la métropole et briguer les honneurs et les titres honorifiques qui émanaient du sénat. Mais pour plaire aux vainqueurs et pour satisfaire à toutes les exigences de l'ambition, il fallait parler latin ; et c'est ce que firent bientôt les Gaulois. La langue du Latium se répandit de tous côtés, et des écoles fondées à Marseille, à Nîmes, à Narbonne, à Lyon, à Autun, à Bordeaux, à Bayeux, à Chartres, etc., achevèrent de la populariser sur tous les points

---

(1) M. Raynouard, dans son excellent ouvrage sur les *Poésies originales des troubadours*, tom. Ier, pp. 1-6, a parfaitement développé les ressorts de cette adroite politique, et a cité plusieurs exemples qui prouvent quelle était la rigidité des principes de ces maîtres du monde à cet égard.

de la Gaule Transalpine (1); et peu à peu le celtique disparut, ou du moins vit, chez le bas peuple et dans les campagnes, ses dialectes bien affaiblis se mêler avec la nouvelle langue, et former une espèce de patois qui tenait de l'ancien langage et du latin, et qui par la suite prit le nom de *Romana rustica* (2),

---

(1) Rappelons-nous encore que cette Gaule que nous habitons, donna le jour à des écrivains latins de distinction, tels que Cornelius-Gallus, Trogue-Pompée, Pétrone, Lactance, Ausone, etc.

(2) Ce mot *rustica* n'était pas nouveau, en tant qu'appliqué à la langue. A l'époque où l'on parlait le latin dans sa plus grande pureté à Rome, on distinguait deux dialectes, l'un appelé par Plaute *lingua nobilis*, et par la suite *lingua classica* ou *urbana*, et l'autre nommé *lingua plebeia*, *vulgaris* et RUSTICA; mais cette *rustica*, espèce de patois du temps de Cicéron et d'Auguste, était bien différente de ce qu'a été la *romana rustica* des VI[e] et VII[e] siècles.

Une chose assez curieuse serait de pouvoir découvrir comment les Romains prononçaient leur langue, et comment et quand cette prononciation s'est altérée chez les peuples modernes, au point que très certainement le latin serait tout-à-fait méconnaissable pour un ancien Romain, s'il pouvait revenir au milieu de nous. A coup sûr, Virgile ouvrirait de grands yeux et rirait aux éclats, s'il entendait un Anglais lui réciter ainsi le premier vers de ses éclogues :

Taïtire tiou péticulé rikioubans seub togmine fêdjaï.

C'est cependant ainsi que les Anglais prononcent le latin. N'en rions pas, car nous, avec nos *u* flûtés, nos *c* cédillés, nos *um* et nos *am* prononcés fortement, *etc.*, *etc.*, nous ne serions sans doute pas moins ridicules aux yeux ou pour mieux dire aux oreilles des anciens Romains, s'ils pouvaient nous entendre parler ou plutôt baragouiner leur langue. Cet article de la prononciation antique du latin a été un objet de recherches et de discussions entre les savans; nous avons recueilli leurs opinions à cet égard; nous les publierons un jour; mais en attendant nous dirons que tous s'accordent assez volontiers sur ce point, que le *c* avait toujours, chez les Romains, la force du *k*; ainsi ils prononçaient *dico*, *dikis*, *dikit*; le *t* conservait toujours sa force martellante, *artis*, *arthium*; l'*u* se prononçait

nom qu'il conserva et qui lui fut encore plus approprié long-temps après l'invasion des Barbares ; mais n'anticipons pas sur les événemens.

La langue latine était donc popularisée dans les Gaules quand, après environ quatre siècles de domination, l'empire romain, accablé sous le poids de sa propre masse, et percé au cœur par le vice d'élection de ses empereurs, fut assailli de tous côtés par des peuples étrangers que la vengeance et l'appât du pillage précipitèrent sur le colosse qui finit par s'écrouler avec un fracas épouvantable.

Dès l'an 241, les Francs et les Sicambres, venant de la Germanie, avaient fait une irruption dans les Gaules ; mais Aurélien les avait forcés à se retirer. En 287, les Saliens commencèrent à s'établir sur les bords du Rhin. En 400, Honorius permet à plusieurs tribus de Goths de se fixer dans la partie méridionale de la Gaule. En 406, les Vandales, les Alains,

---

comme *w*, *ou*, et selon d'autres, ce n'était pas tout-à-fait comme *ou*, mais comme *o* bref ; l'*um*, l'*am* à la fin d'un mot, étaient des syllabes sourdes, muettes dont on faisait à peine sentir l'*m* ; l'élision en poésie en est la preuve ; il n'est pas certain que le *v* eût l'emploi de consonne que nous lui donnons, etc., etc. Finissons ce léger aperçu par deux petites phrases latines que nous transcrirons ensuite selon la prononciation présumée des Latins :

In Latio decus pronunciationis et eloquentiae est Cicero. — Utinam Ciceronem audivissemus, Romani, ut pronunciaremus voces vestras ut decet.

Voici comment on croit que les Romains auraient prononcé ces deux phrases :

In Lathio dekous pronwnkiathionis et eloquenthiae est Kikero. — Outinam Kikeronem audiwissemous, Romani, out pronwnkiaremous wokes westras out deket.

Les Italiens et les Allemands et surtout les Hongrois ont conservé une partie de cette prononciation.

les Suèves y pénètrent; mais en 409 ils passent en Espagne. En 413, les Bourguignons, entrés par l'est, s'emparent du pays qui porte encore leur nom, et s'étendent des Alpes jusques à Lyon et Vienne en suivant les cours de la Saône et du Rhône. D'un autre côté, les Francs pénètrent par le nord dans les mêmes Gaules vers 420, et bientôt sous la conduite de Clodion ils sont déterminés à s'y fixer. Dans le même siècle et au commencement du sixième, Clovis réduit presque toutes les Gaules sous son autorité, et la monarchie française est établie sur des bases inébranlables.

Voilà donc une quantité de nouveaux peuples qui, s'incorporant à l'ancien, mêlent nécessairement leurs divers idiômes avec celui qui dominait à leur arrivée, et qui consistait, comme nous l'avons dit, soit dans le latin pur, soit dans la rustique romane, et sans doute dans quelques débris de la celtique et de ses dialectes enracinés dans quelques lieux peu abordables ou négligés par les Romains, tels que le fond de l'Armorique (1) ou Basse-Bretagne.

Mais de la confusion de tant d'idiômes, il était difficile qu'il se formât un langage unique; et, selon l'expression d'un savant moderne (M. de Sismondi), « on pourrait assurer que pendant un long espace de temps les nations européennes n'eurent point de langues. Des races différentes se mêlèrent sans se confondre; chaque village, chaque hameau contenait quelque conquérant teuton, quelque soldat barbare et quelques vassaux, reste du peuple vaincu. Leurs rapports entre eux étaient ceux du mépris d'une part, et ceux de la haine de l'autre; jamais de confiance ni d'abandon : » tout était isolé.

---

(1) Le mot breton *Armorique*, mieux écrit *Armorik*, est composé de la préposition *ar*, sur, et du substantif *morik*, diminutif de *mor*, mer, c'est-à-dire situé sur le bord de la mer.

Le latin pur avait totalement disparu comme langue parlée ; mais comme langue écrite, il s'est conservé, grâces au christianisme (1) et à un faible reste de goût pour les lettres, dont quelques individus faisaient encore profession.

Dans le midi de l'Europe, depuis le Portugal jusqu'à la Sicile, toutes les langues connues sous la dénomination commune de romanes, naquirent du

---

(1) Il faut cependant convenir que si le christianisme a été favorable au maintien de la langue latine, il ne l'a pas toujours été à sa pureté ni à la conservation des auteurs classiques, car Grégoire-le-Grand qui a occupé le trône pontifical de 590 à 604, témoignait hautement son mépris pour la grammaire et pour les trésors de la langue latine. « Je n'évite point les barbarismes, « disait-il, je dédaigne d'observer le régime des prépositions, « ainsi que l'élégance et l'arrangement des mots, parce que je « regarde comme une chose indigne de soumettre les paroles « de l'oracle céleste aux règles de Donat............ » (*Vita s. Gregorii, à Joan. Diacono*, lib. IV.) Ce même pape informé que Didier, évêque de Vienne, donnait des leçons de grammaire, lui en fit de vifs reproches : « Nous ne pouvons rappeler sans « honte, lui écrivait-il, que votre fraternité explique la gram- « maire à quelques personnes ; c'est ce que nous avons appris « avec chagrin et fortement blâmé ; nous en avons gémi. Non, « la même bouche ne peut exprimer les louanges de Jupiter et « celles du Christ. Considérez combien pour un prêtre il est « horrible et criminel d'expliquer en public des livres dont un « laïc pieux ne devrait pas se permettre la lecture............. » (*Epist.* 54, *lib.* II *S. Greg. registri epistolar.*) On prétend que le zèle de ce saint pape le porta à faire brûler tous les exemplaires de Tite-Live qu'il put découvrir ; mais ce fait n'est pas avéré, quoique raconté par saint Antonin ; au reste ce serait plutôt l'erreur du siècle que celle de cet illustre pontife. Croirait-on que dans les temps modernes, un célèbre professeur de Louvain, Jean Hessels, mort en 1566, s'écrie dans un de ses ouvrages : « *O utinam multos Gregorios mitteret Dominus!* « *Verè etenim Magnus Gregorius omnes libros quos potuit* « *habere Titi-Livii comburi jussit.... Antiqua quoque gen-* « *tilium aedificia, quaecumque potuit, subvertit, ne essent reli-* « *quiae et memoria idolorum..........* » (Hessels, brevis et catholica decal. expositio. P. 68.)

mélange du latin avec le teutonique, c'est-à-dire du mélange du peuple subjugué devenu romain, avec les peuples barbares qui renversèrent l'Empire. Ces langues sont le portugais, l'espagnol, le provençal, le français et l'italien; mais nous n'avons à nous occuper ici que du français.

Rappelons-nous que trois des peuples dont nous avons parlé plus haut, savoir, les Goths, les Bourguignons et les Francs s'établirent dans la circonscription des Gaules qui forme maintenant la France. Ajoutons que de ces trois peuples, les Goths et les Bourguignons se fixèrent dans la partie au midi de la Loire, et les Francs dans la partie qui est au nord de ce fleuve. Depuis la conquête de ces derniers, aucun peuple du nord ne vint y former d'établissement fixe; à l'exception cependant des Normands qui, en 912, occupèrent, par traité, une partie de la province à laquelle ils ont donné leur nom. Mais les incursions qu'ils avaient déjà faites en France les mirent bientôt au courant des mœurs, des usages et de la langue du pays.

La langue romane, commune aux trois peuples mentionnés ci-dessus, se divisa en deux principaux dialectes : le roman provençal parlé dans les provinces situées au midi de la Loire, et le roman wallon parlé dans les provinces situées au nord.

Le roman provençal, mélange de latin et de teutonique, se consolida pendant une suite de princes qui régnèrent sur la Provence l'espace de 213 ans, depuis 879, époque où Boson se fit couronner roi d'Arles et soumit à sa domination la Provence, le Dauphiné, la Savoie, le Lyonnais et quelques parties de la Bourgogne, jusqu'en 1092, où cette maison s'éteignit dans la personne de Gillibert qui ne laissa que deux filles, dont l'une (nommée Douce) épousa Raymond Bérenger, comte de Barcelone. Alors les Catalans se mêlèrent avec les Provençaux; et il faut-

dire que des trois langues romanes que parlaient les peuples chrétiens d'Espagne (savoir le catalan , le castillan et le galicien ou portugais), la première, le catalan , était presque semblable au provençal.

Le roman wallon, composé d'un mélange de latin ou plutôt de romane rustique avec le théotisque, langage des Francs, domina dans les provinces au nord de la Loire; mais la fusion lente, pénible, ne put jamais se faire complètement, soit à cause de la rudesse du théotisque, soit parce que, pendant la première race de nos rois, et au commencement de la seconde jusqu'à Charles-le-Chauve, le théotisque était presque exclusivement la langue de la cour (1); Charlemagne, tout porté qu'il était à dissiper les ténèbres de son siècle, parlait lui-même théotisque. Nous apprenons par Eginhard, son biographe et son gendre, que ce grand prince donna des noms aux mois de l'année dans son propre idiôme. Jusqu'à lui, les Germains avaient désigné les mois par des mots en partie latins, en partie bar-

---

(1) Il paraît certain que la masse, le vulgaire des Francs resta fidèle à sa langue jusque vers le milieu du IX[e] siècle, mais sans chercher, ni à la polir, ni à la faire prévaloir sur la romane, ni même à l'amalgamer avec elle. Cependant dès le V[e] siècle ils se conformèrent aux mœurs et aux usages qui existaient alors dans le pays. Car Agathias, écrivain du VI[e] siècle, nous dit, dans son histoire de Justinien, *de rebus Justiniani*, lib. 1 : « Les Francs qui sont tous catholiques pratiquent non-seulement le culte de la religion de la même manière que les Romains; non-seulement ils ont des lois et des usages semblables aux nôtres concernant les ventes, les achats et le mode de rendre la justice; mais il y en a encore plusieurs d'entre eux qui exercent dans les villes les charges municipales, et qui se sont engagés dans l'état ecclésiastique. » Malgré cela, leur langue en général résistait à toute fusion complète avec le roman wallon, tant la force de l'habitude attache le vulgaire à son idiôme naturel.

bares. Voici un petit tableau qui présentera cette double nomenclature :

Noms des mois.		Signification de l'ancienne nomenclature des Germains.		Nouvelle nomenclature de Charlemagne.
JANVIER	—	Mois d'hiver	—	WINTERMANOHT.
FÉVRIER	—	Mois de boue.	—	HORNUNK.
MARS.	—	Mois du printemps. . . .	—	LENZINMANOHT.
AVRIL	—	Mois de Pâques.	—	OSTERMANOHT.
MAI.	—	Mois d'amour.	—	WINNEMANOHT.
JUIN.	—	Mois brillant.	—	PRAHMANOHT.
JUILLET	—	Mois des foins	—	HEWIMANOHT.
AOUT.	—	Mois des moissons. . . .	—	ARANMANOHT.
SEPTEMBRE. . .	—	Mois des vents.	—	WINTUMANOHT.
OCTOBRE. . . .	—	Mois des vendanges . . .	—	WINDUMMEMANOHT.
NOVEMBRE. . .	—	Mois d'automne.	—	HERBISTMANOHT.
DÉCEMBRE . . .	—	Mois d'enfer.	—	HELMANOHT.

Charlemagne inventa également pour chacun des douze vents une dénomination particulière; avant lui on n'en distinguait que quatre. Il nomma celui d'est *Ostroniwint*, celui du sud *Sundroni*, celui de sud-est *Sundostroni*, etc. Ce même prince, toujours selon Eginhard, avait commencé une grammaire de sa propre langue, *inchoavit et grammaticam patrii sermonis*. V. DUCHESNE, Hist. Francor., tom. 2, p. 103 (1).

(1) Malgré son attachement à l'idiôme maternel, ce prince devait être instruit dans la langue romane, et même dans la langue latine. Au reste, dès la première race, nous voyons de nos rois francs, familiarisés avec le latin, et même s'occuper de quelque amélioration dans la langue vulgaire : par exemple, Charibert, roi de Paris en 561 (mort en 567), parlait très-bien latin, si l'on s'en rapporte aux louanges que lui donne le poète Fortunat, *lib.* VI, *carm.* 4. Il lui dit :

Cùm sis progenitus de clarâ gente Sicamber,
Floret in eloquio lingua latina tuo.
Qualis es in propriâ docto sermone loquelâ,
Qui nos romano vincis in eloquio!

Grégoire de Tours (*liv.* V, ch. 44), et Aimoin (liv. III, ch. 40), nous apprennent que Chilpéric, prince instruit, qui régna de 567 à 584, rendit plusieurs ordonnances relatives à la langue. Ce prince fit ajouter à l'alphabet quatre lettres grecques, savoir,

Il est donc certain que le théotisque était la langue dominante à la cour ; mais en même temps le peuple conservait l'usage de la romane rustique ; ou pour mieux dire les deux langues se parlaient simultanément, avec toutefois quelques rapprochemens de l'une à l'autre, c'est-à-dire que des mots de la romane s'introduisaient dans la théotisque, et des mots de la théotisque s'amalgamaient à la romane ; mais le fond de chaque langue restait à chaque peuple, de sorte que la théotisque était parlée par les Francs et à la cour, tandis que la romane l'était par le reste du peuple. La preuve la plus évidente de l'usage journalier et simultané de ces deux langues se trouve dans l'article 17 du concile de Tours, tenu en 813, lequel article recommande à chaque évêque d'avoir les homélies des SS. Pères, traduites en romane rustique et en théotisque, pour que le peuple puisse mieux les comprendre : *Visum est unanimitati nostrae*, disent les Pères du concile, *ut quilibet episcopus habeat homilias continentes necessarias admonitiones quibus subjecti erudiantur........ et ut easdem homilias quisque apertè transferre studeat in* rusticam romanam *linguam, aut* theotiscam, *quo faciliùs cuncti possint intelligere quae dicuntur*. V. ACTA CONCILIO-

---

selon Grégoire, l'*omicron*, le *psi*, le *zêta* et le *nu*; et, selon Aimoin, le *thêta*, le *phi*, le *xi* et l'*oméga*. Mais Fauchet qui en parle dans ses *Antiquitez gauloises*, p. 225, et dans son traité de *l'origine de la langue et de la poésie française*, prétend, d'après un manuscrit du XII[e] siècle, cité par Pithou, que ces quatre lettres étaient l'*oméga* des Grecs, le *cheth*, *le teth* et le *zaïn* des Hébreux. D'après cette conjecture, on pourrait croire que ces caractères furent introduits dans le théotisque pour des sons qui lui étaient particuliers, et non dans le latin qui avait suffisamment de caractères. Au reste, il ne serait pas surprenant que Chilpéric eût emprunté des caractères à l'alphabet hébraïque : il y avait beaucoup de Juifs à sa cour, surtout un nommé Prisc qui était son intime favori.

RUM, Parisiis, è typ. reg. 1715, 11 vol. en 12 tom. *in-fol.*, vol. IV, ab anno 787 ad ann. 847, col. 1025. — Le concile de Reims de la même année prescrit la même chose aux évêques et aux prêtres; et des expressions semblables se retrouvent dans le second chapitre du premier concile de Mons, tenu en 847 par l'archevêque Raban. Vid. ACTA CONCIL., *tom.* v, col. 8. C. Rien ne démontre mieux que la romane rustique et le théotisque étoient les seules langues entendues et parlées par chaque peuple. L'un de ces peuples était devenu presque entièrement étranger à la langue latine; et l'autre ne l'avait jamais connue.

Cependant ces deux langues, tout en éprouvant chaque jour quelques modifications, dominèrent jusque sous la seconde race, c'est-à-dire jusqu'au moment où le partage entre les enfans de Louis-le-Débonnaire, vers 840, vint les séparer pour jamais. Le roman wallon resta en France avec Charles-le-Chauve, roi de France, et la théotisque suivit en Allemagne Louis son frère, roi des Germains.

Tant que la cour de nos rois se tint à Aix-la-Chapelle, la théotisque l'emporta sur la romane; mais aussitôt que cette cour fut transférée et fixée à Paris, ce changement influa sur le génie, ou plutôt sur le matériel de la langue qui y étoit en usage. Les mots théotisques, s'amalgamant avec la romane, perdirent de leur apreté, et ne produisirent d'autre effet sur cette langue que de lui donner une physionomie encore plus différente que celle qu'elle avait déjà avec la langue qui se parlait dans le Midi (le provençal), et qui était, dans le fond, à-peu-près la même, car l'une et l'autre avaient pour base la romane, mais prononcée et orthographiée différemment. Nous observerons que cette différence de prononciation et d'orthographe annonce qu'il n'existait pas beaucoup d'union entre ces deux grandes portions de la Gaule. C'est surtout depuis le couronnement de Boson, roi d'Arles, en 879, dont nous avons

déjà parlé, que la France romane fut partagée en deux nations qui demeurèrent, pendant quatre siècles, rivales et indépendantes. Ces provinces semblaient destinées à être toujours habitées par des races différentes. César avait déjà remarqué de son temps que les Aquitains différaient des Celtes par la langue, les mœurs et les lois; et la division des deux monarchies, bien établie à la fin de la dynastie Carlovingienne, ne fit peut-être que confirmer une division plus ancienne entre ces peuples. Leur langage, quoique formé des mêmes élémens, différa toujours davantage. Les peuples du Midi se nommèrent Romans provençaux, et leur langue prit le nom de LANGUE D'OC; les peuples du Nord ajoutèrent au nom de Romans qu'ils prenaient, celui de Waelches ou Wallons que leur donnaient leurs voisins (1), et leur langue s'appela LANGUE D'OIL; c'est ainsi qu'on appelait alors l'italien la *langue de si*, et l'allemand la *langue de ya*. Ces dénominations proviennent de l'affirmation *oui*, exprimée dans chacun de ces idiômes.

Cependant la langue française, quoique divisée en

---

(1) Ce sont les peuples Germains qui donnaient à tous les Occidentaux, Bretons, Gaulois ou Italiens, le nom de *Waelches*, *Welske* ou *Welche*. Ils appelaient langue *welsche*, la langue latine, et population *welsche*, les indigènes de la Gaule au milieu desquels vivaient les Francs. Voltaire a donc tort d'employer ce mot dans le sens de barbare; car dans la langue d'où ce nom provient, il servait à désigner les peuples dont la civilisation était le plus avancée.

Le mot *walle* ou *wale* est le substantif d'où vient l'adjectif *walsk* ou *welske*, ou *welsche*; dans les anciennes gloses de la loi salique, on se sert de ce mot pour traduire le mot latin *romani*; et sur les frontières des deux pays distincts par le langage allemand et le langage français, on se servit, au dixième siècle et depuis, du mot *wallons* pour signifier les Français, et du mot *thiois* ou *teutske* pour désigner les Allemands.

deux branches nourries par une sève commune, commence à se former et à prendre un caractère à elle. Bientôt elle aura sa grammaire à elle, c'est-à-dire ses principes, ses règles, une méthode, dont ne s'écarteront pas les premiers poètes qui la cultiveront, savoir les TROUBADOURS d'abord dans le Midi, puis ensuite les TROUVÈRES dans le Nord. Ce n'est pas que cette grammaire ait été écrite dans ces temps reculés, mais il était réservé à un savant moderne de nous démontrer ces principes que l'on ignorait totalement (1); oui, la langue romane méridionale (dont les premiers essais et les écrits des Xe, XIe et XIIe siècles sont pour nous un jargon presque inintelligible), avait ses règles fixes et ses principes aussi positifs et aussi clairs que ceux de la langue française actuelle exposés dans la grammaire des Wailly, des Lhomond, etc. Quiconque douterait de cette vérité s'en convaincra en lisant attentivement l'ouvrage le plus érudit et le plus détaillé qui ait paru sur cette partie. Nous l'avons déjà cité dans une note précédente; c'est le CHOIX *des Poésies originales des troubadours*, par M. Raynouard, membre de l'Institut, etc. *Paris, chez Firm. Di-*

---

(1) Cependant nous dirons que, plus de 70 ans avant le savant moderne dont nous parlons, Pluche, dans son *Spectacle de la nature*, tom. VII, p. 249, semble avoir eu une espèce de pressentiment de ces principes, lorsqu'il dit : « Quoique l'ortho-
« graphe de ces siècles (les Xe et XIe) ne soit pas régulière, et
« que les copistes n'y gardent pas toujours une exacte unifor-
« mité, ce n'est point par négligence que nous voyons terminer
« tant de mots par un *s* ou par un z que nous n'y mettons plus,
« comme dans *créés, pardurables, sainz, espiriz*. *Créez* res-
« semble bien plus au latin *creatus* que *créé; perdurables* res-
« semble au mot *perdurabilis, uns* à *unus* et *sainz* à *sanctus*,
« *espiriz* à *spiritus*, etc. » Voilà tout ce que nous dit Pluche; il y a loin de cette remarque unique, sèche et sans inductions, aux démonstrations grammaticales, si claires, si multipliées, si bien prouvées de M. Raynouard.

dot, 1816-1822, 6 *vol. gr. in*-8° (1). On voit dans ce précieux recueil de préceptes et d'exemples que la romane, tirant son origine de la langue latine et lui succédant, en a conservé la désinence des cas, puisée dans la seconde déclinaison en *us;* ce qui est tout le contraire de ce qu'a fait depuis la langue française. M. Raynouard va nous donner en peu de mots le résumé de sa découverte :

« La nouvelle langue, dit-il, créa une méthode « aussi simple qu'ingénieuse qui produisit le même « effet que les déclinaisons latines.

« Au singulier le *s* ajouté ou conservé à la fin de « la plupart des substantifs, surtout des masculins, « désigna le sujet; et l'absence du *s* désigna le ré- « gime soit direct, soit indirect.

---

(1) Ce titre modeste ne fait pas connaître suffisamment toute l'importance de ce bel ouvrage; on en aura une idée plus juste et plus complète par le détail suivant des titres spéciaux de chaque volume.

Tome 1er, contenant les preuves historiques de la langue romane, des recherches sur l'origine et la formation de cette langue, les élémens de la grammaire avant l'an 1000, la grammaire de la langue des troubadours.

Tome II, contenant des dissertations sur les troubadours, sur les cours d'amour, etc.; les monumens de la langue romane jusqu'à ces poètes, et des recherches sur les différens genres de leurs ouvrages.

Tome III, contenant les pièces amoureuses tirées de soixante troubadours, depuis 1090 jusques vers 1260.

Tome IV, contenant des tensons, des complaintes historiques, des pièces sur les croisades, des sirventes historiques et autres, des pièces morales et religieuses.

Tome V, contenant les biographies des troubadours, et un appendice à leurs poésies imprimées dans les volumes précédens.

Tome VI, contenant la grammaire comparée des langues de l'Europe latine, dans leurs rapports avec la langue des troubadours.

Les cinq premiers volumes de ce recueil précieux regar-

« Au pluriel, l'absence du *s* indiqua le sujet, et
« sa présence les régimes.

« D'où vint l'idée d'une telle méthode? De la
« langue latine elle-même; la seconde déclinaison
« en *us* suggéra ce moyen.

« Le nominatif en *us* a le *s* au singulier, tandis
« que les autres cas consacrés à marquer les régimes
« sont terminés par des voyelles ou par d'autres con-
« sonnes; et le nominatif en *i* au pluriel ne conserve
« pas le *s*, tandis que cette consonne termine la plu-
« part des autres cas affectés aux régimes.

« Peut-on assez admirer cette industrie gramma-
« ticale, qui n'a existé dans aucune langue, indus-
« trie qui ensuite permit et facilita aux troubadours,
« la grâce et la multitude des inversions à la fois les

---

dent spécialement les troubadours; mais dans la *grammaire comparée*, qui forme le sixième, l'auteur a présenté de nombreuses preuves des règles grammaticales de la langue des trouvères et de ses rapports intimes et identiques avec celle des troubadours. Il est revenu encore plus particulièrement sur ce sujet dans ses excellentes Observations *philologiques et grammaticales sur le Roman de Rou et sur quelques règles de la langue des trouvères au douzième siècle*; à Paris, de l'imprimerie de Crapelet; Rouen, Edouard frères, éditeurs, 1829; *in*-8° de VI-122 *pag*. N'oublions pas non plus un très-bon article du *Journal des Savans*, octobre 1816, dans lequel M. Raynouard, rendant compte de la nouvelle édition du *Roman de la Rose*, publiée par M. Méon (Paris, 1814, 4 vol. in-8°), combat le préjugé littéraire qui supposait la langue des trouvères sans principes, sans règles, sans méthode; et des exemples tirés du roman même donnèrent un aperçu des règles grammaticales qui existaient à cette époque.

Ainsi ces ouvrages de M. Raynouard sont donc ce qu'il y a de plus nouveau, de plus utile et de plus curieux à consulter pour se mettre au courant de la poésie des troubadours, de celle des trouvères, et pour faciliter l'intelligence de ces antiques productions et faire voir qu'elles ne sont pas autant dépourvues de goût qu'on pourrait le croire au premier coup d'œil.

« plus hardies et les plus claires? » (Voy. la *Grammaire romane avant l'an* 1000, p. 50. — Le *Choix des Poésies originales des Troubadours*, p. 50. — Et les *Observations philologiques sur le Roman de Rou*, p. 28.) La citation de ce passage nous a paru d'autant plus convenable ici, que l'application du principe développé par M. Raynouard facilitera au lecteur l'intelligence des pièces en romane que nous aurons à mettre sous ses yeux, et qu'il ne sera plus surpris de voir dans une phrase, le sujet singulier mis au pluriel et le régime toujours au singulier, comme dans ces exemples tirés des chansons du roi de Navarre :

Sujet. . . . . En dormant et en vellant
Est MES CUERS tojors a li... (1)

Régime. . . Quand por vos pert et MON CUER et ma joie (2).

Cette petite digression grammaticale nous a un peu distrait de notre route; hâtons-nous d'y rentrer.

Nous avons vu précédemment qu'après la destruction consommée de l'empire romain, la romane provençale, mélange de latin corrompu et de teutonique, était parlée au midi de la Loire, et que la romane wallonne, mélange du même latin et du théotisque, était parlée au nord de ce même fleuve; mais c'est en vain que l'on chercherait des monumens de ces deux langues pendant les VIe, VIIe et VIIIe siècles. Nous entendons par monumens, des morceaux soit historiques, soit littéraires d'une certaine étendue. Nous pensons qu'il n'en existe pas, du moins qu'on n'en a encore découvert aucun; on parlait la langue vulgaire, mais il est présumable qu'on ne l'écrivait pas. Les historiens ou plutôt les chroniqueurs se servaient de la langue latine; il est vrai que dans quelques-uns

---

(1) . . . . En dormant et en veillant
Mon COEUR est toujours à elle......

(2) Quand pour vous (je) perds et mon cœur et ma joie.

de leurs ouvrages, on trouve disséminés par-ci, par-là, des mots de la langue romane, jamais de passages un peu étendus, même de quelques lignes. M. Raynouard, pour prouver que la romane date des premiers temps de notre monarchie, a cité quelques-uns de ces mots dans l'introduction de son *Choix de poésies des Troubadours*, tom. I, pp. VI-xviij; mais il n'est question là que de la langue parlée.

Tous les actes de la vie civile étaient rédigés dans un latin corrompu et qui l'est devenu encore davantage par la suite (1). La langue vulgaire était donc à cette époque une espèce de jargon trop nouveau, trop informe pour avoir des monumens transmissibles à la postérité; ou plutôt, l'ignorance et la barbarie qui dominaient alors (nous parlons toujours des VIe, VIIe et VIIIe siècles) ne permettaient pas qu'on songeât à écrire dans cette langue dédaignée des gens qui avaient quelque instruction, et peu connue à la cour des rois francs qui ne parlaient que le théotisque.

---

(1) Par exemple, on disait : *Quittus erit de illa re*, il sera quitte de cela; *quittus* est au lieu de *quietus* par euphonie; *quietus erit de illâ re*, il sera tranquille sur cette chose, il n'aura plus à s'en occuper.

Autre exemple : *Dicta Johanna relicta dicti deffuncti Petri Lecoq burgensis Pontisaræ* (bourgeois de Pontoise) *recognovit et confessa fuit se vendidisse, quitasse et in emphyteosim se demisisse praepositis dictae confrariae clericorum, septem solidos parisienses, supra dictam domum, pro pretio quatuor francorum auri, suis quittanciis, quibus florenis se tenuit pro contenta, quos septem solidos parisienses, annui redditûs promisit guarentisare.* (Cette donation est du 1er février 1068.)

Dans le même temps, on se servait, en latin, du pluriel pour le singulier lorsqu'on parlait à une personne de considération, *vos estis creatus*, etc.; mais Pierre de Blois, regardant ce langage comme indigne d'un ecclésiastique, écrivit à l'évêque de Chartres, nouvellement élu : *Te precor, quod per* TU *et* TIBI *et* TE *scribo, molestè non feras : pluralis enim locutio quâ uni loquendo mentimur, sermo adulatorius est, et longè à sacro eloquio alienus.*

Mais nous touchons enfin au moment où les quatre grandes romanes parlées dans le midi de l'Europe, c'est-à-dire le français (divisé en deux branches), le castillan, le portugais et l'italien, vont prendre une certaine consistance, et s'approprier un caractère distinctif et spécial que le temps développera, affermira et rendra par la suite plus ou moins célèbre dans les fastes de la civilisation et de la littérature en général. Voici comment on range, par ordre de date, les berceaux de ces romanes, depuis le IXe jusqu'au XIIe siècle :

La LANGUE D'OC, ou le provençal, a commencé à se former à la cour de Boson, roi de Provence.	879 — 887.
La LANGUE D'OIL, ou roman wallon, à la cour de Guillaume-Longue-Épée, fils de Rollon, duc de Normandie.	927 — 943.
Le CASTILLAN, ou espagnol, sous le règne de Ferdinand-le-Grand. . .	1037—1065.
Le PORTUGAIS, sous Henri de Bourgogne, fondateur de la monarchie. . .	1095—1112.
Et l'ITALIEN, sous Roger, roi de Sicile.	1129—1154.

Nous ne mentionnons ici ces trois dernières langues (le *castillan*, le *portugais* et l'*italien*) que comme romanes d'origine, faisant partie des dates que nous venons d'indiquer; nous n'avons point à nous en occuper, puisque étrangères maintenant à la langue française, elles ne sont point l'objet de nos recherches. Quant aux deux premières (la *langue d'oc* et la *langue d'oil*), nous pensons qu'on n'a guère pu assigner la date d'origine de chacune d'elles que par la tradition et surtout par quelques monumens dont on aura plutôt conservé le souvenir que des fragmens. Nous n'entendons parler ici que de l'époque très-reculée des IXe et Xe siècles. C'est dans ces deux siècles que l'injonction faite en 813 par le concile de Tours aux évêques de faire traduire le

texte latin des homélies et autres livres pieux, en romane rustique et en théotisque, a dû avoir son effet. Il restait sans doute plusieurs de ces antiques traductions en romane rustique, dans quelques coins poudreux des bibliothèques des anciennes abbayes; mais à peine connues avant la révolution, elles auront totalement disparu depuis; car les traductions des Vies des Saints, du Livre des Rois, des Dialogues de saint Grégoire, etc., dont parle l'abbé Lebeuf dans ses *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique*, p. 38, ne remontent pas au-delà du XIe siècle. Il en est autrement pour les traductions en théotisque; M. Gley nous en a conservé d'assez nombreux fragmens dans son traité intitulé : *Langue et Littérature des anciens Francs*, Paris, Michaud, 1814, *in*-8°. Voy. pp. 89-262. Pour donner une idée de ce théotisque, nous allons rapporter l'ORAISON DOMINICALE traduite dans cette langue, telle que les Francs la récitaient au VIIIe siècle, et telle sans doute qu'elle était encore en usage à la cour de Charlemagne. Cette pièce est tirée d'un manuscrit de la bibliothèque de Munich, qui est du Xe siècle, et a été insérée par M. Docen, dans ses *Miscelles*, Munich, tom. II, p. 288. Nous plaçons la traduction française littérale à côté :

Fater unser du pist in himilum.	Père notre, tu es dans cieux.
Kauuisit si namo din.	Sanctifié soit nom tien.
Piqhueme rihhi din.	Que vienne royaume tien.
Uuesa din uuillo, sama so in himile ist, sama in erdu.	Soit tienne volonté, ainsi comme dans le ciel est, ainsi sur la terre.
Philipi unsraz emizzigan kip uns noga uuanc na.	Manne notre quotidienne, donne-nous.
Enti flaz uns unszo sculdi, sama so uuir flazzames unsrem scolom.	Et pardonne-nous nos péchés, ainsi comme nous pardonnons à nos débiteurs.
Enti ni princ unsih in inchorunka.	Et ne conduis-nous en tentation.
Uzzan kaneri unsih fona allen sunton.	Mais délivre-nous de tous péchés.

Ce qui est à remarquer, c'est que ce théotisque, dont on faisait encore usage à la cour dans le neuvième siècle, s'appelait *parler français*, et c'est celui qu'on parle maintenant en Allemagne ; tandis que la langue vulgaire parlée par le peuple dans le même siècle, s'appelait *parler roman*, et cette langue est actuellement notre français. Au reste, comme nous l'avons déjà dit, il y avait deux romanes : la romane rustique qui était le langage du peuple, et la romane simple ou romaine qui était celui de la société plus relevée, et qui se rapprochait davantage du latin.

Nous avons vu dans le tableau ci-dessus, relatif aux dates, que la formation de la *langue d'oc* a précédé d'une quarantaine d'années celle de la *langue d'oil;* d'autres pensent qu'elle l'a précédée de plus d'un siècle. Alors il est naturel de penser que les premières productions littéraires des troubadours ont dû servir sinon de modèle, du moins de véhicule aux trouvères. Nous disons de véhicule et non de modèle, car, dans le principe, les poésies des troubadours et celles des trouvères ont présenté chacune un caractère, un genre différent. Dans le Midi, où l'imagination est vive, passionnée, le genre fut d'abord presque tout lyrique, c'est-à-dire consacré à la chanson et à la poésie légère. Dans le Nord, où l'imagination est plus froide, plus réfléchie, le genre fut ordinairement épique ou de narration.

Mais les deux langues n'ont pas eu le même sort. Après trois siècles d'existence, celle des troubadours, loin de faire des progrès, s'est corrompue de nouveau, soit par suite d'événemens malheureux, soit par la faute des jongleurs et conteurs dégénérés qui l'ont avilie ; puis elle s'est éteinte ou plutôt perdue dans ces dialectes vulgaires (1), dans ces patois méridio-

---

(1) Il est certain que par la suite des temps, si nous descendons jusqu'au XVI[e] siècle, nous trouvons la Provence bien

naux qui subsistent encore (1). Au contraire, la langue des trouvères, plus favorisée que celle des troubadours, soit par sa propre essence, soit par les circonstances, s'est perfectionnée peu-à-peu et est de-

---

déchue de son ancienne splendeur littéraire et chevaleresque. Depuis longtemps les troubadours avaient cessé, et les jongleurs, qui les avaient d'abord secondés, étaient tombés dans le mépris. Gui Patin, qui appelle la Provence la *Petite Barbarie*, prête à d'Urfé cet incivil propos : « Les peuples sont « dans ce pays-là riches de peu de biens, glorieux de peu « d'honneur, et savans de peu de science. » Mais il faut bien se garder de prendre au pied de la lettre les citations hasardées du très-original, très-satirique et très-passionné Gui Patin. (V. *Patiniana*, p. 21.) D'ailleurs tout a bien changé dès-lors.

(1) M. Champollion-Figeac les regarde comme d'anciens débris de la *Romana-Rustica*, parlée dans les beaux temps de Rome mais ayant subi des modifications plus ou moins considérables.

Ces dialectes, selon lui, seraient au nombre de sept qu'il établit ainsi qu'il suit :

1° Le *languedocien*, qui est doux et agréable ; il se parle dans onze départemens : le Gard, l'Hérault, une partie des Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Arriège, la Haute-Garonne, le Lot-et-Garonne, le Tarn, l'Aveyron, le Lot, Tarn-et Garonne.

2° Le *provençal*, qui est vif et âpre ; il est en usage dans six départemens : la Drôme, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, le Var, (et en Italie le comté de Nice).

3° Le *dauphinois*, monotone et traînant comme le lyonnais, dont il participe ainsi que du savoisien et du provençal ; on le parle dans l'Isère.

4° Le *lyonnais*, parlé dans trois départemens, le Rhône, l'Ain et partie de Saône-et-Loire.

5° L'*auvergnat*, offrant des sons durs et désagréables ; il est usité dans sept départemens, l'Allier, la Loire, la Haute-Loire, l'Ardêche, la Lozère, le Puy-de-Dôme et le Cantal.

6° Le *limousin*, moins harmonieux que le languedocien, et qui est parlé dans dix départemens : la Corrèze, la Haute-Vienne, la Creuse, l'Indre, le Cher, la Vienne, la Dordogne, la Charente, la Charente-Inférieure et partie d'Indre-et-Loire.

7° Le *gascon*, traînant et criard, en usage dans cinq départemens, la Gironde, les Landes, les Hautes-Pyrénées, les Basses-Pyrénées et le Gers.

venue le français actuel, laissant au bas peuple les dialectes vulgaires ou patois septentrionaux (1).

Pour donner quelque idée des élémens de ces deux langues, nous avons essayé de dresser un petit ta-

---

(1) M. Champollion-Figeac divise ces dialectes en quatre principaux, savoir, le *picard*, le *flamand*, le *normand*, et le *wallon* ou *rouchi*, parlés dans la Picardie, la Flandre française et néerlandaise, la Normandie et dans les provinces néerlandaises de Namur et de Liège; puis il y ajoute d'autres dialectes tenant toujours au nord de la Loire, et qui ne sont point compris dans les quatre précédens : ce sont le *français vulgaire*, le *breton français*, le *champenois*, le *lorrain*, le *bourguignon*, le *franc-comtois*, l'*orléanais*, l'*angevin* et le *manceau*, parlés dans les différentes provinces qu'indiquent ces noms, telles que l'Ile-de-France, une partie de la Bretagne, la Champagne, la Lorraine, la Bourgogne, etc., etc.

Nous ferons ici une observation générale sur les patois tant du midi que du nord : c'est que tous possèdent des ouvrages modernes de différens genres en prose et en vers, et quelques-uns même ont des grammaires et des dictionnaires. Ce serait une bibliographie assez curieuse que celle qui offrirait la liste raisonnée de tous les ouvrages en dialectes vulgaires ou patois. Nous pensons qu'elle serait d'autant plus utile qu'elle conserverait la mémoire de ces dialectes populaires, qui, depuis la révolution, se sont singulièrement affaiblis dans les provinces, et finiront par disparaître. M. Oberlin a déjà publié un *Essai sur le patois lorrain*, Strasbourg, 1775, pet. *in*-8° de 287 pag. — M. Champollion-Figeac est auteur de *nouvelles Recherches sur les patois ou idiômes vulgaires de France*. Paris, 1809, *in*-12 de 201 pag. — M. Fallot a donné des *Recherches sur le patois de Franche-Comté, de Lorraine et d'Alsace*. Montbéliard, 1828, *in*-12 de 150 pag. — M. Coquebert de Montbret a publié des *Mélanges sur les langues, dialectes et patois, renfermant entre autres la collection de la parabole de l'*ENFANT PRODIGUE, *en cent idiômes différens, presque tous de France*. Paris, 1831, *in*-8° de 571 pag. Ces paraboles sont tirées de la collection des *Mémoires des antiquaires de France*, t. VI, 1824, pp. 432-545. Cette collection renferme une infinité d'articles sur les patois, fournis par des savans, entre autres par MM. Monnier, Richard, etc. — Nous ne tarderons pas à mettre sous presse une *Bibliothèque idio-bourguignone*, contenant la liste raisonnée de tous les ouvrages qui ont paru en patois bourguignon. Cet ouvrage est terminé.

bleau présentant, par colonnes, une série de quelques mots tirés de ces mêmes langues et de leurs principaux dialectes. Ce tableau est naturellement divisé en deux parties :

La première comprend, sous le titre de LANGUE DES TROUBADOURS : 1° la romane dont ils faisaient usage, puis ses dialectes, savoir : 2° le languedocien de Castres (Tarn); 3° le provençal de Briançon; 4° le dauphinois de la vallée de la Drôme; et 5° le limousin.

La seconde partie, la LANGUE DES TROUVÈRES, renferme : 1° l'ancien roman wallon; 2° le flamand des environs de Lille; et 3° le lorrain du comté de Vaudemont. Mais les mots compris dans ces huit colonnes ont une origine commune, du moins en grande partie, et cette origine est la langue latine; il a donc fallu placer dans la première colonne les mots de cette langue qui leur correspondent; et comme les mots des huit colonnes ne sont que diverses nuances par lesquelles ont passé pendant tant de siècles ces deux langues pour parvenir au français actuel, nous les avons fait suivre également d'une colonne consacrée à cette dernière langue; ainsi le latin et le français (dont les colonnes sont dans le tableau ci-joint en capitales), forment les deux extrémités de cette ligne ou chaîne glossologique, dont les anneaux intermédiaires sont plus ou moins empreints de la rouille des siècles, tout en conservant cependant quelque chose de leur type primitif.

Ce petit vocabulaire est composé de vingt-sept mots, dont vingt-six empruntés à l'ATLAS ETHNOGRAPHIQUE de M. Balbi, n'occupent dans cet atlas que huit lignes sur cent vingt-deux qui y forment le tableau *polyglotte des langues européennes* (n° XXXVIII, sur une seule feuille *in plano*); mais, pour rendre plus sensible le rapport de ces vingt-sept mots avec le latin et le français actuel, nous avons été obligé de changer entièrement l'ordre établi par M. Balbi;

dans son tableau, ses vingt-six mots sont rangés sur une ligne horizontale, tandis que les vingt-sept nôtres sont placés verticalement. Quelques additions et quelques rectifications, relatives à l'accentuation et à l'orthographe de certains mots, nous ont aussi paru nécessaires; au reste, le travail de M. Balbi est immense, et de légères fautes typographiques sont bien excusables dans des tableaux aussi considérables, aussi compliqués, et exécutés en caractères aussi menus (1). Nous avons pensé que notre petit

---

(1) Cet ATLAS, fruit de recherches aussi consciencieuses qu'étendues, renferme quarante-un grands tableaux *in-fol.*, dont les 36 premiers sont purement ethnographiques, et les derniers sont polyglottes. Ces cinq derniers (XXXVII-XLI) imprimés par colonnes dans toute l'étendue de la feuille *in plano*, contiennent chacun un vocabulaire polyglotte des langues en usage dans chacune des cinq parties du globe, savoir : l'Asie, l'Europe, l'Afrique, l'Océanie et l'Amérique. Chaque vocabulaire est divisé en 28 colonnes. La première de ces colonnes, à gauche, offre du haut en bas, la nomenclature des langues dont il est question dans le tableau; la seconde indique la langue dont l'orthographe a été adoptée pour rendre les mots; et les vingt-six autres colonnes ont en tête les vingt-six mots adoptés par l'auteur, et sous chacun d'eux est la série de ces mots rendus dans chaque langue, sur une ligne horizontale correspondante à la nomenclature qui forme la première colonne.

Dans ces cinq grands vocabulaires polyglottes, les langues seules sont numérotées; les dialectes qui suivent chaque langue ne le sont pas (Voy. 1re colonne).

Voici l'ordre dans lequel sont placés ces vocabulaires; nous y ajoutons le nombre de langues que chacun d'eux renferme.

1° (TAB. XXXVII), vocabulaire des langues asiatiques au nombre de	153
2° (TAB. XXXVIII), vocabulaire des langues européennes	48
3° (TAB. XXXIX), vocabulaire des langues africaines .	118
4° (TAB. XL), vocabulaire des langues océaniennes. .	117
5° (TAB. XLI), vocabulaire des langues américaines. .	424
Total.	860

Quant aux dialectes qui sont nommés à la suite de chaque

vocabulaire synoptique, ainsi rédigé, termineroit convenablement l'essai sur l'origine de la langue française, servant d'introduction au Recueil des monumens de cette langue. Passons maintenant à ce Recueil; quoiqu'il soit le principal objet de nos recherches, les limites de cet opuscule ne nous permettent d'en donner ici qu'un très-léger aperçu.

---

langue, mais qui ne sont pas numérotés, M. Balbi en porte le nombre à plus de CINQ MILLE; ce qui ferait en tout plus de 5,860 tant langues que dialectes.

Que diront donc les critiques de M. Fred. Adelung, qui se sont tant récriés sur le nombre de 3,064 auquel ce savant a porté les langues et dialectes connus, dans son *UEBERSICHT aller bekannten sprachen und ihrer dialekte* (APERÇU de toutes les langues connues et de leurs dialectes); *Saint-Pétersbourg et Berlin*, 1820, *in*-8° *de* 185 *pag.* ? Cet opuscule a été traduit en italien par Fr. Chérubini, avec des remarques sur les dialectes italiens, *Milan*, 1824, *in*-8°. M. Adelung n'a adopté que quatre grandes divisions qu'il établit ainsi pour les langues et dialectes parlés dans les quatre parties du monde, l'Océanie ne formant qu'un article avec l'Amérique :

Le nombre des langues et dialectes européens s'élève à	587
Celui des langues et dialectes asiatiques, à.	937
Celui des langues et dialectes africains, à.	276
Et celui des langues américaines, à.	1264
	3064

M. Adelung prétend que la Bible a déjà été traduite en cent trente-neuf langues différentes.

RECUEIL DE MONUMENS

DE LA LANGUE FRANÇAISE

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'AU XVIIe SIÈCLE.

Notre savant compatriote, l'abbé Sallier, éditeur de l'*Histoire de S. Louis, par Joinville* (Paris, imp. roy., 1761, *in-fol.*), a dit dans sa préface, *p.* IV : « Ceux qui aiment les antiquités de notre « langue aiment aussi à voir ses différens âges dans « les écrits des siècles différens...... C'est dans les « historiens ou dans les écrivains en prose qu'il faut « principalement chercher l'histoire de ses progrès ; « elle s'y trouve plus sûrement que dans les poètes. » Nous avouerons franchement que c'est à ce passage que nous devons l'idée primitive de nous livrer à des recherches sur les monumens de la langue française. Plus nous avons réfléchi sur cet objet, plus nous nous sommes pénétré des avantages que, pour l'histoire et la connaissance parfaite de cette langue, on pourrait retirer de la réunion des divers monumens qu'elle aurait fournis depuis son origine jusqu'à sa formation complète. En conséquence, parcourant les périodes nébuleuses de sa longue enfance, et celles de son adolescence qui se sont écoulées moins lentement, nous avons recueilli sur notre route environ cent quarante des monumens en question ; et après nous être assuré, autant qu'il a été possible, du temps où ceux qui n'étaient point datés ont paru, nous les avons tous disposés dans l'ordre chronologique, afin que leur réunion offrît, à des époques très-rapprochées, le tableau gradué des progrès de la langue pendant l'espace d'environ sept siècles, c'est-à-dire du neuvième au seizième inclusivement.

Pour démontrer toute l'utilité dont un pareil travail est susceptible, il faudrait pouvoir exposer ici

IXᵉ Siècle.

SERMENT PRONONCÉ PAR LOUIS
(en langue Romane.)

Prõdõamur & p xp̃ian poblo & nrõ cõmun
ſaluament · diſt di ĩn auant · in quant dſ
ſauir & podir me dunat · ſi ſaluarai eo ·
ciſt meon fradre Karlo · & in adiudha ·
& in cad huna coſa · ſicũ om p dreit ſon
fradra ſaluar diſt · In o quid il mi altre
ſi faz& · Et ab ludher nul plaid nũquã
prindrai qui meon uol ciſt · meon fradre
Karle in damno ſit ·

SERMENT DE L'ARMÉE GAULOISE
(en langue Romane.)

Si lodhu
uigs ſagrament · que ſon fradre karlo
iurat conſeruat · Et karlus meos ſendra
de ſuo part n̄ lo ſtanit · ſi io returnar non
l int pois · ne io ne neuls cui eo returnar
int pois · in nulla aiudha contra lodhu
uuig nun li iuer ·

N.ª Le serment de Louis est ici Lithographié en entier, tandis que dans l'ouvrage il n'est imprimé que jusqu'au mot faz&.

Lith. d'Amb. Jobard à Dijon.

la série complète de ces monumens, et surtout la partie historique et les notes philologiques qui accompagnent chaque pièce. Mais ces détails assez considérables excéderaient de beaucoup les limites imposées ordinairement aux articles dont l'Académie autorise l'insertion dans ses Mémoires. Nous nous bornons donc pour le moment à présenter à la Compagnie de simples extraits d'un petit nombre de monumens (environ trente), pris parmi les cent quarante que nous avons recueillis; et quoique ce nombre soit très-restreint, chaque siècle en offrira plusieurs. Nous regrettons de ne pouvoir accompagner chaque pièce de son historique et des notes; mais une chose qui nous paraît indispensable, c'est d'ajouter la traduction à chaque morceau, dont le texte, le style plus que suranné et la bizarre orthographe ne sont pas familiers à tout le monde. Cela regarde surtout la première pièce dont nous allons parler, et celles qui la suivront immédiatement.

NEUVIÈME SIÈCLE.

SERMENS DE CHARLES-LE-CHAUVE, de Louis-le-Germanique et de leurs armées respectives; prêtés à Strasbourg le 16 des kalendes de mars (c'est-à-dire le mardi-gras, 14 février de) 842 (1).

Serment prononcé par Louis.

« Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun saluament, d'ist di in auant, in quant Deus

(1) Forcé, comme nous l'avons dit plus haut, de nous restreindre à des extraits, nous ne rapportons ici qu'un fragment du serment de Louis et celui de l'armée gauloise, l'un et l'autre prononcés en langue romane. Nous commençons par ce morceau, quoique très-connu, parce qu'on l'a toujours regardé comme le premier germe, l'embryon de la langue française. Nous croyons inutile de donner ici des extraits des deux sermens de Charles et de l'armée germanique en langue théotisque; nous les rapportons tous en grand détail dans notre recueil, avec l'historique et des traductions interlinéaires, accompagnées de notes.

sauir et podir me dunat, si saluarai eo cist meon fradre Karlo, et in adiudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra saluar dist, in o quid il mi altresi fazet............. »

Serment de l'armée gauloise.

« Si Lodhuuigs sagrament que son fradre Karlo iurat conseruat. Et Karlus meos sendra, de suo part non los tanit, si io returnar non lint pois, ne io ne neuls cui eo returnar int pois, in nulla ajudha contra Lodhuwig nun li iver (1). »

Traduction. Pour l'amour de Dieu et pour le salut du peuple chrétien et le nôtre commun, de ce jour en avant, autant que Dieu me donnera savoir et pouvoir, je défendrai mon frère Charles ici présent par aide et en toute chose, ainsi qu'on doit, selon l'équité, défendre son frère, pourvu qu'il agisse de même à mon égard....... »

« Si Louis tient le serment qu'il vient de jurer à son frère Charles; que de son côté Charles mon seigneur ne le tienne pas, et que je ne puisse, ni moi, ni autre, l'y ramener, je ne l'aiderai en rien contre Louis. »

Nota. Nous ajoutons à notre travail le *fac simile* des deux seuls frag-

---

(1) Nous donnons le texte pur de Nithard, tel qu'il est dans le manuscrit, à part cependant les mots abrégés, que le défaut de caractères abréviatifs nous oblige de rendre en toutes lettres. Nous observerons ici que le texte de Nithard a été corrigé par M. Thierry; ce savant très-versé dans les langues du moyen âge, ayant remarqué que Nithard, Franc de naissance, avait appliqué à la langue romane, l'orthographe de sa propre langue, qui était la théotisque, a cru devoir réparer cette faute involontaire en rétablissant, ainsi qu'il suit, le texte selon l'orthographe romane:

« Pro Deu amor et pro christian poble et nostre commun saluament, dest di en auant, en quant Deus sauer et poder me donet, si saluaraieu cest meon fadre Karle et en adjuda et en caduna cosa, si cum om, per dreit, son fradre saluar deit, en o qued il mi altresi fazet....... »

« si Lodewigs sagrament que son fradre Karle juret, conseruet, et Karles meos senher de soa part non lo tenet. Si ieu retornar non l'ent pois, ne ieu ne nuels que ieu retornar en pois, en nulla adjuda contre Lodewig non li ivrai.

mens en langue romane que nous rapportons ici, d'après le manuscrit de Nithard que l'on croit du Xe siècle; mais dans notre recueil, se trouvera le *fac simile* des quatre sermens, d'après le même manuscrit, savoir celui de Louis-le-Germanique, prononcé en langue romane, pour qu'il fût entendu de l'armée gauloise; celui de Charles en langue théotisque, pour qu'il le fût de l'armée des Germains; celui de l'armée des Germains en langue théotisque; et celui des Gaulois en langue romane.

DIXIÈME SIÈCLE.

EXTRAIT des Actes du martyr de saint Etienne, tiré d'un manuscrit de Gatien de Tours.

« Por amor Deu, vos pri saignos barun,
Se ce vos tuit, escoter la leçun
De saint Esteune le glorieus Barrun,
Escotet la par bone entention,
Qui a ce ior reçu la passion.
Sains Esteune fu pleins de grant bonteit,
Emmen tot celo qui creignent en Diex
Feseit miracle o nom de Dieu mendé
As cuntrat et au ces a tot dona santeit
Por ce haïerent autens li juvé......

Traduct. Pour l'amour de Dieu, je vous prie, seigneurs barons,
Si cela vous convient, d'écouter la leçon
De saint Etienne le glorieux baron;
Ecoutez-la à bonne intention,
Il a aujourd'hui reçu la passion (*la mort*).
Saint Etienne fut plein de grande bonté,
Comme tous ceux qui croient en Dieu;
Il faisait miracles au nom de Dieu demandés;
Aux estropiés, aux aveugles, à tous il rendit la santé.
Pour cela si fort le haïrent les Juifs.....

EXTRAIT d'un Poème sur Boèce, d'après l'abbé Lebeuf d'abord, puis d'après M. Raynouard qui a fait un travail beaucoup plus approfondi sur ce poème qu'il juge de la fin du Xe siècle. Nous suivons le texte du manuscrit sans avoir égard à la coupe des vers :

« Nos iove omne quandius que nos estam de gran follia per folledat parllam quar no nos membra per cui uiuri esperam qui nos soste tan quan per terra

annam e qui nos pais que no murem de fam per cui salves mesper pur tan quell clamam.

Nos ioue omne menam ta mal iouent que us non o preza sis trada son parent senor ni par sill mena malament ni lus uel laitré sis fai fals sacrament..... »

Voici comment les vers sont disposés; il suffira d'en citer deux :

« Nos ioue omne, quandius que nos estam,
De gran follia per folledat parllam, etc. »

TRADUCTION selon la coupe des vers :

Nous jeunes hommes, si longtemps que nous sommes,
de grande folie par erreur parlons,
parce que ne nous souvient par qui vivre espérons,
qui nous soutient, tant que par terre allons,
et qui nous paît afin que ne mourions de faim,
parqui que je me sauvasse jespere en tant que l'invoquons.
Nous jeunes hommes menons si mal jeunesse,
que un ne cela prise, s'il trahit son parent,
seigneur, et pair, s'il le mène méchament,
Et l'un voile l'autre, s'il fait faux serment.......

Nota. Le *fac simile* que nous empruntons à l'ouvrage de M. Raynouard se trouvera dans notre recueil.

EXTRAIT d'une traduction du SYMBOLE attribué à saint Athanase.

« Kikumkes vult salf estre deuant totes choses besoing est quil tienget la comune fei.

Laquele si caskun entiere e neent malmisme ne guarderas sans dotance pardurablement perirat.

Iceste est a certes la comune fei que uns deu en trinitet, e la trinitet en unitet aorums......... »

TRAD. Quiconque veut être sauvé, avant toute chose doit tenir la commune foi.

Si chacun ne la garde entière et sans mélange (altération), sans aucun doute il périra pour toujours.

Li secunz livres des Reis.

Sathanas se eslevad encuntre israel. é entichad david: que il feist ánnumbrer cels de israel: é cels de iuda. E li reis cumandad a ioab ki esteit maistre cunestables de la chevalerie le rei: que il en alast par tutes les lignées de israel des dan iesque bersabéé: é ánnumbrast le pople. é reportast: é mustrast al rei le numbre de tuz. Respundi ioab. Damne deu aiuted sun pople tant cume óre í ad. é sil multiplit: que cent itánz í áit avant. Quels mestiers est de entremetre de tel óvre? Mais li reis volt que faite fust sa volente.

Cette commune foi est bien certainement que un Dieu en trinité (en trois personnes) et la Trinité en unité (un seul Dieu) nous adorions........

ONZIÈME SIÈCLE.

EXTRAIT d'une bulle d'Adalbéron, évêque de Metz (de 928 à 966). Cette bulle en romane porte la date de 940, mais l'orthographe de cette pièce empruntée à Borel, nous paraît postérieure à cette date et devoir être placée dans le XI[e] siècle :

« Bonuis sergens et feaules enioie ti ; car por cen que tu as esteis feaules sus petites coses ie t'aususeray sus grant coses ; entre en la ioye de ton signour......... »

Trad. Bon serviteur et fidèle, réjouis-toi ; car puisque tu as été fidèle sur peu de choses, je te constituerai sur de grandes ; participe à la joie de ton Seigneur........

EXTRAIT d'une traduction des quatre Livres des Rois, tiré d'un très-beau manuscrit en parchemin qui existait jadis dans la bibliothèque des Cordeliers de Paris.

« Li secunds liures des Rejs.

« Sathanas se esleuad encuntre israel et entichad dauid que il feist anumbred ces de israel è ces de iuda. Et li reis cumandad a ioab ki esteit maistre cunestables de la cheualerie le rei, que il en alast par tutes les lignées de israel dès dan iesque bersabée e anumbrast le pople......... »

Trad. Satan s'éleva contre Israel, et suggéra à David de faire dénombrer ceux d'Israël et ceux de Juda. Et le Roi commanda à Joab, qui était maître connétable de la cavalerie du Roi, qu'il allât par toutes les familles d'Israël, depuis Dan (près du Liban), jusqu'à Bersabée (vers l'Egypte), et qu'il dénombrât le peuple........

Nota. Un *fac simile* accompagera le morceau entier.

EXTRAIT des lois d'Angleterre en français, ou plutôt dans le gallo-normand que Guillaume-le-Conquérant introduisit dans la Grande-Bretagne au XI[e] siècle. Elles ont été publiées en 1070. Ce code est en 71 articles dont les cinquante premiers seulement sont en français. Nous ne donnerons ici que le titre et deux ou trois articles relatifs aux mœurs du temps.

« Ces sont les leis et les custumes que li Reis William grantut a tut le peuple de Engleterre apres le conquest de la terre; iceles meismes que le Reis Edward sun cosin tint deuant lui.

Art. 1. Co est a saueir, pais a saint yglise : de quel forfait que home out fait en cet tens, e il pout venir a saint yglise, out pais de vie et de membre. E se alquons meist main en celui qui la mere yglise requireit, se ceo fust u Euesque, u abbeie, u yglise de religion, rendist ceo que il jauereit pris, e cent sols de forfait, et de mer yglise de paroisse xx sols, et de chappele x sols.....

Art. xix. Ki purgist femme per forse, forfait ad les membres. Ki abate femme a terre pur faire lui forse, la multe al seignur x sols, s'il la purgist, forfait est de membres.

Art. xxxv. Si femme est jugée a mort u a defacum de membres ki seit enceintée, ne faced lum iustice desquele sait deliuere.

Art. xxxvii. Si le pere truitet sa file en auultérie en sa maisonn, u en la maisonn son gendre, ben li laust oure (*ocire*) lauultere.

Trad. Ce sont les lois et les coutumes que le roi Guillaume garantit à tout le peuple d'Angleterre après la conquête du pays. Elles sont les mêmes (que celles) que le roi Édouard, son cousin, fit observer avant lui.

Art. 1. C'est à savoir, paix à sainte Eglise : de quel forfait qu'un homme se soit rendu coupable en ce temps, il peut venir à sainte Eglise, et y aura paix, c'est-à-dire garantie de vie et de membres. Et si quelqu'un met la main sur celui qui a requis la mère sainte Eglise, fut-il évêque, ab-

bé ou religieux, il rendra celui qu'il aura pris, et cents sols pour le délit; et vingt sols pour la mère église paroissiale, et six sols pour la chapelle........

Art. xix. Celui qui aura abusé d'une femme par violence sera condamné à la mutilation; s'il l'a (seulement) jetée à terre pour lui faire violence, la peine sera d'une amende de dix sols, payable au seigneur; s'il l'a violée, peine de la mutilation.

Art. xxxv. Si une femme est condamnée à mort (1) ou à défection de membre (mutilation), et qu'elle soit enceinte, on n'en fera justice qu'après qu'elle sera délivrée.

Art. xxxvii. Si un père trouve sa fille commettant un adultère dans sa maison ou dans celle de son gendre, il lui est loisible de tuer l'adultère.

EXTRAIT d'une traduction du livre de Job, tiré d'un manuscrit de l'ancien chapitre de Paris.

« Un hom estoit en la terre us ki out nom Job. Parce est dit u li sainz hom demoroit ke li merites de sa vertut soit expresseiz. Quar ki ne sachet que us est terre de païens et la paienie fu en tant plus enloié de visces ke de n'out la conissance de son faiteor...... »

Trad. Un homme était dans la terre de Hus qui eut nom Job. Par cela il est dit que, où le saint homme demeurait le mérite de sa vertu est remarquable; car qui ne sait que Hus est terre de païens, et que le paganisme y est d'autant plus en proie aux vices que nul n'a la connaissance de son Créateur....

DOUZIÈME SIÈCLE.

LES sept heures de la passion, en vers, pièce extraite

---

(1) Cette condamnation à mort est en contradiction avec l'article lxvii du même code qui porte suppression de la peine de mort. Cet article est ainsi conçu :

De suppliciorum modo. Interdicimus etiam ne quis occidatur vel suspendatur pro aliquâ culpâ; sed eruantur oculi et abscidantur pedes, vel testiculi, vel manus, ita quòd truncus remaneat vivus in signum proditionis et nequitiæ suæ. Secundum enim quantitatem delicti debet pœna maleficis infligi.



d'un manuscrit en parchemin de l'ancienne bibliothèque de saint Victor de Paris.

« Iou ai a non H... ki le ditier a fait.
Dites dieus me pardoinst de quanque iou ai meffait.
Et puis si uous dirai de siet eures ki sunt
Plus precieuses dautres et plus a garder sont.
A leure de matines fu li consiaus tenus
Coument li bias iesus seroit pris et batus.
Asamblé sunt li iuis li grant et li menu...... »

TRAD. J'ai nom H... qui le ditier (récit) ai fait.
Priez Dieu qu'il me pardonne tout ce que j'ai fait de mal.
Et puis je vous parlerai des sept heures qui sont
plus précieuses que les autres et qui sont plus à garder, (c'est-à-dire à observer, à méditer).
A l'heure de matines, on tint conseil (pour savoir)
comment le beau Jésus serait pris et battu.
Se sont assemblés les Juifs, les grands et les petits (le peuple).........

Nota. A ce morceau assez étendu sera joint un *fac simile* dans notre recueil.

EXTRAIT d'une lettre de saint Bernard, écrite vers 1150 à son ami Raimond, chevalier, seigneur du Châtel-Ambroise, sur le gouvernement de sa maison; tiré du *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*, de Bernard de Montfaucon. *Parisiis*, 1739, 2 *vol. in-fol.* Tom. II, p. 1384:

« A gracieus et bien heureis en fortune et richèsce Raimond cheualier sires dou Chasteil-Ambroise, Bernard demenés ou temps de villece, salut. Demandei aiz a nos de estre ensignez de la cusanson et de la meniere de plus proufitablement governeir les choses et chevances familiaires et coment li peire de la maigniée qui est chief et gouvernour de losteil se doit avoir et maintenir......... »

TRAD. A gracieux et bienheureux en fortune et richesses, Raimond, chevalier seigneur du Châtel-Ambroise, Bernard parvenu au temps de vieillesse, salut. Tu nous a demandé de

t'instruire du soin et de la manière de gouverner le plus à profit les choses et propriétés particulières, et comment le père de la famille, qui est chef et gouverneur de la maison, doit agir et se maintenir.........

Nota. Nous donnons dans notre recueil plusieurs sermons de saint Bernard.

L'ORAISON DOMINICALE tirée d'un manuscrit en parchemin de l'ancienne bibliothèque de saint Victor à Paris.

« Sire pere, qui es és ciaux, saintefiez soit li tuens nons, auigne li tuens regnes, soit faite ta volanté, si come ele est faite el ciel, si soit ele faite en terre. Nostre pain de cascun ior nos done hui, et pardone nos nos meffais, si come nos pordonons a ços qui meffait nos ont. Sire ne soffre que nos soions tempté par mauuesse temptation, mes sire deliure nos de mal. »

Nota. Cette prière est prise dans un sermon dont nous donnons un extrait assez étendu dans notre recueil; cet extrait sera accompagné d'un *fac simile.*

DÉBUT de la vie de sainte Bathilde, reine de France. Traduite du latin en romans vers la fin du XIIe siècle.

« Beneois soit nostres sires qui voulroit que cascuns hom fust saus et que cascuns veni a la connissanche de se verité. sons nons doit être glorefiés en totes coses. car il fait des petits grans et des fous saiges et des poures riches : si come nos veons qu'il est aempli en ceste glorieuse Royne me Dame saincte Balthalt de la cui vie nos volons un peu parler a lonnor et a la gloire nostre seigneur.

Cheste Dame fut née de Sessoigne et estraite de royal lignie et fu en sa jonece ravie des mescreans..... »

TRAD. Bénit soit Notre Seigneur qui voudrait que chaque homme fût sauvé et que chacun vînt à la connaissance de sa vérité. Son nom doit être glorifié en toutes choses; car des

petits il fait des grands; des fous, des sages; et des pauvres, des riches. Et, comme nous le voyons, cela s'est accompli à l'égard de cette glorieuse reine, madame sainte Bathilde, de la vie de laquelle nous voulons un peu parler à l'honneur et à la gloire de Notre Seigneur.

Cette dame est née en Saxe, de race royale; dans sa jeunesse elle fut enlevée par des mécréans.........

EXTRAIT de la vie de saint Ignace, évêque d'Antioche; tiré d'un manuscrit en parchemin de l'ancienne bibliothèque de Sorbonne. A la fin de ce manuscrit, on trouve écrit de la même main : *Anno Domini* M° CC°.

« Quant trajanus le vit (*l'évêque Ignace*) si li dist, les tu chou maus deales qui mes comandemens trespasses, et fais as gens nostre loi deguerpir. Sains ignaces li respondi, nus ne devroit apeler bon crestien dyale, car li deale sont molt loing des sergans dieu; mais porche que iai fait as deales maint ennui et quil me heent, mas tu apelé diale; ie ne suis mie diale........ »

Trad. Quand Trajan le vit, il lui dit : Es-tu ce mauvais diable qui transgresse mes commandemens et fait aux gens abandonner notre loi? Saint Ignace lui répondit : Nul ne devrait appeler diable un bon chrétien, car les diables sont très-loin des serviteurs de Dieu. Mais parce que j'ai causé maint ennui aux diables et qu'ils me haïssent, tu m'as appelé diable, je ne suis point diable........

Nota. Ce passage plus détaillé sera accompagné du *fac simile* dans notre recueil.

TREIZIÈME SIÈCLE.

RELATION du supplice de l'empereur Murtzulphe, raconté par Villehardouin, vers 1212, dans sa *Conqueste de Constantinople*.

« En cel termine si avint que lempereres Morchuflex qui auoit lez œlz traiz, cil qui auoit murtri

son seignor lempereor Alexis le fil lempereor sursac, celuy que li pelerin auoient amené en la terre senfuyoit oltre le braz coiement et a poi de gent. Et Tierris de Los le sot, cui il fu enseigniez, si le prist et lamena a lempereor Baudoin en Constantinople; et lempereor Baudoin en fu mult liez et emprist conseil a ses homes quil en feroit dhome qui tel murtre auoit faict de son seignor. a ce fu accordez li conseil que il auoit une colonne en Constantinople enmi la ville auques, qui ere une des plus haltes et des mielz ourées de marbre qui onques fut veue doil : et enqui le feist mener et lo feist saillir aual, voiant ote la gent que si halte iustise deuoit bien toz li monz veoir. Ensi fu menez a la colonne lempereor Morchuflex et fu menez sus et toz li pueples de la citez acorrut por veoir la merueille. lor fu botez a val, et chaï de si halt que quant il vint à terre que il fu toz esmiez....... »

Trad. Dans cet intervalle, il arriva que l'empereur Murtzulphe, qui avait les yeux tirés, celui qui avait assassiné son seigneur l'empereur Alexis, fils de l'empereur Isaac, celui que les pélerins (les croisés) avaient amené à terre (débarqué), s'enfuyait au-delà du bras (du Bosphore), en cachette et avec peu de gens. Et Thierry de Los le sut, à qui il fut dénoncé, et le prit et l'amena à l'empereur Baudouin à Constantinople. Et l'empereur Baudouin en fut très-content, et prit conseil de ses barons sur ce qu'il ferait d'un homme qui avait commis un tel meurtre envers son souverain. Tout le conseil fut d'accord qu'il y avait une colonne à Constantinople au milieu de la ville, qui était une des plus hautes et des mieux travaillées en marbre que l'on ait jamais vues, qu'il fallait l'y mener, et le faire sauter du haut en bas en présence de tout le peuple, que tout le monde devait voir un si grand acte de justice. Ainsi fut mené à la colonne l'empereur Murtzulphe; on le fit monter dessus, et tout le peuple de la cité accourut pour voir ce spectacle. Aussitôt il fut précipité du haut en bas, et il tomba de si haut que quand il vint à terre il fut tout fracassé.........

PROLOGUE d'une Bible traduite en vers, depuis la Genèse jusqu'à l'histoire du roi Ezechias. Tiré des manuscrits de Colbert. Le traducteur est inconnu.

« Al rei de glie (*mot abrégé*), a Deu omnipotent,
Ke maint senz fin et senz commensement,
Le mund guuerne tut par son iugement,
Ki est a soens chascun lui présent,
A chascun sucurable ki a lui se prent,
Hon puissance senz definement.
El nun del pere, del fiz, del espirist,
Des trois persones ke sunt un Deu parfit,
Commensement de geste nuuel escript
Destorie estrait nest pas de fable dit,
Dans en an est en sante eglise lit,
Et ce dit Ieronime ki les merueilles vit :
Nest pas leals ki çest tient en despit.

Trad. Au Roi de gloire, à Dieu tout-puissant
qui est sans fin et sans commencement,
le monde entier gouverne par son équité.
Qui est à chacun des siens (toujours) présent,
secourable à chacun qui à lui recourt,
a puissance sans aucune borne.
Au nom du Père, du Fils, de l'Esprit,
des trois Personnes qui sont un Dieu parfait,
commencement de ce nouvel écrit
extrait d'histoire et nullement de fable,
pendant l'année en sainte église est lu;
et ce dit (S.) Jérôme, qui vit (étudia) ces merveilles:
n'est pas loyal qui n'aime point ce livre.

FORMULE de convocation de l'arrière-ban, faite en 1241 au nom du prince Alphonse, frère de saint Louis. Cette pièce copiée sur l'original fort bien écrit sur un carré de parchemin plié en trois, et fermant avec des lacs de soie, est hérissée d'abréviations, que nous sommes obligé de rendre en toutes lettres, manquant de caractères avec les signes abréviatifs.

« Nostre ame et feal en nom de Dieu a vos me

recomande tant que fair se puet, ci uos faizons sauer que noyze seit mue entre nostre cosein de la marche e nos, e auons talent de ly mouer guerre e debat efondre o leide de nostre seigno le rey; preceu uos mandons que a vostre poer ueignez a nos o to harneis que a cheualer aparteint; et a ceu ne faiglez, e nos vos a scauros gré, et de tot nostre poer e cheuance no lo cognoistrons tant e si fort que seré contant de nos. Donné a Poeters, le jor dauant la tiphaine, M. CCXLI. *signé* ALPHONS. »

TRAD. Notre amé et féal, au nom de Dieu, à vous me recommande autant que faire se peut; ci nous vous faisons savoir que division s'est élevée entre notre cousin de La Marche et nous; et que nous avons envie de lui faire la guerre, et terminer le débat avec l'aide du Roi notre seigneur; c'est pourquoi nous vous mandons qu'autant que vous le pourrez, vous veniez près de nous avec tout l'équipage qui appartient à un chevalier; à ce ne manquez; nous vous en saurons gré, et de tout notre pouvoir et nos moyens, nous reconnaîtrons tellement ce service que vous serez content de nous. Donné à Poitiers, le jour avant l'Epiphanie (c'est-à-dire le 5 janvier), 1541. *Signé* ALPHONSE.

Au dos est écrit : « A notre amé et féal Gerards Calains. » Et au côté opposé est écrit d'une main différente : « Lettre de monseigneur le comte de Poitiers pour Gerard Calain. »

EXTRAIT de la *Bible hystoriaux* ou *Hystoires escolastres*, trad. du latin de Pierre Comestor, par Guiart Desmoulins vers la fin du XIII[e] siècle, tiré d'un superbe manuscrit de cette Bible, daté de 1297, qui était à Lyon dans la riche bibliothèque de feu M. Coulon. Nous y avons copié nous-même la traduction du psaume 119, *Dixit Dominus Domino meo*..... Voici les cinq premiers versets de cette traduction très littérale.

« Nostre sires dist a monseign[r] sies toi a mes dextres.

De ci atant que ie mette tes anemis soubs le chamel de tes piés.

Nostre sires mettra hors de Syon de la uerge de ta uertu seingneurie ou milieu de tes anemis.

Li commencemens est a toi ou iour de ta uertu et ou resplendissement de tes sainz. ie tengendrai deuant que lucifer fust.

Nostre sires a iuré, et ne se repentira mie. tu es pardurablement prebstres selonc lordre de Melchisedec.

Nostre sires qui siet a ta destre debrisera les rois ou iour de son ire....... »

TEXTE LATIN. Dixit Dominus Domino meo : sede à dextris meis.
Donec ponam inimicos tuos : scabellum pedum tuorum.
Virgam virtutis tuæ emittet Dominus ex Sion : dominare in medio inimicorum tuorum.
Tecum principium in die virtutis tuæ, in splendoribus sanctorum : ex utero ante luciferum genui te.
Juravit Dominus, et non pœnitebit eum : tu es sacerdos in æternum secundùm ordinem Melchisedech.
Dominus à dextris tuis : confregit in die iræ suæ reges......

QUATORZIÈME SIÈCLE.

ÉPITAPHE qui se voyait jadis gravée sur une tombe dans le cloître des Cordeliers à Reims.

« CI : DEVANT : GIST : EN : ICESTE : AIRE :
LI : CORS : THOMAS : LAPOTHECAIRE :
QUI : PASSA : NUEF : IOURS : EN : IANVIER :
LAN : TROIS : CENS : XI : ET : UN : MILLIER :
DIEX : QVI : VENRA : POVR : NOVS : IVGIER :
LE : VVELLE : AVEC : LVI : HERBERGIER. »

Nota. Un *fac simile* en caractères gothiques assez singuliers est joint à cette épitaphe dans notre recueil.

EXTRAIT d'une ordonnance de l'évêque de Metz (Adhémar de Monteil) du 16 septembre 1332, qui reproche aux moines de cette ville et des environs,

« 1° de porter des solers destranchiés com cheualiers, des chausses de colour, des robes des plous

precieuses et sintes de sintures d'argent auec las ou nowes de soie si estroits com damoiselles, et des flos tant quils puissent couurir leurs espaules.

2° de cheuaucer a grans espées com ung conte les iambes descouvertes.

3° d'aller de neu et de ior en place commune, en nosses, en danses et en aultres leus que ne sont mie a dire.

4° de menjuer en iardin auec femmes seculieres et nonains a grant foison de menestriés......... »

Nota. Ce fragment n'a pas besoin de traduction. Ces déréglemens, qui tenaient à l'ignorance et à la grossièreté du siècle, ne regardaient que les moines; le haut clergé et le clergé séculier ne présentaient pas de tels abus. Un pieux évêque de Metz (Pierre de Luxembourg, mort en 1387,) fut mis au rang des bienheureux en 1527.

EXTRAIT du recueil des ordonnances de nos rois, tom. III, pag. 591, où se trouve un *Réglement pour les tisserands de toile,* donné par le roi Jean à Troyes « le « mardi darrenier iour d'octobre (31) l'an de grâce mil « trois cent cinquante sept.) L'article VII de ce réglement est ainsi conçu :

« *item*. Se uns ouurier dudit mestier ouuroit auec une femme laquele il disoit estre sa femme en lostel daucuns desdit tixerans; se il estoit ainsi que il veinst a la congnoissance du maistre du mestier ou du maistre de lostel chiez cui il demouroient que elle fust sa concubine, le maistre ou sergent dudict mestier auoient accoustumé d'aller en lostel ou il demouroient, signifier au maistre dudit hostel comment le valet et femme nestoit mie espoux : et se il estoit ainsi que après ceste signification le maistre dudict hostel les souffrist à gesir (*coucher*) ensemble en son hostel et en ung lit, ycilz maistre estoit a six solz six deniers tournois d'amende ; cest assauoir cinq solz audict preuost pour le Roy et dix huict deniers tournois pour lesdiz maistres et sergens dudict mestiers......... »

Nota. Ce morceau, qui n'a pas besoin de traduction, prouve que le gouvernement exerçait la plus grande surveillance sur les mœurs.

EXTRAIT d'un manuscrit provenant de l'ancienne bibliothèque de la maison de l'Oratoire à Paris, et qui a pour titre : *Ces ci lou psaltier trait et translatait en romans, en laingue lorrenne selonc la veritait et selonc lou commun laingaige au plus pret dou latin qu'en puet bonnement.* On lit à la fin : « *Ci finit li psaultier en romans escript et translateit per une main laic. M CCC LXV ans.* (1 *vol. in-12.*) Domus oratorii parisiensis. »

Nous allons rapporter le commencement du psaume second, *Quare fremuerunt gentes, etc.*; il n'est point divisé par versets dans le manuscrit, car ce n'est guère que vers le XVIe siècle qu'on a adopté cette division ; cependant, pour rendre plus intelligible cette traduction, nous numéroterons les quatre premiers versets que nous rapportons :

« 1. Pourquoi firmissent et sont troublez et courircieit li gens, et li pueuples ont penceit vaniteit et pour niant ; 2. li roys de terre et li princes se sont tuit mis ensemble et estoit dun escort encontre nostre signour et contre son eslut et son crist. 3. or esronpons lour loiens et nous getons fuer de lour subiection et dure seruitude. 4. or ils qui lassus es cielz habite se moqueroit d'eulz et nostre sires fronceroit per derision son neiz sur eulz.......... »

Au lieu de traduction française nous donnons le latin.

1. Quare fremuerunt gentes, et populi meditati sunt inania. 2. Astiterunt reges terræ, et principes convenerunt in unum adversus Dominum et adversus Christum ejus. 3. Dirumpamus vincula eorum, et projiciamus à nobis jugum ipsorum. 4. Qui habitat in cœlis irridebit eos : et Dominus subsannabit eos.

Nota. Nous regrettons de ne pouvoir rapporter ici, comme dans notre recueil, le *prologue* de cette traduction du Psautier; l'auteur y parle de l'état où était la langue romane de son temps et de la difficulté de traduire le latin dans cette langue: « Pour tant, dit-il, que langue ro- « mance est plus asseiz que nulle aultre langue entieire et perfaite, il « n'est nulz tant soit boin clers que lou laitin puiessent translateir entiei- « rement en roumant......» Ce prologue assez long est curieux.

Ci cõmence loroysõn iehã du pin.

Jhucrist ꝑsaie de tous temps mes
Dieu mes sires & mes ioie qui
pour nous vot naistre & morir. Tu
fus devãt tous les siecles. Et ꝑ tous
tẽpes seres sin seras. Je qui suis ta cre=
ature qⁱ ma fais &ᵃ voulu q̃ ie soye
Glorifies soyes tu de tous les maux
& les biens qui me vẽdrõt. Sire qui
mea fais & es poyssãs de moy dessai=
re fais ta volenté de moy. Sire dieu
aies merci de moy. Sauue moy garde
moy ꝑ tous tẽps de la tẽptaciõ de lãnemi.

Lith. d'Amb. Jobard à Dijon.

L'ORAISON de Jean Dupin.

« Ci commence loroyson jehan Dupin.

Ihucrist parfais de tous temps, mes Dieu, mes sires et mes rois qui pour nous vot naistre et morir. et tu fus devant tous les siecles, et p. tous tems sens fin seras. Je qui suis ta créature q. ma fais et a voulu q. ie soye. Glorifiés soyes tu de tous les maux et les biens qui me véndront. Sire qui me a fais et es poyssans de moy deffaire, fais ta volenté de moy. Sire Dieu, aies merci de moy. sauue moy, garde moy p. tous temps de la temptacion de l'annemi...... »

Trad. Ci commence l'oraison de Jean Dupin.

Jésus-Christ, parfait de tout temps, mon Dieu, mon Seigneur, mon roi, qui pour nous a voulu naître et mourir. Tu fus avant tous les siècles, et dans tous les temps tu seras sans fin. Moi qui suis ta créature, (c'est toi) qui m'as fait et qui a voulu que je fusse. Que tu sois glorifié de tous les maux et les biens qui m'arriveront. Sire, qui m'a fais et qui as le pouvoir de me détruire, fais de moi ta volonté. Seigneur Dieu, aies pitié de moi, sauve-moi, garde-moi en tout temps de la tentation de l'ennemi........

Nota. Le caractère de ce manuscrit tient de celui qu'on a appelé depuis civilité; nous donnons le *fac simile* de cette prière dans notre recueil.

QUINZIÈME SIÈCLE.

EXTRAIT d'une pièce sur les *Miracles de la Sainte Vierge*, tiré d'un manuscrit de l'ancienne bibliothèque de Notre-Dame de Soissons. Le but de l'auteur est de persuader qu'il suffit d'être fidèle à réciter quelques prières à la Sainte Vierge, pour être assuré de son salut.

« Bien vous puis de cetui tant dire
Quil ne sauoit chanter ne lire
En romantier chartre ne brief,
Ne ne sauoit longue ne brief.
Vne messe sans plus sauoit
Salue sancta parens quauoit

Aprise denfance et dusage.
N'en karesme, ne en charnage
N'a pentecoste, n'a noel
Ne chantast nul for el,
Cestoit tous iors tous ses effors
Et por les vifs et por les mors........ »

Trad. Je puis bien vous dire de celui-ci qu'il ne savait chanter, ni lire en romance, ni charte, ni bref, et ne savait ni longue, ni brève. Il ne savait qu'une messe, (et c'était celle) *salve, sancta Parens* qu'il avait apprise d'enfance et d'usage (à force de la répéter). Ni en carême, ni en charnage (temps où l'on peut manger de la viande), ni à la Pentecôte, ni à Noël, il ne chanta autre chose que cette messe; c'était tout ce qu'il pouvait faire pour les vivans et pour les morts..... (La Vierge fit un miracle en faveur de cet ignorant.)

Nota. Cette pièce est accompagnée d'un *fac simile* dans notre recueil.

EXTRAIT d'un recueil de moralités, tiré d'un manuscrit sur papier, de l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de St.-Victor de Paris.

« Come len veult jouer aux eschès len les prent en vn sachet et fait on au jeu plusieurs personnaiges Roys, Roynes, chlrs et villains. et après le jeu les remet on ou sachet ou l'en les prinst. et avient aucune fois que celluy qui a esté Roy au jeu est au fons du sachet. aussi joue nostre seigneur de nous qui nous prent en la terre touz nuz et nous met en diuers estaz au monde et a la mort resout touz homes en terre, car autant a le poure en terre comme a le Roy......... »

Trad. Lorsque l'on veut jouer aux échecs, on les prend dans un sac, et on place au jeu plusieurs personnages, rois, reines, chevaliers et vilains (les pions); et, après le jeu, on les remet dans le sac où on les avait pris. Il arrive parfois que celui qui a été roi au jeu se trouve au fond du sac. Ainsi Notre Seigneur dispose de nous; il nous prend dans la terre tout nus, et nous place en ce monde dans divers états; puis

à la mort il remet tous les hommes en terre (en parfaite égalité), car, dans la terre, le pauvre possède autant que le roi........

Nota. Ce morceau sera accompagné d'un *fac simile* dans notre recueil.

EXTRAIT d'une circulaire de Charles VII, encore dauphin, dans laquelle il justifie le meurtre du duc de Bourgogne, Jean-sans-peur, commis sous ses yeux le 10 septembre 1419, dans l'entrevue de Montereau. La lettre entière est dans notre recueil; nous nous bornons ici à un fragment copié sur l'original.

« De par le regent Daulphin de Viennois, duc de Berry, de Tourraine et conte de Poitou.

Chiers et bien amez, nous tenons que uous auez assez sceu coment nagueres nous assemblasmes auecques le duc de Bourgongne.......... il nous promist entre aultres choses faire, dedans ung moys sur la foy et serment de son corps, guerre aux anglois anciens enemis de mond. seigneur et uostre (le roi)..... a laquelle cause soyons uenus en ceste uille de monstereau et en icelle ayons fait bailler le chasteau de cette dicte uille en nous deslogeant; et après que nous feusmes auecques luy en la maniere que il demanda, lui remontrasmes amiablement come nonobstant ladicte paix et sesd. promesses il ne faisoit ne auoit fait aucune guerre ausd. angloiz, ne aussy fait vvider les garnisons que il tenoit, ainsy que promis auoit esté par led. de Bourgongne, desquelles choses faire et accomplir le requerions, a quoy il nous respondit plusieurs oultrageuses paroles, et tira son espée pour nous courir sus et villenner de nostre personne, laquelle comme depuis auons sceu il entendoit prendre et mectre en sa subjection; de laquelle chose, la mercy nostre seigneur, et par la bonne aide de nos loyaux serviteurs auons esté preseruez et luy mort pour son oultraige et sur la place. sy vous signiffions ces choses comme a ceulx que

somes certains que estes tres ioyeux dont ainsy auons esté préserué dun tel peril ; et vous prions.......

Escript a nemoux, le xvij^{e} iour de septembre (1419). *signé* CHARLES *et à coté à droite* MALLIERE. »

Cette lettre, d'une petite écriture ronde, semi-gothique, approchant du caractère civilité, assez difficile à déchiffrer à cause des abréviations que nous avons fait disparaître, est sur une seule page en vingt-cinq longues lignes. On y voit les trous par lesquels on faisait passer les fils de soie qui la fermaient avec de la cire. L'adresse est au milieu du verso, et porte : A NOS CHIERS ET BIEN AMEZ LES CONSEILLIERZ BOURGEOIS ET HABITANS DE LA VILLE DE LYON.

DÉLIBÉRATION de la chambre des comptes de Dijon. Les membres de cette chambre, président, maîtres, auditeurs et clercs, étaient très-assidus à se rendre à ladite chambre tous les jours de la semaine depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir. Par esprit de piété plutôt que par désir du repos, ces Messieurs prirent la délibération suivante :

« Le samedy douziesme de iuillet 1438, par Messeigneurs des comptes a esté deliberé que attendu que iournellement des le matin iusques au soir, chacun iour ouurant de la sepmaine, ils sont en la chambre des comptes : que le samedy après disner ne y seront plus doresenavant en ladicte chambre pour besoingner, mais yront aux vespres et le diuin office en honneur et reuerance de la benoyste vierge marie; consideré aussy que en la chambre des comptes a Paris les seigneurs de ladicte ils ne vont point en ycelle pour besoingner les samedys après disner. »

EXTRAIT de la vie de Louis II (et non Louis III) duc de Bourbon, mort en 1419, écrite par Jean Dorronville, vers la fin du xve siècle. Ce fragment est relatif à la ma-

nière dont ce bon duc célébrait ordinairement la fête du roi de la fève :

« Vint le iour des Roys ou le Duc de Bourbon fist grand feste et lye chere et fist son roy d'ung enfant en laage de huict ans, le plus poure que l'on trouuast en toute la uille; et le faisoit uestir en habit royal, en lui baillant tous ses officiers pour le gouuerner, et faissant bonne chere a celuy roy, pour reuerance de Dieu. Et le lendemain disnoit celuy roi à la table d'honneur; après venoit son maistre d'hostel, qui faisoit la queste pour le poure Roy, auquel le Duc Loys de Bourbon donnoit communément quarante liures pour le tenir à l'escole, et tous les chevaliers de la cour, chascun un franc; et les escuyers chascun un demi-franc; si montoit la somme aucune fois près de cent francs, que l'on bailloit au pere ou a la mere pour les enfans a enseigner à l'escolle sans aultre œuure; dont maints d'iceulx en uiuoient a grant honneur. et cette belle coustume tint le vaillant duc Loys de Bourbon, tant comme il vesquit. »

SEIZIÈME SIÈCLE.

EXTRAIT d'une prière qu'on récitait soir et matin dans toutes les familles au commencement du xvie siècle.

« Mon benoist dieu ie croy de cueur et confesse de bouche tout ce que saincte eglise croit et tient de uous et que ung bon catholicque doit de uous sentir et croyre, et proteste cy deuant uostre maiesté que ie uueil uiure et mourir en ceste foy et y perseuerer toute ma uie et uous recognois mon dieu createur de tout le monde. Et moy uostre poure creature subjecte et seruante uous fays la foy et hommaige de mon corps et de mon ame que je tiens de uous noblement ainsi come de mon souuerain sei-

gneur auec tous les biens naturelz, spirituelz et temporelz que iay que oncques ieuz et que iatens auoir de uous en ce monde cy et en l'autre. et de tout mon cueur uous en loue et remercye. Et en signe de recongnoissance uous paye de ce petit tribut au matin et au soir. cest que ie uous adore de cueur et de bouche en foy, en esperance et en charité de ceste petite oraysön qui tant seulement appartient a uostre benoiste maieste seigneurie et diuinité. et uous requiers........ »

EXTRAIT du traité intitulé *Le chevalier de la Tour*, composé en 1371 par Geoffroy de la Tour Landry, mais remis dans un français plus moderne vers la fin du xve siècle, et ainsi imprimé à Paris par Guillaume Eustace, en 1514, *in-fol. goth.*

« Comment la fille au roy darragon perdit a estre royne despaigne.

« Jl est contenu es geste despaigne que le roi darragon auoit deux filles, et voulut le roy d'espaigne en auoir une; et pour mieulx eslire celle qui mieulx luy plairoit, si se contrefit en guise dung seruiteur et alla auec ses ambassadeurs et messagés qui estoient ung évesque et deux barons. Et ne demandés pas se le roi darragon leur fist grant honneur et grant ioye. les filles du roy s'appareillerent et se ratournerent au mieulx qu'elles peurent, et par especial lainsnée qui pensoit que les parolles feussent pour elle. si furent leans trois iours pour veoir et regarder leurs contenances dont il aduint quau matin le roy despaigne qui estoit déguisé regardoit la contenance delles; si regarda que quant len salua lainsnée quelle ne leur respondit riens que entre ses dens et estoit fiere et de grant port. mais sa seur estoit humble et de grant courtoysie plaine et saluoit humblement le grant et le petit....... »

Nota. Un *fac simile* accompagne cet article dans notre recueil. Il est inutile de dire qu'après plusieurs autres renseignemens pris par le faux serviteur sur le caractère et la conduite des deux sœurs, il préféra la cadette.

EXTRAIT de l'*Histoire des trois Maries*, composée en vers français par Jean de Venette en 1345 et mise en prose en 1505 par Jean Drouin qui y a fait plusieurs additions auxquelles nous n'empruntons que la tirade contre le luxe des dames de Lyon, luxe qui sans doute avait été occasionné par le séjour que la cour avait fait dans cette ville pendant les guerres d'Italie. Jean Drouin apostrophe ainsi ces dames :

« O femmes de Lyon, qui en toutes gorres (1) passez les femmes de France, uostre desir ne est que en beaus habillemens et riches bagues ; uostre cueur est de tout a danser, rire, railler et gaudir a tort et a trauers ; uos grans mondanitez, uos testes accoustrées de perles, chaisnes et pierreries, seront elles cause de uostre saluement ? certes ie croys que non. uos obstinations et uouloir de faire pis seront ils cause damander uostre uie ? certes ie crois que non ; car iai ueu de mes yeulx que plus ua auant et plus estes gorrieres. De nos parisiennes je me desporte, car elles ne portent pas si grans estat, sinon quelles le puissent bien maintenir sans reprehension. Des amyennoises ie ne dis mot, car leur uie est tres simple et leur estat tres honneste. les orleianoises approuchent des parisiennes en plusieurs choses. Les Rouennoyses passent toutes les aultres, et les auignonoises aussy, mais a ceulx a qui il appartient i'en laisse la correction........ »

Nota. Cet ouvrage de Jean Drouin offre beaucoup d'autres singularités. Par exemple, il fait des reproches aux femmes de ne pas allaiter leurs enfans comme a fait la Sainte Vierge, « et cela par un attachement mondain « à la beauté de leur sein ; ce qui touchait fort peu la mère du Sauveur. »

---

(1) Le mot *gorre* signifie luxe, magnificence, ostentation, vanité, recherche dans la toilette, débauche, etc. Favin, dans son *Théâtre d'honneur*, appelle la trop fameuse Isabeau de Bavière « grande gorre, pour se « bobander, dit-il, en habits à l'allemande. »



Ailleurs il exhorte les gens d'église à ne point donner de bénéfices à leurs parens « suivant l'exemple de Jésus-Christ qui ne fit pape aucun des « siens. » Il rapporte aussi une histoire de saint Longis (ce soldat qui perça le côté de J.-C.) lequel, après sa conversion, fonda le monastère de l'Ile-Barbe, etc., etc.

LETTRE de François Ier, écrite en 1521; cette lettre prouvera que si ce roi a rendu un grand service aux lettres par la protection qu'il leur a accordée, et surtout par l'usage de la langue française qu'il a rendu plus commun (1), il n'a du moins pas contribué personnellement par son style et par son orthographe à l'amélioration de cette langue. Voici cette lettre, prise au hasard entre plusieurs; elle est adressée à sa mère, Louise de Savoie.

« Madame,

Tout aseteure ynsy que ie me vouloys mettre o lit est aryué Laual, lequel ma aporté la serteneté deu leuement deu siege de Mesyeres; ie croy que nos anemys sont en grant pene vu la honteuse retraite qu'yl ont fet : pour tout le your de demayn, ie soré le chemin quys prendront. et selon sela il nous fodra gouverner. et s'yl ont ioué la pasyon, nous iourons la vangance (2). Vous suplyant, madame, vouloyr mander partout fere remercier Dieu...... et fesant fyn a ma lettre, remetant le tout seur le porteur, pry a Dieu qu'il vous doynt tres bonne vie et longue.

Votre tres humble et tres obeyssant fyls

signé FRANÇOYS. »

EXTRAIT des *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet, publiées en 1525. Il est question dans ce passage de la réforme de Luther qui alors commençait à se répandre de tous côtés, et qui mettait en mouvement tous les esprits.

« Lors commencea le temps de pleurs et de douleur pour les injustices, exactions et aultres aduersitez depuis aduenues en france et ailleurs procédans,

---

(1) Voyez son ordonnance du mois d'août 1539, rédigée par Poyet.
(2) Cela est relatif aux *Mystères* qu'on jouait alors.

comme il est à croire, de plusieurs pechez publicques (*sic*), scauoir de heresies, superstitions, deuinations, ars magicques et choses contraires a la foy catholique qui ont eu depuis cours; et aussi que tous estats sont peruertis et déguisez de meurs, conditions et qualitez..... Le xv iour dauril mil ccccc. xxi, les faulses propositions de maistre Martin Luther furent disputées en lescolle de theologie de Paris, et comme erronées, hereticques et scandaleuses condamnées et reprouuées.... par icelles ledit Martin Luther et ses adherens tendent a destruyre la monarchie de leglise romaine, lauctorité du pape, puissance et dignité ecclesiasticque, adnuller aucuns des sacremens leglise, et entre autres celluy de confession auriculaire. Veullent donner puissance à toutes personnes chrestiennes indifferamment de consacrer, prohibent la veneration des ymages, les prieres que on faict aux saincts et sainctes, contempnent toutes les institutions faictes par les papes et saincts conciles tant des jeûnes que prohibition de manger chair, et aussi des religions (ordres religieux) approuvées, tendans par ces moyens fort caultement attraire les simples personnes a viure a leur volunté et subsecutivement a denier de la foy non apparemment, mais soubs couuerture du bien..... »

EXTRAIT de Montaigne. On peut bien assurer qu'à la mort de Montaigne (en 1592), la langue française, à part quelques mots et l'orthographe étymologique, était formée et qu'elle avait alors toute la force, toute l'énergie, toute la concision dont une langue puisse s'honorer; c'est pourquoi nous terminerons nos extraits par le mot que ce philosophe naïf, mais parfois un peu trop en déshabillé, a mis en tête de son ouvrage modestement intitulé ESSAIS.

« C'est icy un liure de bonne foy, lecteur. Il t'aduertit dès l'entrée que ie ne m'y suis proposé auscune fin, que domestique et priuée : ie n'y ai eu nulle consideration de ton seruice, ny de ma gloire :

mes forces ne sont pas capables d'un tel dessein. Ie l'ay voué à la commodité particuliere de mes parents et amis..... Si c'eust esté pour rechercher la faueur du monde, ie me fusse mieulx paré, et me presenteroy en une desmarche estudiée : ie veulx qu'on m'y voye en ma façon simple, naturelle et ordinaire, sans contention et artifice : car c'est moy que ie peinds. mes deffauts s'y liront au vif, et ma forme naifue austant que la reuerence publique me l'a permis. Que si i'eusse esté parmy ces nations qu'on dict viure encores soubs la doulce liberté des premieres loix de nature, je t'asseure que ie m'y feusse tresvolontiers peinct tout entier et tout nud. Ainsi lecteur, ie suis moy-mesme la matiere de mon livre ; ce n'est pas raison que tu employes ton loisir en un subiect si friuole et si vain. Adieu donc. De Montaigne, ce premier de mars mil cinq cents quatre vingt. »

Tels sont les fragmens ou extraits d'une partie de notre Recueil des monumens de la langue française. Nous ne nous dissimulons point que ces extraits en petit nombre, et qui ne sont, pour ainsi dire, que des fragmens de fragmens, ne peuvent donner qu'une idée très-imparfaite de l'état de la langue dans les différens siècles et dans les différentes parties de la France. Mais ce n'est pas dans un espace aussi restreint qu'il était possible d'appuyer l'histoire de cette langue d'une quantité suffisante de pièces originales et authentiques, qui, raisonnées, discutées et présentées à des époques très-rapprochées, fissent voir, en marquant tous ses pas, combien sa marche a été lente et cependant graduée depuis Charles-le-Chauve jusqu'à Charles V ; et comment la protection que ce dernier prince a accordée aux lettres a fait prendre à cette langue un essor plus prononcé, plus suivi et qui a contribué à en accélérer les progrès ; notre Recueil complet pourra seul offrir ces développemens.

NOTE DE RENVOI.

(Voyez ci-dessus la note, p. 7.)

COLLECTION DES ANCIENS MONUMENS DE L'HISTOIRE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE (du XIIe au XVIe siècle), tirés des manuscrits de la bibliothèque du Roi, et formant douze ouvrages distincts, recueillis, publiés et imprimés à Paris, par M. Crapelet, de 1826 à 1834, en 13 *vol. gr. in-8°, sur pap. Jésus vélin fort.*

CETTE belle collection, si intéressante pour l'amateur de la littérature du moyen âge, a un rapport trop direct avec l'objet que nous traitons, pour que nous ne donnions pas avec quelques détails la liste des douze ouvrages qui la composent, ainsi que nous l'avons annoncé précédemment. Cet appendice est d'autant mieux placé à la suite de notre travail, que nous terminons chacune des douze notices par un petit fragment de l'ouvrage qui en est l'objet; ces nouveaux extraits seront une heureuse addition à ceux que nous avons rapportés plus haut. Nous allons suivre l'ordre de publication de chaque ouvrage, dont nous donnerons le titre exactement; et en tête de chaque article, nous indiquerons le siècle dans lequel l'ouvrage a été composé.

1° XIIe SIÈCLE. — VERS SUR LA MORT, par Thibaud de Marly, imprimés sur un manuscrit de la bibliothèque du Roi. *A Paris, de l'imprimerie de Crapelet, rue de Vaugirard*, N° 9. *Sans date* (1826). *Gr. in-8° de 58 pag.* Prix : 5 fr. (1)

(1) Quoique plusieurs des ouvrages de cette collection ne se trouvent plus dans le commerce, nous donnons le prix fixé par l'éditeur; et nous ajoutons en note les prix auxquels quelques-uns de ces mêmes ouvrages ont été portés dans des ventes publiques, pour prouver combien ils sont recherchés par les amateurs. Par exemple, ce mince volume des VERS SUR LA MORT, lors de la vente de la bibliothèque de M. Méon en 1829, a été porté jusqu'à la somme de 20 fr. Voy. son *Catalogue*, n° 209.

L'avertissement, les notes et le glossaire sont de M. Méon. L'avertissement en 14 pages, est terminé par une chanson attribuée à Thibaud de Marly, et par le fragment d'un ouvrage du même Thibaud, intitulé : *l'Estoire li romans mon seignor Tiebaut de Mailli* (sic). Ce fragment, relatif à la conduite de l'antechrist, a plus de cent vers sur la même rime en *ier*. Viennent ensuite, pp. 15-41, les stances sur la mort, avec un titre latin; elles sont au nombre de 49, de douze vers chacune. Voici la première :

Mors, qui m'as mis muer en mue
En tel estuve où li corps sue
Che qu'il fist au siècle d'outraige,
Tu lièves sor tous ta machue;
Mès nus por ce se pel ne mue
Ne ne cange son viés usaige.
Mors, ti sueleat cremir li saige.
Or ceurt cascuns à son damaige,
Qui n'i puet avenir, s'i rue :
Por ce ai-je cangié mon coraige,
Et ai laissié et giu et raige;
Mal se moulle qui ne s'essue.
Mors fera, mors nequam
Legem dans omnibus æquam.

La dernière strophe est suivie de ces quatre vers :

Icist finent les vers Bouchart
Dict de Marly que Dieu gart
De celui feu qui tout jor art,
Einz le preigne à la sue part.
AMEN, AMEN. FIAT, FIAT.

Le glossaire à deux colonnes, pp. 43-58, termine le volume. Ces stances sont bien du douzième siècle, puisque Thibaud de Marly vivait encore en 1189. L'éditeur a jugé à propos d'employer le *v* au milieu des mots et d'ajouter des accens et la ponctuation au texte. Nous avouons que cela en facilite l'intelligence, mais l'orthographe du temps en est peut-être un peu trop rajeunie.

2° XVIe SIÈCLE.—LETTRES DE HENRI VIII A ANNE BOLEYN, avec la traduction; précédées d'une notice historique sur Anne Boleyn. *A Paris, de l'imprimerie de Crapelet. Sans date* (1826). 1 *vol. gr. in-8° de* XXIV-229 *pag., avec les portraits de Henri* VIII *et d'Anne Boleyn.* Prix : 21 fr., *épuisé* (1).

---

(1) Un exemplaire de cet ouvrage a été adjugé à la somme de 40 fr., lors de la vente de la bibliothèque de M. Amanton, en 1832. Voy. son Catalogue, n° 487.

M. Crapelet, éditeur de cet ouvrage curieux, est auteur de la *Notice historique sur Anne Boleyn* (pp. 1-66) qui a exigé beaucoup de recherches. Les lettres sont au nombre de dix-sept sans date, dont neuf sont en français, si cependant on peut appeler français le jargon de ce céladon royal des bords de la Tamise; on en peut juger par ce début de la première lettre :

« Ma mestres et amye, moy et mon ceur se mestet en vous mains, vous suppliant les avoyre pur recomandés à vostre bone grace, et que par absens vostre affection ne leur soit diminue, car pur ogmenter leur peine ce seroit grande pitié, car l'absence leur fait assés et plus que jaimès je n'usse pensé, en nos faisant rementevoire ung point de astronomie qui est telle : tant plus longe que les jors sont, tant plus élonié est le solelle, et nonobstant plus farvent; ainsi fait-il de nostre amoure..... »

Ces neuf lettres en français sont accompagnées d'une ancienne traduction anglaise; les huit autres sont en anglais. M. Crapelet y a ajouté une traduction française. Cette correspondance a dû commencer vers la fin de 1528. Ce beau volume renferme beaucoup d'autres pièces historiques; nous en avons donné le détail dans une *Lettre à M. Amanton,* dont M. Crapelet a tiré des exemplaires *gr. in-8° Jésus vélin, de* 24 *pages.* Nous n'y reviendrons pas ici; nous nous contenterons de dire qu'Anne Boleyn, née en 1507, a été mariée avec Henri vers la fin de 1532, couronnée reine le 2 juin 1533, et qu'elle a été décapitée le 19 mai 1536. Son bourreau, le Néron de l'Angleterre, né en 1490, monta sur le trône le 22 avril 1509, fut marié cinq fois : 1° avec Catherine d'Arragon, renvoyée après 18 ans de mariage; 2° avec Anne Boleyn, décapitée en 1536; 3° avec Anne de Cleves, répudiée au bout de 6 mois; 4° avec Catherine Howard, décapitée en 1542; 5° avec Catherine Parr qui l'eût été pour ses opinions religieuses en faveur de Luther, si le tyran ne fût pas mort tranquillement dans son lit, le 29 janvier 1547.

Une note typographique sur le dernier feuillet du volume, annonce que douze sortes de caractères (depuis le *Saint-Augustin* jusqu'à la *Parisienne*), ont été employés à l'impression de cet ouvrage.

3° XIVe SIÈCLE. — LE COMBAT DES TRENTE BRETONS CONTRE TRENTE ANGLAIS, publié d'après les

Manuscrits de la bibliothèque du Roi, par G. A. Crapelet, imprimeur. *A Paris, de l'imprimerie de Crapelet*, 1827, *1 vol. gr. in-8° de* VIII-112 *pag.; avec une gravure en tête, un* fac-simile *des deux premières pages du manuscrit, et six planches gravées des armoiries des trente Bretons.* Prix : 20 fr., *épuisé* (1).

Dans ce beau volume, la relation (en vers) du *Combat des trente*, pp. 13-35, est imprimée en caractères gothiques. Voici les dix derniers vers de cette relation :

Grande fu la bataille, certes n'en doubtez mie;
Englois sunt desconfis qui vouldrent par envie
Avoir sur les Bretons poste et seigneurie,
Mais tretout leur orgueil tourna en grant folie.
Si pry a cellui Dieu qui nasqui de Marie
Pour toux ceulx qui furent en celle compaignie,
Soient Bretons ou Englois, partout Dieu en deprie,
Au iour du iugement que dampnez ne soient mie,
Saint Michiel, Gabriel, ce iour leur soit en aie,
Or en dites amen tretoux que Dieu loctroye.

Cy fine la bataille de xxx Englois et de xxx Bretons qui fu faite em Bretaigne lan de grace mil trois cens cinquante le semmedi devant letare Iherusalem.

C'est-à-dire le samedi 27 mars 1351 (nouv. style), Pâques étant tombé cette année le 18 avril. Comme l'année commençait alors à Pâques, le 27 mars précédant le 18 avril faisait nécessairement partie de 1350. Cette relation, dont l'auteur est inconnu, a dû être rédigée vers la fin du XIVe siècle; et le manuscrit qui est d'une écriture ronde peu régulière, peut être du commencement du XVe. Le volume a d'abord un *Avertissement*, pp. iij-viij, puis les *fac-simile* et la description du ma-

(1) Un exemplaire de cet ouvrage a été porté jusqu'à la somme de 41 f. 50 c., à la vente des livres de M. Méon, en 1829. Voy. son Catalogue, n° 226. Et seulement à 37 fr., à la vente des livres de M. Amanton, en 1832. Voy. son Catalogue, n° 341.

nuscrit, pp. 1-9; vient ensuite le *Combat*, pp. 13-35; le texte est suivi d'une traduction littérale, pp. 37-58, faite par M. Crapelet; elle était nécessaire, ainsi qu'une autre relation du combat, extraite des *Chroniques* de Froissart, pp. 61-68. On trouve ensuite, pp. 71-105, la description du *MONUMENT élevé en mémoire du combat des trente*, en 1819, dans la lande de Mi-Voie, sur le bord de la route de Ploërmel à Josselin (Morbihan). Le volume est terminé par la *DESCRIPTION héraldique des armoiries des trente Bretons*, pp. 107-111, avec six planches donnant 31 écussons.

4° XVe SIÈCLE. — HISTOIRE DE LA PASSION DE JÉSUS-CHRIST, composée en MCCCCXC, par le R. P. Olivier Maillard; publiée en 1828, comme monument de la langue française au XVe siècle; avec une notice sur l'auteur, des notes et une table des matières, par Gabriel Peignot. *A Paris, de l'imprimerie de Crapelet*, 1828. 1 *vol. gr. in-8° de* XXIV-119 *pag., avec une figure du Christ portant sa croix, par Lignon*. Prix : 8 fr. (1)

Les préliminaires de ce volume renferment une *Préface* de M. Crapelet, pp. V-XVII, et une *Lettre* que je lui ai adressée le 10 octobre 1827, pp. XIX-XXIV. La *NOTICE sur Olivier Maillard* occupe les pp. 1-24, et la Passion, les pp. 27-72. Voici un échantillon du style du révérend Père; il raconte ainsi les outrages qui suivirent la condamnation du Sauveur :

« . . . . . Lors, ainsi que blasphémateur, fut de tous condampné à mort, et luy firent opprobres et iniures innumérables. Car sa face, que les anges desirent à veoir, fut toute couuerte de leurs excréations et gros et puans crachats; le benderent, et de la sapience divine jouoient au Chapefou (*Colin-Maillard*), en le frappant de toutes parts où ils pouoient, de collées, de buffes, du poing et de ce qu'ils tenoient, en disant : Prophétise-nous, Christ,

---

(1) Un exemplaire a été porté à la somme de 20 fr., lors de la vente des livres de feu M. Méon, en 1820. Voy. son Catalogue, n° 8. Un exemplaire du même ouvrage n'a été vendu que 9 fr., chez M. Amanton, en 1832. Voy. son Catalogue, n° 10.

qui t'a feru, et aultres plusieurs blasphesmes disoient contre luy. Cecy moult luy aggrauoit sa douleur. Et, s'en allans dormir les satrapes, il demoura entre les mains de leurs garsonnailles et serviteurs qui lui faisoyent tous les maulx qu'ils pouuoient penser, sans quelque repos....»

Après la *Passion*, viennent la prétendue Lettre de Lentulus sur J.-C., celle d'Abgare à J.-C., et la réponse du Sauveur; puis les notes sur la Passion, pp. 79-108, et la table des matières, pp. 109-119.

5° XVe SIÈCLE. — LE PAS D'ARMES DE LA BERGÈRE maintenu au tournoi de Tarascon; publié d'après le Manuscrit de la bibliothèque du Roi; avec un précis de la chevalerie et des tournois, et la relation du carrousel exécuté à Saumur, en présence de S. A. R. Madame, duchesse de Berry, le 20 juin 1828; par G. A. Crapelet, imprimeur. *A Paris, de l'imprimerie de Crapelet*, 1828. 1 *vol. gr. in*-8° *de* IV-152 *pag., avec* fac-simile *de la première page du manuscrit, surmontée d'une miniature enluminée*. Prix : 17 fr. (1). *Epuisé*.

Ce tournoi a eu lieu à Tarascon, en présence du roi René, au mois de juin 1449; et la relation (en vers) par Louis de Beauveau, grand sénéchal de ce prince, et témoin oculaire, a été faite peu après cet événement chevaleresque, car le manuscrit d'où elle est tirée (24 feuillets de vélin, pet. *in*-4°), est en ancienne bâtarde du milieu de ce siècle. Le *PRÉCIS de la chevalerie et des tournois*, pp. 3-28, est fort intéressant; la *NOTICE sur le pas de la Bergère*, pp. 33-52, ne l'est pas moins. Suit la description du manuscrit, pp. 53-58; enfin *LE PAS de la Bergère* (en 1080 vers) occupe les pp. 61-108. L'annonce du tournoi y est ainsi exprimée (vers 73-84) :

On fait sauoir à tous generaument,
Tant cheualiers comme escuiers gentils,
Qu'au premier iour de iuing prochainement
De tant qu'ils sont en joustes ententis,

---

(1) L'exemplaire de M. Méon a été porté à la somme de 49 fr. 5 c., lors de la vente de ses livres en 1829. Voy. son Catalogue, n° 228. Et à la somme de 22 fr. 25 c., chez M. Amanton, en 1832. Voy. son Catalogue, n° 342.

A Tharascon, en ung lieu moult faitis (*agréable*),
On trouuera pour iouster unes lices,
Appartenans a tieulx plaisans delices,
Et à ung bout, chascun bien le verra,
Une gente pastourelle serra
Soubx ung arbre gardant ses brebictes,
Laquelle ara, car bien lui afferra,
Ses chosettes propres et joliettes......

A la suite de la relation sont les *NOTES sur les chevaliers qui ont tenu la lice*, pp. 109-114. Le volume est terminé par la FÊTE ET CARROUSEL donnés à S. A. R. *Madame, duchesse de Berry, à son passage dans la ville de Saumur, le vendredi* 20 *juin* 1828, pp. 117-150; puis la *table* et *corrections*, 2 pag.

6° XIIIe SIÈCLE. — L'HISTOIRE DU CHATELAIN DE COUCY ET DE LA DAME DE FAYEL, publiée d'après le Manuscrit de la bibliothèque du Roi, et mise en français par G. A. Crapelet, imprimeur, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de la société des antiquaires de France. *A Paris, de l'imprimerie de Crapelet*, 1829; 1 *vol. gr. in*-8° *de* xx-428 *pag.*, *avec deux planches présentant chacune deux sujets de l'histoire, accompagnées du* fac simile *de l'écriture du manuscrit.* Prix : 25 fr. (1)

On croit que la composition de ce poëme qui renferme 8,244 vers, est du XIIIe siècle, environ 1228; le manuscrit, si l'on en juge par le costume des personnages dans les deux planches et par l'écriture, serait du commencement du XIVe. Les pièces préliminaires consistent dans la *préface*, où M. Crapelet résume avec autant d'érudition que de goût les diverses opinions relatives à la véracité de ce récit épouvantable. Du Belloy, auteur de la tragédie de *Gabrielle de Vergy*, pense que le fait a existé. De la Borde est d'avis que l'amour et les chansons de Raoul de Coucy ne regardent point Raoul I, sire de Coucy, mais bien le châtelain Raoul, son neveu, qui naquit vers 1165, d'Enguerrand de Coucy, frère de Raoul I. Le Grand d'Aussy re-

---

(1) A la vente des livres de feu M. Méon, en 1829, un exemplaire de cet ouvrage a été porté à la somme de 54 fr. Voy. son Catalogue, n° 208. Et chez M. Amanton, en 1832, à la somme de 32 fr. 25 c. Voy. son Catalogue, n° 340.

garde toute cette histoire comme une fable. M. Crapelet, qui taxe Le Grand de beaucoup de légèreté dans l'examen qu'il a fait du manuscrit, semblerait, d'après Fauchet, pencher pour l'affirmative. A la suite de la préface, vient la description du manuscrit de la bibliothèque du Roi, pet. *in*-4°, qui contient 159 feuillets écrits sur deux colonnes en grosse bâtarde. Ces pièces préliminaires occupent les pp. I-XX. Enfin *CI COMMENCE li Roumans dou chastelain de Couci et de la dame du Fayel*, pp. 1-272. En tête est un *fac-simile* de l'écriture et du dessin de la première page du manuscrit, et vis-à-vis la page 269 est le *fac-simile* du second dessin relatif à la mort de la dame du Fayel. Donnons un échantillon du style de l'auteur. Au moment où finit le funeste repas dans lequel cette dame a mangé, sans le savoir, le cœur de son amant, son mari lui présente la lettre qu'il avait surprise avec l'envoi du cœur, et lui dit :

Connoissiés-vous ces armes-cy ?
C'est dou chastelain de Coucy.
En sa main la lettre li baille,
Et li dist : Dame, créés sans faille,
Que vous son cuer mengié aués,
De certain sauoir le poués.
La dame atant li respondy :
Par Dieu, sire, ce poise my ;
Et puis qu'il est si faitement,
Ie vous affi certainement
Qu'à nul iour mès ne mengeray,
D'autre morsel ne metteray
Desevre si gentil viande.
Or m'est ma vie trop pezande
A porter, ie ne voel plus viure.
Mort, de ma vie me déliure !
Lors est à icel mot pasmée..... (*Vers* 8,073—8,089.)

Le texte du poëme est suivi de la traduction de l'*HISTOIRE du chatelain de Coucy et de la dame de Fayel*, pp. 276-427, rendue très fidèlement dans le français actuel, par M. Crapelet. Cette traduction offrait de grandes difficultés ; elle est accompagnée de notes curieuses et intéressantes dont plusieurs sont historiques et regardent les diverses familles dont il est parlé dans l'ouvrage.

7° XIVe SIÈCLE. — CÉRÉMONIES DES GAGES DE BATAILLE selon les constitutions du bon Roi Philippe de France, représentées en onze figures, suivies d'instructions sur la manière dont se doivent faire empereurs, rois, ducs, marquis, comtes, vicomtes,

barons, chevaliers; avec les avisemens et ordonnances de guerre; publiées d'après le Manuscrit de la bibliothèque du Roi, par G. A. Crapelet, imprimeur, chevalier de la légion d'honneur, membre de la société des antiquaires de France. *A Paris, de l'imprimerie de Crapelet*, 1830, 1 *vol. gr. in*-8°, *de* xij-88 pag. *avec onze planches*. Prix : 20 fr. (1).

Les constitutions du roi Philippe-le-Bel, rapportées dans ce volume, datent de Paris le mercredi après la Trinité (c'est-à-dire 1er juin) de l'an 1306; et le manuscrit, *in*-4° sur vélin, de 45 feuillets, en belle bâtarde très-régulière et un peu arrondie, peut être du milieu du XVe siècle. L'*Avertissement* a 2 pages, la *Description* du manuscrit en a 4. Puis les *Cérémonies des gages de bataille faits par querelle*, pp. 1-35, précédées de l'ordonnance du roi et divisées en XVI articles, sont entremêlées des onze gravures représentant chaque cérémonie. — Suivent les instructions et ordonnances sur la manière de faire empereurs, rois, etc., pp. 37-68; elles sont divisées en XXVI articles. Pour donner une idée de cet ouvrage, nous citerons un passage tiré d'un article de cette dernière partie : COMMENT SE DOIT FAIRE UNG CHEVALIER. L'écuyer qui veut se faire recevoir chevalier, « doit avoir bien voyagé, avoir esté en plusieurs fais « d'armes dont il soit sailly à son honneur, et faut, pour plus « honorablement le faire, qu'il se trouve en aucune bataille ou « grant assault ou rencontre. »

« Lors doit aduiser le chief ou quelque autre vaillant cheualier de la compaignie; et lors il doit venir à lui demander et requerir la très noble ordre de cheualerie ou nom de Dieu, de Nostre Dame, et de Monseigneur saint George le bon cheualier; et doit tirer son espée et la lui bailler. Alors le seigneur ou cheualier doit prendre l'espée de l'escuier et dire : Ie te fay cheualier ou nom de Dieu, de Nostre Dame et de notre chief monseigneur saint George le bon cheualier, pour nostre vraye foy, saincte Église et iustice loyaument soustenir, et a ton pouoir deffendre et garder le droict des femmes où ne sauras aucun reproche, et enffans et orphelins....... » pp. 50-51.

---

(1) Un exemplaire de cet ouvrage a été vendu 24 fr. à la vente des livres de M. Amanton en 1832. V. son catalogue n° 592.

Il est dit ensuite qu'on peut faire chevalier partout ailleurs que sur le champ de bataille, « mais sur tous, ceulx qui sont fais en « armes sont tenuz les plus vaillans et les plus chiers. »

Le volume est terminé par le *Discours abrégé avec l'ordonnance entière du Roy saint Louis contre les duels*; par Jean Savaron, conseiller du roi, etc. au roi très chrestien Louis XIII, 1614, pp. 71-84. La table, en 4 pages, suit l'ordonnance du roi saint Louis.

8° XIIIe et XIVe SIÈCLES. — Proverbes et dictons populaires, avec les dits du mercier et des marchands et les crieries de Paris aux XIIIe et XIVe siècles, publiés d'après les Manuscrits de la bibliothèque du Roi; par G. A. Crapelet, imprimeur, chevalier, etc. *A Paris, de l'imprimerie de Crapelet*, 1831, *gr. in-8° de* IV-205 *pages, avec deux* fac-simile. Prix : 18 fr.

Dans ce volume, les *Proverbes et dictons* du XIIIe siècle (en prose), occupent les 124 premières pages. — Les *Foires de Champagne et de Brie* vont de la page 125 à la 134e. — Les *Crieries de Paris*, par Guillaume de Villeneuve, pp. 137-146, sont en vers, ainsi que la pièce intitulée *d'un mercier*, pp. 149-156; le *Dit des marcheans* (avec un *fac-simile*), pp. 159-165; les *Proverbes au Conte de Bretaigne* (aussi avec un *faç‑simile*), pp. 169-185; et enfin les *Proverbes de* Marcoul et Salemons, pp. 190-200. Les tables en 5 pages terminent le volume. Voici une strophe tirée des *Proverbes au Conte de Bretaigne*, pag. 178 :

Chastie ton parent (*ton enfant*)
En son coummencement,
Se tu en veus joïr;
Se tu fais autrement,
L'usaige qu'il aprent
Li couient mainteuir;
Nus n'est mal entechiez
Qui ne soit mahaigniez,
Ce dit li vilains.

Ce dernier vers est le refrain de toutes les strophes qui sont au nombre de cinquante-quatre.

9° XIVe SIÈCLE. — Poésies morales et historiques d'Eustache Deschamps, écuyer, huissier

d'armes des rois Charles V et Charles VI, châtelain de Fismes, et bailli de Senlis; publiées pour la première fois d'après le Manuscrit de la bibliothèque du Roi, avec un Précis historique et littéraire sur l'auteur; par G. A. Crapelet, imprimeur, chevalier, etc. *A Paris, de l'imprimerie de Crapelet*, 1832, *gr. in-8° de* LXVIII-288 *pag., avec un* fac-simile *d'une page du manuscrit*. Prix : 25 fr.

Addition au Précis historique et littéraire sur Eustache Deschamps, poète du quatorzième siècle; (par G. A. Crapelet. *Paris, le* 26 *juillet* 1834), *gr. in-8° de* XXIV *pag.*

La publication des *Poésies* d'Eustache Deschamps est un vrai service rendu aux amateurs de notre ancienne littérature; car ce poète, souvent cité, jamais publié, et par conséquent peu connu, rivalise, par la variété de ses connaissances, par son talent poétique et par l'abondance des pensées, avec ce qu'il y avait de plus distingué dans son temps, c'est-à-dire au XIVe siècle. Grâces donc soient rendues à M. Crapelet, qui secouant les cendres de tant de vieux écrivains français entassés dans le *columbarium* de la bibliothèque du Roi, en a fait sortir un nouveau recueil de poésies, qui ajoute un nouveau fleuron à la couronne littéraire de la Champagne. La première pièce des préliminaires de ce recueil est un excellent *Précis historique sur Eustache Deschamps*, pp. I-LVI. Ce Précis a coûté beaucoup de recherches à M. Crapelet qui, deux ans après, (en 1834) l'a complété par une heureuse Addition dans laquelle on ne lira pas sans attendrissement les *Lettres royaux* de 1404, où le bon roi Charles VI rend une si éclatante justice aux vertus et aux qualités d'Eustache Deschamps. Après le *Précis historique* vient la *description* du manuscrit de la bibliothèque du Roi, pp. LVII-LXVIII, *gr. in-4°* de 600 feuillets, y compris la table. Ce volume, qui a dû coûter fort cher de fabrique, car il est en vélin, renferme 1175 ballades, 171 rondeaux, 80 virelais, 14 lais, 28 farces, complaintes et traités divers, 17 lettres et épîtres, en tout 1485 pièces, dont trois seulement sont en prose. L'écriture appartient à plusieurs mains qui toutes n'avaient pas le même degré d'habileté. Ce manuscrit, dont on porte le nombre des lignes à 80,000, est du XVe siècle. On pense bien que M. Crapelet n'a pu donner qu'un choix des œuvres de notre brave champe-

nois, mais ce choix est très-bien fait; il occupe les pp. 1-282. Citons deux strophes de sa *BALLADE sur les beautés de Paris.*

C'est la cité sur toutes couronnée,
Fonteine et puis de sens et de clergie,
Sur le fleuve de Saine située.
Vignes, bois et terres et praerie,
De touz les biens de ceste mortel vie,
A plus qu'autres citez n'ont.
Tuit estrangier l'ament et ameront,
Car pour déduit et pour estre jolis,
Jamais cité tele ne trouveront,
Riens ne se puet comparer à Paris.

Mais elle est bien mieulx que ville fermée,
Et de chasteaulx de grand anceserie;
De gens d'onneur et de méchans peuplée;
De touz ouuriers d'armes, d'orfauerie,
De touz les ars c'est la flour, quoy qu'on die;
Touz ouuraiges adroit font,
Subtil engin, entendement parfont,
Verrez auoir aux habitans toudis,
Et loyaulté aux euures qu'ilz feront:
Riens ne se puet comparer à Paris (*pag.* 25).

La dernière pièce (en prose) du Recueil, pp. 261-282, est intitulée : *CY COMMENCE l'art de dictier et de fère chançons, baladés, virelais et rondeaulx, et comment anciennement nul ne osoit apprandre les sept ars libéraulx ci-après déclarez* (1), *se il n'estoit noble.* Ce cours de littérature est

---

(1) Ignorez-vous pourquoi les sept arts (le *Trivium* et le *Quadrivium*, si vantés dans le moyen âge), s'appelaient *libéraux* ? Eustache Deschamps va vous l'apprendre dans le début de son *Art de dictier*, etc.

« Entre les sept ars et sciences par lesquelles ce présent « monde est gouverné, dit-il, et qui sont appellez ars li- « béraulx, pour ce que anciennement nul, se il n'estoit « libéral, c'est-à-dire fils de noble homme, et astrait de « noble lignie, n'osoit aprandre aucun d'iceuls ars, c'est- « assauoir : *Grammaire, Logique, Réthorique, Géométrie,* « *Arismétique, Musique et Astronomie*; lesquels ars trouva « du tiers aage du monde et au temps de Habraham, Zo- « roastres qui régnoit en Baterie (*Bactriane*)........... » L'épithète *libéral* appliquée à l'homme, n'a plus maintenant la même signification que du temps de Deschamps, car tous les *libéraux* actuels ne sont pas fils de noble, et tous les fils de noble ne sont pas *libéraux*. Il est vrai que le *libéralisme*, mot de nouvelle création, était totalement ignoré de nos bons ayeux.

certes bien différent de ceux de notre célèbre M. Villemain; il n'en est pas moins curieux pour le temps. Six pages de tables, non chiffrées, terminent le volume.

10° XIe et XIIIe SIÈCLE. — TABLEAU DE MOEURS AU DIXIÈME SIÈCLE, ou la cour et les lois de Howel-le-Bon, roi d'Aberfraw de 907 à 948, suivi de cinq pièces de la langue française, au onzième et treizième siècles, telle qu'elle se parlait en Angleterre après la conquête de Guillaume de Normandie, et terminé par une Notice historique sur la langue anglaise, depuis son origine jusqu'au XVIIIe siècle. (Par Gabriel Peignot.) *A Paris, de l'imprimerie de Crapelet*, 1832, *gr. in*-8° *de* v-104 *pag*. Prix : 12 fr.

Ce volume est ainsi divisé : 1° *La cour et les lois de Howel-le-Bon*, pp. 1-39; 2° *Cinq Monumens de la langue française*, telle qu'elle se parlait aux XIe et XIIIe siècles en Angleterre, imprimés en gothique pp. 43-80; et 3° *Notice historique sur la langue anglaise*, pp. 83-104. Voici un échantillon du français tel qu'il se parlait et s'écrivait en Angleterre à la fin du XIIIe siècle (1292). C'est l'acte de foi et hommage de Jean de Baliol, roi d'Écosse à Édouard Ier, roi d'Angleterre :

« Mon Seigneur, mon sire Edward, Rey de Engleterre, soureraingn seigneur du Reaume de Escoce, ie Johan de Baillol, Rey de Escoce, deuien nostre home lige de tot le Reaume de Escoce, oue les Aportenances, e a quant qe il y apent : lequel ie tieng, e dei de dreit, e cleim pur moy, e mes heyrs, Reys de Escoce, tenir heritablement de nous, e de nos heyrs, Reys de Engleterre, e fey e leaute porterai a nous e a nos heyrs, Reys de Engleterre, de vie e de membre e de terrien honur countre tutes gens qui poent uiuere e morir. » (*pp*. 75-76.)

Depuis la publication de ce volume, nous avons découvert un petit article intitulé : *BILAN de la langue anglaise*, dont nous aurions parlé dans notre Notice sur l'histoire de cette

langue, si nous l'eussions connu. L'auteur prétend que la langue anglaise possède 15,799 mots, et que tous ces mots proviennent des diverses langues mortes ou vivantes dans les proportions suivantes ;

Du latin.	6732m	Du Welche.	95m
Du français. . . .	4812	Du danois.	75
Du saxon.	1665	De l'espagnol.	56
Du grec.	1148	Du suédois.	50
Du hollandais. . .	691	De l'islandais.	50
De l'italien. . . .	211	De diverses autres langues.	41
De l'allemand. . .	166		

La ponctuelle exactitude de ce patient nomenclateur, quant au chiffre et à l'essence de ces dérivés, ferait le principal mérite de ce petit tableau, si l'on pouvait y ajouter foi pleine et entière; mais le doute est permis. La langue française exercerait bien davantage la patience d'un glossologue, car avant la révolution de 1789 elle comptait 32,000 mots; maintenant on en porte le nombre à 40,000; et si peu que cela continue aussi rapidement, bientôt nos mots atteindront le chiffre des lettres de l'alphabet chinois, qui n'est, dit-on, que de 80,000.

11° XVe SIÈCLE. — Les demandes faites par le roi Charles VI, touchant son état et le gouvernement de sa personne, avec les réponses de Pierre Salmon son secrétaire et familier; publiées avec des notes historiques d'après les Manuscrits de la bibliothèque du Roi; par G. A. Crapelet, imprimeur, chevalier, etc.; dix planches et fac-simile. *A Paris, de l'imprimerie de Crapelet*, 1833, *gr. in-8° de* XXII-176 *pag., avec un fac-simile et neuf planches*. Prix : 30 fr.

Ce volume, imprimé avec des titres de chapitres en encre rouge, est un des plus curieux de la collection, soit pour ce qu'il renferme, soit pour son exécution typographique, conforme, autant qu'il a été possible, au beau manuscrit (sur vélin) de la bibliothèque du Roi, que M. Crapelet a pris pour copie, et dont il donne la description, pp. XVII-XXII; il l'a préféré à un autre (sur papier), dont il donne aussi la description, et qui est comme une seconde édition du premier, mais différente et plus ample sans être meilleure. Les neuf

gravures qui accompagnent l'ouvrage sont fort curieuses à cause des costumes, surtout celles où Charles VI est représenté soit debout ou assis avec les ornemens royaux, soit couché, etc. Dans l'une d'elles on voit Salmon présentant son livre (le premier mss.) à Charles VI (en 1409). Ce volume, petit *in-fol.*, écrit en belle bâtarde à longues lignes (28 par page), est composé de 121 feuillets de beau vélin. Il a été acheté à la vente des livres du duc de La Vallière, en 1783, pour la somme de 1299 liv. 19 s. Voyez la longue et curieuse Notice sur cet ouvrage dans le catalogue des livres précieux de ce duc, tom. III, nº 5070, pp. 197-106. Cette Notice doit être du célèbre M. Van-Praet. Le *Prologue*, dans le volume de M. Crapelet, occupe les pp. 4-11; puis les *Demandes*, les pp. 12-40. Viennent ensuite les *Lamentacions et les Epistres de P. Salmon*, pp. 41-167; cette partie historique est très-intéressante. Salmon, parlant de son ouvrage dans son prologue à Charles VI, fait preuve de piété et de modestie, comme on le voit par ce passage, *pag.* 9 :

« Très hault et excellent prince, à l'onneur et loenge « d'icellui mesmes mon créateur (*il venait de parler de « Dieu*), de sa glorieuse mère et de toute la court de « Paradis et le salut de vostre ame aussy, se Dieu plaist, « et le bon gouvernement de vous et de vostre royaume, « j'ay pris ma plaisance et devocion selon mon rude engin « (*génie*) et gros entendement de escrire et compiler « ensemble les choses cy-aprèz escriptes........ »

Le volume est terminé par une table des matières en 8 pages.

12° XIIe SIÈCLE. — PARTONOPEUS DE BLOIS, publié pour la première fois d'après le Manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, avec trois fac-simile; par G. A. Crapelet, imprimeur, chevalier, etc. *A Paris, de l'imprimerie de Crapelet*, 1834, 2 *vol. gr. in-8°, le premier de* 47-LXVIII-172 *pag., avec les trois* fac-simile; *le second, de* 224 *pages*. Prix : 45 fr.

On fait remonter la composition de ce poëme au XIIe siècle. Les pièces préliminaires, toutes marquées au coin de l'érudition, présentent le plus grand intérêt. Elles offrent,

1° Une *Préface de l'éditeur* (M. Crapelet), pp. 1-20, chif-

frées au bas de la page. Ce morceau, très-bien fait, renferme des jugemens et des principes littéraires dictés par la raison, et avoués par le goût le plus pur.

2° La *Description* des trois manuscrits consultés pour cette publication, savoir celui de l'Arsenal que l'on a suivi particulièrement, celui de la bibliothèque du Roi, n° 1830, et un autre également de la bibliothèque du Roi, n° 6985. Trois *fac-simile* reproduisent une même page prise dans chaque manuscrit, afin que l'on puisse comparer et apprécier les trois différens textes. Ces descriptions occupent les pp. 21-47. M. Crapelet, auteur de ces descriptions, y mentionne un travail vraiment incroyable d'un célèbre amateur, M. de Monmerqué, si versé dans la littérature du moyen âge et si au courant du siècle de Louis XIV. C'est une copie de PARTONOPEUS exécutée par M. de Monmerqué lui-même, et formant un volume de 728 pages, avec toutes les variantes que présentent les trois manuscrits en question et un quatrième qui appartenait à M. Garnier; toutes ces variantes sont indiquées en encre de différentes couleurs, noire, rouge, bleue et verte. M. Crapelet a bien raison de dire que, « c'est une œuvre d'amour et de « patience littéraires, qui aurait effrayé un Bénédictin et qui « est étonnante et admirable chez le savant et l'homme du « monde. »

3° Un *Examen critique du poëme de Partonopeus*, par M. Robert, conservateur de la bibliothèque de Sainte Geneviève, pp. iij-lxviij. Le savant auteur de ce morceau intéressant commence par tracer rapidement l'histoire de la langue romane, et fait très-bien ressortir ses différentes phases jusqu'au XIIIe siècle; puis arrivant au poëme de PARTONOPEUS, il en donne une analyse raisonnée qui en développe parfaitement toute l'importance. Vient ensuite le texte du poëme qui occupe 172 pages du premier volume, et 198 du second. La défectuosité des mss. est cause qu'il n'est point terminé; on en est resté au 10,856e vers; mais il manque peu de chose. Citons de ce long poëme un petit passage sur la division de la terre en trois parties, les seules connues alors :

Li livre griu (*grecs*) et li latin
Nos devisent de fin en fin
Trestot le mont (*monde*) en trois parties,
Si's ont par nom bien escharies :
Europe ont l'un quartier nomé,
Aufrique r'ont l'autre apelé ;
C'est la moitié; et autretant
Tient toute seule Aise (*Asie*) la grant..... (*Voy.* p. 6.)

Un vocabulaire de 13 feuillets termine le second volume.

Nous annonçons à regret que ce beau livre est le dernier que doit publier dans ce genre M. Crapelet, puisqu'il dit lui-même dans la préface : « Cet « ouvrage sera la fin et le complément de cette col- « lection. » Espérons que ce n'est pas là le dernier mot de M. Crapelet, ou pour mieux dire, espérons que des encouragemens aussi indispensables que justement mérités (car ici disparaît toute idée de spéculation mercantile), le mettront dans le cas de continuer une entreprise si précieuse pour l'histoire de notre langue, si honorable pour la typographie française et si glorieuse pour la littérature du moyen âge.

ADDITION relative au changement de prononciation dans certains mots de la langue française, pour faire suite à la NOTE, pp. 13 et 14, *sur l'altération de la prononciation du latin.*

L'époque où s'est opéré un changement de prononciation dans certains mots de la langue française, n'est pas aussi incertaine que celle de l'altération de la prononciation du latin, qui eut lieu depuis l'invasion des Barbares, c'est-à-dire depuis les IVe et Ve siècles. Nous savons, par exemple, que sous le règne de François Ier, la dernière syllabe des mots *anglois, françois, j'aimois, j'étois*, etc., avait le même son que les monosyllabes *loi, soi, moi, toi;* ainsi l'on prononçait *angloi, françoi, j'aimoi, j'étoi;* etc. Mais vers la fin du règne de Henri II, fils et successeur de François Ier, cette même syllabe *ois* a commencé à se prononcer *ès* ou *ais*, et voici à quelle occasion. Henri II épousa en 1533 Catherine de Médicis, fille unique de Laurent de Médicis, née à Florence. Cet événement attira beaucoup d'Italiens à la cour de France, et plusieurs y prirent rang. Comme la langue italienne est privée du son *oi*, ces nouveaux venus, embarrassés pour prononcer cette diphthongue, qui se trouve dans une infinité de mots, surtout dans les imparfaits des verbes, y substituèrent le son de l'è ouvert. Bientôt cette nouvelle prononciation imitée et affectée par les courtisans français pour plaire à la reine, se répandit et passa de la cour à la ville; de sorte qu'il fut du bon ton de prononcer à l'italienne. Ce fait nous est révélé par Henri Estienne,

dans ses *Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé et autrement déguisé entre les courtisans de ce temps*. Paris (1579), *in*-8°. L'auteur s'exprime ainsi : « On n'ose « plus dire, *françois*, *françoise*, sur peine d'estre appellé pé- « dant; mais faut dire *francès*, *francèse* comme *anglès*, *an-* « *glèse*, *j'étès*, *je faisès*, et non pas *anglois*, *angloise*, *j'étois*, « *je faisois*..... »

Cependant ce changement de prononciation ne s'est fait ni subitement, ni généralement ; car Boileau qui commençait à travailler à son *Art poétique* en 1669, nous dit encore dans le premier chant :

Durant les premiers ans du parnasse françois,
Le caprice tout seul faisoit toutes les lois. (V. 113-114.)

Racine et Molière offrent aussi quelques rimes de ce genre.

Nous ajouterons que ce changement ne s'est pas fait non plus d'une manière uniforme. Combien de mots ont conservé le son *oi!* et combien d'auteurs voulaient qu'on soumît toutes les diphthongues de ce genre à la nouvelle réforme ! Ménage prétend que l'on devait dire, *courtais*, *courtaisie*; d'autres affectaient de prononcer et d'écrire : « Quoi qu'il en *sait*, je *crais* qu'il fait *fraid* « dans cet *endrait*. » Et notre bon La Fontaine ne s'avise-t-il pas de faire rimer des cases *étrètes* avec *retraites*, et des portes *étrètes* avec *belettes!* Cette pitoyable prononciation rendrait assez vraisemblable une vieille anecdote, qui, toute rebattue et triviale qu'elle est, trouve ici naturellement sa place : Une actrice de province, belle parleuse du temps, s'écrie :

.... Il revient! ô ciel! puis-je le *craire!*

Sa confidente craignant de blesser la rime, lui répond :

Oui Madame, il revient, et tout couvert de *glaire*.

On avouera qu'il eût été ridicule d'appliquer la nouvelle prononciation à toutes les diphthongues en *oi*.

C'est à ce changement de prononciation qu'est due la réforme orthographique que Voltaire a introduite dans notre langue environ deux cents ans après le règne de Henri II ; car c'est vers 1750 qu'il a commencé à substituer l'*a* à l'*o*, dans les imparfaits et dans les mots où la diphthongue *oi* a pris le son de *ai*. Cette réforme était-elle nécessaire? est-elle utile? Ce n'est nullement l'avis du savant M. Charles Nodier qui, p. 139 de ses curieux *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, Paris, 1829, *in*-8°, gourmande assez vivement à ce sujet le patriarche de Ferney. Voici ce qu'il y dit à l'occasion d'un petit livre assez rare, intitulé, La *Tricarite*, *plus qelqes chants an faueur de plusieurs da-*

moësellles, par C. de Taillemont, lyonoes. Lyon, 1556, *in*-8° :
« Taillemont (dont l'orthographe est essentiellement pitto-
« resque, dit M. Nodier, et renferme des parties qui annoncent
« de l'habileté), n'a pas eu du moins la folle et funeste préten-
« tion de Voltaire, qui, en substituant des élémens imparfaits
« d'orthographe, à d'autres élémens qui ne l'étaient pas
« davantage, n'a prouvé qu'une présomptueuse impéritie
« en grammaire. C'est cependant cette innovation ridicule qui a
« envahi toutes les presses.... Heureusement pour la gloire de
« Voltaire, ce grand homme avait d'autres titres et des
« titres plus assurés à l'admiration de la postérité; mais il est
« bien fâcheux qu'il ait ambitionné celui-là. Supposez un sot
« à sa place, je doute que ce sot, quelque sot qu'il fût, eût
« attaché plus d'importance à une sottise. »

Quoique nous ne suivions point (en écrivant), l'orthographe de Voltaire, nous ne regardons cependant pas sa réforme d'un œil aussi sévère que le fait M. Nodier; il y a même des mots où elle nous paraît admissible pour fixer la prononciation. Par exemple, qu'un étranger qui apprend notre langue et qui veut la parler avec exactitude, rencontre dans un ancien livre, les mots *polonois*, *danois*, *charollois*, *lillois*, etc., qu'est-ce qui lui indiquera que les finales de ces mots toutes écrites de la même manière, se prononcent cependant différemment? Il est certain que son embarras cessera si les mêmes mots sont écrits selon la nouvelle orthographe, c'est-à-dire, *polonais*, *danois*, *charollais*, *lillois*. Nous savons qu'on a répondu habilement à cette objection; mais l'a-t-on fait victorieusement? Au reste, rien de plus bizarre que notre orthographe et notre prononciation; aussi Rivarol a raison de dire qu'on s'est fait une langue écrite (conforme à l'origine des mots), et une langue parlée (conforme au génie de la nation), ce qui occasionne entre l'orthographe et la prononciation un divorce qui dure et durera encore longtemps.

MONUMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE AU XII[e] SIÈCLE, omis p. 43.

EXTRAIT d'une traduction de la Passion, que l'on croit d'environ 1198. Insultes faites au Sauveur et reniement de saint Pierre.

« Dons encommencerent li alquant scupir en lui et cuverre sa face, et batre a çoleies et dire a luy,

devyne : et li ministre lo battoient a fucicies. Et quant Pieres estoit en la cort de lez, se vint une des ancelles lo soverain prestre, et quant ille ot veut Pieron ki se chafieuet al feu, se lesvui ardeit et se dist a luy: et tu estoies avec jehu de galileie. Cil desnoiet davant toz et se dit, ne ni sai ne ni nentent ce ke tu dis. Si ussit fuers davant la cort, se chanteit li jas. Lo parax quant une altre ancelle lot veut, se dist a ceos ki lai encor esteivent, car cist è de ceos. Lo parax un petit après dissent a Pieron cil ki lai estreivent, vraiement tu es de ceos, car tu es aussi galileus. Et cil encommençoit excommunier et jurier ke ju ne sai ke cist hom soit ke vos dites. Maintenant lo parax chanteit li jas : (car es ta parole te fait aparissant) se recordeit Pieres la parole jhesu....... »

Traduction. Donc quelques-uns commencèrent à cracher sur lui, à couvrir sa face, et à lui donner des soufflets et à lui dire : devine ; et les ministres le frappaient de coups sur la joue. Et quand Pierre était près de là dans la cour, survint une des servantes du grand-prêtre, et quand elle eut vu Pierre qui se chauffait auprès du feu, elle se leva aussitôt, et lui dit : Tu étais avec Jésus de Galilée ; celui-ci le nia devant tous, et dit : Je ne sais, ni n'entends ce que tu dis. Il sortit devant la cour et le coq chanta. Pareillement, quand une autre servante l'eut vu, elle dit à ceux qui étaient encore là, Celui-là est un de ceux (de Jésus); un peu après ceux qui étaient là dirent à Pierre, Tu es d'entre eux, car tu es Galiléen ; et Pierre commença à excommunier (c'est-à-dire à protester avec emportement) , et à jurer : Je ne sais ce que c'est que l'homme dont vous parlez. Aussitôt le coq chanta pareillement (et se vérifia la parole). Pierre se ressouvint de la parole de Jésus..... »

DANAÉ;

FRAGMENT.

On trouve, dans le livre 2 des Élégies de Millevoye, une pièce touchante, et antique par le coloris, sur les malheurs de la fille d'Acrisios. M. Casimir Delavigne a mis le même sujet en cantate; et le burin de M. Richomme vient de représenter Danaé flottant au gré des vagues furieuses avec son fils Persée, d'après un beau tableau de M. Duqueylar. Les deux poètes et les deux artistes français se sont inspirés d'un fragment grec trop peu connu, que nous a conservé Denys d'Halicarnasse, dans son Traité *de l'Arrangement des mots*, p. 432. Ce morceau élégiaque est de Simonide de Céos l'aîné. J'ai essayé de le traduire, malgré les difficultés de plus d'un genre qu'il présente; et je me suis servi du texte de M. Boissonade (*Poëtar. graecor. sylloge, t.* xv, *p.* 71).

Les vents déchaînés et la mer furieuse grondent autour de l'arche à la structure délicate. Danaé succombe à son effroi; et, entourant Persée de ses bras: « O mon enfant! dit-elle, quelles angoisses j'éprouve! Et toi, tu reposes sur le sein qui te nourrit, tu dors dans cette affreuse prison qu'assemblent des liens d'airain, dans cette nuit sans crépuscule, dans ces noires ténèbres! Sans t'inquiéter ni du sifflement

des aquilons, ni de la vague qui, sans la mouiller, roule au-dessus de ton épaisse chevelure, te voilà couché dans ta robe de pourpre, tête charmante! Ah! si notre péril était péril à tes yeux, tu prêterais ton oreille délicate à ma voix. Mais non, dors mon enfant, ta mère t'y invite; dors aussi, Océan; dormez, maux sans mesure! Change tes projets sur nous, ô Dieu suprême! ô son père! Oui, ma prière monte vers toi, pleine de confiance : pardon pour moi, justice pour cet enfant! »

STIÉVENART.

ESSAI
SUR LA BONHOMIE
ET L'INDULGENCE ;

PAR M. GUILLAUME,
MEMBRE NON RÉSIDANT DE L'ACADÉMIE DE DIJON.

Hanc veniam petimusque, damusque vicissim.
HORACE.

On ne s'accorde pas pour définir la bonhomie ; les uns ne la croient pas exclusive des dons heureux de l'esprit et du génie ; le plus grand nombre ne voit en elle qu'une faiblesse de l'ame, que le triste produit d'un esprit borné qui croit tout ce qu'on dit et ne réfléchit sur rien. Ils n'en parlent que d'un ton de pitié, en décidant que la bonhomie est ridicule et que le bonhomme est un sot. J'essaie de venger la bonhomie et de faire voir qu'elle ajoute aux productions les plus ingénieuses le charme de faire aimer à la fois et l'homme et l'auteur.

Chacun a besoin d'indulgence, et jamais on ne s'en est plus écarté qu'aujourd'hui. J'essaie d'y ramener les hommes, et de leur en prouver la nécessité. Pourrai-je y réussir ? Je le souhaite plus que je ne l'espère, et je crains que mon homélie ne fasse le triste pendant de ce projet de paix perpétuelle qu'on appelle *le rêve d'un homme de bien*.

La bonhomie est une certaine simplicité dans les mœurs, dans les manières, dans le caractère, et as-

sez souvent, mais pas toujours, dans l'esprit. Si elle n'est pas précisément une vertu, du moins elle annonce la bonté du cœur; elle est un don de la nature qui semble entraîner plusieurs vertus à sa suite.

L'homme, dont le caractère et l'esprit sont pleins de bonhomie, est franc et ouvert. Il peut ne pas être imprudent, mais il lui sera difficile d'acquérir une prudence extrême, parce qu'elle tient à la finesse. Il croit le bien plus volontiers que le mal; il ajoute foi sans peine à ce qu'on lui dit, et il cherche rarement à démêler, à travers les discours, le secret des véritables pensées. Ses manières sont unies, mais engageantes; son commerce plaît parce que son ame est à découvert. Il attache plus qu'il ne séduit; il ne brillera pas dans un cercle, mais on aimera sa société habituelle. Son caractère le rendra propre à l'amitié; sans être du tout avantageux, son cœur bon et simple croira facilement qu'on l'aime. L'astuce et la fausseté sont si loin de sa pensée qu'il ne les suppose pas dans les autres. Les vices pour lesquels il aura le plus d'antipathie, sont l'orgueil et la duplicité. Cependant il pourra vivre avec des gens fourbes et avec des gens orgueilleux. Avec les premiers, parce qu'il ne les connaîtra pas; avec les seconds, parce qu'il ne leur contestera rien, et que l'orgueil peut s'assoupir tant qu'il n'est pas réveillé par un autre orgueil. Mais la duplicité l'indignera dès qu'il l'aura découverte; il ne lui pardonnera jamais, humilié d'avoir été dupe de sa franchise, et désolé d'être réduit à se défier de la bonté de son caractère.

Il aura de l'aversion pour la finesse dont il démêlera difficilement les détours, et pour la raillerie, arme délicate et dangereuse qu'il ne saura manier ni pour attaquer, ni pour se défendre. Il est des gens dont la prévention maligne juge presque toujours défavorablement au premier aspect, les personnes qu'ils ne connaissent pas encore. L'homme

dont nous parlons ne sera pas de leur avis dans les jugemens précipités qu'ils hasardent, parce qu'il n'a ni leur malignité, ni leur pénétration. Ces critiques malins auront souvent raison contre lui ; mais il n'en trouvera pas moins leur caractère détestable, bien convaincu qu'il est assez temps de penser mal d'autrui, lorsqu'on a acquis la triste certitude qu'on ne se trompe pas.

Sa bonhomie ne l'empêchera pas d'avoir des défauts ; seulement elle les modifiera. Par exemple, s'il est irrésolu, il demandera conseil, et se laissera conduire, se défiant plus de lui-même que des autres. S'il parle facilement et volontiers, ce qu'il dira, quoique juste et raisonnable, sera souvent déplacé, parce qu'il voit plus les choses en elles-mêmes qu'il ne fait attention aux hommes et aux circonstances. Est-il colère, il n'aura pas de rancune, et, s'il est bourru, ce sera le bourru bienfaisant.

Les détracteurs de la bonhomie veulent qu'elle suppose peu d'énergie dans le caractère, un degré de pénétration assez commun et un sens plus droit qu'étendu. Ils répètent ces vers de Regnier :

« Et le surnom de bon me va-t-on reprochant,
« D'autant que je n'ai pas l'esprit d'être méchant.

Ils n'accordent la bonté aux autres que parce qu'ils croient ne pas leur accorder grand chose. On veut bien les dédommager par cette concession, de ce qu'on leur refuse d'esprit, et, en quelque sorte, les récompenser de ce que leur bonhomie laisse notre amour propre à l'aise. Cependant il est possible d'être bonhomme et d'avoir beaucoup d'esprit. Cette réunion donne à la bonhomie une certaine naïveté originale et aussi piquante qu'aimable. Elle naît du contraste qu'on aperçoit entre une sagacité d'esprit qui saisit les rapports les plus déliés et les nuances les plus délicates dans les objets de la pensée, et une facilité de caractère, qui, dans le monde, s'accommode et se contente de tout.

En général, les hommes de lettres, ambitieux des suffrages, ont l'amour propre trop exercé pour avoir de la bonhomie. Personne n'en eut moins que Voltaire, le plus bel esprit du XVIIIe siècle; ses ouvrages n'en offrent pas un seul trait, mais plutôt l'expression des passions haineuses et violentes qui tourmentèrent sa vie. La Harpe, disciple de Voltaire, ne fut pas moins étranger à la bonhomie. Il a souvent gâté ses meilleures critiques en y laissant dominer la prévention, l'esprit de dénigrement, quelquefois même la haine acharnée. Il n'a jamais su vaincre l'irascibilité de son caractère, ni adoucir les blessures profondes que faisaient à l'amour propre les traits de sa censure toujours véhémente, austère, opiniâtre. S'il eût joint à un si beau talent quelque peu de bonhomie, elle lui eût appris à intéresser le cœur à sa victoire; il se serait laissé moins emporter par le plaisir de triompher, qui le fait paraître amer. Il a trop recherché cette conviction impérieuse qui ne produit pas tout son effet, parce qu'il ne suffit pas d'accabler l'esprit du poids des argumens, si l'on n'incline aussi le cœur à croire par la douceur de la persuasion.

C'est en lisant Montaigne qu'on peut sentir quel charme la bonhomie ajoute aux dons heureux de l'esprit. Montaigne, dans son humeur inconstante et légère, dans ses pensées ondoyantes et ses écrits divers, semble toujours rendre l'impression du moment plutôt qu'un sentiment fixe et bien arrêté. Son plus grand attrait consiste dans cet aimable abandon, cette douce causerie, ces épanchemens naïfs qui lui font des amis de tous ses lecteurs. L'esprit humain est curieux; les confidences lui plaisent; les révélations l'attachent; la franchise et la bonhomie intéressent. Montaigne parle à cœur ouvert et se montre en face. Il s'était proposé pour but l'étude du cœur humain; et, pour être plus sûr de ses expériences, il les a faites sur lui-même. Il peint ses défauts et ses bon-

nes qualités avec la même franchise; il se donne souvent pour preuve, jamais pour modèle. Il énonce son avis non *comme bon*, mais *comme sien*, et c'est toujours avec une bonne foi et une candeur qui feraient pardonner l'erreur même. Sa bonhomie l'élève bien au-dessus de Charron, son imitateur, et de Rousseau qui a puisé dans ses Essais. Charron, dogmatique, sentencieux, a obtenu plus d'estime que de succès, plus d'éloges que de lecteurs, car on ne cherche pas l'instruction dans un livre où l'on craint de trouver de l'ennui. Montaigne n'enseigne pas, il converse; une morale riante est, dans ses discours, un fruit caché sous des fleurs. L'éloquence de Rousseau est trop empreinte de cet orgueil excessif, de cette humeur atrabilaire, de cette sombre méfiance qui le rendirent insociable et si malheureux que nous devons le plaindre. Je doute que la postérité confirme l'arrêt si tranchant par lequel il s'est proclamé le meilleur des hommes. Montaigne n'a pas besoin de se louer; son humeur, qu'il se plaît à dépeindre, se compose de faiblesse pour lui-même et d'indulgence pour les autres. *Il ne se peint pas en buste;* il s'est mis tout entier dans ses ouvrages; et, grâce à son aimable bonhomie, en lui l'homme ne sera jamais séparé de l'écrivain, et son caractère ne plaira pas moins que son talent.

Mais le bonhomme par excellence, c'est La Fontaine. Il doit à sa bonhomie, non moins qu'aux dons les plus heureux de l'esprit, l'art d'intéresser à tout ce qu'il raconte en paraissant s'y intéresser lui-même, le charme singulier qui naît de l'illusion complète où il semble être et que vous partagez, ce sérieux si plaisant qui ne l'abandonne jamais lorsqu'il transporte parmi les animaux les titres et l'appareil des dignités. C'est ainsi qu'il excite en nous ce rire de l'ame que ferait naître la vue d'un enfant heureux de peu de chose et gravement occupé de bagatelles.

La Fontaine *laisse tomber des fleurs et ne les sème pas*. Ses pensées les plus ingénieuses sont plus d'instinct que de réflexion; ses idées, ses goûts, ses sentimens, ses petites malices, tout naît du moment. Il fallait être le bonhomme pour nous peindre avec tant de charme et de vérité les douceurs de la retraite et de l'amitié, pour répandre dans tous ses écrits l'effusion d'un bon cœur, et la sensibilité douce et attrayante si convenable au genre d'écrire qu'il avait choisi. Aussi la naïveté de La Fontaine le rendra toujours le plus original de nos poètes, et celui qu'on se plaira le plus à relire. Aussi l'on aimera jusqu'aux défauts de ses ouvrages, parce que ces défauts, comme leurs beautés, ont l'air de lui échapper sans qu'il s'en aperçoive, et qu'en peignant son caractère, ils en empruntent je ne sais quoi d'aimable.

Si donc il est vrai que nous devons à la bonhomie le charme des écrits de Montaigne et de La Fontaine, n'est-ce pas la méconnaître que de la regarder comme le partage des petits esprits? Dans le monde, les personnes modestes sont presque toujours prises au mot; voilà pourquoi le ton tranchant est devenu de mode, et pourquoi l'on décide que la bonhomie est ridicule et que le bonhomme est un sot.

Dans la jeunesse, on est bon et franc par inexpérience; l'âge mûr nous rend prudens et avisés. On revient à la bonhomie dans la vieillesse, parce qu'une longue expérience, en nous accoutumant aux défauts des autres, nous enseigne l'indulgence.

Que ne puis-je l'enseigner aussi et y ramener les hommes! Soyons indulgens, sinon par le résultat du caractère, du moins par effort de raison, par égard, par humanité. Il est permis de s'humaniser; et si un vieil adage a dit, j'aime *Platon, mais j'aime encore mieux la vérité*, on peut quelquefois retourner la maxime. C'est sans doute une morale relâchée, mais elle est accommodée au relâchement de

nos mœurs. Donnons à crédit dans le commerce d'égards et d'indulgence qui constitue la société. Quelquefois on y perd ce qu'on donne; mais c'est une perte qui n'apauvrit qu'autant que l'on deviendrait moins porté à s'y exposer encore.

Et ne croyez pas, en bannissant la causticité, rendre la conversation triste et sèche; rien n'est moins gai que la raillerie et les sarcasmes. La gaîté est un bonheur et non pas un effort; elle fait éclore sur les lèvres un rire innocent comme elle; elle effleure et ne blesse point; elle est plus naïve qu'ingénieuse et piquante. Elle a sa source dans une imagination vive et légère, et ne prend jamais naissance au sein de la haine et des passions.

Cependant on se plaît à retenir, à répéter de méchans bons mots qui n'amusent que par leur causticité, qui ne divertissent qu'en donnant un ridicule; on rit des sarcasmes qui flattent la malignité. Mais opposons à ce rire amer la douce émotion que fait naître le langage de la bonhomie et de l'indulgence.

Charlemagne dit à son secrétaire Eginhart : *Je vous donne en mariage ma fille Imma, qui vous a chargé sur son dos pour couvrir la trace de vos pas sur la neige.*

Henri IV porte son fils et se traîne sur ses mains. Arrive l'ambassadeur d'Espagne; le Roi ne se relève pas. Monsieur l'ambassadeur, lui dit-il, avez-vous des enfans? Oui, Sire.—En ce cas, je peux achever le tour de la chambre.

La Fontaine, après la mort de Mme de la Sablière, répond à M. d'Hervard qui lui offre un asile dans sa maison; *J'y allais.*

Turenne, meurtri par les jeux de main grossiers du valet qui l'avait pris pour Georges, se contente de dire : *Et quand c'eût été Georges, il ne fallait pas frapper si fort.*

Voilà les mots touchans qui méritent d'être retenus et de survivre aux saillies de la dérision, quel-

que ingénieuses qu'elles soient. Comparez les traits les plus piquans de Rivarol et de Chamfort, avec ces expressions de la confiante bonhomie et de l'aimable indulgence, et vous direz avec Molière : *Laissons nos beaux esprits se trémousser, ils n'effaceront pas le bonhomme.*

D'où vient cet esprit d'intolérance, de dénigrement et d'opposition si commun aujourd'hui dans la société? Recherchons-en la cause et suivons ses gradations.

Nous apportons en naissant un penchant à la malignité, penchant qui se développe et s'accroît avec l'âge. Un enfant contrefait par dérision les imperfections naturelles, les seules dont il puisse être choqué. Jeune homme, il copie avec malice le ridicule des manières, des caractères et du langage. A tout âge on est enclin à la médisance, parce qu'on a de l'amour propre. On se regarde comme plus petit à mesure qu'on est obligé de croire les autres plus grand. La critique produit un effet tout contraire. Pauvres gens, dit-on de ceux que l'on entend censurer! et l'on se trouve rehaussé de quelques pouces à ses propres yeux.

Sous le règne grave et noble de Louis XIV, dans ce dix-septième siècle qui fut celui de l'étiquette et de la représentation, la conversation était générale dans les cercles les plus nombreux. Toute l'aménité et les grâces françaises s'y trouvaient réunies. On avait senti que pour se distinguer des compagnies vulgaires, il fallait conserver en représentation le ton et les manières qui annonçaient la réserve, la décence, la douceur et la noblesse des sentimens. La politesse avait toute la grâce et l'aisance que peut lui donner la délicatesse de l'esprit. La médisance et les sarcasmes étaient bannis de ces conversations générales, leur acreté ne pouvant s'allier avec le charme de douceur que chacun devait y apporter pour plaire. On écoutait avec une obligeante atten-

tion ; on faisait valoir les autres sans paraître les protéger. Etait-ce l'âge d'or de la civilisation, était-ce hypocrisie? Non ; c'était l'écorce des mœurs anciennes conservée par l'habitude et le bon goût.

La Régence amena des mœurs relâchées et licencieuses qui, rompant cette écorce légère, foulèrent aux pieds la gravité cérémonieuse de la représentation et de l'étiquette. Les cercles n'offrirent plus que des conversations particulières dans lesquelles, sous les formes artificieuses de la confiance, de l'étourderie, de la distraction, on put médire sans scandale, se moquer du mauvais ton et des manières gauches et vulgaires. On y tournait en ridicule ceux qu'on n'aimait pas ; et c'était les immoler ; car ces arrêts frivoles avaient force de loi ; et un ridicule était plus à craindre qu'un vice. Les gens de lettres, loin d'imiter ceux du dix-septième siècle qui vivaient retirés dans leur cabinet, remplissaient les salons des grands et des riches. Ils y portèrent cet esprit de dénigrement et d'intolérance, ces passions fougueuses, ces inimitiés violentes qui contrastaient si fort avec le nom de philosophes qu'ils s'arrogèrent. A leur exemple, chacun, oubliant que se taire à propos est un talent plus rare que de bien parler, voulut se montrer ingénieux et piquant, et jouer à son tour un rôle dans la conversation. La méchanceté est à la portée de tous ; le bon esprit était passé de mode ; le babil de la médisance l'avait remplacé ; il devint l'esprit par excellence. Chacun se trouva le plus spirituel du monde ; car il en est un peu de l'esprit comme de l'argent. N'y a-t-il plus en circulation, au lieu de numéraire de bon aloi, que des pièces de billon ou du papier-monnaie ; tout le monde en a plus ou moins, et les plus pauvres n'en sont pas totalement dépourvus.

Il devint à la mode de mépriser et d'avilir les anciennes institutions qui régissaient la France, et l'habitude de fronder le Gouvernement amena bientôt

celle de dénigrer les individus. Les gens en place furent accablés d'épigrammes et de pamphlets. Les querelles des philosophes, acharnés les uns contre les autres, partagèrent la société; l'esprit de coterie s'en mêla; les prôneurs s'escrimèrent contre les antagonistes de leurs protégés; on prit feu pour les causes les plus légères. La musique elle-même aigrit ces esprits discords; et la rivalité de Gluck et de Piccini fit couler des flots d'encre et de bile. Les Français, préludant à des querelles bien plus sérieuses par leur objet ainsi que par leur résultat, devinrent amis ou ennemis suivant que l'on était gluckiste ou picciniste; et cette guerre si puérile en elle-même fut l'image grotesque, mais fidèle, des divisions qui nous ont agités depuis.

Au milieu de cette turbulence, la langue s'enrichit de deux mots nouveaux, *mystification* et *persifflage*. Mystifier un homme simple, c'est l'immoler, sans qu'il s'en doute, à la risée d'un cercle, en le rendant à la fois instrument et victime de la plaisanterie commune par les aveux ingénus qu'on tire de lui, par sa crédule facilité, et par les niches dont il est l'objet. L'art de mystifier devint une heureuse découverte, digne du progrès des lumières. On en a fait un livre aujourd'hui oublié; et si on lisait encore *les grandes mystifications du petit Poinsinet,* on ne saurait ce qu'il faut le plus admirer, de la simplicité du personnage, ou de l'importance que les railleurs attachaient à de telles niaiseries.

Persiffler quelqu'un, c'est le dérouter dans son discours, lui faire perdre contenance, le rendre ridicule, et rendre saillans les défauts de sa personne et de son esprit. Le persifflage à la mode consistait dans un amas de paroles sans idées, dans une volubilité de propos décousus qui déconcertaient l'homme honnête et timide, scandalisaient la raison et faisaient rire les oisifs. Mais on voulait rire, jouir de tout et s'en moquer. On portait dans les cercles la

prétention et l'espérance, toujours trompée, d'un amusement continuel. Jamais on ne s'est plus écarté de ce précepte,

« Gardons-nous d'un sot rire; il n'est rien de plus sot.

Les mystificateurs ne dédaignèrent pas de descendre jusqu'à la caricature. C'est le grand art de ridiculiser quelqu'un en le contrefaisant, en singeant avec affectation le ton, les gestes, le maintien. Ces bouffons furent appelés des hommes divins, délicieux; on se passionna pour leurs grimaces. L'imitation grossière qu'ils chargeaient à outrance, excita l'admiration; et, si une personne raisonnable avait voulu connaître la cause et l'objet de ces transports, elle eût éprouvé la même surprise que ces voyageurs qui, traversant les contrées les plus reculées de l'Afrique, aperçoivent de loin les cérémonies du culte des peuples sauvages, et découvrent que l'objet de l'adoration de ces Barbares, la cause de ce fracas n'est souvent qu'un misérable singe.

Cependant un reste de pudeur avait contenu dans les salons le triomphe des mystifications, du persifflage et de la caricature. Le public n'avait pas encore été appelé à jouir de ce genre sublime. Bientôt on vit sur la scène la comédie satirique rappeler la licence d'Aristophane. Ce n'était que des vengeances personnelles; mais le scandale fut à son comble lorsqu'on vit baffoué impunément en plein théâtre ce qu'on avait toujours respecté. Le *Mariage de Figaro* livrait à la dérision les dépositaires de l'autorité; et ce misérable fatras de lazzis, de calembours et de turlupinades excita, grâce aux allusions malignes qu'il présentait, un enthousiasme qui laisse bien en arrière le succès des chefs-d'œuvre de Molière et de Regnard.

La révolution a suivi de près, et les Français divisés en partis opposés, sans indulgence les uns pour les autres, restent sourds à la voix touchante du mo-

narque qui les appelle à l'union et à l'oubli. C'en est fait de la douce causerie ; on ne converse plus, on dispute. Chacun poursuit son idée sans s'inquiéter de la réplique, et la conversation ressemble souvent, à l'harmonie près, à une finale d'opéra.

Je cherche le remède et je le trouve dans le temps et l'indulgence. Le temps calmera les esprits ; et si nous devons craindre de ne pas voir suivi ce précepte du divin Législateur, *aimez-vous les uns les autres*, espérons que le besoin d'une indulgence mutuelle amènera les hommes, du moins à se supporter entre eux.

Je voudrais encore que l'indulgence s'étendît jusqu'aux productions littéraires ; ce serait, je l'avoue, favoriser la médiocrité ; mais ce serait aussi faire diversion à l'inévitable politique ; diversion bien utile, si elle pouvait atténuer cette manie diplomatique qui fatigue la presse, et repousse tout autre sujet d'entretien.

Ici se présente une réflexion qui m'avertit de poser la plume. Lorsque je réclame l'indulgence pour les productions littéraires, mes vues ne seraient-elles pas intéressées ? Chacun préconise la disposition d'esprit qu'il lui importe le plus de trouver dans les autres, comme les pauvres exaltent la bienfaisance. Et quelle vertu plus que l'indulgence ai-je besoin de trouver dans le lecteur, lorsque je lui présente, dans cet essai, les vœux impuissans et les rêveries d'un bonhomme !

NÉCROLOGIE.

NOTICE

SUR

MM. BORNIER ET NAIGEON,

PROFESSEURS A L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS, ET MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE DIJON.

Nicolas Bornier est né à Bourberain, canton de Mirebeau-sur-Bèze, le 26 juillet 1762. Dès sa plus tendre enfance, il manifesta des dispositions pour le dessin que ses parens secondèrent en l'envoyant à Dijon travailler sous François Devosges, le créateur de notre Ecole. Il étudia la Sculpture avec ardeur et franchit rapidement les premières barrières qu'il rencontra sur la route épineuse des beaux-arts, ainsi que le prouvent cinq des douze bas-reliefs qui sont dans le Salon de Sculpture de notre Musée, et qu'il exécuta, avant d'aller à Rome, sur de simples traits de son habile maître. En 1787, il remporta le grand prix de Rome, fondé par les États-Généraux de la Province, en faveur des artistes qui annonçaient des dispositions : le sujet était tiré de la bataille de Seneff; c'est le moment où le duc d'Enghien relève le Grand Condé qui vient d'avoir son cheval tué sous lui; et la terre cuite de cette composition orne également notre Musée.

A Rome, la vue des trésors que cette ville possède, développa son talent d'artiste et lui fit faire de très-grands progrès. Il y fit un saint Sulpice de 16 pieds de proportion, un buste de Caracalla d'une très-belle exé-

cution qu'il a conservé dans son cabinet, et choisit la statue de l'Antinoüs pour le morceau de sculpture qu'il devait offrir à MM. les Élus. Elle est exécutée en marbre et déposée dans le Musée. Comme dans l'original il manque le bras droit et la moitié de l'avant-bras gauche, il y a suppléé en complétant la statue.

De retour à Dijon, M. de Montigny, trésorier de la province de Bourgogne, ami et protecteur éclairé des arts et des artistes, employa M. Bornier à Bierre, à la confection de deux fontaines ornées de groupes de figures de 6 pieds de proportion; l'une est composée d'un Neptune, de deux tritons et de deux chevaux marins; l'autre d'un groupe de trois enfans.

A la paroisse de Montigny près Bierre, il exécuta deux statues, une de la Vierge, et l'autre de sainte Anne.

A Fontaine-Française, il fit un saint Sulpice, une Vierge, et le médaillon en bronze de grandeur naturelle de Henri IV.

A Saint-Pierre-sur-Ouche, il exécuta le tombeau de Mme Lejéas, et à Auxonne, celui de M. de la Martinière.

A Dijon, on voit de lui à l'église Notre-Dame, une sainte Anne qui montre à lire à la Sainte Vierge; et à l'hospice de Sainte-Anne, le tombeau de M. et Mme Odebert, les fondateurs de cet établissement de charité, dont le petit modèle donné par l'auteur au Musée, se voit dans la salle du Panthéon de la Bourgogne. Il y a encore dans cette salle le médaillon en marbre de M. le président de Brosses, destiné à son mausolée.

La révolution de 1789 vint arrêter une carrière qui promettait un artiste supérieur, et un successeur aux Colomban, aux Sambin, aux Dubois. Néanmoins M. Bornier, toujours occupé de son art dans ces circonstances défavorables, travailla sinon pour la gloire et sa patrie, du moins pour ses intérêts. Il fit pour les familles des bustes en marbre qui décèlent une

grande habileté, et parmi lesquels nous citerons ceux de M. d'Arcelot, de M. et de Mme de Loisy, celui de M. Lecoulteux, ancien préfet du département, et beaucoup d'autres en terre et en plâtre.

C'est à M. Bornier que la ville de Dijon doit le replacement de l'Assomption de Dubois, à Notre-Dame; du bas-relief de Sambin, au portail Saint-Michel, et du martyre de saint Etienne, fait par Jean Bouchardon, que l'on plaça en 1815 sous le portail de la cathédrale. Ce replacement n'était pas une chose facile, et notre collègue s'en est parfaitement acquitté.

Ses travaux et ses progrès dans un art qu'il honorait par une habile capacité, méritèrent à M. Bornier la place de Professeur de Sculpture à notre Ecole des Beaux-Arts, qu'il obtint le 31 mai 1808. La mort est venue l'enlever à ces fonctions le 18 septembre 1829, après les avoir exercées pendant 21 ans avec la plus grande distinction. Il appartenait à l'Académie depuis le 6 septembre 1815. Le buste en plâtre de Louis XVIII lui en ouvrit l'enceinte.

Jean-Claude Naigeon, né à Dijon en 1753, fut aussi l'élève de François Devosges. Sous cet habile maître, il fit de rapides progrès dans le dessin et la peinture, et remporta le grand prix de Rome, décerné par les Etats-Généraux de la Province de Bourgogne. Pendant son séjour dans la capitale des Beaux-Arts, en 1783, il exécuta d'après une fresque de Piétre de Cortone, son beau tableau de l'enlèvement des Sabines, et d'autres copies d'ouvrages du Guide et de Baroche qui décorent notre Musée. A son retour de Rome, il alla se fixer à Paris où son habileté déjà connue et encouragée par de puissans personnages, lui offrait une brillante perspective et lui présageait une carrière qui n'eût pas été au-dessous de celle du célèbre Prudhon, l'un de ses plus dignes

émules, lorsque la révolution éclata. Abattus ou dispersés par l'orage politique, les protecteurs du jeune Naigeon lui manquèrent. Bientôt il fut contraint de revenir en Bourgogne et de passer dans un village peu éloigné de notre ville, à Gevrey, les années les plus difficiles de cette crise violente. Avec des jours plus calmes reparurent des espérances que justifiaient déjà plusieurs compositions remarquables, telles qu'un Saint Denis prêchant le peuple, destiné à une église de Suisse, les marchands chassés du temple, un tableau de famille pour M. Lejéas, etc.; et M. Naigeon songeait sérieusement à retourner à Paris, lorsque les pressantes sollicitations de ses amis, les incertitudes d'un avenir menacé par les malheurs et les souvenirs d'une longue révolution, le décidèrent à se fixer à Dijon. Il fit dès-lors le sacrifice de toutes ses espérances. Il vit qu'il fallait renoncer aux grandes compositions historiques, qu'il fallait éteindre ses inspirations d'artiste et descendre aux vulgaires fonctions de maître de dessin, de peintre de portraits, qui lui offraient alors des ressources plus assurées. C'est dans cette modeste carrière qu'il acquit toutes les qualités d'un bon professeur. Aussi fut-il jugé digne de succéder à son maître Devosges et de remplir les fonctions de Professeur de Dessin à l'Ecole spéciale de Dijon, auxquelles il fut nommé en 1812, et qu'il a remplies jusqu'à sa mort arrivée le 11 janvier 1832.

M. Naigeon était membre de l'Académie depuis le 2 décembre 1802. Il a laissé des compositions qui forment un portefeuille considérable resté entre les mains de sa famille; et c'est à lui que l'Académie doit l'ingénieuse vignette qui orne ses diplomes.

Nicolas Bornier et Jean-Claude Naigeon, que notre Province doit mettre au rang des artistes habiles qu'elle a produits, ont non-seulement montré de

grands talens par les ouvrages qu'ils ont laissés; mais les élèves nombreux et distingués qu'ils ont formés sont une preuve encore plus démonstrative de leur capacité et du zèle avec lequel ils ont suivi la route que François Devosges, leur maître et le père de notre École, leur avait tracée pour en accroître la célébrité.

La destinée de ces deux artistes nés trop tard pour leur gloire, et dont le talent fut étouffé par les circonstances, doit nous faire déplorer plus vivement que jamais la centralisation des talens à Paris, et toutes les conséquences de ce systême déplorable sur l'état des Arts en province. La peinture et la sculpture sont essentiellement aristocratiques; elles ne se plaisent qu'auprès des palais et des grandes fortunes: hors de là elles végètent et périssent. Depuis la disparition du gouvernement local de la Bourgogne, si favorable aux sciences, aux arts et aux lettres, et de ces grandes fortunes qui se groupaient autour de lui, Dijon a perdu surtout ses artistes. Ses monumens attestent qu'alors nous en avions de véritables, que nous avions d'habiles ymagiers, comme les appelaient les chroniqueurs du temps. Où sont les descendans des Colomban, des Philandrier, des Sambin, des Hennet, des Quentin, des Dubois, des Lallemand, des Venevant, des Greuze, des Devosges, des Prudhon? L'industrialisme de notre époque, le besoin d'user sa vie à la recherche des richesses, l'égoïsme, le positif, le matériel en un mot de nos mœurs actuelles, sont des circonstances qui tuent les arts; et en fait de monumens publics, les exigences, les parcimonies déplacées de l'autorité locale qui veut au meilleur marché possible, ses prétentions à corriger sans cesse les plans d'abord arrêtés, ne découragent pas moins le talent de l'artiste sans cesse contrarié et contraint dans leur exécution. Telles sont les causes qui expliquent tant d'anomalies monstrueuses aux yeux de l'art, tous les jours introduites dans nos

monumens publics, et la mesquinerie, pour ne pas dire la barbarie de nos constructions actuelles, qui semblent plutôt attester l'enfance de l'art qu'une époque de progrès et de perfection, et qui sont si petites auprès de ces grandes conceptions, de ces monumens si majestueux et si imposans des temps que nous osons appeler *barbares*.

N. A. Pingeon.

ÉLOGE

DE

M. LE MARQUIS DE COURTIVRON,

ASSOCIÉ HONORAIRE RÉSIDANT DE L'ACADÉMIE DE DIJON.

PAR C.-N. AMANTON,

MEMBRE NON RÉSIDANT.

Antoine-Nicolas-Philippe-Tanneguy-Gaspard Le Compasseur Créqui-Montfort naquit au château de Courtivron, dans le bailliage de Dijon, le 13 juillet 1753, de Gaspard Le Compasseur Créqui-Montfort (1), marquis de Courtivron, mestre-de-camp de cavalerie, membre de l'Académie des sciences, et de Marie-Rose-Louise de Cornette de Cély.

Les joies de la maternité qu'éprouvait pour la première fois Mme de Courtivron ne furent pas de longue durée. Peu de jours après la naissance de son fils, elle n'était plus.

Ainsi déshérité dès le berceau de la tendresse de sa mère, l'enfant fut confié aux soins de la marquise de Blaisy, sa tante paternelle, qui l'éleva dans sa maison avec autant de sollicitude et d'affection que s'il eût été son fils. Il ne sortit de cet asile qu'à l'âge de sept ans pour commencer ses études.

Le marquis de Courtivron, qui avait su prendre sur la vie tumultueuse des camps et dérober au repos des intervalles de paix, le temps de se livrer à son goût très-prononcé pour les sciences exactes et leurs plus hautes applications, et qui, depuis sa retraite de l'ar-

mée, contribuait activement à leurs progrès; le marquis de Courtivron, dis-je, porta toute son attention sur l'éducation de son fils. Il voulait en faire un homme qui ne tînt pas tous ses avantages du hasard de la naissance et de la fortune; un homme qui valût aussi un jour quelque chose par lui-même. Il le plaça successivement dans divers colléges, et en dernier lieu, au collége Irlandais à Douai, puis au collége d'Heidelberg. Partout les progrès du jeune Courtivron furent rapides. En achevant ses classes dans ces deux derniers établissemens, il s'y livra tour à tour à l'étude de l'anglais et de l'allemand. Il se rendit l'une et l'autre de ces langues tellement familières, que nous le verrons pendant les mauvais jours qui ont signalé quelques-unes des années de la fin du dernier siècle, consacrer les loisirs de son expatriation à faire passer dans notre langue des ouvrages d'auteurs célèbres anglais et allemands, choisis en grande partie dans des vues d'utilité publique.

Je ne suivrai pas le jeune Courtivron dans ses exercices à l'école des chevau-légers; dans les cours de mathématiques qu'il suivait, comme aspirant, à l'école d'artillerie d'Auxonne sous le célèbre professeur Lombard; dans son emploi, à Grenoble, à l'état-major du duc de Clermont-Tonnerre, gouverneur du Dauphiné, son oncle à la mode de Bretagne. Je me borne au détail de ses services militaires.

Entré à l'âge de dix-huit ans, avec le grade de lieutenant en second, dans le corps royal de l'artillerie, il en suivit, avec une application exemplaire, les exercices théoriques et pratiques, pendant six années, après lesquelles il quitta ce corps savant pour servir dans l'arme de la cavalerie, où son père avait conquis, sur les champs de bataille, une réputation non moins glorieuse que celle qui couronnait ses travaux scientifiques.

Il fut d'abord pourvu, en 1778, d'une commission de capitaine dans Royal-Pologne d'où il passa,

en 1784, dans les carabiniers. Il était capitaine-commandant dans le premier régiment de ce corps, lorsqu'il perdit son père en 1785. Depuis lors, il y parvint au grade de chef d'escadron, et finalement à celui de lieutenant-colonel. Telle était sa position militaire en 1791. Ce ne fut que trente-cinq ans après, que lui fut accordé le brevet de colonel honoraire, dont se contenta sa modestie.

A la vie militaire de M. de Courtivron, se rattache un événement marquant dans nos troubles civils, qui lui fournit l'occasion de se couvrir d'une gloire plus pure que celle qu'il eût pu trouver en face de l'ennemi, sur un champ de bataille. Je veux parler de la révolte à main armée de deux régimens de la garnison de Nancy, contre leurs officiers, qui signala les derniers jours du mois d'août 1790. Les soldats égarés allaient immoler à leur fureur M. de Malseigne, maréchal-de-camp commandant la brigade des carabiniers, qui avait inutilement tenté de remplir la périlleuse mission de les faire rentrer dans le devoir, lorsque, par une généreuse résolution, M. de Courtivron, suivi et secondé par quelques officiers de son régiment, parvint à arracher le général aux mains des mutins, et à lui sauver ainsi la vie au péril de la sienne. Mais ses braves camarades n'eurent pas tous comme lui le bonheur d'échapper aux atteintes des coups de fusils dirigés contre eux, dans cette déplorable échauffourée (11).

La croix de Saint-Louis, *virtutis bellicae praemium*, que M. de Courtivron reçut le 15 octobre 1790, avant d'avoir atteint le temps de service requis pour l'obtenir, vint honorer sa noble conduite.

Je rentre ici dans l'ordre des faits que j'ai un moment interverti pour offrir dans son ensemble la série des services militaires de M. de Courtivron.

Ce fut pendant qu'il servait dans le régiment de Royal-Pologne que, le 18 août 1779, il épousa mademoiselle Stanislas-Christine, fille du marquis de

Clermont-Tonnerre et d'une chanoinesse de Remiremont, du nom de Lentilhac, et petite-fille du maréchal duc de Clermont-Tonnerre. Par ce mariage, M. de Courtivron, petit-fils lui-même d'une sœur du maréchal, se trouvait doublement l'allié d'une des plus illustres maisons du royaume.

Peu de temps après, par suite de quelques rapports de société avec son compatriote le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, M. de Courtivron eut une légère envie d'aborder la carrière diplomatique. Il essaya sa plume sur un sujet qui pouvait la lui ouvrir, s'il n'eût pas été ramené par une plus mûre réflexion à poursuivre de préférence celle dans laquelle il se trouvait déjà fort avant engagé. Il s'agissait de l'histoire de la guerre pour la succession de l'électeur de Bavière, Maximilien-Joseph, mort sans enfans, et des négociations qui ont précédé le traité de Teschen : événemens contemporains auxquels étaient attachés les grands noms de l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche, et de Frédéric, roi de Prusse. Ce fut cet essai qui ouvrit à son auteur, sinon l'entrée du temple mystérieux de la diplomatie, du moins les portes de l'Académie de Dijon, où siégeait déjà le marquis de Courtivron, son père, pensionnaire vétéran de l'Académie des sciences, à côté des Buffon, des de Brosses, des Guiton de Morveau, des Maret, des Durande, et de tant d'autres célébrités scientifiques et littéraires.

Le manuscrit présenté à l'Académie de Dijon par le candidat, n'offrait cependant pas son travail complet, mais seulement la première partie contenant l'exposé des causes de la guerre et le tableau des opérations de la campagne de 1778. Ce ne fut qu'en 1783, que le nouvel académicien donna au public l'ouvrage entier.

L'ouvrage, dans son ensemble, justifia l'idée que l'Académie en avait prise à l'avance, d'après le compte

qu'elle s'était fait rendre de la première partie *. En effet le plan en est bien rempli. L'auteur, constamment à la hauteur de son sujet, peint à grands traits, avec une noble hardiesse de vérité, et les événemens, et les personnages qui y ont joué un rôle plus ou moins important. Ses aperçus sont d'un observateur clairvoyant; ses réflexions d'un penseur judicieux. Son style est sage, simple, clair et tel que le comporte une pareille composition. A part la discussion un peu aride d'une foule de titres, de diplômes, de pactes de famille et autres instrumens si soigneusement recueillis et conservés dans les chancelleries allemandes : discussion à laquelle l'auteur eût voulu vainement échapper, tant elle tenait essentiellement à son sujet, cette composition offre une lecture intéressante et instructive. Elle a d'ailleurs le mérite propre aux spécialités historiques, qui fait qu'elles sont toujours recherchées.

M. de Courtivron porta quelquefois son hommage à cette puissance, aujourd'hui déchue, qui était dans la très-antique possession d'inspirer les poètes et de leur dérouler l'avenir. L'envoi qu'il fit à l'Académie de la première partie de son Essai historique, était accompagné d'une pièce de vers qu'il serait difficile de retrouver **, et qui n'est vraisemblablement pas la seule qui ait découlé de sa veine..... Mais qu'ai-je besoin d'insister sur un point auquel M. de Courtivron n'attachait que peu ou point d'importance! Il a assez d'autres droits à l'estime publique, pour que je n'aie

* Les commissaires de l'Académie étaient MM. Mailly, auteur de l'*Esprit de la Fronde*, des *Fastes Juifs et Romains*, etc., et l'abbé Boullemier, l'un des savans coopérateurs de l'édition, en cinq vol. in-fol., de la *Bibliothèque historique de France*, donnée par un autre académicien, M. Fevret de Fontette.

** Lettre de mon confrère, M. Pingeon, secrétaire de l'Académie, du 2 décembre 1833.

pas à regretter l'absence des élémens qui eussent pu me fournir matière à le louer comme poète.

La variété de ses connaissances et sa capacité qui n'avaient point échappé à ses pairs dans sa province, lui valurent leurs suffrages lorsqu'ils furent appelés, en 1789, à se faire représenter aux Etats-généraux du royaume. Il fut élu député suppléant de la noblesse par l'assemblée bailliagère de Dijon. Mais il ne fut pas dans le cas de remplir ce mandat honorable.

Sans connaître précisément quelle fut l'opinion de M. de Courtivron sur la révolution imprévue qui naquit de la réunion des Etats-généraux, sa philosophie, la modération de son caractère et la sagesse de sa conduite pendant les premières années de cette ère nouvelle, me portent à penser qu'il n'eût pas hésité d'en subir les conséquences dans sa position militaire, si elle n'eût pas dégénéré en une monstrueuse anarchie. Mais il ne crut pas devoir livrer sa tête à l'effroyable démagogie qui menaça bientôt tous ceux que le hasard avait fait naître nobles, et qui, plus tard, frappa indistinctement toutes les classes de la société. Il quitta donc la France, en 1792, assez à temps pour échapper aux sanglantes saturnales des années suivantes. Il resta exilé de sa patrie pendant huit années; mais ce temps ne fut point tout-à-fait perdu pour son pays, car il songea à mettre à profit les loisirs de sa position sur la terre étrangère, pour le servir de son savoir et de sa plume. C'est dans ces généreuses dispositions qu'il fit connaissance, en Allemagne, avec le célèbre anglo-américain, Benjamin Thomson, comte de Rumford, ministre de Bavière, qui vint puissamment les seconder. Une singulière conformité d'âges, d'études, de professions, de goûts et de sentimens, fit naître l'amitié qui les lia bientôt l'un à l'autre.

Rumford, homme d'Etat, administrateur, joignait à une connaissance profonde des sciences physiques et mathématiques, une grande ardeur pour tout ce

qui importait à l'utilité publique. Il avait publié en anglais, soit séparément, soit dans les *Transactions philosophiques*, ses expériences, ses découvertes et ses travaux, réunis sous le titre modeste d'*Essais politiques, économiques et philosophiques*. M. de Courtivron, frappé du mérite et de l'utilité de ces savantes productions d'un esprit élevé et généreux, sur lesquelles il eut de fréquens entretiens avec leur auteur, travailla bientôt à les naturaliser en France par une traduction. Il en fit imprimer une partie à Genève, en 1799. Ce recueil * comprend les neuf premiers *Essais*, qui traitent du soulagement et de la nourriture des pauvres, de la chaleur, de la lumière, de la construction des cheminées publiques et particulières, etc.; il obtint un succès fondé à la fois sur le mérite et la réputation de l'original anglais, et sur la fidélité de la version française.

Rentré en France, en 1800, par suite de sa radiation de la liste des émigrés, M. de Courtivron y mit la dernière main à sa traduction. Le *dixième Essai*, divisé en trois parties, fut publié à Paris; la première partie en 1802, la seconde la même année, et la troisième en 1804. L'année 1806 vit paraître les cinq autres *Essais* qui complètent l'ouvrage de l'auteur anglo-américain. Ces Essais renferment de nouvelles expériences sur les sujets traités dans les neuf premiers, et notamment sur l'emploi de la vapeur de l'eau bouillante comme véhicule de chaleur.

Au retour de son exil, M. de Courtivron avait pris sa résidence à Bussy-la-Pesle, dans l'arrondissement de Dijon. La confiance qu'il inspira bientôt à l'Administration, par la franchise et la loyauté de son caractère, par la droiture de sa conduite, le fit appeler aux fonctions de maire de cette commune rurale. Il fut aussi nommé lieutenant de la grande louveterie

* Deux vol. in-8°.

dans le département de la Côte-d'Or. Plus tard, il se rapprocha de Dijon par la translation de son domicile à Villecomte, dont il devint aussitôt et resta long-temps maire.

Il préluda ainsi, sans s'en douter, à la direction de l'administration d'une grande ville, qui devait lui être confiée dans un avenir éloigné. Il rendit à ses administrés villageois, sous le rapport de leurs intérêts communs, comme sous celui des intérêts privés de chacun, les services qu'ils étaient fondés à attendre de son zèle pour l'ordre et le bien public; de sa capacité, de son crédit et de son obligeance naturelle : ce qui ne l'empêchait pas de seconder consciencieusement l'Administration générale, pour tout ce qui entrait dans les attributions du pouvoir extra-municipal délégué aux maires.

Dans l'exercice de sa lieutenance de la grande louveterie, M. de Courtivron apporta l'expérience qu'il avait dès long-temps acquise sur cette branche d'économie rurale et administrative. Les loups se multipliaient en France dans une progression qui, en excitant les plaintes des cultivateurs, attirait l'attention du Gouvernement. Les départemens les plus boisés, tels que celui de la Côte-d'Or, étaient des repaires où les avait refoulés, de proche en proche, la guerre hors de nos frontières. Il était instant de combattre ce fléau redoutable. Ce fut là l'occasion de la publication que fit, en 1809, M. de Courtivron, d'un petit ouvrage qui fut alors fort répandu. Il avait pour objet de faire connaître à l'Administration et d'indiquer aux habitans de la campagne les moyens qu'il employait lui-même pour la destruction du féroce ennemi des troupeaux, et qui lui avaient constamment réussi. Sa tactique pour faire aux loups une guerre à mort, offre accessoirement les moyens de se délivrer des renards, des fouines et des blaireaux : animaux qui, s'ils ne sont pas aussi dangereux que les

loups, ont un genre de nocuité particulier à chacune de leurs espèces (111).

En 1816, M. de Courtivron communiqua à l'Académie une traduction française de *la Pucelle d'Orléans*, tragédie en cinq actes du célèbre poète Schiller, qu'il avait fait précéder de quelques observations sur le théâtre allemand. Ces observations offrent de la pièce de Schiller un examen raisonné, une critique judicieuse, et un éloge renfermé dans les bornes d'une sage mesure. Un homme formé à l'école des Anciens, un homme de goût, osons le dire en face de l'école moderne, ne pouvait partager l'enthousiasme outré que cette production dramatique avait excité sur sa terre natale. Il ne pouvait louer sans restriction une tragédie qui, au mépris d'une autorité plus ancienne que les règles tracées par Aristote, celle du bon sens, ne comprend rien moins que la vie tout entière de l'héroïne; une tragédie qui, d'ailleurs, représente la vierge de Vaucouleurs si peu ressemblante à celle que peint l'histoire, que les Français y recherchent vainement le tableau des qualités et des vertus qui rendent à leurs yeux Jeanne d'Arc si intéressante.

Toujours fidèle à l'Académie, M. de Courtivron lut à sa séance publique du 4 juillet 1818, l'Eloge historique de Louise-Auguste-Wilhelmine-Amélie de Mecklenbourg-Strélitz, reine de Prusse, morte le 25 juillet 1810, dans la trente-cinquième année de son âge. Le tableau touchant que présenta l'orateur des vertus et des infortunes de cette princesse, exemple et modèle sur le trône, de tendresse conjugale et d'amour maternel, enleva les suffrages de l'assemblée. Son discours, empreint dans toutes ses parties de cette sensibilité qui constitue l'éloquence du cœur, obtint le même succès dans le public, lorsqu'il y fut répandu par la voie de la presse.

M. de Courtivron a laissé en portefeuille quelques écrits qu'il n'avait pas destinés à subir le grand jour.

Il est fâcheux qu'un *Voyage vinographique dans la Côte-d'Or* soit de ce nombre ; car il pourrait fournir, par les observations topographiques, historiques, scientifiques, vinicoles et commerciales qu'il renferme sur les côteaux explorés par l'auteur, un chapitre capital à la statistique de ce département, dans le lot duquel est tombé le plus renommé des vignobles, par la division politique que la province de Bourgogne a éprouvée.

Successivement maire depuis près de vingt ans, de deux communes rurales, M. de Courtivron touchait à la fin de sa soixante-neuvième année, lorsqu'une ordonnance royale du 20 juin 1821 l'appela aux mêmes fonctions dans la ville de Dijon. Sa nomination eut le rare avantage d'obtenir l'approbation des citoyens de toutes les classes et de toutes les opinions. Le 19 juillet, son installation solennelle fut saluée par le retentissement flatteur des acclamations publiques.

Le nouveau magistrat ne trompa ni la confiance du pouvoir qui l'avait envoyé, ni les espérances de la cité qui l'avait si honorablement accueilli.

Aussi, lorsqu'éprouvé par quatre ans et demi d'exercice du pouvoir municipal, le renouvellement quinquennal des maires amena une ordonnance du 18 décembre 1825, qui le continuait dans ses fonctions, le jour de sa seconde installation vit éclater non plus les élans de l'espérance, mais les transports de la reconnaissance des citoyens. Le soir, presque toutes les maisons furent illuminées, comme d'un commun accord ; et cette inscription :

AU PÈRE DU PEUPLE ! AU PROTECTEUR DES ARTS !

qui ressortait d'un transparent placé au centre de l'illumination de la belle colonnade du nouveau Théâtre, exprimait d'une manière touchante, les sentimens dont toute la ville était pénétrée (IV).

L'administration de M. de Courtivron, considérée

dans son ensemble pendant l'une et l'autre période de sa durée, apparaît constamment éclairée, active, vigilante, juste, impartiale, généreuse et paternelle. Signalée d'abord, sous le rapport des nombreuses parties de la police, par de nouveaux réglemens sagement combinés, et par la remise en vigueur d'anciennes dispositions, les unes mal exécutées, les autres tombées en désuétude; elle fut marquée d'ailleurs par un ordre parfait maintenu dans les finances; par des travaux de construction et d'embellissement d'une haute importance, et d'un intérêt souvent plus que local, parmi lesquels domine le magnifique théâtre dont il lui était réservé de réaliser le long rêve; en un mot, par une recherche ingénieuse de tout ce qui pouvait contribuer au bien-être des habitans, et à leur faire trouver agréable le séjour de leur ville *.

Dans la première période de son administration, en 1823, M. de Courtivron fut appelé à prendre place au Conseil général du département de la Côte-d'Or; et, chose remarquable, ses collègues, parmi lesquels siégeaient nombre de personnages revêtus des plus hautes dignités, l'appelèrent, pendant plusieurs sessions de suite, à la présidence de l'assemblée (VI).

Ce fut aussi en 1823, que la récompense de ses services civils, l'insigne de la Légion d'Honneur, vint briller sur sa poitrine à côté de la croix de Saint-Louis dont avaient été, quarante-trois ans plus tôt, récompensés ses services militaires et une action éclatante de sang-froid et de courage (VII).

Enfin parvenu à l'âge de soixante et dix-sept ans, M. de Courtivron, sentant que bientôt le fardeau de l'administration allait devenir trop pesant pour ses

* Un tableau développant la série des travaux administratifs qui honorent la mémoire de M. de Courtivron, pourrait offrir ici un enseignement utile, mais il trouvera plus convenablement sa place parmi les notes (V).

forces, résigna ses fonctions de maire en mars 1830. (VIII.)

Il jouissait dans le calme de sa conscience, d'un repos nécessaire après une vie si bien, si honorablement remplie, lorsque, pour se soustraire à l'isolement qui attristait son intérieur, il prit la résolution de se retirer au château de Bussy-la-Pesle, habité par son fils aîné et sa famille. Mais après à peine une année embellie par les jouissances que lui offrait cette résidence nouvelle, il éprouva un affaiblissement, dont les progrès furent extrêmement rapides, et qui, sans autre affection, sans souffrances, et nonobstant les secours de l'art et les soins de la tendresse filiale, termina ses jours. Il mourut, muni des consolations de la religion, et avec une résignation édifiante, le 28 octobre 1832, dans la quatre-vingtième année de son âge.

Il est des familles dans lesquelles les vertus et les talens sont héréditaires, et l'on peut reconnaître le collègue que nous regrettons, dans le portrait que Condorcet a tracé de M. le marquis de Courtivron père :

« Il était bon avec discernement et sans faiblesse.... Il savait beaucoup, parlait bien et sans prétention de ce qu'il savait, jamais de lui-même.... Il a paru s'oublier toute sa vie pour ne s'occuper que du bien qu'il pouvait faire, et de ses devoirs qu'il remplissait avec exactitude.... Sa philosophie était celle d'une raison éclairée, mais elle se montrait dans ses actions plutôt que dans ses discours.... Son ame était forte.... Toujours juste sans austérité, sensible sans faiblesse, il voulait sincèrement le bonheur de ses semblables; il y contribuait autant qu'il était en lui.... Il plaçait ses bienfaits avec sagesse, ne négligeant rien pour s'assurer qu'ils auraient une utilité réelle et durable : mérite sans lequel la bienfaisance peut être encore un sentiment estimable, mais n'est plus une vertu.... Il a eu ce mérite rare d'avoir voulu

être meilleur avec les années et d'y avoir réussi.... Les défauts qu'on avait pu observer en lui avaient cessé de frapper les yeux de ses amis, et l'âge ne lui en avait point donné de nouveaux.... Comme il avait apprécié la vie, il l'a quittée sans trouble, peut-être sans regret. Et le seul sentiment qu'il ait été possible d'apercevoir à travers le calme et le silence de ses derniers momens, a été la reconnaissance des soins qu'on lui rendait, et l'attention soutenue de ménager la sensibilité de sa famille. »

Je ne placerai en regard de ces parties détachées d'un beau tableau qu'une simple esquisse, tracée d'après mes souvenirs, des traits qui doivent compléter le portrait de M. de Courtivron. Cette combinaison suffira pour le faire connaître tout entier ; elle remplira mieux cet objet que l'ensemble d'une composition d'une touche mal habile.

M. de Courtivron portait sur sa physionomie une teinte de sévérité qu'effaçaient, dans ses relations sociales et dans l'exercice du pouvoir, ce ton de politesse, cette urbanité de langage, ce respect des convenances qu'il avait appris à une école de bon goût, je veux dire, dans les cercles de la bonne compagnie. Si un ridicule venait à le frapper, il le frondait dans l'occasion, sans toutefois la chercher, avec un sourire voltairien, et une finesse piquante toujours restreinte dans les limites d'une gaîté spirituelle.

Il avait l'ame grande, les sentimens élevés. Il portait partout l'esprit de mesure, d'ordre et de précision qui réglait sa conduite privée. A une éminente rectitude de jugement, il joignait cette volonté forte et persévérante, qui envisage l'obstacle, passe au travers, et marche droit au but que rarement elle manque d'atteindre.

Sans avoir trouvé l'occasion de fouler les champs de bataille, il sut se montrer homme de cœur, de tête et de main dans une circonstance mémorable.

Tous les instans que ne réclamaient pas ses devoirs,

il les consacrait à la culture des branches de la science et de la littérature qu'il affectionnait de préférence.

Administrateur éclairé, équitable, obligeant, humain, il était accessible, sans acception de personnes, à tout ce qui recourait à sa justice ou sollicitait ses bons offices. Quand il ne pouvait répondre autrement que par un refus, il en tempérait la formule, et il le motivait par des raisons dont il savait faire comprendre la portée. Sa sage tolérance en matière d'opinions en faisait un homme à part. Il aimait à appuyer de son crédit les services méconnus et le mérite modeste. Ami des arts, il s'y connaissait bien, les encourageait et les protégeait par tous les moyens qui étaient en sa puissance.

Riche et généreux, il satisfaisait honorablement aux convenances de sa position sociale et du rang qu'il occupait dans l'ordre politique. Sa maison était ouverte aux gens en place, aux officiers de la garnison, à l'élite des citoyens et aux étrangers de marque. Il recevait les uns et les autres à sa table toujours délicatement servie. Il faisait ainsi les honneurs de la cité, mettant chacun à son aise.

Enfin tout son temps était consacré aux intérêts de ses administrés; et son crédit, sa bourse même à leur procurer des avantages et des agrémens, dont jusqu'à lui ils n'avaient pas connu la jouissance. Il ne vivait que pour ce qu'il appelait sa famille adoptive.

Aussi, depuis sa mort, qui a suivi de près sa retraite des affaires publiques, M. de Courtivron n'a pas cessé d'être présent à la pensée des Dijonnais par tout ce qu'ils lui ont vu opérer de bien. De même aussi sa mémoire se perpétuera chez leurs neveux, à l'aspect imposant du somptueux monument scénique dont s'est enrichie, pendant sa magistrature, la patrie de Longepierre, de Crébillon, de Rameau, de Piron, et de tant d'autres hommes illustres.

NOTES.

(1) Il vient de paraître un ouvrage qui a pour titre *Souvenirs de la marquise de Créquy* et dont plusieurs fragmens avaient été déjà publiés dans l'*Europe littéraire*. Dans le 1er volume de cet ouvrage, à la fin d'un chapitre consacré à passer en revue plusieurs familles fort connues, sur lesquelles l'illustre douairière exerce plus ou moins la malignité de sa plume, elle s'attaque à la famille Le Compasseur à propos de l'adjonction du nom de *Créquy Montfort* au sien et prétend y voir « *on ne sait quelle arrière-pensée d'usurpation* » en ajoutant qu'elle eût contesté ces noms aux membres de cette famille s'ils n'avaient pas évité de passer des actes dans le ressort du parlement de Paris.

Il y a là autant d'erreurs que de mots, et sans entrer dans de longs détails historiques et généalogiques qui m'entraîneraient trop loin et qui pourraient paraître déplacés, je vais, sans sortir de mon sujet, répondre à cette assertion plus qu'hasardée, et prouver combien les souvenirs de Mme de Créquy l'ont mal servie.

D'abord, quant à l'adjonction du nom de *Créquy-Montfort* à celui de Le Compasseur, elle existait dès le XVe siècle, sans que pour cela cette famille eût la prétention d'appartenir à la maison de Créquy. Dans l'église paroissiale de St.-Loup à Troyes en Champagne se voyait l'inscription suivante :

Hic jacet Tanneguidus Le Compasseur Créqui Montfort, cui Alix de Chauvirey conjux ejus et Robertus filius hoc posuerunt epitaphium.

M. CCCC LXXI.

Plus bas un écusson aux armes mi-partie de *Le Compasseur Créquy Montfort* d'une part, et de *Chauvirey* d'autre part (1).

(1) La démolition de l'église de St-Loup a fait disparaître ce petit monument; mais son authenticité n'est pas pour cela dans le cas d'être révoquée en doute, car elle est constatée par le relevé exact qu'en ont fait sur place et inséré dans leur procès-verbal les experts-jurés, nommés d'office par ordonnance sur requête en compulsoire rendue le 11 juillet 1756 par le lieutenant-général du bailliage de Troyes.

L'impétrant était le comte de Brancion, qui avait épousé la sœur de Gaspard le Compasseur et qui rassemblait les preuves nécessaires pour faire admettre une de ses filles comme chanoinesse au chapitre de Château-Châlons en Franche-Comté.

Sur la fin du XVIe siècle, un Le Compasseur Créquy Montfort, sieur de Vitré, contractait mariage avec Françoise de Mâlain, et avait séance aux États de Bourgogne en 1577.

Ainsi en ajoutant ces noms au sien, Gaspard Le Compasseur, fils de Jean, marquis de Courtivron, et de Marie-Pierrette-Françoise-Charlotte de Clermont-Tonnerre, ne faisait que reprendre un nom qu'avaient porté sans contestation plusieurs membres de sa famille.

Il évitait si peu de « *passer des actes dans le ressort du parlement de Paris,* » ainsi que le prétend Mme de Créquy, que c'est à *Paris*, en 1768, qu'il obtenait des lettres-patentes pour l'érection de deux foires au village de Tarsul, et la commutation du nom de ce village en celui de Le Compasseur Créquy-Montfort. C'est à *Paris*, que sur les preuves faites pardevant M. *d'Hozier*, il faisait admettre son fils aîné aux pages de la grande Écurie, et que ses deux frères faisaient leurs preuves pour être reçus chevaliers de *Malte*. C'est à *Paris* et sous le nom de Le Compasseur Créqui-Montfort que le marquis de Courtivron dernier mort contractait mariage avec Stanislas-Christine de Clermont-Tonnerre, en 1779; et son contrat fut signé par le Roi et par les princes du sang, M. le comte de Provence et M. le comte d'Artois; tout cela du vivant de Mme de Créquy morte en 1810. On voit donc qu'elle n'eût pas manqué d'occasions d'attaquer cette famille si elle en avait eu le droit, comme elle veut bien le faire entendre.

Au reste, bien d'autres familles, comme je le disais plus haut, ont été en butte aux traits acerbes de la critique de Mme de Créquy, et auraient, sans doute, plus d'une réclamation à faire; mais on sait le peu de confiance que doivent, en général, inspirer ces sortes d'écrits publiés long-temps après la mort de leurs auteurs qui n'ont pu ni présider à leur publication, ni réformer leurs jugemens, surtout quand ce sont des *souvenirs* jetés sur le papier à mesure qu'ils se présentent à la mémoire. Néanmoins j'ai cru de mon devoir de ne pas laisser sans réponse une attaque injurieuse, portée contre une de nos plus honorables familles qui, fixée en Bourgogne depuis plus de trois siècles, y a occupé des places distinguées, soit dans le civil, soit dans le militaire, et a toujours joui d'une considération méritée (1).

(1) En 1598, 1602, 1629, 1671, 1745, etc., les Le Compasseur avaient séance à la chambre de la noblesse des Etats de Bourgogne. (Voyez *Catalogue et armoiries des gentilshommes qui ont assisté à la tenue des Etats-généraux du duché de Bourgogne depuis 1598 à 1787.* Dijon, 1760, in-folio, et la suite, en tout 42 planches.)

En 1620, Claude Le Compasseur était conseiller au parlement, puis

(II) Pour la sûreté de M. de Malseigne, commandant de la brigade des carabiniers, M. de Courtivron et ses camarades qui servaient dans ce corps étaient parvenus à travers les flots de la multitude ameutée, et de la soldatesque en révolte, à le conduire dans les prisons de la ville de Nancy. Peu après il fut mis en liberté à la réquisition de M. de Bouillé marchant sur cette ville à la tête d'une petite armée de garde nationale et de troupes de ligne.

J'ai dit que les braves camarades de M. de Courtivron n'eurent pas tous comme lui le bonheur d'échapper aux atteintes des coups de fusil dirigés contre eux. En effet, tandis que M. de Courtivron tiré à bout portant par une main sans doute mal assurée, fut manqué, M. de Vogüé reçut un coup de feu qui lui cassa un bras et un autre qui lui laissa une balle dans les reins. Ces blessures graves, glorieux témoignage de son courage, valurent à M. de Vogüé la croix de St.-Louis.

(III) La brochure de M. de Courtivron a pour titre : *Moyens faciles de détruire les loups et les renards, à l'usage des habitans de la campagne,* par T. de C., lieutenant de louveterie du département de la Côte-d'Or, avec cette double épigraphe :

Tum laqueis captare feras et fallere visco
Inventum et magnos canibus circumdare saltus.

Le loup est l'ennemi commun,
Chiens, chasseurs, villageois s'assemblent pour sa perte.
La Font. liv. X, fable V.

Paris, Migneret, impr., et *Desenne,* libraire, 1809, in-8°.

Dans le coup-d'œil sur *le loup* par lequel l'auteur entre en matière, il trouve l'occasion de relever par une note précédée d'une modeste précaution oratoire une erreur échappée à Buffon son illustre compatriote « .....Ce savant naturaliste, dit-il, conclut d'une seule expérience faite à Montbard, que les loups et les chiennes, et réciproquement, ne peuvent jamais s'accoupler ni produire un animal de race croisée. Il existe

conseiller d'état; François, Bernard et Jean étaient successivement conseillers, puis présidens à mortier dans les 16e et 17e siècle; en 1621 et 1622, Benigne Le Compasseur, sieur de Cortivron (*sic*) était vicomte-majeur de Dijon. (Voyez planche V, nos 49 et 50 du *Recueil des planches gravées d'après la collection des jettons des villes et maires de Dijon*, etc., tirée de mon cabinet, et publiée à Dijon, 1814; in-4°.

En 1595, Henri IV, dans son camp devant Dijon, érigeait en baronie la terre de Courtivron en faveur de Claude Le Compasseur, pour reconnaître ses bons et loyaux services, etc. ; et plus tard, en 1698, elle fut érigée en marquisat par Louis XIV, en faveur de Jean Le Compasseur, aïeul du défunt.

actuellement à la ménagerie du Jardin des Plantes à Paris, un chien métis produit d'une louve et d'un chien, et j'ai vu à Sondershausen dans la ménagerie du prince de Schwartsbourg, un animal produit d'une chienne et d'un loup. Ces faits qu'on aura probablement observés avant moi sont incontestables, et prouvent que l'antipathie ordinaire de ces animaux cède quelquefois aux besoins impérieux de la nature. J'ai fait nourrir deux louveteaux par une chienne courante; et elle avait pour ses élèves la même sollicitude que pour ses chiens. »

(IV) La seconde installation de M. de Courtivron présidée par M. d'Arbaud, alors préfet de la Côte-d'Or, eut lieu le 19 janvier 1826. L'allocution prononcée dans cette circonstance solennelle par M. de Courtivron et qu'ont recueillie les journaux dijonnais de ce temps, est non moins remarquable par la pensée qui y domine, que par le talent avec lequel elle est exprimée. Le fragment qui suit ne me démentira pas : « Le « jour où pour la première fois, le Roi daigna m'appeler aux « honorables fonctions de maire de cette ville, ce n'est pas, je « l'avoue, sans quelque crainte et quelque hésitation que je « consentis à me charger, à mon âge, des soins et des devoirs « que ce choix m'imposait. Mon zèle pour le bien public, mon « désir ardent de me consacrer tout entier aux intérêts de mes « compatriotes, ma résolution ferme de ne négliger aucune des « parties de mon administration, ne me rassuraient point assez « contre les obstacles et les difficultés que je prévoyais. Au- « jourd'hui, Messieurs, et j'aime à le dire, à des sentimens « qui seront toujours les mêmes, se joint une confiance que « vous pouvez regarder comme votre propre ouvrage. — Té- « moins de mes efforts, de mon désir de bien faire, vous n'a- « vez pas tardé à m'honorer d'une bienveillance si flatteuse, « que j'y ai trouvé d'abord la récompense de mes travaux, et « que bientôt le fardeau m'a paru plus léger. — J'ai cherché à « mériter de plus en plus vos suffrages, noble but auquel j'as- « pirais. — J'ai rencontré au-delà de mes espérances. — J'ai « rencontré le prix le plus précieux pour le cœur d'un homme « de bien; le prix qui, en animant le courage, double la force « et les moyens; l'affection et, je le dis avec quelqu'orgueil, la « reconnaissance de mes administrés. — Aussi n'ai-je point « balancé à accepter de nouveau les fonctions que S. M. me « confie; les années survenues n'ont point effrayé un zèle soute- « nu par un tel encouragement. J'ai vu d'ailleurs dans la première « période de mon administration quel secours j'avais à attendre « des fonctionnaires qui me sont adjoints et d'un conseil muni- « cipal où l'amour du bien s'unit aux talens de l'expérience,

« où je trouve à la fois des lumières pour guider ma marche et
« des moyens pour l'assurer. — Combien encore les relations
« si fréquentes que les soins qu'exige ma place m'ont données
« avec le premier administrateur de ce département, en
« m'apprenant à le connaître, n'ont-elles pas servi à me rendre
« faciles et agréables mes devoirs et mes fonctions !...... »

(v) A peine en fonctions, M. de Courtivron, portant son attention sur la boulangerie, met à exécution les dispositions du décret de 1813 relatives à l'approvisionnement permanent des boulangers; l'exercice de la profession de boucher est soumis à des règles généralement applaudies. Un règlement sur la police des spectacles (matière délicate) a le rare bonheur d'obtenir obéissance, sans aucune démonstration de force ni de rigueur. Diverses dispositions assurent la libre circulation dans les rues, leur propreté et une plus longue durée de leur éclairage. La mendicité est réprimée; elle disparaît des abords et de l'intérieur des églises. Plus tard les égoûts des eaux ménagères sur la voie publique sont supprimés. Le pavement des rues est perfectionné, et les pavés soigneusement réparés et entretenus. Les constructions et édifices communaux sont mis en bon état de réparation. Les nombreuses et belles promenades publiques sont l'objet des plus grands soins et d'une sage surveillance. Les rues St-Benigne, et derrière St-Philibert, et celle dite Cour d'Époisses sont élargies. Le bastion de la porte St-Pierre est démoli, et par cette démolition un vaste terrain propre à recevoir de belles constructions et à rendre les abords de la ville faciles et agréables, est aplani. Une route est percée depuis la Porte-Neuve pour gagner la route de Gray. Enfin le théâtre dont la nécessité était vivement sentie, et que les Dijonnais appelaient depuis longtemps de tous leurs vœux, est construit, décoré et ouvert au public (1). Les établissemens de bienfaisance sont soutenus et reçoivent d'utiles extensions sans surcharges pour la commune. Un cours spécial gratuit de géométrie appliquée aux arts et à la mécanique est fondé (1826). Malheureusement cet établissement si utile, d'abord suivi avec empressement par une foule d'artisans déjà favorisés par l'existence de l'école spéciale des arts du dessin, est devenu désert au bout de moins de deux années, malgré les talens, le zèle et les efforts du

(1) C'est sur les plans de feu *M. Cellerier*, Dijonnais, habile architecte, à qui Paris doit le théâtre des Variétés, qu'a été projeté le théâtre de Dijon. Les travaux de ce superbe édifice entrepris en 1811 et interrompus la même année, ayant été repris au printemps de 1823, depuis les fondemens, sous la direction d'un autre architecte aussi né à Dijon (M. Vallot), ont été terminés en 1827. Les dépenses de sa construction se sont élevées à 631,879 f. 24 c., laissant un crédit de 77,065 fr. 74 c. disponibles.

professeur (M. Cirodde). Le droit de propriété du Collége des Godrans est revendiqué contre l'université ; une transaction sur le procès maintient dans cet édifice la bibliothèque publique de la ville, riche de plus de 40,000 volumes, et dont le nombre s'accroît chaque année, ainsi que l'école spéciale de dessin, peinture, sculpture et architecture. Les voies de l'acquisition de la partie du Palais des États, qui forme aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville, sont préparées. L'établissement fixe d'une garnison de cavalerie, très-utile au petit commerce, et très-profitable à l'octroi municipal, est sollicité et bientôt organisé. Ajoutons à ce tableau qui est encore loin d'être complet, ce que la Commission du budget disait dans son rapport, approuvé par le Conseil municipal, séance du 6 janv. 1823 : « C'est aux démarches particu- « lières de M. le maire, qu'est due la faveur de la liquidation « des créances de l'État sur la ville, résultant de la vente et de « l'abandon par l'État du couvent des Bernardines et des deux « halles provenant des églises *des Jacobins* et *de St.-Étienne*. « Cette liquidation a affranchi la ville des demandes exorbi- « tantes du domaine ; et après le paiement d'une somme de « 12,972 fr. 22 c. en 1824, le gouffre énorme de l'arriéré « sera fermé. » Enfin lorsque M. de Courtivron cessa ses fonctions en mars 1830, il laissa la caisse de la ville riche d'un boni de 138,450 fr. 73 c.

(VI) Le Conseil général du département de la Côte-d'Or comptait dans son sein : un maréchal de France duc et pair ; deux lieutenans-généraux dont l'un était aussi duc et pair, et dont l'autre siége aujourd'hui à la chambre des pairs ; deux membres fort distingués de la chambre des députés, et un maréchal de camp.

(VII) Outre les ordres de St.-Louis et de la Légion-d'honneur, M. de Courtivron portait celui de St.-Jean de Jérusalem, dit de Malte ; ce n'est pas qu'il fût entré dans ce dernier ordre, mais il avait obtenu par un bref du grand-maître Bohan, du 24 mai 1784, l'autorisation de porter la croix en considération de ce qu'il avait dans cet ordre ses deux frères consanguins et plusieurs membres de sa famille.

(VIII) L'aîné des fils de M. de Courtivron, M. le comte Louis-Philippe-Marie fut appelé à lui succéder dans ses fonctions de maire de Dijon par ordonnance royale du 27 mars 1830 ; il donna sa démission le 12 août suivant. Sa courte administration avait suffi pour faire augurer qu'il eût dignement remplacé son père.

POÉSIE.

VERS

ADRESSÉS A L'ACADÉMIE DE DIJON,

PAR M. BARROIS,

EN LUI ENVOYANT SON POEME DU SOMMEIL.

J'étais au printemps de la vie,
Et caressant, avec amour,
La main alors blanche et polie
De la Parque jeune et jolie
Qui filait pour moi nuit et jour,
Heureux de la trouver fidelle,
Avec elle j'allai gaîment
Choisir un humble logement
Dans votre cité noble et belle.

Je marchais, brillant de santé,
Mais léger d'or et de cervelle,
Riche d'ailleurs et bien lesté
De maint bel adage dicté
Par la tendresse paternelle,
Et de deux guides escorté;
Comme Rustan, * j'avais Topaze,
J'avais Ébène à mes côtés.
L'un me prêchant avec emphase

* Voltaire, le blanc et le noir.

Un fier mépris des voluptés,
L'autre à mes yeux, avec adresse,
Offrant l'irrésistible attrait
De ces plaisirs de la jeunesse,
Dont l'abus laisse à la vieillesse
Moins de remords que de regrets.

A tous deux empressé de plaire,
J'allais avec rapidité,
Du bal à l'université,
Et du parlement au parterre,
Applaudir au riant tableau
Des Grâces à peine vêtues,
En danse devant les statues
De Crébillon et de Rameau.

Rentré dans mon logis modeste,
Je m'endormais sur le Digeste;
En m'éveillant, je relisais
Ou l'Avare ou le Misanthrope,
Cinna, Phèdre, Alzire ou Mérope,
Et, franchement, je m'y plaisais.
Oui : j'aimais *toutes ces fadaises.*
Excusez-moi, Muses françaises,
Car alors vous n'existiez pas.
Non : Les muses de ma jeunesse
Étaient les beautés de la Grèce.
Vous avez bien d'autres appas !

Belles au teint brun de l'Afrique,
A l'œil fier, aux sourcils épais,
Écrasé sous le noble faix
De votre stature athlétique,
Le vieux Pégase, hélas ! n'est plus.
Qu'importe? il gênait votre allure.

Dans les bourbiers ou sur la dure
Vous marchez si bien les pieds nus.

Partez, le cigarre à la bouche ;
Vous avez vidé le flacon ;
Le rhum était-il assez bon?
Avez-vous l'œil assez farouche?
Partez : vos amans vous suivront.
Par la dureté du langage,
Avec vous, ils aplaniront
Les aspérités du voyage.

Dans la sombre horreur des forêts,
Dans les cavernes solitaires,
Initiez-les aux mystères
De vos charmes les plus secrets.
A leurs chants donnez pour modèles
Ces voix fortes et *solennelles*
Dont on m'assourdit tous les jours ;
La voix des vents et des montagnes,
La voix des mers, la voix des bagnes,
Celle des tigres et des ours.

Allez, diligentes abeilles,
Butinez un riche trésor
De forfaits inconnus encor.
De ces effroyables merveilles
Faites des livres, des tableaux,
Sur-tout des scènes dramatiques,
Pour amuser les jouvenceaux,
Et leurs compagnes romantiques.
A ce besoin d'émotions
Qui fait bouillir les passions
Dans tant de têtes en délire,
Pour le repos des nations,
Puisse enfin tant d'horreurs suffire !

Muses, je ne vous suivrai pas
Dans vos courses aventureuses.
Je hais les routes ténébreuses,
Et crains vos horribles appas.
Vous dédaigneriez mes hommages,
Vous ririez des faibles essais
D'un vieillard briguant vos suffrages,
Et j'aspire à d'autres succès.

Messieurs, vous savez ce que j'ose;
Mais avant qu'une froide main
Dans l'éternité me dépose,
J'aurais voulu que le destin,
Sous votre ciel, me fit encore
Jouir du lever de l'aurore,
Heureux d'étendre mes regards
Sur ce peuple chéri de Mars,
Chéri des filles de mémoire,
Qui couvrit de ses étendards
Tant de fronts chers à la victoire,
Fournit tant de faits à l'histoire,
Tant de chefs-d'œuvres aux beaux-arts.
J'eusse aimé revoir cette terre,
Où, comme un droit héréditaire,
L'esprit enrichit vos enfans;
Où, prodigués par la nature,
Poètes, artistes, savans,
Naissent en foule, comme aux champs
Viennent les fleurs et la verdure;
Mais l'âge qui retient mes pas
Ne permet rien à mon audace,
Sinon d'envoyer à ma place
Un poème qu'on ne lit pas,
Un nom que l'on connaît à peine,

Et qu'avec moi le temps entraîne
Vers le long oubli du trépas.

Dignes émules de vos pères,
O vous! dont le goût épuré,
Et les exemples salutaires,
De leurs doctrines littéraires
Conservent le dépôt sacré;
Si ma muse *soporifique*,
Dans votre enceinte académique
Entrant pour la première fois,
Au doux murmure de sa voix,
Vous berce en défendant ma cause,
Si vous devez à mes travaux
Un long sommeil qui vous repose,
Ne dédaignez pas mes pavots;
Hélas! c'est par eux que je vaux,
Si pourtant je vaux quelque chose.

Messieurs! j'ai chanté le sommeil;
Je vous livre à son influence.
Juge qui dort à l'audience
Doit être indulgent au réveil.
Alors une voix qui sait plaire,
Que vous aimez, que je révère,
En ma faveur s'élèvera,
Et peut-être vous séduira.....
Pardon : je me tais, mais j'espère.

Barrois,
Juge de paix du canton de Paray-le-Monial.

Nota. Cette pièce a été adressée à l'Académie de Dijon pour obtenir un diplôme de correspondant; la demande de M. Barrois a été accueillie au mois de juin 1834.



L'Anneau enchanté.

CONTE.

Nos bons ayeux, gens simples et crédules,
Nous ont légué cent contes ridicules
De talismans et d'anneaux merveilleux,
De sorts jetés, de philtres amoureux;
Leurs préjugés, d'une occulte puissance,
A tout propos croyaient voir l'influence;
Comme si l'homme, alors qu'il veut agir,
Était lié par d'invisibles chaînes;
Comme aux sorciers s'il fallait recourir
Pour expliquer les faiblesses humaines.
Si de nos jours l'on est désabusé
Des talismans, des êtres fantastiques,
L'on peut sans doute être encor amusé
Par un récit de nos vieilles chroniques;
J'en fais l'essai.
Dans le pays des Francs,
Une inconnue, étrange personnage,
Qui voyageait en superbe équipage,
En huit cent dix fixa ses pas errans;
Elle prenait le nom de Rosamonde,
Et certain bruit circulait dans le monde,
Que ses attraits, bien qu'un peu surannés,
Faisaient tourner les plus illustres têtes,
Qu'elle avait mis au rang de ses conquêtes

Plus d'un héros et des fronts couronnés.
Charle habitait alors Aix-la-Chapelle,
Charle, vainqueur des Saxons, des Lombards,
Des souverains le plus parfait modèle;
Un grand tournoi vient offrir à la belle
L'occasion d'attirer ses regards.
S'en faire aimer, d'un coup-d'œil est l'affaire,
Tant la sirène a le secret de plaire;
Et ce n'est pas caprice, sentiment,
Désir, c'est plus, c'est..... un enchantement.
L'aventurière exerce un tel empire,
Qu'elle séduit sans moyens pour séduire;
Elle est aimée avec tous ses défauts;
Son rire niais, son regard louche et faux,
Son teint flétri, ses rides, ses grimaces,
Aux yeux charmés du prince sont des graces.
Les courtisans de sa faveur jaloux,
Disaient entre eux : D'honneur, c'est incroyable,
Vieille, fort laide, et Charle à ses genoux!....
Elle a donc fait un pacte avec le diable.
Associée ou non à Belzebut,
Après six mois l'antique favorite
D'un mal cruel sent l'atteinte subite,
Succombe et paie à la mort son tribut.
La passion du Monarque en délire
Survit brûlante à celle qui l'inspire.
Il l'adorait sur son lit de douleur,
Morte qu'elle est il lui trouve des charmes,
Et couvre encor de baisers et de larmes
Ce triste objet de dégoût et d'horreur.
Pour l'arracher d'auprès de son idole,
Vient au palais l'archevêque Turpin,
Prélat adroit dont la douce parole
Au fond des cœurs s'insinue et console.

Il fait si bien que Charle cède enfin
A ses conseils ; dans la chambre prochaine
On le conduit, ou plutôt on l'entraîne,
A demi-mort de douleur et de faim.
Demeuré seul l'archevêque contemple
Cette inconnue, être mystérieux,
Qui dans le cœur d'un monarque orgueilleux
Sut faire naître un amour sans exemple,
Et tout-à-coup à sa main gauche il voit
Un anneau d'or à pierre orientale,
Qui brille et jette un vif reflet d'opale ;
Il s'en saisit et le met à son doigt.
Au même instant....... ô surprise ! ô merveille !
Le désespoir dont Charle est accablé
S'évanouit ; le héros se réveille
Un peu confus, mais calme et consolé.
Quand l'archevêque arrive en sa présence :
Venez, dit-il, prodige de science,
Gloire du siècle, ornement de ma cour,
De ma raison je vous dois le retour,
Attendez tout de ma reconnaissance.
Je veux d'abord, mon bien-aimé prélat,
Vous présenter pour le cardinalat ;
Vous l'obtiendrez ; de cet honneur insigne
Dans mes États personne n'est plus digne.
Après la mort du Pontife romain,
Vous serez Pape et ceindrez la thiare ;
Je veux un jour, ami sincère et rare,
Sur votre front l'attacher de ma main.
Comme son frère à ces mots il l'embrasse.
Notre Prélat, favori malgré lui,
D'un pareil rôle éprouve tout l'ennui ;
Dans le conseil il faut qu'il prenne place
Auprès du roi, qu'il le suive à la chasse ;

De soins, d'honneurs, de fêtes ennuyé,
Il dit souvent : Que la faveur me lasse !
Ah ! quand serai-je enfin disgracié ?
Un jour rêvant dans un lieu solitaire,
Au bord d'un lac : Quel est donc ce mystère ?
Se disait-il, Charle a l'esprit troublé ;
Avec fureur il aime une mégère,
Puis un vieux prêtre ; est-il ensorcelé ?
Mais..... si l'anneau..... c'est un trait de lumière ;
N'en doutons pas, odieuse sorcière,
La Rosamonde avait un talisman
Qu'elle tenait sans doute de Satan ;
Ce diamant par un noir maléfice
A le pouvoir de subjuguer le roi ;
Affreux démon, que ton œuvre périsse ;
Soyez maudits, ton sortilège et toi.
Il dit. L'anneau de dame Rosamonde
Que sa main lance a disparu dans l'onde.
Turpin alors croit le charme détruit ;
Mais du cortège impérial le bruit
Se fait entendre, et l'on voit Charlemagne ;
De ses vassaux l'élite l'accompagne.
Nobles Seigneurs, dit-il, arrêtons-nous,
J'éprouve ici le charme le plus doux.
L'aimable lieu ! quelle onde fraîche et pure !
De prés fleuris quelle riche ceinture !
Mais je veux voir ces flots environnés
De blocs de marbre en bassins façonnés ;
Embellissons la sauvage nature.
Que n'ai-je ici des rameurs, un bateau !
Amis, courez, secondez mon envie,
Je veux ce soir me promener sur l'eau,
Ce soir, demain, tous les jours de ma vie ;
Et désormais je prends chaque matin

Les doux plaisirs de la pêche et du bain.
Aix-la-Chapelle, ô cité sans rivale,
De mes États deviens la capitale,
Et que tes eaux célèbres à jamais
Dans l'avenir proclament mes bienfaits.
Turpin, qui seul est au fait du mystère,
Dit à l'écart : Effet prodigieux !
Du fond du lac le sortilège opère,
Mais cette fois il n'est pas dangereux.

Par M. Bressier.

AMÉLIE DE MONTFORT.

Chronique de Bourgogne.

Le soleil était rouge à son coucher ce soir.
VICTOR HUGO.

Ecoutons ! . . . . Le timbre sonore
Lentement frémit douze fois.
AMABLE-TASTU.

Avez-vous vu la biche blanche
Errer autour du vieux château ? (*a*)
Sur cette pelouse qui penche
Elle a paru près de l'ormeau.
En revenant de la veillée
Passez loin des tours de Montfort,
Jeunes filles ! sous la feuillée
On entend un râle de mort.

(*a*) Le château de Montfort dont les ruines sont situées sur la gauche du chemin de Semur à Montbard fut construit sur la fin du onzième siècle par Bernard de Montfort, familier du duc Hugues Ier.

Cette biche c'est la baronne (*a*)
Qui vient encore parmi nous;
Elle était belle, elle était bonne,
Et son époux était jaloux :
Oh ! c'était une noble femme;
Sa voix retentissait à l'ame
Comme une parole des cieux;
Elle éclairait la vie au regard de ses yeux.
De Frédéric l'injuste défiance
Désenchantait et rendait malheureux
Tous ses jours; et pourtant sa vertu, sa constance
Avaient désespéré plus d'un cœur amoureux.
Hautain baron, gentil trouvère,
Joli page au front noble et pur,
A l'œil ardent, à l'ame fière,
Que rendent fou deux yeux d'azur,
Nul n'avait pu de sa paupière
Faire tomber regard d'amour,
Regard d'amour qui nous enivre,
Regard d'amour qui nous fait vivre
Beaucoup de jours en un seul jour.
Combien de fois à la prière,
Dans la vieille chapelle à la gothique tour,
Elle implora Marie et demanda son père ! . . . .
Elle cachait à tous sous l'abri du saint lieu
Et sa longue tristesse et sa douleur amère,
Et nul ne sut ses pleurs, sinon son père et Dieu !
Guillaume de Nassau chérissait Amélie
Sa fille infortunée; au destin d'un époux
D'un grand nom, mais brisé par les ans et jaloux,

(*a*) La superstition n'a pas manqué de s'emparer du drame que rappelle cette pièce.

La forêt (de Montfort) est hantée, dit-on, par une biche blanche que les paysans appellent *la baronne*.

Comme au vieux tronc rugueux clématite jolie,
Par malheur il avait attaché son destin.
Frédéric-Casimir, farouche Palatin,
S'était fermé le cœur de sa douce compagne
Par ses soupçons jaloux et ses emportemens.
Souvent la nuit dans la campagne
On entendait de longs gémissemèns!

Avez-vous vu la biche blanche
Errer autour du vieux château?
Sur cette pelouse qui penche
Elle a paru près de l'ormeau.
En revenant de la veillée
Passez loin des tours de Montfort,
Jeunes filles! sous la feuillée
On entend un râle de mort!

Un soir la châtelaine attendait son vieux père;
Du sommet crénelé de la plus haute tour
Ses yeux au loin erraient au chemin solitaire.
Son époux inquiet de son air de mystère,
Dans l'ombre la suivait. . . — Hâtez votre retour,
Disait-elle à voix basse : ah! la lune sanglante
Menace d'un malheur!. . . . . Votre marche est trop lente!
Je vous attends, je veux verser mes pleurs
Dans votre sein; vous seul connaissez mes douleurs;
Vous avez le secret de rafraîchir mon ame!
. . . .
Je vois des cavaliers . . . . ils quittent de Chaumour (*a*)
Les chemins périlleux . . . . . Oh! du plus pur amour

(*a*) Nom d'une forêt voisine du château.

Je sens battre mon cœur !.. déjà son page ! . . . — Infame,
S'écria Frédéric qui lui saisit le bras,
Le nierez-vous encor, madame,
Votre amour criminel? . . . Suivez, suivez mes pas ! . . .
Il l'entraîna mourante . . . elle ne suivait pas.
Bientôt après de la tour octogone
On entendit sortir des cris et des sanglots. . . .
Mais elle pardonna : car elle était si bonne !

. . . .

Le son du cor réveille les échos;
Dans l'avenue aux noyers centenaires
Trois cavaliers, lugubres émissaires,
Portant les insignes du deuil,
Chevauchent lentement vers le portail ogive ;
Leur front baissé trahit la douleur la plus vive !
Le pont-levis s'abaisse, ils franchissent le seuil;
Les pas de leurs chevaux éclatent sous la voûte.
Ranimée à ce bruit, la châtelaine écoute;
Elle a séché ses pleurs : elle va le revoir
Celui qu'elle chérit, en qui son cœur espère,
Celui qui la protège et qui l'aime . . . . son père !
Ce mot est doux et pur comme le vent du soir;
Elle aime à le redire. Et puis quand le silence
Succède au bruit des pas, heureuse, elle s'élance
Dans la salle d'honneur ! . . . — Mon père? . . . il est ici? . . .
Dites-le moi. . . . parlez. . . . ne restez pas ainsi ! . . . .

. . . .

Mais non, ne parlez pas ! vos yeux baignés de larmes,
Ces insignes de deuil qui recouvrent vos armes ! . . . .
Le page alors : Malheur ! . . . Baronne de Montfort,
Guillaume de Nassau !.. — N'est plus !.. plaignez mon sort !..

Avez-vous vu la biche blanche
Errer autour du vieux château ?

Sur cette pelouse qui penche
Elle a paru près de l'ormeau.
En revenant de la veillée
Passez loin des tours de Montfort,
Jeunes filles! sous la feuillée
On entend un râle de mort!

Minuit sonnait, et de ses champs d'albâtre
La lune répandait sa lumière bleuâtre;
Le vent soufflait affreux sur l'aride rocher
Et réveillait la voix qui dormait au clocher;
Il semblait ébranler les murs de la chapelle
D'où le bailli d'Auxois reçut d'un Palatin
Une arquebusade mortelle :
(Le sire avait voulu s'amuser un matin.)
Sur les murs du château, la baronne Amélie,
Par la douleur accablée, affaiblie,
Paraît; elle s'appuie aux gothiques créneaux;
Sa chevelure blonde au gré du vent s'épanche.
Ah! qu'elle est belle ainsi; sa longue robe blanche
S'agite mollement et déroule ses flots.
Les yeux levés au ciel, à genoux sur la pierre,
Elle fait à la Vierge une courte prière :
Son dernier mot est encor un pardon;
Puis elle se relève et plus forte et plus fière;
Son œil plonge sans peur dans l'abîme profond
Qui s'étend sous la tour! . . . — Adieu, jours de tristesse,
Dit-elle, l'injustice a flétri ma jeunesse! . . . . —
Des pas de Frédéric la tour a retenti;
Il monte lentement, par l'âge appesanti,
Il appelle! . . . Sa voix trahit toutes ses craintes
Et son ame est en proie à d'horribles étreintes;
Enfin près des créneaux il arrive tremblant! . . .

Mais il voit comme un linceul blanc
Qui tombe en tournoyant dans l'effroyable abîme,
Disparaît bientôt et s'abîme ! . . . .
Aux cris du Palatin : Varlets ! . . . varlets ! . . . Montfort
Frémit, et tout s'éveille à sa voix douloureuse ! . . .
Dans le fossé profond et sur la roche affreuse
Nul débris . . . point de sang . . . nulle trace de mort ;
Mais seulement une biche craintive
A la robe de neige a fui comme le vent ;
Depuis lors on entend le soir sa voix plaintive,
Car autour de Montfort elle rôde souvent.

Avez-vous vu la biche blanche
Errer autour du vieux château ?
Sur cette pelouse qui penche
Elle a paru près de l'ormeau.
En revenant de la veillée
Passez loin des tours de Montfort,
Jeunes filles ! sous la feuillée
On entend un râle de mort !

Dijon. Jules Pautet.

DEUX TREIZAINS IMITÉS DU LATIN.

1.

MON OPINION SUR LÉONIE ET VALENTINE,

AIMABLES SŒURS.

Léonie a des yeux charmans,
Et ce solide esprit qui sait toucher notre ame,
Et ce parler si doux qui sait ravir nos sens;
Chacun voudrait l'avoir pour femme!...
Sage comme Pallas, belle comme Vénus,
Mais espiègle parfois, comme on l'est à Cythère,
Par ses talens, par ses vertus,
Valentine a le don de plaire;
Entre les deux, si je devais choisir,
Mon embarras serait extrême!...
Mais, non!.... je leur dirais, sans aucun déplaisir :
« Mon cœur toutes les deux également vous aime,
« Et pour toutes les deux je veux vivre et mourir. »

2.

PROFESSION DE FOI A JULIA.

En vérité, vous n'êtes pas polie
De repousser ainsi mes complimens!...

Que me sert-il que vous soyez jolie,
Que vous ayez vertus, grâces, esprit, talens;
Qu'en vous voyant, aussitôt on vous aime?...
Puisque, malgré l'envie extrême
De répéter parfois ce que chacun me dit,
Je ne puis l'exprimer, ne puis le penser même,
Sans exciter votre dépit!...
Eh! bien, j'en fais serment, et je serai sincère;
Tout discord désormais va cesser entre nous!...
Je saurai vous aimer, mais je saurai me taire;
Quand je ne dirai rien, de quoi vous plaindrez-vous?...

Toussaint,
Bibliothécaire de la ville de Dijon.

LISTE

DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON.

Décembre 1834.

BUREAU.

Président, M. PEIGNOT.
Vice-Président, M. ANTOINE.
Secrétaire, M. PINGEON.
Secrétaire-Adjoint, N......
Bibliothécaire, M. PEIGNOT.
Garde des médailles et antiquités, M. BAUDOT.
Conservateur des collections d'Histoire naturelle, M. ANTOINE.
Trésorier, M. TILLOY.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président, M. PEIGNOT.

M. GUENEAU D'AUMONT.
M. FEVRET DE SAINT-MÉMIN.
M. FRANTIN.
Secrétaire, M. TOUSSAINT.

COMMISSION ANNUELLE D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE,

FORMÉE DANS LE SEIN DE L'ACADÉMIE.

Président. M. DURANDE,
M. TILLOY.
M. MORLAND.
M. SENÉ.
M. PAUTET (Jules).

COMMISSION PERMANENTE DES ANTIQUITÉS,

FORMÉE DANS LE SEIN DE L'ACADÉMIE.

Président, M. BAUDOT.

M. DE CHARREY.

M. FEVRET DE SAINT-MÉMIN.

M. PEIGNOT.

M. N......

Secrétaire, M. D'AUMONT.

ACADÉMICIENS HONORAIRES RÉSIDANS.

M. RANFER, baron DE BRETENIÈRE (O ✻), conseiller d'état, premier président de la Cour royale. 24 *Janvier* 1816.

M. RIAMBOURG, ancien président à la Cour royale. 24 *Janvier* 1816.

M. le chevalier de BERBIS ✻, ancien député de la Côte-d'Or. 12 *Mai* 1822.

M. CHAPER (A.) ✻, préfet de la Côte-d'Or. 26 *Décembre* 1832.

ACADÉMICIENS HONORAIRES RÉGNICOLES.

M. le comte de TOCQUEVILLE (O ✻), commandeur de l'ordre du Mérite civil, *dit* de la couronne de Bavière; de l'ordre de l'Aigle rouge de Prusse, de seconde classe; ancien préfet de la Côte-d'Or. 6 *Mars* 1816.

ACADÉMICIENS HONORAIRES ÉTRANGERS.

S. A. R. le prince AUGUSTE-FRÉDÉRIC D'ANGLETERRE, DUC DE SUSSEX, à Londres. 13 *Mai* 1818.

Lord HOLLAND, Pair d'Angleterre, à Londres. 6 *Mai* 1818.

ACADÉMICIENS RÉSIDANS.

M. le baron DURANDE, ✻ ancien maire de Dijon, et chevalier de l'ordre de Saint-Michel. (Cl. des Sciences et Cl. des Belles-Lettres). 16 *Juin* 1785.

M. Antoine, docteur en médecine, agrégé au ci-devant Collége de médecine de Dijon, ancien médecin des hôpitaux civil et militaire de la même ville, professeur et directeur de l'école secondaire de médecine, membre correspondant de l'Académie royale de médecine et de la Société des arts et agriculture de l'Arriège, etc.; l'un des fondateurs de la Société médicale de Dijon. (Cl. des Sciences). 21 *Décembre* 1786.

M. Vallot, docteur en médecine, professeur-adjoint d'histoire naturelle à la Faculté des sciences de l'Académie royale de Dijon; médecin des épidémies du département de la Côte-d'Or, chargé de l'arrondissement de Dijon; médecin titulaire du Grand-Hôpital; professeur à l'école secondaire de médecine, et de botanique au Jardin des Plantes; membre de la commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, correspondant de la Société royale et centrale d'agriculture de Paris, et de l'Académie royale de médecine de la même ville, membre de plusieurs autres Sociétés savantes, nationales et étrangères. (Cl. des Sciences). 26 *Janvier* 1792.

M. Morland, docteur en médecine, professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences, et de botanique au Jardin des Plantes; professeur à l'école secondaire de médecine. (Cl. des Sciences et Cl. des Belles-Lettres). 30 *Novembre* 1798.

M. Poncet, avocat à la Cour royale, ancien professeur à la Faculté de Droit. (Cl. des Belles-Lettres). 22 *Juillet* 1802.

M. le comte Charbonnel (C. ✠), (G. ✠), lieutenant général des armées du Roi, inspecteur-général d'artillerie. (Cl. des Sciences). 21 *Avril* 1803.

M. Berthot ✠, inspecteur-général de l'Université de France, recteur de l'Académie royale de Dijon, doyen de la Faculté des sciences, professeur de mathématiques à la même Faculté. (Cl. des Sciences). 7 *Juillet* 1803.

M. Protat, docteur en médecine. (Cl. des Sciences et Cl. des Belles-Lettres). 7 *Juillet* 1803.

M. Devosge, directeur de l'école des Beaux-Arts et professeur de peinture à la même école, membre de la commission dé-

partementale des antiquités de la Côte-d'Or. (Cl. des Beaux-Arts). 11 *Mars* 1806.

M. PROUDHON (✱), ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, doyen et professeur de la Faculté de Droit. (Cl. des Belles-Lettres). 17 *Juin* 1807.

M. PEIGNOT (Gabriel), inspecteur de l'Académie royale de Dijon, ancien bibliothécaire de la Haute-Saône; etc. (Cl. des Belles-Lettres). 8 *Décembre* 1813.

M. GUENEAU D'AUMONT, secrétaire de la Faculté des sciences, professeur de physique à la même Faculté et au Collége royal; membre de l'Académie de Nancy. (Cl. des Sciences et Cl. des Belles-Lettres). 24 *Janvier* 1816.

M. NAULT, (O. ✱), ancien procureur-général à la Cour royale. (Cl. des Belles-Lettres). 21 *Février* 1816.

M. GRASSET père, propriétaire, membre correspondant du conseil supérieur d'agriculture près le ministère de l'Intérieur. (Cl. des Sciences). 30 *Décembre* 1818.

M. PERRENET DE CHARREY, propriétaire. (Cl. des Belles-Lettres et Cl. des Beaux-Arts). 8 *Mai* 1822.

M. TILLOY, pharmacien, membre du Jury médical du département de la Côte-d'Or. (Cl. des Sciences). 3 *Juillet* 1822.

M. LORAIN, avocat à la Cour royale, professeur à la Faculté de Droit. (Cl. des Belles-Lettres). 24 *Juillet* 1822.

M. SALGUES, docteur en médecine. (Cl. des Sciences). 24 *Juillet* 1822.

M. SENÉ, docteur en médecine, professeur de chimie à la Faculté des sciences. (Cl. des Sciences). 7 *Août* 1822.

M. BAUDOT père, juge honoraire au Tribunal de première instance, membre de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, de la Société royale des antiquaires de France, de la Société d'émulation du Jura, etc. (Cl. des Belles-Lettres). 28 *Janvier* 1824.

M. TOUSSAINT, conservateur de la Bibliothèque publique de la ville de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres). 19 *Mai* 1824.

M. Bressier ✱, directeur de l'enregistrement et des domaines. (Cl. des Belles-Lettres). 3 *Décembre* 1824.

M. Fevret de Saint-Mémin, conservateur du Musée, membre de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, correspondant de l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut, correspondant de la société d'émulation du Jura. (Cl. des Beaux-Arts). 29 *Décembre* 1824.

M. Frantin aîné, (Cl. des Belles-Lettres). 24 *Mai* 1826.

M. Pingeon, docteur en médecine, membre correspondant de l'Académie royale, l'un des fondateurs de la société médicale de Dijon, correspondant du Cercle médical de Paris, de la Société royale de médecine de Bordeaux, de la société médicale de Bruxelles, de la société de médecine de Lyon, etc. (Cl. des Sciences). 10 *Décembre* 1828.

M. Lorey (Félix), docteur en médecine, ancien chirurgien-major ✱, vice-président de la société médicale de Dijon, membre de la société médicale de Paris, de celle d'histoire naturelle de Paris, des sociétés linnéennes de Bordeaux, de Lyon, correspondant du muséum d'histoire naturelle de Paris, etc., etc. (Cl. des Sciences). 25 *Mai* 1831.

M. Darbois, professeur de sculpture à l'école spéciale des Beaux-Arts. (Cl. des Beaux-Arts). 14 *Décembre* 1831.

M. Stievenart (J.-S.), professeur de littérature grecque à la Faculté de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres). 14 *Nov.* 1832.

M. Paul (Jean-Charles), officier d'Administration de la marine en retraite, ancien sous-chef au ministère de la marine, chef de la division du secrétariat de la préfecture de la Côte-d'Or, membre et secrétaire de la Commission départementale des antiquités. (Cl. des Belles-Lettres). 14 *Novembre* 1832.

M. Pautet (Jules), homme de lettres. (Cl. des Belles-Lettres). 16 *Janvier* 1833.

M. Nodot, naturaliste. (Cl. des sciences). 10 *juillet* 1833.

M. Hubert, inspecteur de l'Académie de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres). 5 *mars* 1834.

M. Arthur, professeur de physique au Collége royal de Dijon. (Cl. des sciences). 31 *décembre* 1834.

ACADÉMICIENS NON RÉSIDANS.

M. Adelon, docteur en médecine, professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre titulaire de l'Académie de médecine, à Paris. 1er *Décembre* 1824.

M. C.-N. Amanton ✠, avocat et ancien conseiller de Préfecture à Dijon, au château royal de Meudon, près de Paris. 2 *Décembre* 1799.

M. Ancelot ✠, homme de lettres, à Paris. 26 *Décembre* 1821.

M. le marquis d'Arbaud-Jouques ✠ (O. ✠), décoré de la plaque de l'Ordre de Charles III d'Espagne, conseiller d'État, ancien préfet de la Côte-d'Or, à Marseille. 7 *Mars* 1823.

M. Ch. Babbage, de la Société royale de Londres et de celle d'Edimbourg, secrétaire de la Société astronomique de Londres, etc., à Londres. 7 *Août* 1822.

M. le duc de Bassano (G. C. ✠), grand'croix de l'Ordre de Saint-Etienne de Hongrie, grand'croix de l'Ordre de la Fidélité de Bade, etc.; ancien ministre-secrétaire d'État, pair de France, à Paris.

M. Bastard, professeur de Botanique, à Angers. 24 *Février* 1813.

M. Bonafous, directeur du jardin botanique, à Turin. 14 *Décembre* 1831.

M. Bourée, docteur en médecine, président du Comité de salubrité de Châtillon-sur-Seine, correspondant de la Société royale des antiquaires de France, à Châtillon. 18 *Juillet* 1832.

M. Breghot du Lut, conseiller à la Cour royale de Lyon, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, etc., à Lyon. 8 *Décembre* 1824.

M. Brifaut, membre de l'Académie française, à Paris. 16 *Mars* 1825.

S. S. le duc DE BRISSAC, (C. ✠), pair de France, ancien préfet du département de la Côte-d'Or, à Paris. 24 *Juin* 1812.

M. CARNOT ✠, conseiller à la Cour de cassation, à Paris. 23 *Juin* 1813.

M. le chevalier CAUCHY (O. ✠), officier non commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, garde des archives de cet Ordre, etc., à Paris. 24 *Juin* 1812.

M. le comte Maxime de CHOISEUL-D'AILLECOURT ✠, membre de l'Institut, ancien préfet de la Côte-d'Or, à Paris. 13 *Septembre* 1815.

M. COLIN, professeur de chimie à l'Ecole royale militaire de Saint-Cyr, à Saint-Cyr. 12 *Avril* 1820.

M. COSTE, de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. 26 *Juillet* 1809.

M. DELCROS ✠, capitaine de première classe au corps royal des ingénieurs géographes, employé aux opérations de la carte de France, à Paris. 29 *Novembre* 1820.

M. DESFONTAINES ✠, membre de l'Institut (Académie des sciences), professeur de botanique au jardin du Roi, à Paris. 3 *Juillet* 1798.

M. le baron DES GENETTES (C. ✠), médecin en chef des armées, membre du conseil de santé au ministère de la guerre, à Paris. 14 *Mars* 1810.

M. FOISSET, juge au Tribunal de première instance, à Beaune. 28 *Juin* 1826.

M. DE FRAZANS, conseiller à la Cour royale de Paris. 29 *Novembre* 1826.

M. FREMIET-MONNIER, greffier en chef des États du Hainaut, à Mons. 4 *Mai* 1805.

M. GENISSET, secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon. 24 *Février* 1830.

M. GIRARD DE CAUDEMBERG, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Malo. 16 *Décembre* 1829.

M. Guillaume, juge au Tribunal de première instance de Besançon, etc., à Besançon. 22 *Mars* 1820.

M. Hernandez, professeur à l'Ecole de médecine navale, à Toulon. 4 *Janvier* 1809.

Sir Herschel (J. Fr.-W.), de la Société royale de Londres, etc., à Londres. 7 *Août* 1822.

M. le chevalier Huzard ✱, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, membre de l'Institut, etc., à Paris. 22 *Août* 1798.

M. Jacotot, ancien professeur de littérature à l'Université de Louvain, à Lille. 22 *Août* 1798.

M. Labouderie (l'abbé de), vicaire général d'Avignon, membre de la Société des bibliophiles, à Paris. 20 *Avril* 1831.

M. Auguste de Labouïsse, homme de lettres, à Castelnaudary. 26 *Mai* 1824.

M. de Lasalette ✱, maréchal-de-camp d'artillerie, à Grenoble. 1er *Mars* 1815.

M. Legrand ✱ (C. ✱), décoré de divers ordres étrangers, maréchal-de-camp du génie en retraite, à Vosne près Nuits. 28 *Novembre* 1804.

M. le chevalier Lenoir ✱, administrateur des monumens de l'église royale de Saint-Denis, à Paris. 2 *Décembre* 1818.

M. le comte Le Peletier de Saint-Fargeau, à Paris. 8 *Avril* 1829.

M. Maillard de Chambure, avocat, à Semur. 30 *Décembre* 1825.

M. Malo (Charles), homme de lettres, à Paris. 18 *Juillet* 1827.

M. Marchant, docteur en médecine, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. 4 *Février* 1800.

M. Martin, docteur en médecine, ancien président de l'Académie de Lyon, à Paris. 19 *Février* 1812.

M. Masson-Four, ancien pharmacien, à Paris. 12 *Avril* 1809.

M. Masuyer, agrégé au ci-devant Collége de médecine de

Dijon, professeur de chimie médicale à la Faculté de médecine de Strasbourg. 23 *Décembre* 1784.

M. Mollevaut, membre de l'Institut, etc., à Issy, près Paris.

M. de Montmeyan (Isidore), secrétaire de l'Académie des sciences, agriculture, lettres et arts d'Aix, à Aix. 23 *Avril* 1828.

M. Nodier (Charles), conservateur de la Bibliothèque de l'arsenal de Paris. 27 *Décembre* 1826.

M. Paillet, de Plombières-lès-Dijon, président de l'Athénée des arts, à Paris. 7 *Mai* 1834.

M. Parkes (Sam.), membre de l'Institut royal de la Grande-Bretagne, etc., à Londres. 24 *Juillet* 1822.

M. Péricaud, bibliothécaire de la ville de Lyon, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts et du Cercle littéraire de Lyon, à Lyon. 4 *Mai* 1825.

M. Persoon, naturaliste, à Paris. 3 *Décembre* 1823.

M. Planche, pharmacien, membre titulaire de l'Académie royale de médecine, à Paris. 24 *Février* 1813.

M. Puvis, membre du Conseil général du département de l'Ain, à Cuiseaux. 25 *Mai* 1831.

M. Quatremère de Quincy (O. ✱), chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, membre de l'Institut, etc, à Paris. 8 *Août* 1821.

M. le chevalier Riboud père (O. ✱), président honoraire à la Cour royale de Lyon, correspondant de l'Institut, etc., à Bourg. 18 *Janvier* 1781.

M. Rolle, ancien bibliothécaire de la ville de Paris. 2 *Mars* 1825.

M. Séguier (O. ✱), ancien préfet de la Côte-d'Or, préfet du département de l'Orne, à Alençon. 12 *Juin* 1822.

M. Suremain de Missery, ancien officier au corps royal d'artillerie, etc., à Beaune. 23 *Juillet* 1789.

M. le chevalier Tessier ✱, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, membre de l'Institut, etc., à Paris. 3 *Juillet* 1798.

M. Thiébaut de Bernéaud, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, à Paris. 4 *Janvier* 1815.

M. Travisini, ancien maître de chapelle à la cathédrale de Dijon, à Tours. 14 *Juin* 1809.

M. Van-Mons, professeur de chimie, à Bruxelles. 18 *Janvier* 1804.

M. Vaucher, ministre du saint Evangile et professeur de botanique à Genève. 6 *Décembre* 1809.

M. de Villeneuve (François), homme de lettres, à Nancy. 2 *Mai* 1827.

ASSOCIÉS CORRESPONDANS.

M. Aikin (Arthur), membre de la Société linnéenne, secrétaire de la Société pour l'encouragement des arts, manufactures et commerce de Londres, à Londres. 18 *Mai* 1818.

M. Ajasson de Grandsagne, homme de lettres, à Paris. 26 *Juin* 1833.

M. Arnaud l'aîné, docteur en médecine, au Puy. 1er *Avril* 1818.

M. Artaud, ancien directeur du Musée, à Lyon. 13 *Janvier* 1808.

M. Audibert-Caille, docteur en médecine, à Brignoles, département du Var. 28 *Juin* 1809.

M. Bard (Joseph), de la Société royale des antiquaires de France, à Chorey près Beaune. 11 *Juillet* 1832.

M. Barrau, principal du collége de Chaumont. 19 *Décembre* 1827.

M. Barrois, homme de lettres et juge de paix à Paray-le-Monial. 28 *Mai* 1834.

M. Begin, docteur en médecine, membre de plusieurs Académies, à Metz.

M. Berriat-Saint-Prix, professeur à la Faculté de droit de Paris. 1er *Mai* 1811.

M. Bonier, professeur de langues anciennes, à Dijon. 25 *Avril* 1830.

M. BOUCHARLAT, ancien professeur aux écoles militaires et à l'Athénée de Paris, etc., à Paris. 5 *Juillet* 1820.

M. BOULLÉE, ancien magistrat, à Mâcon, résidant à Lyon. 1er Août 1832.

M. BRUGNATELLI, professeur d'histoire naturelle, à Pavie. 29 *Novembre* 1820.

M. BEURARD, ancien ingénieur des mines du Palatinat, etc., à Paris. 18 *Novembre* 1802.

M. le baron DE CHAPUYS-MONTLAVILLE, à Mâcon. 13 *Janvier* 1830.

M. CHASLE DE LATOUCHE, de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon, à Belle-Isle-en-mer. 26 *Mai* 1824.

M. COCHARD, avocat, membre de l'Académie de Lyon, à Lyon. 9 *Janvier* 1828.

M. COINDET, docteur en médecine, à Genève. 18 *Février* 1818.

M. COLBY, esq., membre de la Société royale, capitaine royal des ingénieurs, à Edimbourg. 18 *Mai* 1818.

M. COLLARD DE MARTIGNY, docteur en médecine, à Mirecourt. *Mai* 1828.

M. COLLYER, membre de la Société philosophique, à Londres. 28 *Janvier* 1818.

M. COLSON, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Noyon. 23 *Janvier* 1828.

M. CURWEN, esq., membre du Parlement d'Angleterre, président de la Société d'agriculture à Workington. 18 *Mai* 1818.

M. D'AVEZAC DE CASTÉRA DE MACAYA, membre de la Société asiatique, à Paris. 29 *Juillet* 1829.

M. DE LATANÉ DE PUYFOUCAULT, à Bergerac. 11 *Mai* 1830.

M. DELUC (J.-A.), à Genève. 24 *Juin* 1818.

M. DEMESMAY, homme de lettres, à Besançon. 28 *Décembre* 1831.

M. Désormes-Duplessis, manufacturier à Verberie. 14 *Juin* 1800.

M. Devilly (L.), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Metz. 23 *Janvier* 1822.

M. le baron d'Hombres-Firmas, à Alais. 5 *Mai* 1830.

M. Dodwel, à Londres. 14 *Janvier* 1818.

M. Donnet (Alexis), ingénieur géographe, à Paris. 10 *Août* 1825.

M. Duchesne, docteur-médecin, à Paris. 21 *Août* 1833.

M. Duhamel ✱, membre du conseil général des mines, etc., à Paris. 18 *Novembre* 1802.

M. Duret, docteur en médecine, à Nuits. 25 *Mai* 1831.

M. Flour de Saint-Genis, à la Rochelle. 25 *Mai* 1831.

M. Aug. Gauthier, médecin de l'Antiquaille, à Lyon. 28 *Mars* 1832.

M. Gintrac, docteur en médecine, à Bordeaux. 19 *Janvier* 1825.

M. Goulet, architecte, à Paris. 22 *Juillet* 1803.

M. Goy, sculpteur, membre de l'Institut, etc. 21 *Juillet* 1803.

M. Grégory (Olinthus), membre de la Société philosophique de Londres, à Woolvich. 28 *Janvier* 1812.

M. Grognier, professeur à l'Ecole royale d'économie rurale vétérinaire de Lyon, etc., à Lyon. 16 *Mars* 1821.

M. Guigniaut, professeur de littérature grecque, à Paris. 4 *Juin* 1828.

M. Guyetant, docteur en médecine, secrétaire perpétuel de la Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier. 23 *Août* 1826.

M. de Haldat, docteur en médecine, professeur de chimie, à Nancy. 23 *Mai* 1804.

M. Hazard-Mirault, secrétaire général de l'Athénée des arts, etc., à Paris. 27 *Janvier* 1819.

M. Hubaud, de l'Académie de Marseille, à Marseille. 5 *Juillet* 1820.

M. Hurtrel d'Arboval, amateur de l'art vétérinaire, à Montreuil-sur-mer. 1er *Mai* 1816.

M. Jacquemyns, docteur en médecine, à Dadizeele, près Menin (Belgique). 26 *Août* 1829.

M. Jobard, homme de lettres, ingénieur-lithographe, à Bruxelles. 18 *Juillet* 1832.

M. T. de Jolimont, ex-ingénieur, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Caen, de la Société libre d'émulation de Rouen, de celle des antiquaires de Normandie, etc., à Dijon. 1er *Décembre* 1830.

M. Lair, conseiller de préfecture, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen, à Caen. 19 *Décembre* 1827.

M. Lamoureux (Justin), substitut du procureur du Roi près le Tribunal de première instance, à Nancy. 24 *Août* 1808.

M. Laurens, auteur de l'Annuaire statistique du Doubs, à Besançon. 25 *Mai* 1831.

M. Legeay, professeur au collége royal de Lyon. 11 *Mai* 1831.

M. Lemaistre ✽, ancien inspecteur général des poudres et salpêtres, etc., à La Fère. 18 *Novembre* 1802.

M. Lepeintre, homme de lettres, à Paris. 18 *Juillet* 1827.

M. Lévy, professeur de mathématiques, à Rouen. 13 *Avril* 1825.

M. Lévy (Michel), chirurgien-major à l'armée du nord, à Strasbourg, 26 *Novembre* 1834.

M. Malle, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Strasbourg. 5 *Février* 1834.

M. Matthey, secrétaire de la Société de médecine, à Genève. 22 *Mars* 1820.

M. Monnier, membre de la Société royale des Antiquaires de France, à Lons-le-Saunier. 9 *Juillet* 1834.

M. Montfalcon, docteur en médecine, à Lyon. 16 *Avril* 1823.

M. Montherot (Fr. de), membre de l'Académie de Mâcon, etc. 9 *Juillet* 1834.

M. Moreau (César), ancien vice-consul de France en Angleterre, fondateur de l'Académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale, membre de la Société royale de Londres, à Paris. 12 *Novembre* 1817.

M. Moreau de Jonnès ✱, correspondant de l'Institut, etc., à Paris. 26 *Novembre* 1817.

M. Morelot, docteur en médecine, correspondant de la Société royale des antiquaires de France, etc., à Éguilly près Pouilly-en-Montagne, arrond. de Beaune. 3 *Août* 1825.

M. Mougis, ancien substitut du procureur du roi, à Troyes (Aube). 23 *Juillet* 1834.

M. Nadaut, ingénieur des ponts et chaussées, à Chaumont (Haute-Marne). 7 *Mai* 1834.

M. Naville, docteur en médecine, au Bourgneuf. 20 *Août* 1823.

M. Nicod, ancien chirurgien de l'hôpital Beaujon, à Paris. 31 *Décembre* 1834.

M. Olivier, professeur à l'Ecole centrale des arts et manufactures, à Paris. 24 *Juin* 1829.

M. Opoix, inspecteur des eaux minérales, à Provins. 9 *Avril* 1780.

M. Parent, docteur en médecine, membre correspondant de la Société de médecine de Lyon, à Beaune. 28 *Juillet* 1830.

M Patris de Breuil, homme de lettres, juge de paix, à Troyes. 20 *Avril* 1825.

M. Pérolle, professeur d'anatomie à Grasse. 19 *Juillet* 1792.

M. Petit (Edouard), docteur en médecine, à Corbeil. 19 *Août* 1818.

M. Petitot, statuaire, à Paris. 23 *Décembre* 1802.

M. Pettigrew, de la société philosophique, à Londres. 28 *Janvier* 1818.

M. Picquet, docteur en médecine, décoré de la grande médaille d'or du Mérite-Civil d'Autriche, etc., à Saint-Claude. 12 *Décembre* 1804.

M. Pierquin, docteur en médecine, à Versailles. 27 *Janvier* 1830.

M. Raymond, préfet et professeur de mathématiques spéciales au collége royal de Chambéry, etc., à Chambéry. 17 *Juin* 1807.

M. Révolat, docteur en médecine, à Bordeaux. 16 *Mars* 1808.

M. Rey, négociant et membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris. 9 *Juillet* 1834.

M. Richard de la Prade, docteur en médecine, professeur de médecine clinique, à Lyon. 10 *Août* 1808.

M. Richerolle, professeur de rhétorique, à Avalon. 22 *Mars* 1820.

M. Richoud du Brus, médecin, au Puy, (Haute-Loire). 14 *Mai* 1834.

M. Rousseau, docteur en médecine, à Paris. 4 *Juillet* 1832.

M. Salverte (Eusèbe), membre de la Chambre des députés, à Paris. 3 *Août* 1801.

M. Sarrasin, docteur en médecine, à Paris. 30 *Juillet* 1828.

M. Silvestre ✱, secrétaire perpétuel de la Société royale et centrale d'agriculture, à Paris. 8 *Janvier* 1803.

Sir Sinclair (John), baronnet, fondateur de la Société d'agriculture de Londres, à Londres. 19 *Août* 1818.

M. Soyer-Willemet, bibliothécaire en chef de la ville de Nancy. 2 *Décembre* 1829.

M. Tanchou, docteur en médecine, à Paris. 30 *Janvier* 1833.

M. Thomas, secrétaire de la Société médicale de la Nouvelle-Orléans. 24 *Décembre* 1823.

M. Touzet, homme de lettres, à Semur. 20 *Avril* 1830.

M. Villot, archiviste de la ville de Paris, à Paris. 1er *Décembre* 1824.

M. Vingtrignier, docteur en médecine, à Rouen. 9 *Janvier* 1828.

M. le baron DE WESTREENEN DE THIELLANDT, ministre de S. M. le roi de Hollande, à La Haye. 13 *Août* 1834.

La présente Liste a été arrêtée par le Conseil d'Administration de l'Académie de Dijon, dans la séance du 31 décembre 1834.

Le Président du Conseil,
G. PEIGNOT.

Le Secrétaire du Conseil,
TOUSSAINT.

NOTA. MM. les Académiciens dont les adresses pourraient être inexactes, sont priés de vouloir bien les faire rectifier.

TABLE

DES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON.

PARTIE DES LETTRES.

Année 1834.

LITTÉRATURE DU MOYEN AGE.

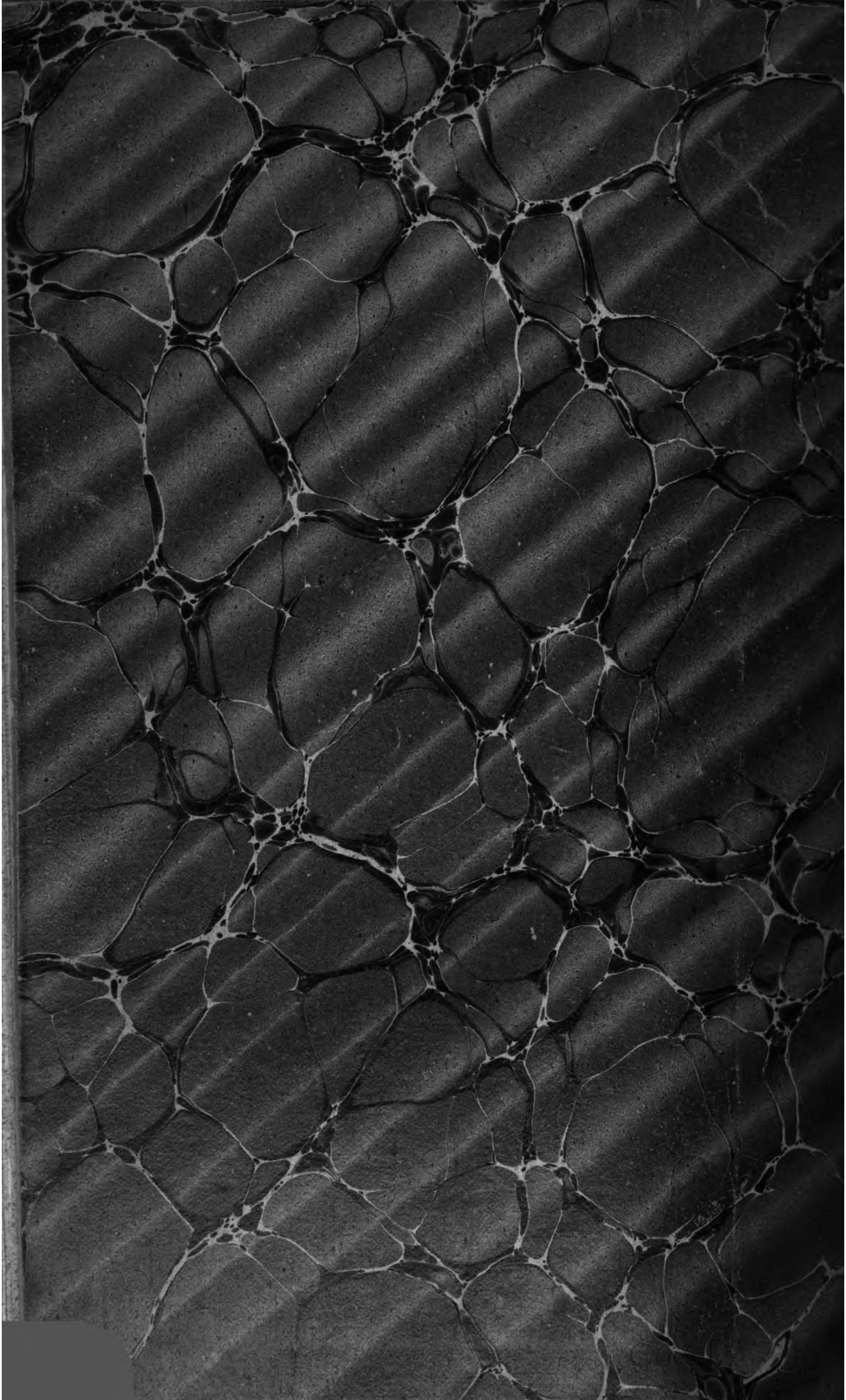
LITTÉRATURE ANCIENNE.

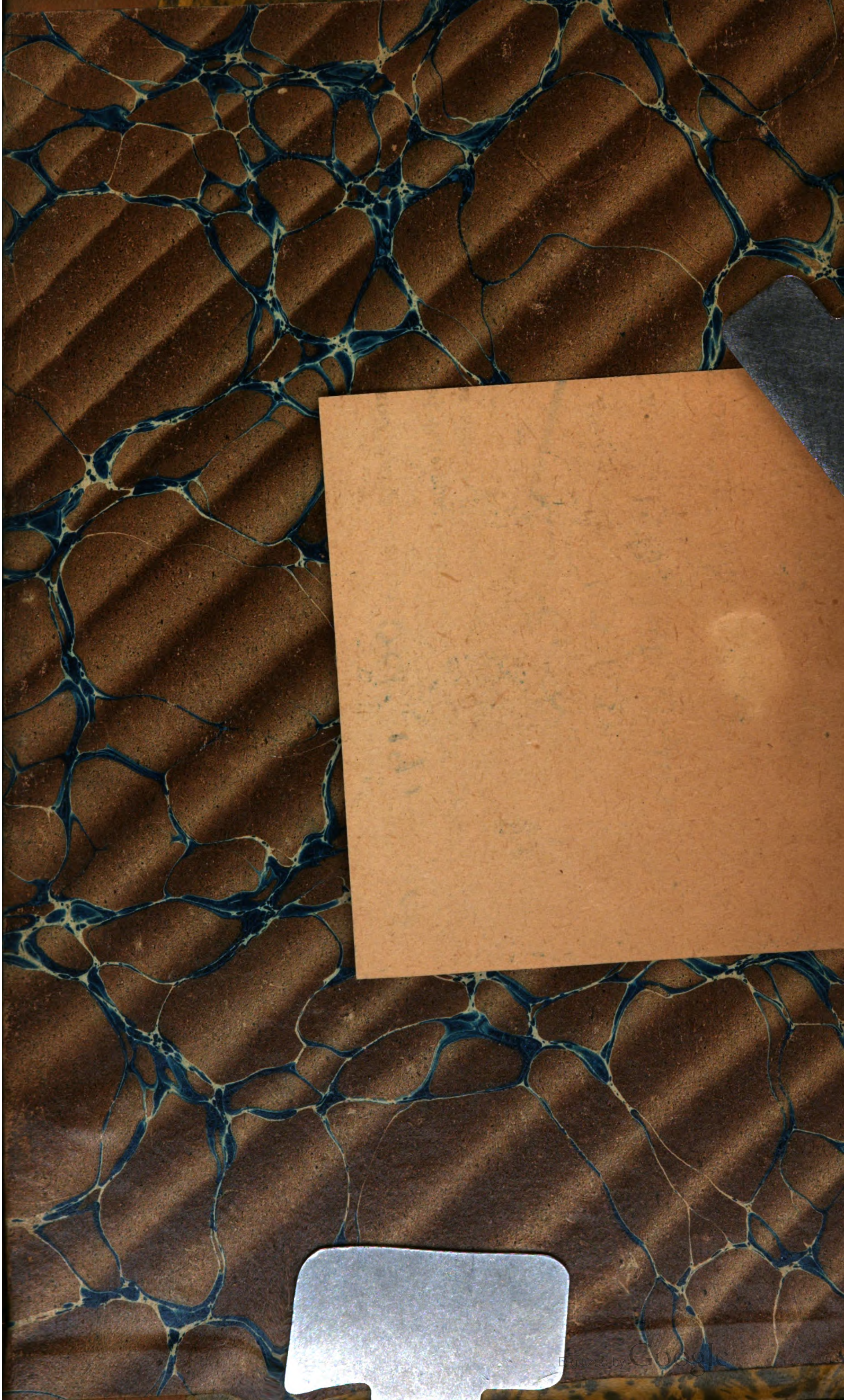
MORALE.

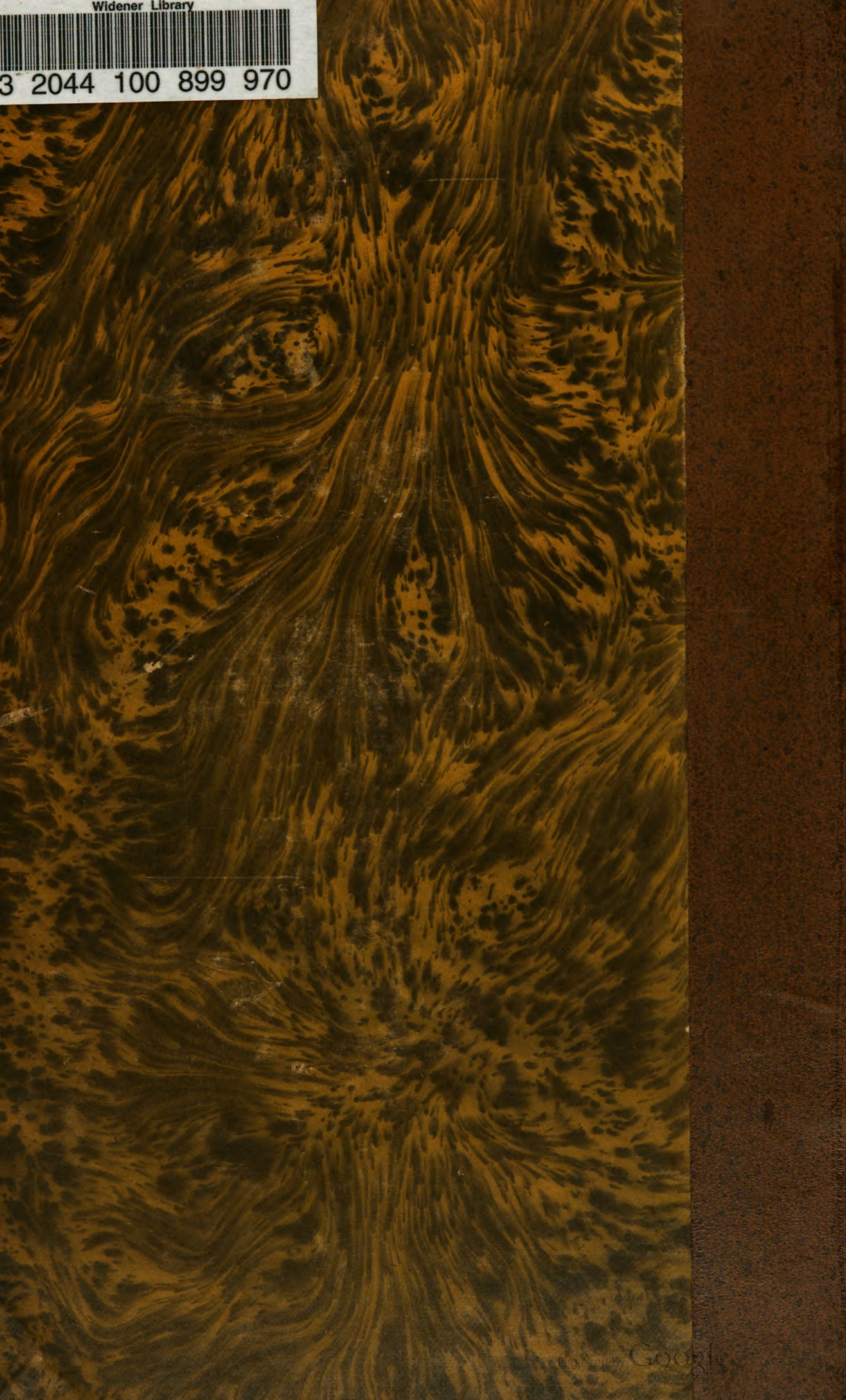
NÉCROLOGIE.

POÉSIE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.







Widener Library
3 2044 100 899 970